

	NATO OTAN	NORTH ATLANTIC COUNCIL CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
---	----------------------------	--

NATO SANS CLASSIFICATION
 Communicable à la Finlande, à la Suède

20 décembre 2022

DOCUMENT
 PO(2022)0517-AS1 (INV)

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL
 DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN (IBAN)
 SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021
 DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION (NSPO)**

NOTE SUR LA SUITE DONNÉE

Le 19 décembre 2022, au terme d'une procédure d'accord tacite, le Conseil a pris note du rapport du RPPB joint au PO(2022)0517 (INV), a approuvé les conclusions et les recommandations qu'il contient, a pris note du rapport de l'IBAN et a donné son accord pour que le rapport du RPPB, le rapport de l'IBAN et la version des états financiers 2021 de la NSPO avec passages masqués soient rendus publics.

(signé) Jens Stoltenberg
 Secrétaire général

NB : La présente note fait partie du PO(2022)0517 (INV) et doit être placée en tête de ce document.

NATO SANS CLASSIFICATION





NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Finlande, à la Suède

14 décembre 2022

DOCUMENT
PO(2022)0517 (INV)
Procédure d'accord tacite :
19 déc 2022 17:30

À : Représentants permanents (Conseil)

De : Secrétaire général

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN
(IBAN)
SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION
(NSPO)**

1. Vous trouverez ci-joint le rapport du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) sur le rapport que l'IBAN a consacré à l'audit des états financiers 2021 de la NSPO. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur ces états financiers ainsi que sur la conformité.

2. Je ne pense pas que cette question doive être examinée plus avant au Conseil. Par conséquent, **sauf avis contraire me parvenant d'ici au lundi 19 décembre 2022 à 17h30**, je considérerai que le Conseil aura pris note du rapport du RPPB, approuvé les conclusions et les recommandations qu'il contient, pris note du rapport de l'IBAN et donné son accord pour que le rapport du RPPB, le rapport de l'IBAN et la version des états financiers 2021 de la NSPO avec passages masqués soient rendus publics.

(signé) Jens Stoltenberg

1 annexe
2 pièces jointes

Original : anglais

NATO SANS CLASSIFICATION



NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Finlande, à la Suède

ANNEXE 1
PO(2022)0517 (INV)

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN
(IBAN)
SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION
(NSPO)**

**Rapport du Bureau de la planification
et de la politique générale des ressources (RPPB)**

Références :

A.	IBA-AR(2022)0017	Rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2021 de la NSPO
B.	PO(2022)0123 et AS1	Note sur la suite donnée se rapportant au rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2020 de la NSPO
C.	AC/335-D(2022)0055 (INV)	Dispositions relatives au traitement des rapports d'audit des états financiers de 2021
D.	AC/335-D(2022)0067 (INV)	Plans d'action pour la suite à donner aux observations de l'IBAN remontant à plus de trois ans
E.	C-M(2015)0025	Règlement financier de l'OTAN (NFR)
F.	AC/338-R(2021)0079	Règles et procédures financières (FRP) de la NSPO
G.	PO(2015)0052	Mandat issu du sommet du pays de Galles concernant la transparence et l'obligation de rendre compte

INTRODUCTION

1. Le présent rapport du RPPB concerne le rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2021 de la NSPO. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur ces états financiers ainsi que sur la conformité pour l'exercice 2021 (document de référence A).

OBJET

2. Le présent rapport appelle l'attention sur les éléments les plus importants du rapport de l'IBAN afin que le RPPB puisse réfléchir aux questions d'ordre stratégique découlant de l'audit des états financiers des entités OTAN et, s'il y a lieu, recommander au Conseil une ligne de conduite qui soit propre à accroître la transparence, à améliorer le compte rendu et à renforcer la cohérence.

3. Le RPPB note que les observations formulées dans le rapport de l'IBAN ont été examinées et prises en considération par les pays participants, représentés au sein du Comité de surveillance de l'Agence (ASB) de la NSPO, qui est l'organe directeur compétent. En vertu de l'article 15 du Règlement financier de l'OTAN (document de référence E), il est tenu d'examiner le rapport d'audit et de formuler des commentaires et des recommandations à l'intention du Conseil.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Finlande, à la Suède

ANNEXE 1
PO(2022)0517 (INV)

EXAMEN DE LA QUESTION

4. À l'issue de l'audit des états financiers 2021 de la NSPO, l'IBAN a formulé cinq nouvelles observations, assorties de recommandations. Aucune de ces observations n'a eu d'incidence sur l'opinion émise au sujet des états financiers et de la conformité. Ces observations portent sur l'insuffisance du suivi des stocks à la base d'opérations principale de l'AGS (capacité alliée de surveillance terrestre), sur la nécessité pour l'Agence de clarifier le statut juridique du magasin situé sur son site principal et de veiller au respect du règlement applicable aux activités sociorécréatives, sur la nécessité pour l'Agence de mieux démontrer la conformité avec le Règlement financier de l'OTAN (NFR) et avec le Règlement des achats de la NSPO pour les consultations sans mise en concurrence, sur la nécessité pour l'Agence d'améliorer la classification et la constatation des avances clients et sur la nécessité pour l'Agence de déterminer si la NSPO agit en qualité de mandataire ou en qualité de mandant au niveau des programmes/activités.

5. L'IBAN a par ailleurs fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que quatre questions avaient été traitées et que douze questions étaient toujours en cours de traitement. Les questions traitées concernent le montant élevé des liquidités et des placements de la NSPO, la méthode de calcul des charges à payer, le renforcement de l'indépendance de l'audit interne ainsi que le rapprochement et le compte rendu entre entités OTAN. Les observations sont présentées en détail dans le document de référence A.

5.1 Observation 1 : le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPA devrait effectuer un rapprochement complet des actifs de l'AGS enregistrés dans le module ERP de comptabilité et des actifs se trouvant physiquement sur site. Il souscrit aussi à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPA devrait veiller à ce que, s'agissant du suivi de la navigabilité des actifs de l'AGS, les risques liés aux stocks soient inscrits dans les registres des risques de l'Agence et fassent l'objet de mesures d'atténuation spécifiques.

5.2 Observation 2 : le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPA devrait clarifier le statut juridique du magasin situé sur son site principal, déterminer si l'exploitation de ce magasin relève des activités sociorécréatives et, dans l'affirmative, veiller au strict respect des règles applicables aux activités de ce type.

5.3 Observation 3 : le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPA devrait, pour garantir le plein respect du NFR en l'absence de mise en concurrence, amender le Règlement des achats de la NSPO, veiller à ce que les réclamations soumises par les clients soient communiquées rapidement et mettre en place une procédure visant à ce que toute réclamation portant sur une restriction injustifiée de la concurrence dans les dossiers où la valeur du marché est supérieure à un certain niveau soit introduite sans délai et fasse l'objet d'une gestion adéquate.

NATO SANS CLASSIFICATION
 Communicable à la Finlande, à la Suède

ANNEXE 1
 PO(2022)0517 (INV)

5.4 Observation 4 : le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPA devrait classer et constater correctement les avances clients dans les états financiers.

5.5 Observation 5 : le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPA devrait effectuer, pour chacune de ses activités, une analyse visant à déterminer si la NSPO agit en tant que mandant ou en tant que mandataire, devrait, sur la base des conclusions de l'analyse qui aura été effectuée et si nécessaire, passer en revue les processus en place et devrait envisager de procéder à toute actualisation nécessaire au niveau des processus comptables et des flux de travail correspondants dans le cadre de son projet de mise à niveau du logiciel ERP.

5.6 Observation particulière sur les états financiers : l'IBAN appelle l'attention sur la note 9 (*Avances versées par les clients*) des états financiers 2021 de la NSPO. Les avances y sont réparties en deux catégories : les passifs à court terme (3,33 milliards d'euros au 31 décembre 2021) et les passifs à long terme (1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2021). S'appuyant sur les critères définis dans la norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) 1, l'IBAN estime que les passifs à court terme sont surévalués d'au moins 24,38 millions d'euros et que les passifs à long terme sont sous-évalués d'autant (voir l'observation n°4).

5.7 Suites données aux observations antérieures – Questions qui, à l'issue de l'audit des états financiers de 2020, étaient en cours de traitement ou à traiter depuis plus de trois ans : dans le document de référence B, le Conseil a invité la NSPO à fournir un plan d'action, assorti d'échéances, sur ce qui sera fait pour donner suite à des recommandations remontant à l'exercice 2016. Étant donné qu'aucun plan d'action n'a été soumis, le RPPB a invité la direction de la NSPO à fournir un tel plan pour le 15 octobre 2022 et a demandé que le contrôleur des finances de la NSPO donne au RPPB des informations sur l'avancement de ce plan (document de référence C). Le plan d'action de la NSPO (document de référence D) a été présenté au RPPB à sa réunion du 17 novembre 2022. Le RPPB se félicite de la détermination de la NSPO à continuer d'appliquer des mesures correctives afin que les trois questions restant à traiter pour les exercices 2015 et 2016 puissent recevoir la suite voulue dans les délais fixés dans le plan d'action.

5.8 Suites données aux observations antérieures – Questions qui, à l'issue de l'audit des états financiers de 2021, étaient en cours de traitement depuis plus de trois ans : à l'issue de l'audit des états financiers de l'exercice 2017, l'IBAN avait, dans l'une de ses observations, indiqué qu'il était nécessaire d'avoir une vue d'ensemble et une gestion centralisée des litiges, des réclamations et des autres contentieux en cours ou potentiels et d'apporter de nouvelles améliorations en vue de la mise en conformité avec le NFR, en particulier pour ce qui concernait la gestion des risques, le contrôle interne et l'audit interne. Les observations sont présentées en détail dans le document de référence A. Lorsque la NSPO soumettra ses commentaires sur l'audit des états financiers de l'exercice 2022,

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Finlande, à la Suède

ANNEXE 1
PO(2022)0517 (INV)

il est possible que deux observations et recommandations remontant à l'exercice 2017 n'aient pas encore reçu la suite voulue. Si tel est le cas, le RPPB recommande au Conseil d'inviter la NSPO à lui communiquer un plan d'action assorti d'échéances sur ce qui sera fait pour donner suite à ces observations et recommandations.

CONCLUSIONS

6. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la NSPO ainsi que sur la conformité pour l'exercice 2021. Cinq nouvelles observations ont été faites pour la NSPO. Aucune d'elles n'a eu d'incidence sur l'opinion émise par l'IBAN. À la date de l'établissement du rapport de l'IBAN sur les états financiers de 2021, douze questions ayant fait l'objet d'observations lors de précédents audits étaient en cours de traitement et quatre questions avaient été traitées.

7. S'agissant des observations formulées lors de précédents audits, le RPPB prend note des progrès réalisés par la NSPO et se félicite de la détermination de la direction de l'organisme à continuer de prendre les mesures nécessaires pour donner suite rapidement aux questions auxquelles il faut encore remédier. Les observations antérieures (questions en cours de traitement ou traitées) sont présentées en détail dans le document de référence A.

8. Le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle la NSPA devrait effectuer un suivi des stocks à la base d'opérations principale de l'AGS, clarifier le statut juridique du magasin situé sur le site de l'Agence, veiller au respect du règlement applicable aux activités sociorécréatives, mieux démontrer la conformité avec le NFR et avec le Règlement des achats de la NSPO pour les consultations sans mise en concurrence, améliorer la classification et la constatation des avances clients et déterminer si la NSPO agit en qualité de mandataire ou en qualité de mandant au niveau des programmes/activités.

9. La NSPO a établi un plan d'action pour la suite à donner aux recommandations auxquelles il faut encore remédier et l'a présenté au RPPB. Le RPPB se félicite de la détermination de la NSPO à continuer de poursuivre ses efforts pour que les questions remontant à plus de trois ans puissent recevoir la suite voulue dans les délais fixés dans le plan d'action.

10. S'agissant des recommandations remontant à l'exercice 2017, le RPPB recommande au Conseil d'inviter la NSPO à lui communiquer, au moment de lui soumettre ses commentaires relatifs au rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers de 2022, un plan d'action assorti d'échéances sur ce qui sera fait pour donner suite aux observations et recommandations qui remonteront alors à plus de trois ans.

RECOMMANDATIONS

11. Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources recommande au Conseil :

- 11.1 de prendre note du présent rapport ainsi que du rapport de l'IBAN cité en référence A ;
- 11.2 d'approuver les conclusions énoncées aux paragraphes 6 à 10 ;
- 11.3 d'inviter la NSPO à lui communiquer, au moment de lui soumettre ses commentaires relatifs au rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers de 2022, un plan d'action, assorti d'échéances, sur ce qui sera fait pour donner suite aux observations et recommandations qui remonteront alors à plus de trois ans ;
- 11.4 d'autoriser la communication au public des états financiers 2021 de la NSPO, du rapport de l'IBAN correspondant ainsi que du présent rapport, en vertu de la politique agréée dans le document de référence G.



International Board of Auditors for NATO
Collège international des auditeurs externes de l'OTAN

Brussels - Belgium



NATO SANS CLASSIFICATION

24 août 2022

IBA-A(2022)0105

À : Secrétaire général
(À l'attention du directeur du Cabinet)

Cc : Représentants permanents auprès de l'OTAN
Président du Comité de surveillance de l'Agence de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO)
Directrice générale de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA)
Contrôleur des finances de la NSPA
Président du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources
Chef de la Branche Gestion des ressources du Bureau OTAN des ressources
Bureau d'ordre du Cabinet

Objet : ***Rapport du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) sur l'audit des états financiers de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 – IBA-AR(2022)0017***

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint le rapport d'audit approuvé ainsi qu'une note succincte à l'intention du Conseil.

L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la NSPO ainsi que sur la conformité pour l'exercice 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

Daniela Morgante
Présidente

Pièces jointes : voir ci-dessus.

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-

**Note succincte
du Collège international
des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN)
à l'intention du Conseil
sur l'audit des états financiers
de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO)
pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

La NSPO se compose de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) et de sa structure de gouvernance. La NSPA a pour mission de fournir aux Alliés, aux autorités militaires de l'OTAN et aux partenaires un soutien et des services adaptés, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dans les domaines des acquisitions – y compris les acquisitions d'armements –, de la logistique, des opérations et des systèmes. En 2021, le montant des produits de la NSPO était de 4,08 milliards d'euros, pour des charges de 2,79 milliards d'euros.

L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers ainsi que sur la conformité pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'IBAN a inséré dans son opinion un paragraphe intitulé « Observation particulière sur les états financiers », qui porte sur les avances clients.

L'IBAN a formulé cinq observations, assorties de recommandations. On trouvera ci-après un relevé des principales constatations, qui n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise par l'IBAN au sujet des états financiers et de la conformité.

1. Insuffisance du suivi des stocks à la base d'opérations principale de l'AGS
2. Nécessité pour l'Agence de clarifier le statut juridique du magasin situé sur son site principal et de veiller au respect du règlement applicable aux activités sociorécréatives
3. Nécessité pour l'Agence de mieux démontrer la conformité avec le Règlement financier de l'OTAN et avec le Règlement des achats de la NSPO pour les consultations sans mise en concurrence
4. Nécessité pour l'Agence d'améliorer la classification et la constatation des avances clients
5. Nécessité pour l'Agence de déterminer si la NSPO agit en qualité de mandataire ou en qualité de mandant au niveau des programmes/activités

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que quatre questions avaient été traitées et que douze questions étaient toujours en cours de traitement.

Le rapport d'audit a été transmis à la NSPO, dont les commentaires ont ensuite été intégrés dans le document ainsi que, le cas échéant, la position de l'IBAN à leur sujet.

Une lettre a été adressée à la direction de la NSPA. Elle contient des observations et des recommandations qui ne figurent pas dans le présent rapport d'audit et elle fait le point sur les suites données aux observations et aux recommandations formulées dans de précédentes lettres à la direction. En effet, l'IBAN estime que ces questions doivent être traitées par la direction de la NSPA et qu'elles relèvent dès lors de la responsabilité de celle-ci.

COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN

**RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION
(NSPO)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE À L'INTENTION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD***Audit des états financiers*****Opinion sur les états financiers**

Le Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) a audité les états financiers de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO) portant sur la période de 12 mois ayant pris fin le 31 décembre 2021. Diffusés sous la cote AC/338-D(2022)0008 et soumis à l'IBAN le 31 mars 2022, ces états financiers se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette et du tableau des flux de trésorerie pour la période de 12 mois ayant pris fin le 31 décembre 2021, ainsi que d'un résumé des méthodes comptables importantes et d'autres notes explicatives. Ils contiennent en outre un rapport sur l'exécution du budget portant sur la même période de 12 mois.

L'opinion de l'IBAN est que les états financiers donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de la NSPO au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de l'exécution du budget pour la période de 12 mois ayant pris fin à cette date, en application des dispositions comptables et des normes de compte rendu du cadre comptable OTAN.

Observation particulière sur les états financiers

L'IBAN appelle l'attention sur la note 9 (*Avances versées par les clients*) des états financiers 2021 de la NSPO. Les avances y sont réparties en deux catégories : les passifs à court terme (3,33 milliards d'euros au 31 décembre 2021) et les passifs à long terme (1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2021). S'appuyant sur les critères définis dans la norme comptable internationale du secteur public (IPSAS) 1, l'IBAN estime que les passifs à court terme sont surévalués d'au moins 24,38 millions d'euros (MEUR) et que les passifs à long terme sont sous-évalués d'autant (voir l'observation n° 4). Il n'a pas été amené à modifier son opinion du fait de cette situation.

Justification de l'opinion émise sur les états financiers

Le Règlement financier de l'OTAN prévoit que l'audit externe des entités OTAN présentant des états financiers et des organismes OTAN établis en vertu du Traité de l'Atlantique Nord est effectué par l'IBAN.

L'IBAN a effectué son audit sur la base des normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 2200-2899), définies par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), ainsi que des dispositions complémentaires figurant dans sa propre charte.

L'IBAN est indépendant, comme le prévoit le Code de déontologie de l'INTOSAI, et il s'est acquitté de ses responsabilités dans le respect des dispositions de ce code. Les responsabilités des membres de l'IBAN sont décrites de manière plus détaillée dans la section « Responsabilités de l'IBAN concernant l'audit des états financiers » et dans sa charte.

L'IBAN estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

La responsabilité de la direction concernant les états financiers est définie dans le Règlement financier de l'OTAN. Les états financiers de la NSPO sont établis en application des dispositions comptables et des normes de compte rendu du cadre comptable OTAN tel qu'approuvé par le Conseil. Il incombe au contrôleur des finances de soumettre les états financiers à l'IBAN au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice visé dans les états financiers.

Les états financiers sont signés par le chef de l'entité OTAN concernée et par le contrôleur des finances. En apposant leur signature sur ces documents, ceux-ci confirment que des mesures de gouvernance financière, des mécanismes de gestion des ressources, des contrôles internes et des systèmes d'information financière ont été mis en place et maintenus afin de garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources.

Cette confirmation couvre l'élaboration, la mise en place et le maintien d'un ensemble de contrôles internes de nature à permettre l'établissement et la présentation d'états financiers qui soient auditable et exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur. Elle couvre aussi le compte rendu relatif à la capacité de l'entité à poursuivre son activité, la présentation, le cas échéant, des questions relatives à la continuité de l'activité, et l'application du principe comptable de continuité d'activité, à moins qu'il soit prévu de liquider l'entité ou de mettre un terme à son activité ou qu'il n'y ait pas moyen de faire autrement.

Responsabilités de l'IBAN concernant l'audit des états financiers

L'audit a pour objectif de permettre à l'IBAN d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si les états financiers considérés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur, et de formuler une opinion à leur sujet. L'assurance raisonnable correspond à un degré de certitude élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux ISSAI permettra dans tous les cas de détecter les inexactitudes significatives. Les inexactitudes, qui peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, considérées isolément ou collectivement, elles influent sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

Dans le cadre d'audits effectués conformément aux ISSAI, les auditeurs font appel à leur jugement professionnel et à leur esprit critique tout au long de la planification et de la réalisation du travail. Cela nécessite de tenir compte des particularités que présentent les entités du secteur public. L'IBAN s'attache aussi :

- à recenser et à évaluer les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur, à concevoir et à mettre en œuvre des procédures d'audit sensibles à ces risques ainsi qu'à obtenir par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion ; le risque de non-détection d'une inexactitude significative relevant d'une fraude est plus élevé que le risque de non-détection d'une inexactitude significative relevant d'une erreur, car la fraude peut résulter d'une collusion, d'une falsification, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou du contournement du contrôle interne ;
- à acquérir une connaissance du contrôle interne qui soit pertinente pour l'audit, le but étant d'élaborer des procédures d'audit qui soient adaptées à la situation considérée et non pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité ;
- à déterminer si les méthodes comptables appliquées sont appropriées et si les estimations comptables et les informations connexes fournies par la direction sont raisonnables ;
- à se prononcer sur le caractère approprié ou non de l'utilisation du principe comptable de la continuité d'activité et à déterminer, à partir des éléments probants obtenus par l'audit, s'il existe une incertitude significative du fait d'événements ou de circonstances susceptibles de remettre fondamentalement en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité ; si l'IBAN juge qu'une telle incertitude existe, il est tenu d'appeler l'attention, dans son opinion, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont incomplètes, de formuler une opinion modifiée ; les conclusions de l'IBAN sont fondées sur les éléments probants en sa possession à la date d'établissement de son rapport d'audit ; il n'est toutefois pas exclu que l'entité soit amenée à cesser son activité en raison d'événements ou de circonstances futurs ;
- à évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et à déterminer si les états financiers rendent compte fidèlement des opérations et des événements qui en font l'objet.

L'IBAN est tenu de communiquer avec les organes chargés de la gouvernance, et notamment de les informer du périmètre et du calendrier de la mission d'audit qu'il prévoit d'effectuer, des principales conclusions de l'audit et des lacunes significatives qu'il aura éventuellement constatées dans le contrôle interne au cours de l'audit. L'opinion que l'IBAN formule à l'intention du Conseil de l'Atlantique Nord doit aider ce dernier à s'acquitter de son rôle. C'est la raison pour laquelle l'IBAN est responsable de ses travaux et de son opinion devant le seul Conseil.

NATO SANS CLASSIFICATION

Audit de conformité**Opinion sur la conformité**

Sur la base des procédures qu'il a appliquées, l'IBAN estime que rien, dans son audit des états financiers, ne lui donne à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec le Règlement financier de l'OTAN et le Règlement du personnel civil de l'OTAN.

Justification de l'opinion émise sur la conformité

L'IBAN a effectué l'audit de conformité sur la base des normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 4000-4899), définies par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), ainsi que des dispositions complémentaires figurant dans sa propre charte.

L'IBAN estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Responsabilité de la direction concernant la conformité

Tous les membres du personnel – civils et militaires – de l'OTAN sont tenus de respecter le Règlement financier de l'OTAN ainsi que les règles et procédures financières qui s'y rattachent et les directives d'application particulières, dont le Règlement du personnel civil de l'OTAN fait partie.

Le directeur général de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) est responsable et tenu comptable d'une saine gestion financière. Les organismes OTAN et les entités OTAN présentant des états financiers doivent administrer leurs finances en s'appuyant sur les principes suivants : adéquation, bonne gouvernance, obligation de rendre compte, transparence, gestion des risques et contrôle interne, audit interne, audit externe, prévention et détection des fraudes.

Responsabilités de l'IBAN concernant la conformité

Selon sa charte, en plus d'être responsable de fournir une assurance raisonnable quant à la question de savoir si les états financiers considérés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, l'IBAN doit chaque année rendre au Conseil un avis indépendant lui assurant que les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées (adéquation) – et en conformité avec la réglementation en vigueur (régularité). Par « adéquation », on entend le respect des principes généraux régissant une gestion financière saine ainsi que la conduite des membres de l'administration. Par « régularité », on entend le respect de critères officiels tels que les règlements, règles et procédures applicables.

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

Il incombe ainsi à l'IBAN d'appliquer des procédures lui permettant d'obtenir en toute indépendance une assurance sur le point de savoir si les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur. De telles procédures prévoient notamment la prise en compte des risques de non-conformité significative.

Bruxelles, le 24 août 2022



Daniela Morgante
Présidente

NATO SANS CLASSIFICATION

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'IBAN a formulé cinq observations, assorties de recommandations. Ces observations n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise au sujet des états financiers et de la conformité. Elles portent sur les points suivants :

1. Insuffisance du suivi des stocks à la base d'opérations principale de l'AGS
2. Nécessité pour l'Agence de clarifier le statut juridique du magasin situé sur son site principal et de veiller au respect du règlement applicable aux activités sociorécréatives
3. Nécessité pour l'Agence de mieux démontrer la conformité avec le Règlement financier de l'OTAN et avec le Règlement des achats de la NSPO pour les consultations sans mise en concurrence
4. Nécessité pour l'Agence d'améliorer la classification et la constatation des avances clients
5. Nécessité pour l'Agence de déterminer si la NSPO agit en qualité de mandataire ou en qualité de mandant au niveau des programmes/activités

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que quatre questions avaient été traitées et que douze questions étaient toujours en cours de traitement.

Le rapport d'audit a été transmis à la NSPO, dont les commentaires ont ensuite été intégrés dans le document ainsi que, le cas échéant, la position de l'IBAN à leur sujet.

Une lettre a été adressée à la direction de la NSPA. Elle contient des observations et des recommandations qui ne figurent pas dans le présent rapport d'audit et elle fait le point sur les suites données aux observations et aux recommandations formulées dans de précédentes lettres à la direction. En effet, l'IBAN estime que ces questions doivent être traitées par la direction de la NSPA et qu'elles relèvent dès lors de la responsabilité de celle-ci.

1. INSUFFISANCE DU SUIVI DES STOCKS À LA BASE D'OPÉRATIONS PRINCIPALE DE L'AGS

Contexte

1.1 En 2020 et en 2021, l'Organisation de gestion de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN (NAGSMO) a effectué des transferts à la NSPO qui concernaient le système AGS (capacité alliée de surveillance terrestre) de l'OTAN. Jouant le rôle d'agent d'acquisition pour le compte de l'OTAN, la NAGSMO avait acheté le système AGS et exercé

initialement les droits de propriété OTAN sur un certain nombre d'actifs et sur les stocks s'y rapportant. Dès le moment où les actifs ont été cédés, la gestion de leur soutien en phase d'exploitation a été transférée à l'association de soutien « capacité alliée de surveillance terrestre » de la NSPO. Il est indiqué dans la note 3 des états financiers 2021 de la NSPO que, *en 2021, la NAGSMO a transféré la majeure partie du système. En fin d'exercice, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles transférées était de 1,36 milliard d'euros (en 2020 : 62 MEUR). Du point de vue du compte rendu financier, la « cession » de moyens prend la forme d'un don (à savoir une opération sans contrepartie directe) [...] l'évaluation des actifs donnés a été fournie par la NAGSMO.*

1.2 Selon le paragraphe 2.2.3 du cadre organisationnel pour l'exploitation et le soutien de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN (PO(2015)0342), *la force AGS de l'OTAN (NAGSF) [est une] organisation activée par le Conseil [...] en tant que quartier général militaire international en vertu du protocole de Paris de 1952. La NAGSF, qui relève du [Grand quartier général des puissances alliées en Europe] SHAPE [/du Commandement allié Opérations (ACO)], est chargée d'exploiter le système central de l'AGS à partir de sa base d'opérations principale ou sur le terrain, en opérations extérieures, lorsqu'elle en reçoit l'instruction.*

1.3 Selon l'article 3.1 du Règlement financier de l'OTAN (NFR), la directrice générale de la NSPA est chargée *d'assurer à tout moment une saine gestion financière et de mettre en place les mécanismes de gouvernance nécessaires à cet effet, tout en respectant [son] obligation de rendre compte. Dans ce contexte, [elle] veille notamment à mettre en place des mesures de gouvernance financière, des pratiques de gestion des ressources, des contrôles internes et des systèmes d'information financière, puis à les tenir à jour, afin de garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources.* Les actifs doivent pouvoir être aisément identifiés et facilement mis en concordance avec les données figurant dans le registre des actifs et dans les inventaires.

1.4 En vertu de l'article 12.3 du NFR, *les activités de contrôle interne portent notamment sur [...] :*

(c) la constitution de pistes d'audit adéquates ainsi que le maintien de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données dans les systèmes d'information ;

(d) le suivi des performances et les mesures à prendre pour remédier aux faiblesses en matière de contrôle interne et aux manquements aux procédures fixées dans le système de contrôle interne.

1.5 Selon les chapitres 4.2 (Vérification des actifs) et 4.3 (Contrôle des actifs (Quantité)) du plan de comptabilisation et de gestion des actifs de l'AGS de l'OTAN à toutes les phases de leur cycle de vie (LW-G/2018/SPC/6/2/DH/SI), l'agent comptable des biens (PAO) doit effectuer au moins tous les trois ans un inventaire physique complet de tous les actifs de toutes les catégories, et pour les articles critiques, un inventaire complet doit être effectué chaque année.

1.6 Selon l'article 11 (Gestion des risques) du NFR, la directrice générale de la NSPA :
(a) veille à ce que la réalisation des objectifs fixés par les pays puisse s'appuyer sur des procédures de gestion des risques conformes aux exigences d'efficacité, d'efficience et d'économie ;
(b) détermine, évalue et atténue les risques qui pèsent sur la réalisation de ces objectifs.

1.7 Par ailleurs, dans la procédure d'exploitation OP-20 de la NSPA, la gestion des risques est considérée comme une priorité de l'Agence qui nécessite d'associer les parties prenantes internes et externes à l'identification, à l'analyse, à l'évaluation et à l'atténuation des risques susceptibles de nuire aux activités de la NSPA ou à sa réputation.

1.8 Selon la section 1 de l'arrangement technique relatif à l'établissement et à la mise en œuvre des dispositions de suivi et de maintien de la navigabilité pour le soutien en phase d'exploitation de l'AGS (voir le M_D GARM REG2019 0004665, du 14 février 2019) signé par la NSPA, la NAGSF et le ministère de la Défense de la République italienne, la navigabilité est la capacité d'un aéronef ou d'un autre équipement ou système aéroporté à être exploité en vol ou au sol, sans danger notable pour les équipages, les équipes au sol, les passagers (le cas échéant) et les tierces parties. En outre, la section 3 de cet arrangement technique stipule que la NSPA, en tant qu'agence de gestion du cycle de vie du système central de l'AGS, est chargée de la comptabilisation des données concernant le secteur Air et les configurations des dispositifs d'entraînement « pilotes » (suivi de la navigabilité conformément aux certificats de type militaire concernés).

Constatations

1.9 La valorisation des actifs de l'AGS est gérée dans le module de comptabilisation des actifs qui fait partie du logiciel de planification des ressources d'entreprise (ERP) utilisé par la NSPA. La NSPA et la NAGSF utilisent le système d'informations logistiques pour les acquisitions (ALIS) de l'AGS pour gérer respectivement les activités et les opérations de soutien logistique à toutes les phases du cycle de vie du système AGS de l'OTAN. Le système ALIS, acheté par l'Agence de gestion de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN (NAGSMA), a été transféré à la NSPA et à la NAGSF.

1.10 Au cours de l'audit des états financiers 2021 de la NSPO, l'IBAN a effectué un inventaire physique des actifs de l'AGS (immobilisations corporelles et stocks) qui se trouvaient à la base d'opérations principale de l'AGS. L'échantillon d'actifs à inspecter avait été établi sur la base des données détaillées fournies par l'Agence, qui les a générées à partir du logiciel ERP. Dans le module de comptabilité du logiciel ERP, il y a seulement une ligne pour chacun des éléments d'actif de l'AGS, et pour connaître la répartition des composants de ces éléments d'actif, il faut passer par ALIS en s'aidant du manuel technique électronique interactif (IETM) relatif à l'AGS. L'Agence a préparé un exposé contenant une représentation graphique des principaux composants des éléments d'actif sélectionnés pour l'inspection.

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

1.11 L'IBAN a relevé les problèmes énumérés ci-après. L'Agence était déjà au courant de certains d'entre eux.

- La NSPA n'était pas en mesure de fournir en temps voulu une liste provenant du système ALIS, qui devait permettre de contrôler les actifs facilement disponibles pour une vérification physique. La liste générée dans l'ERP n'était pas suffisante : elle ne permettait pas d'avoir un aperçu complet des sous-composants en vue de la réalisation d'un contrôle physique approprié. L'IBAN a vérifié les principaux composants des actifs de l'échantillon, mais il n'a pas été en mesure de vérifier les sous-composants (valeur comptable nette totale des actifs concernés : 26 176 195 EUR).
- L'IBAN n'a pas été en mesure d'effectuer les vérifications voulues ni de rapprocher les données relatives au contenu de certains kits de l'échantillon et les données du système comptable (valeur comptable nette totale en fin d'exercice : 24 501 352 EUR) étant donné qu'il n'existait pas de répartition détaillée de ces éléments dans ALIS. Ceux-ci sont comptabilisés uniquement dans l'ERP, et pas dans ALIS, et stockés jusqu'à nouvel ordre car ils ne peuvent pas actuellement être installés dans les aéronefs. L'Agence a expliqué que la NAGSMO avait transféré ces actifs. Elle a toutefois indiqué qu'elle n'avait pas inspecté les boîtes scellées, ni au moment du transfert ni après.
- L'IBAN a constaté que certaines des boîtes inspectées contenaient des documents qui, par erreur, portaient sur un autre élément du système AGS. L'Agence a corrigé l'erreur après l'inspection physique réalisée par l'IBAN (valeur comptable nette en fin d'exercice : 4 124 950 EUR).
- L'IBAN a constaté que plusieurs numéros de série, numéros de pièce et codes ERP n'étaient pas visibles sur certaines des étiquettes apposées sur les actifs, ou alors qu'il n'était pas possible de rapprocher ces données de celles contenues dans ALIS. Par conséquent, l'exactitude et l'exhaustivité des données contenues dans ALIS n'ont pas encore pu être pleinement établies.

1.12 S'agissant de l'inventaire physique des articles critiques, qui doit être effectué tous les ans pour chacun d'eux, l'IBAN a relevé que, dans le cadre de la transition toujours en cours de la NAGSMA à la NSPA, cette dernière avait effectué un inventaire limité portant sur 25 articles sans formuler de constatations significatives. Il est important que la NSPA effectue chaque année un inventaire complet des articles critiques pour garantir le plein respect du plan de comptabilisation et de gestion des actifs de l'AGS de l'OTAN à toutes les phases de leur cycle de vie.

1.13 En outre, du point de vue de la gestion des risques, l'Agence n'a pas inscrit le suivi de la navigabilité des actifs de l'AGS en tant que risque lié aux stocks dans son registre des risques relatifs à l'AGS. Il est toutefois important de le faire, étant donné que la comptabilisation des éléments du secteur Air et des configurations des dispositifs d'entraînement « pilotes » concernant le système AGS est une exigence prévue dans les dispositions de suivi de la navigabilité du système AGS. Au cours de l'audit, l'Agence a

NATO SANS CLASSIFICATION

expliqué que les risques liés au suivi et au maintien de la navigabilité étaient gérés séparément : la NSPA gère les risques liés au suivi de la navigabilité, et la NAGSF les risques liés au maintien de la navigabilité. L'interaction entre ces deux entités garantit la navigabilité de l'ensemble du système. Alors que l'Agence considère que le suivi (et le maintien) de la navigabilité des actifs de l'AGS est géré, l'IBAN estime qu'un manque d'exhaustivité du registre des risques pourrait générer des risques importants liés au fait que les stocks ne seraient pas couverts de manière appropriée par des mesures d'atténuation et ne seraient pas traités adéquatement par les hauts responsables de l'Agence, ce qui pourrait nuire aux activités et à la réputation de celle-ci.

Recommandations

1.14 L'IBAN recommande à la NSPA :

- a) d'effectuer un rapprochement complet des actifs de l'AGS enregistrés dans le module ERP de comptabilité et de leurs composants enregistrés dans le système d'informations logistiques pour les acquisitions (ALIS) de l'AGS, en s'appuyant sur le manuel technique électronique interactif (IETM), et de rapprocher ces données de celles qui concernent les actifs se trouvant physiquement sur site ; cela améliorera le processus de préparation à l'audit au sein de l'Agence pour les inspections physiques effectuées chaque année par l'IBAN ;
- b) de mettre en œuvre un système de marquage/d'étiquetage permettant d'établir un lien automatique avec le module ERP de comptabilisation des actifs et avec le système ALIS ;
- c) de veiller à ce qu'un contrôle physique des stocks soit effectué chaque année pour tous les actifs critiques ;
- d) de veiller à ce que, s'agissant du suivi de la navigabilité des actifs de l'AGS, les risques liés aux stocks soient inscrits dans les registres des risques de l'Agence et fassent l'objet de mesures d'atténuation spécifiques.

2. **NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE CLARIFIER LE STATUT JURIDIQUE DU MAGASIN SITUÉ SUR SON SITE PRINCIPAL ET DE VEILLER AU RESPECT DU RÈGLEMENT APPLICABLE AUX ACTIVITÉS SOCIORÉCRÉATIVES**

Contexte

2.1 En 2019, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé le règlement applicable aux activités sociorécréatives organisées à l'OTAN (C-M(2019)0026). Selon l'article 1, ce texte *régit les activités sociorécréatives et les activités commerciales de proximité et de détail connexes (ci-après dénommées « activités connexes ») de tous les quartiers généraux et autres organismes, civils et militaires, établis en vertu du Traité de l'Atlantique Nord (ci-après dénommés « organismes OTAN »).*

2.2 Selon l'article 2, *une activité sociorécréative organisée dans un organisme OTAN est une activité qui améliore la qualité de vie des personnes concernées, favorise la cohésion entre elles et leur intégrité et/ou contribue à leur bonne santé physique et mentale, et qui est associée aux opérations ou activités in situ de l'organisme OTAN. Les activités sociorécréatives font partie des activités officielles d'un organisme OTAN. Elles consistent généralement à faciliter les interactions – activités, événements, réceptions, clubs ou associations à vocation sportive ou récréative, activités ponctuelles et activités de loisir – ou à fournir des services essentiels. Les activités sociorécréatives n'englobent pas les activités commerciales directement liées aux fonctions officielles ou requises par ces dernières, ni les activités commerciales de proximité et de détail qui ne sont pas limitées à la fourniture de services essentiels.*

2.3 Comme il est précisé dans la note de bas de page 1 du règlement (portant sur l'article 2), *l'activité sociorécréative peut être organisée par le comité du personnel (association du personnel par exemple). Une activité organisée par un comité du personnel est sociorécréative dès lors qu'elle correspond à la définition énoncée à l'article 2 et qu'elle ne relève pas des fonctions normales du comité du personnel définies à l'article 89 du Règlement du personnel civil ; dans ce cas, elle est organisée conformément aux règles applicables aux activités sociorécréatives de l'organisme OTAN concerné.*

2.4 Selon l'article 6, *les entités OTAN présentant des états financiers n'intègrent pas les informations relatives aux activités sociorécréatives et aux activités des associations de personnel dans leurs états financiers respectifs, même lorsque ces activités sont considérées, du point de vue comptable, comme étant contrôlées par l'entité présentant les états financiers. En cas de divergence entre cette disposition adaptée et une autre disposition des IPSAS, c'est la première qui s'applique. Pour le reste, l'IPSAS 6 demeure d'application.*

2.5 Pour ce qui est des informations complémentaires à fournir, le texte précise que *l'entité OTAN présentant les états financiers qui applique cette disposition adaptée indique dans ses méthodes comptables qu'il en est ainsi. Les entités OTAN présentant des états financiers restent tenues d'établir des rapports annuels sur la viabilité financière des activités sociorécréatives organisées en leur sein, et elles présentent dans une note jointe aux états financiers les informations financières relatives à ces activités qui concernent les éléments suivants : trésorerie et équivalents, éléments de passif (y compris provisions et passifs éventuels) et nombre d'équivalents temps plein employés à l'appui direct des activités sociorécréatives en fin d'exercice. Les présentes dispositions adaptées s'appliquent à partir de l'exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2020 et prévoient une exemption transitoire jusqu'au 31 décembre 2021 pour la comptabilisation et/ou la valorisation d'actifs et/ou de passifs.*

Constatations

2.6 La note 25 jointe aux états financiers 2021 de la NSPO explique que *la NSPA dispose d'un comité du personnel, qui comprend des représentants des associations du personnel des quatre principaux lieux d'affectation. Les associations du personnel locales sont financées par les contributions des membres, alors que l'association du personnel basée au Luxembourg est également financée par les bénéfices réalisés par l'exploitation d'un petit magasin sur le site. [...] Le Comité du personnel a confirmé que l'Association du personnel et le magasin détenaient des actifs nets à la fin de l'exercice financier. Le magasin de l'Association du personnel du Luxembourg emploie trois personnes à temps plein qui travaillent dans le cadre d'un contrat de travail passé avec l'Association du personnel. Les coûts relatifs à ces employés sont financés par les recettes ou par les réserves du magasin.*

2.7 L'IBAN a constaté que la NSPA ne connaissait pas le statut juridique du magasin qui se trouve sur son site principal, du fait de l'absence des documents qui permettraient de retracer l'historique de la situation. Le magasin n'est accessible qu'au personnel de l'Agence et aux visiteurs. Par conséquent, comme il est indiqué dans la note 25, *l'Agence utilise la période de transition pour établir si elle traite les activités sociorécréatives de façon conforme aux dispositions du règlement correspondant approuvé par le Conseil, ou si les activités sont d'une portée si limitée qu'elles relèvent de la compétence de l'association du personnel et ne sont pas soumises aux exigences du règlement en question. Le résultat de cet examen déterminera si certaines informations doivent être communiquées dans les états financiers 2022 conformément à la norme IPSAS 6.* Entre-temps, l'IPSAS 35 a remplacé l'IPSAS 6 et elle est d'application pour les périodes débutant le 1^{er} janvier 2021 ou ultérieurement.

2.8 Le magasin appartient à l'Association du personnel et il est géré par le Comité du personnel civil de l'OTAN. Si l'on estime que l'exploitation du magasin ne relève pas du règlement applicable aux activités sociorécréatives et qu'elle a lieu sous le couvert de la personnalité juridique dont l'OTAN est dotée en vertu de la convention d'Ottawa, les dépenses correspondantes devront figurer dans les états financiers de la NSPA, sous la forme d'informations sectorielles.

2.9 Par ailleurs, du fait de la pandémie de COVID-19, les recettes du magasin ont diminué, et une perte d'environ 120 000 EUR a été enregistrée en 2019-2020. Et sachant que le personnel de l'Agence ne travaille désormais plus à plein temps sur le site, la situation actuelle pourrait se prolonger et déboucher éventuellement sur une faillite. Le statut juridique du magasin n'étant pas clairement établi, il y a lieu de déterminer à qui, le cas échéant, il incomberait de couvrir les pertes et le passif.

2.10 En août 2021, l'Agence a actualisé l'instruction d'exploitation (OI) 4600-06, qui énonce les règles et dispositions applicables à l'utilisation des installations communes de la NSPA pour l'organisation d'activités sociorécréatives et d'activités commerciales sur son site principal. Elle entendait que soient clairement définis les rôles et les responsabilités en lien avec l'exploitation et la gestion du magasin. La direction de la NSPA a ainsi entrepris d'examiner plusieurs cas de non-conformité avec l'OI susmentionnée, dans le but

d'y remédier. Selon le paragraphe 6.2.1 de cette OI, *la responsabilité de l'exploitation et de la gestion financière du magasin incombe au président*. Le président du Comité du personnel ou la personne que celui-ci aura désignée pour le remplacer établit les états financiers du magasin et les soumet à l'auditeur général de la NSPA. Selon le paragraphe 1.3.2.6 de l'OI, *les comptes du magasin sont vérifiés par l'auditeur général de la NSPA*. Et selon l'annexe III, ce dernier *vérifie les comptes et les stocks du magasin au moins une fois par an et il est autorisé à procéder à tout moment, et de sa propre initiative, à tout contrôle qu'il jugerait nécessaire, dont il rendra compte au président de l'Association du personnel de la NSPA-Luxembourg*.

2.11 Actuellement, il n'existe pas de procédure de décharge pour les états financiers du magasin. On ne sait donc pas précisément ce qui se passe une fois que l'opinion a été formulée ni à qui il incombe de procéder à la décharge et de superviser le processus de compte rendu financier relatif aux comptes du magasin. Ces comptes ne sont d'ailleurs pas publiés. L'auditeur général de la NSPA s'est prononcé comme suit au sujet des quatre derniers exercices :

- 2018 : déclaration d'abstention, au motif que le président du Comité du personnel avait refusé de signer les états financiers car le Comité avait des doutes quant à leur exactitude.
- 2019 : rapport indiquant que les conditions requises pour la réalisation d'un audit des comptes de 2018 et de 2019, en application des normes internationales d'audit, n'étaient pas réunies, en raison du caractère incomplet du processus de compte rendu financier, à savoir que les personnes chargées de la supervision de ce processus n'étaient pas identifiées et que les états financiers n'avaient pas été publiés.
- 2020 : ce n'est que tout récemment que l'Association du personnel a soumis les états financiers au Bureau de l'auditeur général (il ne s'agit par ailleurs que des états financiers de base, sans les informations complémentaires).
- 2021 : les états financiers n'ont pas encore été communiqués au Bureau de l'auditeur général.

2.12 Si l'Agence s'est conformée aux dispositions transitoires applicables au compte rendu de ses activités sociorécréatives dans ses états financiers de 2021, il n'est pas à exclure, sur la base de ce qui précède, qu'elle ne soit pas en mesure de fournir les informations nécessaires pour la comptabilisation et/ou la valorisation des actifs et/ou des passifs dans ses états financiers de 2022. De plus, alors que, selon le règlement applicable aux activités sociorécréatives, les entités OTAN présentant des états financiers restent tenues de présenter un rapport annuel sur la viabilité financière des activités sociorécréatives organisées en leur sein, l'Agence n'a jamais rendu compte des activités sociorécréatives ni des autres activités organisées par l'Association du personnel, que ce soit au Comité financier, administratif et d'audit, au Comité de surveillance de l'Agence ou au Comité des budgets.

Recommandation

2.13 Sachant que la période d'exemption provisoire (prévue dans le règlement relatif aux activités sociorécréatives) prendra fin avec la publication des états financiers de 2022, l'IBAN recommande à la NSPA :

- a) de clarifier le statut juridique du magasin situé sur son site principal ;
- b) de déterminer si l'exploitation du magasin relève des activités sociorécréatives et, dans l'affirmative, de veiller au strict respect des règles applicables aux activités de ce type.

3. NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE MIEUX DÉMONTRER LA CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OTAN ET AVEC LE RÈGLEMENT DES ACHATS DE LA NSPO POUR LES CONSULTATIONS SANS MISE EN CONCURRENCE

Contexte

3.1 D'après l'article 32 de la section VII (*Acquisition et passation de marchés*) du Règlement financier de l'OTAN (NFR), *l'activité d'acquisition et de passation de marchés à l'OTAN doit être conforme aux principes suivants :*

- (a) l'acquisition, en temps voulu, de biens et de services se fait autant que possible par appel à la concurrence, le but étant de parvenir à la solution la plus efficace, la plus efficiente et la plus économique par application des procédures d'acquisition approuvées ;*
- (b) l'acquisition des biens et services se fait d'une manière transparente et équitable sur la base du principe de non-discrimination et d'équité, en vertu duquel les fournisseurs admissibles se voient donner les mêmes chances et réserver le même traitement.*

3.2 Selon l'article 4.1 du Règlement des achats de la NSPO (4200), *l'un des objectifs principaux de la NSPA est d'obtenir, par le jeu de la concurrence internationale, les meilleurs prix pour les matériels et les services. L'offre la plus économique répondant aux exigences techniques et contractuelles de l'appel d'offres est en principe acceptée.* Selon l'article 4.5.1 de ce règlement, il peut être dérogé à la règle de la mise en concurrence dans un certain nombre de situations, notamment *lorsqu'il n'existe qu'une seule source connue à même de fournir le matériel ou les services recherchés (« fournisseur en situation de monopole »).*

3.3 L'article 8.2.1 de l'instruction d'exploitation OI 4200-01, du 24 août 2021, stipule que, *s'il apparaît qu'il n'existe qu'une seule source autorisée susceptible de fournir les matériels ou les services recherchés, le chef de la Section Identification des fournisseurs doit certifier par écrit que le fournisseur qu'il est prévu de consulter est le seul dont l'existence soit connue.*

3.4 L'OI 4200-01 précise que, *dans certains cas, les autorités techniques du client mènent une procédure d'homologation au niveau national qui débouche sur l'identification du seul fournisseur en mesure de répondre à leur besoin compte tenu des critères techniques à prendre en considération. La décision d'homologation signée par l'autorité nationale compétente devra être obtenue et conservée en tant que pièce justificative.*

3.5 La section 8.8 de l'OI 4200-01 expose la procédure à suivre par les entreprises qui souhaitent prendre part à un appel d'offres relatif à un besoin (matériel, services ou travaux) dont la valeur estimative est supérieure au niveau financier E (0,8 million EUR en 2021) si elles considèrent que la formulation de l'appel d'offres restreint indûment la concurrence. En pareil cas, une réclamation officielle peut être introduite, dans un certain délai, auprès du responsable principal des achats, avec copie au responsable de la mise en concurrence.

Constatations

3.6 Lors d'une vérification aléatoire, l'IBAN a mis la main sur le dossier d'une consultation sans mise en concurrence, approuvée en mars 2020 en tant que demande à adresser à un fournisseur en situation de monopole (valeur estimative totale du marché à bons de commande pour trois ans avec possibilité de deux années supplémentaires : 70,84 MEUR – le montant facturé au 31 décembre 2021 s'élevait à 2,43 MEUR). Il s'agissait de répondre à un besoin notifié par trois pays, qui souhaitaient acquérir un parachute homologué pour utilisation sur un aéronef bien précis, dans un souci d'interopérabilité. Les pays ont adressé leurs lettres de mission à l'Agence en mars et en avril 2020.

3.7 Compte tenu de l'urgence opérationnelle, le pays à l'initiative de la demande a considéré qu'il ne disposait pas de suffisamment de temps pour appliquer une procédure d'homologation au niveau national et il a donc souhaité se procurer le modèle de parachute déjà approuvé par le fabricant de l'aéronef en question. D'après l'évaluation interne effectuée par la NSPA, ce parachute était, à la connaissance de l'Agence, le seul du marché qui bénéficiait d'une homologation pour cet appareil. Lors de l'audit, l'Agence a expliqué que le pays à l'origine de la demande utilisait déjà le parachute approuvé par le fabricant pour l'appareil en question mais dans une version légèrement modifiée, sur la base d'une homologation nationale distincte.

3.8 L'IBAN a constaté que l'Agence avait publié le besoin en tant que perspective de marché potentiel (FBO) en avril 2020 et qu'elle avait lancé l'appel d'offres correspondant en octobre 2020, avant qu'aucun des trois pays ait soumis les documents attestant l'homologation nationale du parachute. Bien que la consultation ait été lancée dans le cadre d'une mise en concurrence, les spécifications formulées restreignaient de facto le marché à un seul soumissionnaire. À ce moment-là, l'homologation nationale n'avait pas encore été accordée dans le pays à l'initiative de la demande, les tests n'étant pas encore achevés (la phase finale de ces tests avait été reportée à juin 2020). Le pays en question n'a été en mesure de présenter la preuve de l'homologation que le 18 novembre 2020. Fin juin 2022, les deux autres pays n'avaient toujours pas soumis les attestations de l'homologation nationale (seul un document provisoire a été fourni par l'un d'eux). Les pays auraient dû fournir à la NSPA la preuve de l'homologation au niveau national au moment où ils soumettaient leur besoin à l'Agence ou au plus tard avant la publication du besoin en tant que FBO.

3.9 L'IBAN estime que cette situation contrevient aux règles de mise en concurrence, qui prévoient que les justificatifs nécessaires et suffisants soient mis à disposition en temps utile. Il faut que la NSPA soit en mesure de démontrer qu'elle ne se contente pas d'appliquer une procédure d'achat dictée par un client mais qu'elle applique, à chaque fois que possible, le principe de mise en concurrence prévu dans le NFR (article 32). Dans les cas où un pays applique une procédure de certification, l'Agence doit obtenir en temps utile les documents qui lui permettront de démontrer que tous les fournisseurs compatibles ont été évalués de manière équitable. Lors de l'audit, l'Agence a expliqué que l'homologation des parachutes était une responsabilité nationale, et qu'il s'agissait d'un processus différent de la validation de l'adéquation du parachute par rapport à l'aéronef qui est fournie par le fabricant de l'appareil.

3.10 Selon le fichier des fournisseurs potentiels, 25 sources étaient envisageables. Néanmoins, d'après le pays à l'origine de la demande, seul le parachute faisant l'objet de la demande était homologué pour ce type d'aéronef. Après la publication du besoin en tant que FBO et la publication de l'appel d'offres, entre avril et novembre 2020, cinq réclamations pour restriction injustifiée de la concurrence ont été introduites auprès de l'Agence par des fabricants de parachutes à usage militaire. Les réponses de la NSPA n'ont pas permis de valider sa décision d'autoriser le recours à une consultation sans mise en concurrence auprès d'un fournisseur en situation de monopole au motif que ce parachute était le seul qui soit homologué pour cet appareil. L'Agence a certes pour objectif de satisfaire ses clients, mais elle doit dans le même temps se conformer à la réglementation en place et veiller à ne pas ternir sa réputation ni porter atteinte aux principes d'intégrité et d'éthique que lui impose l'OI 4400-11 (Politique de la NSPA en matière d'intégrité et d'éthique), de manière à conforter l'industrie dans l'idée que la NSPA est un partenaire commercial offrant des garanties d'équité et de transparence.

3.11 Par ailleurs, les réclamations n'ont dans un premier temps pas été transmises à la responsable de la mise en concurrence car elles avaient trait à une consultation sans mise en concurrence qui avait été approuvée en tant que demande à adresser à un fournisseur en situation de monopole (les réclamations ne lui ont été communiquées qu'en septembre 2020). L'IBAN note également que, dans les documents mis à disposition par l'Agence, il était indiqué qu'une procédure avait été engagée devant les tribunaux d'un des trois pays concernés, contre le ministère de la Défense, pour contester le principe d'une consultation sans mise en concurrence (la NSPA n'était pas partie à cette procédure ; la juridiction saisie ne s'est pas prononcée sur le fond). Ce dossier n'a pas été porté en temps utile à l'attention du Bureau du conseiller juridique ni de la responsable de la mise en concurrence. Lorsque l'Agence se voit adresser une réclamation de l'industrie au motif qu'elle a indûment restreint la concurrence (même au stade de la publication du besoin en tant que FBO), il faudrait que ses réponses fassent l'objet d'une coordination avec la personne responsable de la mise en concurrence lorsque la valeur du marché dépasse un certain niveau financier (à définir par l'Agence). Les réclamations des clients seraient ainsi traitées de manière méthodique et cohérente.

3.12 Agir de la sorte permettrait également de limiter au strict minimum les retards dans la procédure d'achat car le temps nécessaire à l'Agence pour le traitement des réclamations, au stade de la FBO comme de l'appel d'offres, augmente le risque de retards dans la livraison au client. Dans le cas qui nous occupe, la Commission d'attribution des marchés a validé la consultation sans mise en concurrence en vue du recours à un fournisseur en situation de monopole en février 2021 et le contrat a été adjugé le même mois. Il a ainsi fallu onze mois à la NSPA pour attribuer le marché à partir du moment où les pays avaient notifié leur besoin.

Recommandation

3.13 Pour garantir le plein respect de l'article 32 du NFR en l'absence de mise en concurrence, l'IBAN recommande à la NSPA :

- a) d'amender l'OI 4200-1 de manière à ce qu'avant de lancer une consultation sans mise en concurrence, l'Agence dispose (dès le stade de la FBO) de tous les justificatifs nécessaires concernant les procédures d'homologation menées au niveau national ;
- b) de veiller à ce que, s'agissant des réclamations, la Division Achats se mette rapidement en relation avec la personne responsable de la mise en concurrence et fasse si nécessaire appel au Bureau du conseiller juridique de la NSPA/NSPO ;
- c) de mettre en place une procédure visant à ce que toute réclamation portant sur une restriction injustifiée de la concurrence (même si elle est soumise au stade de la FBO) dans les dossiers où la valeur du marché est supérieure à un certain niveau (à définir par l'Agence) fasse l'objet d'une gestion adéquate et soit soumise sans délai à la personne responsable de la mise en concurrence.

4. NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE D'AMÉLIORER LA CLASSIFICATION ET LA CONSTATATION DES AVANCES CLIENTS

Contexte

4.1 D'après l'IPSAS 1, une entité doit, dans l'état de la situation financière, faire la distinction entre le court terme et le long terme pour ce qui est des actifs et des passifs. Il est précisé dans cette même norme que, *pour chaque ligne d'éléments d'actif et de passif comprenant des montants qu'elle s'attend à recouvrer ou à régler (a) au plus tard dans les douze mois à compter de la date de reporting et (b) au-delà de douze mois après la date de reporting, l'entité doit indiquer le montant qu'elle s'attend à recouvrer ou à régler au-delà de douze mois.*

4.2 Selon l'IPSAS 1, *un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :*

- (a) l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal [lorsque le cycle normal d'exploitation d'une entité n'est pas clairement identifiable, sa durée présumée est fixée à douze mois] ;*
 - (b) il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;*
 - (c) il est à régler dans un délai de douze mois suivant la date de reporting ; ou*
 - (d) l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de reporting.*
- Tous les autres passifs doivent être classés comme non courants.*

4.3 D'après les instructions permanentes SOP-FF-11 de la NSPA (« Appels de contributions et demandes d'avances »), *l'Agence demande des avances pour les biens et/ou les services financés sur des budgets opérationnels lorsque les contrats conclus avec les fournisseurs le prévoient. Pour chaque demande d'avance, une demande client doit être spécifiée et les justificatifs correspondants doivent être versés dans SAP en vue de la constitution d'une piste d'audit. Pour permettre le classement des avances par échéance, la date d'utilisation estimative fournie par le client ou le responsable du projet tiendra compte de la date à laquelle les fonds sont censés être utilisés. Celle-ci correspond à la date prévue pour le paiement du fournisseur. Une demande d'avance ne peut porter que sur les montants qu'il est prévu d'utiliser au cours d'un exercice donné. Chaque fois qu'une demande client suppose que des paiements fournisseurs soient effectués sur plusieurs exercices, il y a lieu d'émettre des demandes d'avances distinctes, pour un exercice à la fois.*

4.4 Les avances clients doivent être en lien avec des activités d'acquisition en cours et cadrer avec le montant des autorisations de programme correspondantes. Le montant des demandes d'avances adressées aux clients doit dès lors être calculé très précisément, afin d'éviter que soient versés à l'Agence des fonds dont celle-ci n'a pas encore besoin. Des pratiques de saine gestion financière devraient garantir que les contrôles requis sont en place s'agissant de retracer l'origine des fonds et de les affecter à des projets de soutien et d'acquisition en cours ou programmés.

4.5 Comme il est indiqué à la note 22 des états financiers 2021 de la NSPO, *afin de pouvoir satisfaire les demandes des clients, les secteurs de la NSPO peuvent lancer des appels de fonds avant d'avoir besoin de ces fonds. L'avance est présentée dans les actifs, comme des liquidités, au niveau sectoriel et consolidé de la NSPO, mais elle s'accompagne d'un passif équivalent parce que, tant que ces fonds ne sont pas utilisés, ils sont dus en retour au client qui les a fournis. Aucune opération de compensation ne peut être effectuée entre les avances et les créances clients sans autorisation écrite du client.* Il en résulte que les avances sont dues aux clients de la NSPA, soit sous la forme de liquidités soit sous la forme des biens/services commandés. Comme l'Agence l'a expliqué durant l'audit, de la commande de biens/services naît une obligation juridique de livraison, et une date de livraison estimée doit être communiquée : l'utilisation des avances peut y être directement reliée. S'il n'y a pas de commande, il n'y a pas d'obligation de livraison. Par conséquent, tant que la commande n'est pas passée, la dette à l'égard des clients prend uniquement la forme de liquidités. Si les fonds ne sont pas rattachés à une commande (même s'ils sont

rattachés à une finalité) et que le client donc n'a pas l'obligation juridique de les utiliser, ce dernier peut, à tout moment et sur très court préavis, demander que les fonds lui soient restitués. De ce fait, l'Agence classe ces avances dans la catégorie des passifs courants.

4.6 Lors d'audits précédents (exercices 2017, 2018 et 2020), l'IBAN avait formulé une série d'observations et de recommandations sur la répartition des avances clients entre les catégories « passifs à court terme » et « passifs à long terme ». L'Agence a mis en place une directive générale relative cette classification entre actifs/passifs à court terme et actifs/passifs à long terme et elle a actualisé les SOP 11.

Constatations

4.7 L'IBAN a examiné un échantillon des avances assignées à des projets, vérifiant (i) la finalité de l'avance, (ii) la demande d'avance émise et (iii) la répartition des avances entre passif à court terme et passif à long terme dans les états financiers de 2021. Il a constaté des anomalies dans trois programmes (Soutien aviation, Munitions et Recertification/modernisation des missiles Patriot) : sur la base des critères énoncés dans l'IPSAS 1, le passif à court terme est surévalué d'au moins 24,38 MEUR et le passif à long terme est sous-évalué d'autant.

4.8 Ces anomalies s'expliquent principalement par une faille dans le contrôle interne, qui tient au fait que le module comptabilité de l'ERP n'autorise qu'une seule date d'utilisation, alors que, pour certaines avances, il y en a plusieurs. Par ailleurs, en l'état, les SOP-FF-11 ne prévoient pas d'exceptions (par exemple en cas de prépaiement à un fournisseur ou lorsque l'avance est liée à une commande dans le cadre d'une vente militaire à l'étranger pour laquelle le préfinancement (prépaiement) est requis et que les fonds correspondants sont détenus dans une banque auprès de laquelle le fournisseur a le droit de retirer les liquidités nécessaires à tout moment, sous la forme de tranches, en fonction de la progression des travaux).

4.9 De plus, les responsables financiers des programmes cités plus haut n'ont pas correctement documenté l'analyse effectuée en vue de la classification des avances ou ils ont effectué cette classification sans s'appuyer sur une évaluation détaillée. Les documents nécessaires à l'appui de la classification des avances clients auraient dû être versés dans le système ERP à des fins de contrôle interne et de constitution d'une piste d'audit. Cela aurait également permis à la Division finances de vérifier la classification des avances clients avant la publication des états financiers de 2021.

4.10 Pour la suite, la NSPA a lancé pour la période 2022-2026 un programme de mise à niveau du logiciel ERP, avec pour objectif d'optimiser les processus métiers moyennant une normalisation et une automatisation accrues. Dans le cadre de cette migration, elle devra veiller à assurer un suivi adéquat des avances clients dans l'ERP lorsque celles-ci concernent des paiements fournisseurs répartis sur plusieurs années.

Recommandation

4.11 L'IBAN recommande à la NSPA de classifier et de constater correctement les avances clients dans les états financiers. Pour ce faire, l'Agence pourrait :

- a) revoir et actualiser les SOP-FF-11 afin que celles-ci autorisent certaines exceptions en matière de classification des avances ;
- b) veiller à ce que, dans le module comptabilité de l'ERP, les avances clients soient différenciées par exercice financier. L'Agence devrait ainsi envisager de procéder à toute actualisation nécessaire au niveau des processus comptables et des flux de travail correspondants dans le cadre de son projet de mise à niveau du logiciel ERP. Cela devrait lui permettre d'assurer un suivi adéquat des avances clients dans l'ERP lorsque celles-ci concernent des paiements fournisseurs répartis sur plusieurs années ;
- c) revoir les contrôles internes existants concernant la classification des avances clients et les actualiser dans la mesure nécessaire pour faire en sorte que les avances soient présentées correctement dans les états financiers ;
- d) veiller à ce que les responsables financiers des programmes versent dans l'ERP tous les documents permettant de justifier la classification des avances clients, à des fins de contrôle interne et de constitution d'une piste d'audit. Cela devrait permettre à la Division finances de vérifier la classification des avances clients avant la publication des états financiers de la NSPO.

5. NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE DÉTERMINER SI LA NSPO AGIT EN QUALITÉ DE MANDATAIRE OU EN QUALITÉ DE MANDANT AU NIVEAU DES PROGRAMMES/ACTIVITÉS

Contexte

5.1 Les états financiers de la NSPO sont établis en application des dispositions du cadre comptable OTAN, adaptées des IPSAS, ainsi que du principe selon lequel la NSPO joue le rôle de mandant, et non de mandataire, pour l'ensemble de ses activités. Déterminer en quelle qualité l'entité agit est important car cela a une incidence directe sur la manière dont les produits et les charges ainsi que les éléments d'actif et de passif sont présentés dans les états financiers.

5.2 La seule IPSAS faisant spécifiquement référence aux mandants et aux mandataires est l'IPSAS 9 (*Produits des opérations avec contrepartie directe*), qui explique comment les mandants et les mandataires doivent constater les produits de ce type. Elle indique ainsi que les entités doivent commencer par déterminer si elles agissent en tant que mandant ou en tant que mandataire. Le paragraphe 12 de l'IPSAS 9 stipule que *dans une relation (...) de mandat, les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service comprennent des montants recouvrés pour le compte du mandant et qui ne conduisent pas*

à des augmentations de l'actif net/situation nette de l'entité. Les montants collectés pour le compte du mandant ne sont pas des produits. Au contraire, le produit correspond au montant de toute commission reçue ou à recevoir au titre du recouvrement ou du traitement des flux bruts.

5.3 Selon le guide d'application de l'IPSAS 9 (qui accompagne la norme mais n'en fait pas partie), *déterminer si une entité agit en tant que mandant ou mandataire nécessite l'exercice du jugement et la prise en compte de tous les faits et circonstances pertinents.* Sont également énumérés une série de critères permettant de déterminer si une entité agit en qualité de mandant. Enfin, le guide précise qu'*une entité agit en tant que mandant lorsqu'elle est exposée de manière importante aux risques et avantages associés à la vente de biens et à la prestation de services.*

5.4 Dans le cadre de l'audit des états financiers 2011 de l'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA) (IBA-AR(2012)29), l'IBAN avait recommandé à la direction de l'Agence de déterminer, pour chacune de ses activités, si l'Organisation OTAN de soutien jouait le rôle de mandant ou le rôle de mandataire, l'objectif étant de savoir si ces activités devaient être présentées dans les produits et les charges de l'organisation. En réponse à cette recommandation, l'Agence avait effectué une évaluation sur la base des normes disponibles (IPSAS 9) et estimé qu'elle agissait en tant que mandant au niveau de l'entité. Cette conclusion avait été jugée recevable étant donné que l'Agence était exposée aux risques et avantages associés à la vente de biens ou à la prestation de services et que l'IPSAS 9 n'énonçait pas de critères bien précis permettant de faire la distinction entre la qualité de mandataire et la qualité de mandant.

Constatations

5.5 L'IPSAS 9 ne définit pas les termes « mandant » et « mandataire » et elle n'énonce pas de critères précis sur lesquels s'appuyer pour déterminer si une entité agit en tant que mandant ou en tant que mandataire. Toutefois, dans la préface aux IPSAS, il est indiqué que les IPSAS reprennent les normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), en les adaptant au secteur public selon les besoins. En outre, dans les remerciements figurant au début de l'IPSAS 9, il est indiqué que les orientations données dans cette norme s'inspirent essentiellement de la norme comptable internationale IAS 18 (*Produits des activités ordinaires*), laquelle a été remplacée le 1^{er} janvier 2018 par l'IFRS 15 (*Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*). Et le Conseil des IPSAS est en train d'actualiser l'IPSAS 9 dans le cadre de l'exposé-sondage 70 (*Produits avec obligations de prestation*), aligné sur l'IFRS 15.

5.6 Selon l'IFRS 15, le mandant est la partie qui exerce le contrôle sur des biens ou des services avant leur transfert aux clients, et le mandataire est la partie qui fait en sorte que des biens ou des services soient fournis par un tiers, mais qui ne prend pas le contrôle de ces biens ou services. Le paragraphe B37 de l'IFRS 15 définit trois critères à prendre en considération pour déterminer si une entité présentant des états financiers exerce le contrôle d'un bien ou d'un service avant son transfert au client :

- l'entité exerce la responsabilité principale s'agissant de fournir les biens et services promis ;
- l'entité est exposée aux risques liés aux stocks ;
- l'entité a toute latitude pour fixer le prix du bien ou du service spécifié.

5.7 Selon les paragraphes B35 et B36 de l'IFRS 15, le mandant comptabilise les montants bruts des produits et des charges tandis que le mandataire comptabilise uniquement les honoraires et les commissions, même s'il a un rôle d'intermédiaire s'agissant des flux de trésorerie bruts.

5.8 En prévision de la révision prochaine de l'IPSAS 9, l'IBAN a demandé à la Direction des finances de la NSPA de procéder à une analyse préliminaire visant à déterminer, dans le cas où les critères de l'IFRS 15 s'appliqueraient, s'il faudrait considérer que l'Agence agit en tant que mandant ou en tant que mandataire au niveau des programmes/activités. Pour l'audit des états financiers de 2021, il a sélectionné les activités relatives à la bourse logistique de l'OTAN (NLSE). La NLSE est une application web de commerce électronique qui permet de mettre en contact des forces armées et des fournisseurs sur une seule et unique place de marché. Son objectif principal est de promouvoir la coopération logistique entre pays en proposant un processus d'achat en ligne, sans échange de documents papier, à partir des marchés à bons de commande que la NSPA a conclus afin de répondre aux besoins groupés des pays membres (et des pays partenaires) de l'OTAN qui y participent.

5.9 La Direction des finances de la NSPA a effectué l'analyse demandée avec le concours du programme Services généraux et en coopération (LB), qui est chargé de la NLSE. Elle s'est appuyée sur la liste (non exhaustive) de questions figurant dans l'IFRS 15. Il ressort des réponses fournies par l'Agence que, pour ce qui concerne les activités commerciales menées dans le cadre de la NLSE, le rôle qu'elle joue est plus proche de celui de mandataire que de celui de mandant du point de vue du compte rendu financier. Cela tient au fait que l'Agence n'est pas en mesure de décider de l'utilisation qui sera faite des biens ou services ni de bénéficier de tous les autres avantages (éventuelles rentrées de fonds ou moindres sorties de fonds) liés à ces biens ou services. En outre, si l'Agence est légalement propriétaire des biens ou services, à titre temporaire, au moment de leur vente au client, dans la plupart des cas, elle n'a pas le contrôle de ces biens ou services avant ce transfert momentané de propriété. En outre, la NSPA ne prend pas en charge les risques liés aux stocks et n'a pas de pouvoir discrétionnaire s'agissant de fixer le prix des biens ou services spécifiés.

5.10 Pour la suite, compte tenu de l'alignement en cours des IPSAS sur les IFRS, et en particulier de l'IPSAS 9 sur l'IFRS 15, et compte tenu également des résultats de l'analyse préliminaire effectuée pour le programme NLSE, la NSPO pourrait, aux fins du compte rendu financier, être considérée à l'avenir comme mandataire plutôt que comme mandant pour un certain nombre de ses activités. Ainsi, pour les activités concernées, les charges opérationnelles et les produits correspondants ne seraient plus comptabilisés dans les états financiers. En effet, un mandataire ne doit comptabiliser que les honoraires ou les commissions dans l'état de la performance financière, même s'il a un rôle d'intermédiaire s'agissant des flux de trésorerie bruts.

5.11 Par ailleurs, pour la période 2022-2026, la NSPA a lancé un programme de mise à niveau du logiciel ERP, avec pour objectif d'optimiser les processus métiers moyennant une normalisation et une automatisation accrues.

Recommandations

5.12 L'IBAN recommande à la NSPA :

- a) d'effectuer, pour chacune de ses activités, une analyse visant à déterminer si la NSPO agit en tant que mandant ou en tant que mandataire et pour ainsi savoir si ces activités devront à l'avenir être ou non présentées en tant que produits et charges de la NSPO ; il conviendrait de réaliser une telle analyse pour chacune des activités de l'entité afin de garantir l'uniformité de leur traitement à l'échelle de l'Organisation ;
- b) sur la base des conclusions de l'analyse qui aura été effectuée et si nécessaire, de passer en revue les processus en place et d'examiner dans quelle mesure ils doivent évoluer pour faire en sorte que les états financiers de la NSPO soient établis sur une base correcte, qui tienne compte du fait qu'elle joue le rôle de mandataire pour certaines de ses activités ;
- c) d'envisager de procéder à toute actualisation nécessaire au niveau des processus comptables et des flux de travail correspondants dans le cadre de son projet de mise à niveau du logiciel ERP.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations formulées lors d'audits précédents. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif de ces observations et recommandations et des mesures prises par l'entité (pour autant qu'elles aient été examinées par l'IBAN), ainsi que l'état de la question.

Une question est considérée comme étant « à traiter » lorsqu'aucun progrès notable n'a encore été réalisé en vue de son règlement. Une question est considérée comme étant « en cours de traitement » lorsque l'entité a commencé à mettre en œuvre la recommandation correspondante ou lorsque certains éléments de la recommandation (mais pas tous) ont été suivis d'effets. Une question est considérée comme étant « traitée » lorsque la recommandation correspondante a été mise en œuvre ou qu'elle a été rendue ou est devenue caduque. Lorsque la recommandation se subdivise en plusieurs éléments, l'état de la question est indiqué pour chacun d'eux dans la colonne « Mesures prises ».

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
(1) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 1 INCIDENCE FINANCIÈRE DU RETRAIT DES FORCES DE LA MISSION RESOLUTE SUPPORT : ESTIMATION NON ENCORE DISPONIBLE Recommandation de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA : a) d'achever au plus vite l'analyse de l'incidence financière estimée du retrait des forces de la mission Resolute Support et de communiquer les conclusions de cette analyse à toutes les parties prenantes ;	a) En février 2022, l'Agence a soumis à son comité de surveillance (ASB) le document intitulé « Incidence financière estimée du retrait de la mission Resolute Support ». Il s'est révélé difficile de fournir des estimations définitives et fiables des coûts liés au retrait ainsi que de l'incidence financière possible sur les clients de l'Agence. Cela tient au fait qu'il a fallu quitter l'Afghanistan en urgence, que les événements ont pris une tournure inattendue et que la situation a changé rapidement fin août 2021. Dans les états financiers 2021 de la NSPO, on trouve une provision d'un montant de 62,78 MEUR, dont 56,8 MEUR destinés à couvrir des problèmes contractuels/la résiliation de contrats pour raisons de convenance. Toutefois, après la publication de ces états financiers le 31 mars 2022, l'Agence a continué de recevoir des réclamations de la part de titulaires de marché au sujet de la résiliation de contrats en raison du retrait de l'OTAN d'Afghanistan. L'analyse des réclamations est en cours, et des informations détaillées supplémentaires seront fournies à l'ASB. Fin mai 2022, le montant total correspondant aux réclamations pour raisons de convenance (retrait des forces de la mission Resolute Support et COVID-19) s'élevait à 82,10 MEUR, ce qui représente 25,30 MEUR de plus que le montant de la provision indiqué dans les états financiers 2021 de la NSPO. Question en cours de traitement.	Question en cours de traitement.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
b) de mettre en place, pour les autres missions OTAN en cours, des procédures pour faire en sorte qu'une analyse et un aperçu à jour de l'incidence financière d'une éventuelle restructuration ou clôture des activités puissent être obtenus facilement au moins une fois par an.	b) L'Agence demandera chaque année que lui soient fournies les données nécessaires concernant l'incidence financière d'une éventuelle restructuration ou clôture de missions de l'OTAN en cours, dans le cadre du processus annuel de détermination des provisions et des éléments de passif éventuel. Dans la note 27 des états financiers 2021 de la NSPO, l'Agence présente les incidences financières possibles de la restructuration ou de la clôture de missions de l'OTAN auxquelles elle participe. L'IBAN continuera de suivre de près l'analyse et l'aperçu de l'incidence financière d'une éventuelle restructuration ou clôture d'opérations en cours. Question traitée .	
(2) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 2 ERREURS SIGNIFICATIVES DANS LA CONSTATATION DES STOCKS DANS LES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE LA NSPO Recommandation de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA de faire en sorte : a) que les stocks soient correctement comptabilisés dans les états financiers ; il faudrait pour cela effectuer les écritures comptables nécessaires afin de corriger l'erreur relevée dans les stocks et automatiser le processus de report des stocks pour réduire le risque d'erreur humaine ;	a) L'IBAN a noté que les stocks étaient correctement comptabilisés dans les états financiers 2021 de la NSPO. Comme l'a expliqué l'Agence, le processus d'automatisation n'a pas avancé en 2021 car les ressources disponibles étaient insuffisantes. Pour éviter les erreurs dans la présentation des chiffres, l'Agence a effectué un contrôle de deuxième niveau des montants relatifs aux stocks et a effectué un rapprochement entre les chiffres communiqués par les divisions Logistique et Finances. On devrait parvenir à une automatisation complète du processus grâce à la mise en œuvre du nouveau système ERP. Question en cours de traitement.	Question en cours de traitement .

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
b) que les gestionnaires de programme chargés de communiquer des données à la Division Finances fournissent également des éléments probants à l'appui des vérifications qui ont été effectuées au niveau des stocks en vue de la validation des données soumises ; c) que les listes des stocks fournies à l'IBAN au cours de l'audit soient correctes, fiables et puissent être mises en concordance avec les états financiers.	b) L'IBAN a noté que certaines informations complémentaires avaient été fournies par les gestionnaires de programme à la Division Finances en vue de l'établissement des états financiers 2021 de la NSPO, mais pas pour tous les projets et pas par tous les programmes. Question en cours de traitement. c) Les listes des stocks fournies à l'IBAN au cours de l'audit des états financiers 2021 de la NSPO ont pu être mises en concordance avec la balance de vérification de fin d'exercice. Question traitée.	
(3) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 3 NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE MIEUX DÉMONTRER LA CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OTAN ET LE RÈGLEMENT DES ACHATS DE LA NSPO Recommandation de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA de prendre les mesures suivantes : a) mettre en œuvre des procédures pour faire en sorte que les demandes d'achat auprès de fournisseurs en situation de monopole soient traitées et gérées de manière appropriée ; il devrait incomber au responsable de la concurrence d'autoriser les demandes de ce type qui portent sur un montant supérieur à un certain seuil (à fixer par l'Agence) ; b) modifier l'actuelle instruction d'exploitation relative aux achats (OI 4200-01) afin de clarifier la procédure à suivre dans les cas où un client propose à la NSPA de faire appel à un fournisseur repéré au préalable ;	a) Dans la version actualisée de l'instruction d'exploitation OI 4200-01 (achats), qui a été diffusée en août 2021 et qui annule et remplace la version de mai 2019, le seuil à partir duquel les demandes d'achat auprès d'un fournisseur en situation de monopole doivent être approuvées par le responsable de la mise en concurrence est fixé à 2,5 fois la limite financière établie (LFE) « E ». Question traitée. b) L'Agence a mis à jour l'instruction d'exploitation 4200-01, qui a été diffusée en août 2021. Cette OI précise que lorsque les autorités techniques du client mènent une procédure d'homologation au niveau national qui débouche sur	Question en cours de traitement.

NATO SANS CLASSIFICATION

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
c) pour faire en sorte que le processus d'appel d'offres soit transparent et équitable, continuer d'évaluer les modifications qu'il faudrait apporter au Règlement des achats de la NSPO (n° 4200), à l'instruction d'exploitation 4200-01 et à la directive de programme n° 3821 en vue de la mise à jour, si nécessaire, de la définition de « producteur qualifié » ; d) veiller à ce que toute dérogation au Règlement financier de l'OTAN et aux règles et directives de la NSPO soit soumise à l'approbation préalable de l'ASB et à ce que les documents justificatifs appropriés soient conservés à titre de preuve ; e) afin d'accroître la transparence des marchés à bons de commande passés avec des entreprises situées dans des pays non OTAN, présenter la valeur des engagements effectués l'année précédente ainsi que le montant cumulé des engagements pour toute la durée du marché à bons de commande dans le « Rapport sur les marchés attribués par	l'identification du seul fournisseur en mesure de répondre à leur besoin compte tenu des critères techniques à prendre en considération, la décision d'homologation signée par l'autorité nationale compétente devra être obtenue et conservée en tant que pièce justificative. En outre, la version révisée de cette OI stipule que l'Agence considère que les résultats d'une procédure d'appel d'offres menée par les autorités adjudicatrices d'un pays ne peuvent pas servir à justifier le recours à un seul fournisseur. Question traitée. c) La directive de programme n° 3821 fait actuellement l'objet d'une révision, le but étant d'y définir les « sources qualifiées » et de veiller à ce que la terminologie soit en phase avec celle qui est déjà utilisée dans les documents relatifs à la politique des achats (par exemple l'instruction d'exploitation OI 4200-01, paragraphe 8.4.1.2). En outre, la nouvelle version de la directive contiendra des informations détaillées au sujet des concepts de « producteur autorisé » et de « producteur qualifié ». Les modifications correspondantes seront apportées au Règlement des achats de la NSPO (n° 4200). Question en cours de traitement. d) Au cours de l'audit des états financiers de 2021, l'IBAN n'a pas trouvé d'exemples d'achats qui devaient être soumis à l'approbation de l'ASB. Question traitée. e) Le « Rapport sur les marchés attribués par la NSPA en 2021 à des sociétés sises dans des États non membres de l'OTAN » a été soumis par l'Agence à l'ASB le 22 mars 2022. Ce rapport contient une annexe présentant les activités menées en 2021 dans le cadre de marchés à bon de commande	

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
la NSPA à des sociétés sises dans des États non membres de l'OTAN », qui est soumis à l'ASB.	passés avec des sociétés situées dans des pays non membres de l'OTAN ainsi que le montant cumulé des bons de commande utilisés. Question traitée .	
(4) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 4 VERSEMENT INDU D'INDEMNITÉS DE DÉPART Recommandation de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA de faire en sorte : a) que les consultants soient employés dans le respect des dispositions de l'article 69 du RPC ; l'Agence devrait, à cette fin, établir une procédure visant à suivre de près la durée cumulée d'emploi qui résulte des contrats qu'elle a signés ; b) que le versement d'honoraires à des consultants soit limité aux contrats signés par l'Agence ; c) qu'une procédure systématique soit mise en place pour chercher à repérer les risques de conflit d'intérêts entre les membres du personnel afin que les mesures nécessaires soient prises en temps utile ; d) que la directive fonctionnelle n° 2300 de la NSPO soit pleinement respectée ; l'Agence devrait pour cela veiller à ce que les clients approuvent les dépenses avant que celles-ci soient exposées et à ce que les dépenses prévues soient indiquées dans le contrat (l'avenant au contrat) passé avec un consultant ;	a) L'instruction d'exploitation OI 4400-02 est en cours de révision. Elle définira la procédure à suivre pour le recrutement de consultants dans le respect des dispositions de l'article 69 du RPC. La nouvelle version devrait être diffusée en 2022. Question en cours de traitement. b) Même commentaire que pour le point a) ci-dessus. Question en cours de traitement. c) L'Agence a diffusé en février 2022 l'instruction d'exploitation OI 4400-01, qui porte sur le « Code de conduite de la NSPA – Politique de la NSPA sur la prévention, la détection, les enquêtes et les sanctions concernant les fautes de toute nature ». Cette instruction définit et analyse les conflits d'intérêts. À l'aide d'exemples, elle explique comment éviter de telles situations et quelles mesures prendre lorsqu'elles se produisent. Question traitée. d) En 2021, l'Agence a diffusé des instructions d'exploitation relatives à l'octroi d'un accord préalable pour les engagements concernant les budgets opérationnel et administratif. Toutefois, au cours de cet exercice, l'Agence a constaté dans le cadre de contrôles internes que, dans le budget administratif, plusieurs	Question en cours de traitement.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
e) que des dispositions budgétaires spécifiques soient établies et que le contrôleur des finances, ou une personne agissant en son nom, donne son accord préalable pour tout engagement, ainsi que le prévoit l'instruction d'exploitation 4300-09.	engagements n'étaient pas étayés par un accord préalable valide, et elle a notamment noté qu'il n'existait pas d'accord de ce type pour les indemnités et dépenses spéciales relatives aux ressources humaines (RH). Concernant ces indemnités et dépenses, la NSPA doit revoir les contrôles internes en place afin de faire en sorte qu'ils cadrent avec les exigences relatives à l'octroi d'un accord préalable pour les engagements. Les instructions d'exploitation relatives à ce type d'accord font actuellement l'objet d'une révision et une formation est en cours d'établissement, le but étant de renforcer l'efficacité de ce mécanisme de contrôle et d'automatiser davantage le processus. Question en cours de traitement. e) Même commentaire que pour le point d) ci-dessus. Question en cours de traitement.	
(5) Exercice 2020 IBA-AR(2021)0017, paragraphe 5 NÉCESSITÉ DE MIEUX PRÉSERVER LES BIENS FOURNIS PAR LA NSPA (NFP) Recommandation de l'IBAN L'IBAN recommande à la NSPA : a) d'effectuer un rapprochement annuel entre les quantités confirmées par les titulaires de marché et les dépôts nationaux détenant des NFP, les programmes et le système comptable dans l'ERP ; b) de faire en sorte que des contrôles soient effectués plus souvent dans les installations des titulaires de marché et dans les dépôts nationaux et qu'ils s'appuient sur une approche fondée sur la notion de risque ;	a) Un rapprochement est, certes, effectué chaque année, mais il n'est pas complet car il ne porte pas sur les quantités. En outre, plusieurs titulaires de marché n'ont toujours pas répondu à la demande annuelle de confirmation qui leur a été envoyée par l'Agence alors qu'ils ont reçu des rappels. Question en cours de traitement. b) L'IBAN a reçu l'évaluation des risques réalisée par le Bureau « assurance de la qualité » ainsi que des informations sur les contrôles des stocks effectués chez les titulaires de marché et dans	Question en cours de traitement.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
c) d'assurer le suivi des éventuelles différences relevées dans le rapprochement des NFP ou au cours des inventaires physiques effectués dans les installations de stockage des NFP, et de les corriger en temps utile ; l'Agence devrait, à cet effet, améliorer autant que possible les processus ERP pertinents, ainsi que leur automatisation ; d) d'affecter des ressources suffisantes au Bureau « assurance de la qualité » afin qu'il puisse effectuer un examen indépendant des stocks détenus par les titulaires de marché et dans les dépôts nationaux.	les dépôts nationaux en 2021. Toutefois, en raison de la COVID-19, la plupart de ses missions ont dû être annulées. L'IBAN fera le point sur la suite donnée à cette recommandation lorsqu'il effectuera l'audit des états financiers de 2022. Question en cours de traitement. c) L'IBAN a noté que le Bureau « assurance de la qualité » n'était pas systématiquement informé de toutes les modifications effectuées par les programmes après les inventaires physiques. Il faut que les programmes établissent un rapport formel précisant les divergences et les éventuelles modifications apportées. Ce rapport devrait ensuite être communiqué à toutes les parties concernées. Par ailleurs, les divergences constatées dans le rapprochement des NFP n'ont pas encore été corrigées. Question en cours de traitement. d) L'Agence a mis en place une solution en matière de personnel au sein du Bureau « assurance de la qualité », opérationnelle depuis le début de 2022. Elle considère que ce changement concernant les ressources humaines a déjà un effet sur le plan 2022 relatif aux stocks. Question traitée.	
(6) Exercice 2019 IBA-AR(2020)0009, paragraphe 1 LES LIQUIDITÉS ET LES PLACEMENTS DE LA NSPA ATTEIGNENT UN MONTANT ÉLEVÉ ET DES MESURES DOIVENT ÊTRE PRISES À CET ÉGARD Recommandation de l'IBAN Le montant des liquidités et des placements de l'Agence étant élevé, l'IBAN recommande à celle-ci de faire en sorte que les risques s'y rapportant sur le plan financier et sur le plan de la conformité soient atténués. À cet effet, la NSPO devrait prendre les mesures suivantes :		Question traitée .

NATO SANS CLASSIFICATION

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
a) préciser que la dérogation aux FRP de la NSPO que l'ASB a accordée (AC/338-R(2019)0016-REV1) s'applique à l'ensemble de la durée d'un placement prévue dans le contrat, et pas uniquement à la durée restante ; l'ASB devrait en outre déterminer ce qu'il faut considérer comme un préavis raisonnable pour la conversion des dépôts à terme en liquidités, compte tenu des bonnes pratiques en la matière ;	a) Les états financiers 2021 de la NSPO contiennent des notes supplémentaires. À la fin de l'exercice, avec l'accord de l'ASB, l'Agence a suivi l'approche suivante en matière de placements : - conserver les placements jusqu'à leur échéance théorique ; - même si l'objectif est de conserver les placements jusqu'à leur échéance théorique, les équivalents de trésorerie et les placements doivent généralement pouvoir être convertis en liquidités dans un délai de 35 jours. L'Agence peut toutefois laisser jusqu'à 30 % des fonds qu'elle détient pour le compte de ses clients dans des placements pendant toute leur durée contractuelle (par exemple 90 jours, 120 jours, 180 jours, 365 jours, etc.) pour une période d'un an au maximum, étant étendu que ces placements ne seront pas convertis en liquidités dans un délai de 35 jours ; - l'Agence peut effectuer, avec des fonds détenus pour le compte de clients, des placements d'un montant allant jusqu'à 500 MEUR et d'une durée allant jusqu'à quatre ans, à condition que les fonds puissent être convertis en liquidités dans un délai de 35 jours et que le contrôleur des finances ait jugé qu'il s'agit de placements à faible risque. La NSPA a indiqué que la durée restante des placements était utilisée pour le calcul de la limite des 500 MEUR, et non la durée totale prévue dans le contrat. C'était l'approche proposée par l'Agence à l'ASB et approuvée par celui-ci, étant donné qu'elle donne plus de flexibilité à la NSPA, en dépit de la recommandation de l'IBAN selon laquelle il faudrait préciser que la dérogation aux règles et procédures financières (FRP) de la NSPO (AC/338-R(2019)0016-REV1) s'applique à la durée totale des placements et pas uniquement à la durée restante. Question traitée.	

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
b) présenter, dans les notes jointes aux états financiers, des informations complémentaires sur l'échéance des dépôts à terme de la NSPO et sur les risques financiers auxquels la NSPO est exposée (laps de temps nécessaire pour la conversion des dépôts à terme en liquidités en raison de la durée du préavis ou des éventuelles restrictions prévues par la législation nationale pour leur liquidation anticipée) ; d) reformuler la note traitant de la question dans les états financiers afin qu'elle énonce avec exactitude la décision du Conseil concernant les soldes élevés des fonds versés par les clients ;	b) Les états financiers 2021 de la NSPO contiennent dans leur note 2 a) des informations complémentaires qui présentent les dépôts à court terme sur la base de la durée restant à la fin de l'exercice. En outre, cette note présente le montant total des « dépôts à court terme d'une durée maximale d'un an, pourvus d'une clause de résiliation en cas de liquidation avant l'échéance ». Question traitée. d) Il est indiqué à la page 15 des états financiers 2021 que « la NSPO détient des soldes importants de fonds appartenant aux clients, fonds qui sont principalement compensés par les engagements financiers futurs ». À la différence des états financiers de 2020, il n'est plus fait référence au fait que le Conseil aurait donné son aval. Question traitée.	
(7) Exercice 2019 IBA-AR(2020)0009, paragraphe 2 LA NSPA DOIT S'ADAPTER AU RÉGIME EN VIGUEUR POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA) Recommandation de l'IBAN En attendant que l'Agence sache à quoi s'en tenir en matière d'exonération de la TVA, l'IBAN lui recommande de prendre les mesures décrites ci-après, en concertation avec l'ASB lorsque c'est nécessaire : a) poursuivre l'évaluation des modifications qu'il faudra apporter aux conditions générales relatives à l'exonération de la TVA afin que les récents développements en la matière y soient présentés avec exactitude ;	a) En 2022, le Groupe de travail d'experts sectoriels sur la politique générale de la NSPO relative aux impôts directs et sur sa mise en œuvre par la NSPA (appelé communément groupe de travail TVA) s'est réuni à plusieurs reprises. Les pays ne sont toutefois pas encore parvenus à un consensus sur certains problèmes auxquels l'Agence doit actuellement faire face, comme la question de savoir si elle doit ou non s'enregistrer et obtenir un numéro de TVA dans chacun des États	Question en cours de traitement.

NATO SANS CLASSIFICATION

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
b) afin que le processus d'appel d'offres soit transparent et équitable, évaluer les modifications qu'il faudra apporter au Règlement des achats de la NSPO (Règlement n° 4200), aux instructions d'exploitation s'y rapportant (OI 4200-01) et aux instructions concernant les appels d'offres, de sorte que ces documents couvrent les cas où la TVA sera facturée ou refacturée par un pays ;	membres de l'UE pour être en mesure d'effectuer des opérations de « livraison directe », la question de la définition d'« achat pour usage officiel », et d'autres encore. La présidence du groupe de travail TVA a demandé à l'ASB de prolonger le mandat du groupe. Ce groupe se réunira à nouveau en octobre 2022. Il poursuivra ses discussions au sujet de la directive fonctionnelle de la NSPO sur les impôts indirects. Question en cours de traitement. b) L'Agence a mis à jour l'instruction d'exploitation OI 4200-01, qui a été diffusée en août 2021. Pour garantir une concurrence loyale, les appels d'offres continueront d'être gérés sur la base d'une évaluation des prix hors TVA. Des dispositions spécifiques seront établies pour traiter les éventuels cas exceptionnels. Le projet de version finale de la directive fonctionnelle de la NSPO sur les impôts indirects doit toutefois encore être adopté et avalisé par le Groupe de travail d'experts sectoriels sur la politique générale de la NSPO relative aux impôts indirects et sur sa mise en œuvre par la NSPA. Ce groupe se réunira à nouveau en octobre 2022. Il poursuivra ses discussions au sujet de la directive fonctionnelle de la NSPO sur les impôts indirects. Une fois avalisée, cette directive sera soumise pour examen aux comités logistique et financier, administratif et d'audit (LOG-FAA), et pour approbation à l'ASB. Question en cours de traitement.	

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
(8) Exercice 2018 IBA-AR(2019)0017, paragraphe 3 L'ORGANISATION NATIONALE FRANÇAISE (SERVICE NATIONAL DES OLÉODUCS INTERALLIÉS – SNOI) DOIT AMÉLIORER LE COMPTE RENDU FINANCIER POUR LE PROGRAMME DU RÉSEAU D'OLÉODUCS EN CENTRE-EUROPE (CEPS) Recommandation de l'IBAN En vue de la présentation d'un rapport financier exact, l'IBAN recommande que le Comité de programme CEPS enjoigne au SNOI : a) de demander à la société privée qui exploite le pipeline d'ouvrir un compte bancaire distinct réservé uniquement aux activités relatives au CEPS ; b) d'enregistrer toutes les opérations suivant le principe de la comptabilité d'exercice dans un système comptable séparé contenant un grand livre général, avec une balance des comptes distincte, qui servira à établir les rapports financiers pour le CEPS.	a) La société privée n'a pas ouvert de compte bancaire distinct réservé uniquement aux activités relatives au CEPS. Par ailleurs, l'étude de faisabilité de la mise en œuvre des recommandations formulées par l'IBAN a été présentée au Bureau de programme CEPS (CEPS PO) en janvier 2021. Il y est indiqué qu'il serait techniquement possible d'appliquer ces recommandations, mais que plusieurs solutions sont envisageables et qu'une décision doit être prise. L'objectif est d'appliquer la recommandation d'ici à 2024 au plus tard dans le cadre d'un projet CEPS visant à regrouper la comptabilité du CEPS PO et de toutes les organisations nationales dans une plateforme logicielle commune de comptabilité. Question en cours de traitement. b) Même commentaire que pour le point a) ci-dessus. Question en cours de traitement.	Question en cours de traitement.

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2022)0017

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
(9) Exercice 2017 IBA-AR(2018)0015, paragraphe 2 IMPRÉCISION DE LA MÉTHODE UTILISÉE POUR LE CALCUL DES CHARGES À PAYER Recommandation de l'IBAN Le Collège formule les recommandations suivantes : a) les services chargés des finances devraient demander aux responsables des programmes et des divisions de leur communiquer le montant estimatif des charges à payer en fin d'exercice et de rendre compte du suivi assuré s'agissant des biens et des services reçus avant la fin de l'exercice ;	a) L'IBAN note qu'une nouvelle méthode de calcul des charges à payer est en place depuis 2018. Cette méthode plus performante a été officialisée dans la deuxième version révisée de la procédure d'exploitation NSPA-OP-FF-34, entrée en vigueur le 18 février 2021. La version actualisée du manuel concernant la solution relative aux charges à payer appliquée aux états financiers a été diffusée le 4 février 2021. Aucune erreur significative n'a été relevée au cours de l'audit des états financiers de 2021. Question traitée.	Question traitée .
(10) Exercice 2017 IBA-AR(2018)0015, paragraphe 3 NOUVELLES AMÉLIORATIONS REQUISES EN VUE DE LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA VERSION RÉVISÉE DU RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OTAN, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LA GESTION DES RISQUES, LE CONTRÔLE INTERNE ET L'AUDIT INTERNE Recommandation de l'IBAN Le Collège formule les recommandations suivantes : a) la NSPO devrait veiller à ce que ses FRP soient respectées en ce qui concerne les engagements et le rôle du contrôleur des finances au sein du Comité d'adjudication des marchés ;	a) En 2021, l'Agence a diffusé des instructions d'exploitation relatives à l'octroi d'un accord préalable pour les engagements concernant les budgets opérationnel et administratif. Toutefois, au cours de cet exercice, l'Agence a constaté dans le cadre de contrôles internes que, dans le budget administratif, plusieurs engagements n'étaient	Question en cours de traitement .

NATO SANS CLASSIFICATION

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
b) la NSPO devrait veiller à ce qu'un registre des risques exhaustif soit établi pour l'ensemble de l'Agence, registre qui devrait porter entre autres sur la gestion et les plans d'atténuation des risques ; il s'agit notamment d'évaluer et de contrôler les risques identifiés au niveau des programmes et des divisions, et ainsi de faire le lien entre les risques au niveau opérationnel et au niveau stratégique ;	pas étayés par un accord préalable valide, et elle a notamment noté qu'il n'existait pas un tel accord pour les indemnités et dépenses spéciales relatives aux RH. Concernant ces indemnités et dépenses, la NSPA doit revoir le processus en place pour les engagements afin de faire en sorte qu'il cadre avec les exigences relatives à l'octroi d'un accord préalable pour les engagements. Dans les états financiers 2021 de la NSPO, parmi les améliorations à apporter au système de contrôle interne de l'Agence figure « la prise d'engagements reposant sur un accord préalable valide et obtenu à temps pour ces engagements ». Les instructions d'exploitation relatives à l'octroi d'un accord préalable pour les engagements font actuellement l'objet d'une révision et une formation est en cours d'établissement, le but étant de renforcer l'efficacité de ce mécanisme de contrôle et d'automatiser davantage le processus. Question en cours de traitement. b) L'Agence a fait des progrès considérables dans le domaine de la gestion des risques. Selon le rapport 2022 de la NSPA sur la gestion des risques d'entreprise (joint à l'AC/338-D(2022)0009), l'évaluation annuelle de la maturité des risques a montré que, en 2021, l'objectif avait été atteint et que les risques étaient « gérés ». La communauté d'intérêts « gestion des risques » continue de se réunir régulièrement pour examiner les améliorations à apporter aux processus et pour approuver les modifications à apporter à son outil de gestion des risques. L'objectif est d'intégrer la matrice des risques et des contrôles dans l'outil de gestion des risques. L'Agence a diffusé en novembre 2021 la version actualisée de la directive	

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
c) la NSPO devrait procéder, de manière systématique et détaillée, à l'évaluation de ses procédures de contrôle interne et de gestion des risques et à leur consignation par écrit, en vue d'une mise en conformité avec le cadre de contrôle interne qu'elle a approuvé ;	fonctionnelle n° 2500 sur la gestion des risques. Le processus de mise à jour de l'instruction et de la procédure d'exploitation relatives à la gestion des risques est à l'arrêt, dans l'attente de la mise en place de la nouvelle fonction Conformité intégrée et de l'intégration de la matrice des risques et des contrôles dans l'outil de gestion des risques. En 2021, les restrictions liées à la COVID-19 ont encore eu des incidences sur les séances de formation. Aucun stage de formation avancée n'a eu lieu, mais deux stages d'initiation ont été organisés en distanciel. Question traitée, rendue caduque par l'observation 3. c) L'Agence a diffusé en novembre 2021 une nouvelle directive fonctionnelle sur la gestion des risques. La fonctionnalité Matrice des risques et des contrôles (Contrôle interne) doit encore être intégrée dans l'outil de gestion des risques. Dès que cela aura été fait, l'Agence sera en mesure de mettre à jour l'instruction et la procédure d'exploitation relatives à la gestion des risques en vue de l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans l'outil. Comme ces documents devront s'appuyer sur la nouvelle fonctionnalité informatique, il n'est pas possible de les diffuser tant que la fonctionnalité nécessaire n'est pas disponible dans l'outil. Selon la NSPA, il faudra aussi que les communautés d'intérêts « Gestion des risques » et « Contrôle interne » aient toutes deux accès à un prototype du nouvel outil avant que les documents évoqués puissent être modifiés. Question en cours de traitement.	

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
(11) Exercice 2017 IBA-AR(2018)0015, paragraphe 4 ABSENCE DE VUE D'ENSEMBLE ET DE GESTION CENTRALISÉE DES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET AUTRES CONTENTIEUX EN COURS OU POTENTIELS Recommandation de l'IBAN Le Collège recommande à la NSPA de mettre en place les procédures nécessaires à la bonne gestion et au bon traitement des contentieux. La gestion de tous les contentieux éventuels et de leurs conséquences financières devrait être du ressort d'un professionnel compétent travaillant sous le contrôle direct et exclusif du Bureau du conseiller juridique. Les responsables des programmes et des divisions devraient porter tous les contentieux potentiels à la connaissance du Bureau du conseiller juridique, afin que l'Agence ait une vue complète et globale des risques juridiques auxquels elle est exposée.	Le Bureau du conseiller juridique (OLA) a mis au point un outil qui lui permet de se tenir au courant des contentieux potentiels et qui a été utilisé à l'appui de l'établissement des états financiers 2021 de la NSPO. Il reste toutefois du travail à faire pour garantir que les données fournies à l'OLA soient complètes et exactes. L'Agence réfléchira aussi aux moyens qui permettraient de faire en sorte que les contentieux potentiels soient portés à l'attention de l'OLA en temps utile. Par ailleurs, à la lecture de la lettre que l'OLA lui a adressée dans le cadre de l'audit des états financiers 2021 de la NSPO, l'IBAN a constaté que, dans plusieurs cas, l'OLA n'avait pas été invité à formuler un avis sur le cadre contractuel applicable s'agissant de déterminer si des réclamations étaient recevables ou devaient être rejetées (pour le retrait des forces de la mission Resolute Support), étant donné que les responsables des programmes et/ou des acquisitions concernés avaient examiné ces réclamations sur la base des éléments probants fournis. En outre, il était également indiqué dans cette lettre que des discussions étaient en cours en vue du recouvrement par la NSPA de certains montants auprès de ses clients, mais que l'OLA n'était pas tenu informé de ce qui s'y disait. Compte tenu de ce qui précède, l'IBAN réaffirme que les contentieux doivent être traités et gérés de manière appropriée dans le cadre d'une collaboration en temps utile entre les programmes concernés et l'OLA.	Question en cours de traitement.

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
(12) Exercice 2017 IBA-AR(2018)0015, paragraphe 6 NÉCESSITÉ DE RENFORCER L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIT INTERNE Recommandation de l'IBAN Le Collège recommande à la NSPO de renforcer l'indépendance de l'équipe chargée de l'audit interne en consolidant sa relation avec le Comité financier, administratif et d'audit, le but étant que l'audit interne soit véritablement indépendant, conformément aux normes d'audit interne reconnues au niveau international évoquées à l'article 13.2 du NFR. Il se pourrait que, à cet effet, la NSPO doive modifier ses FRP et ses instructions d'exploitation.	L'indépendance de l'audit interne a été renforcée : en effet, en janvier 2022, l'ASB a approuvé les modifications qu'il était nécessaire d'apporter à la directive fonctionnelle de la NSPO n° 2300 ainsi que la version révisée de la Charte de l'audit interne de la NSPA.	Question traitée.
(13) Exercice 2016 IBA-AR(2017)12, paragraphe 5 INSUFFISANCES DANS LE RAPPROCHEMENT ET LE COMPTE RENDU ENTRE ENTITÉS OTAN Recommandation de l'IBAN Le Collège formule les recommandations suivantes : a) la NSPA devrait, en concertation avec l'ACO, mettre au point une approche commune assortie de références appropriées pour garantir une confirmation et un rapprochement efficaces et efficaces des opérations et des situations.	a) L'Agence a collaboré avec l'ACO et mis au point un processus qui prévoit la réalisation de plusieurs rapprochements en cours d'exercice et d'un rapprochement final en fin d'exercice à l'appui de l'établissement des états financiers.	Question traitée.
(14) Exercice 2016 IBA-AR(2017)12, paragraphe 7 INSUFFISANCES DANS LES CONTRÔLES INFORMATIQUES GÉNÉRAUX Recommandation de l'IBAN Le Collège recommande à la NSPO de renforcer les contrôles relatifs aux droits d'accès et à la séparation des tâches dans le système ERP en prenant à cet effet des mesures pour pourvoir le poste vacant, mettre à jour le tableau de	L'IBAN a pris note des progrès réalisés et de l'objectif de l'Agence visant à finaliser l'implémentation de l'outil de contrôle d'accès (GRC) dans l'ERP en 2023.	Question en cours de traitement.

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
séparation des tâches, implémenter le module de conformité concernant le risque lié à la gouvernance dans le système comptable et en faisant en sorte que le SAA WG se réunisse régulièrement.		
(15) Exercice 2015 IBA-AR(2016)12, paragraphe 1 INSUFFISANCES SIGNIFICATIVES DANS LE CONTRÔLE INTERNE DU COMPTE RENDU FINANCIER Recommandation de l'IBAN b) Suite à l'observation 1.3 qu'il avait faite dans son rapport sur la vérification des états financiers 2014 de la NSPO, l'IBAN a répété sa recommandation visant l'établissement d'un manuel comptable détaillé qui donnerait des précisions concernant le plan comptable commun, les méthodes comptables, les estimations comptables, le processus de rapprochement entre entités, les échéances et les écritures de journal tant au niveau des secteurs qu'au niveau central. Ce manuel devrait également donner des précisions sur les informations qui doivent être demandées au niveau des secteurs d'activité pour leur regroupement correct au sein de la NSPO, comme les informations relatives aux flux de trésorerie de ces secteurs.	b) L'IBAN a noté que le travail de mise à jour du manuel comptable de l'Agence (composé d'un ensemble de procédures d'exploitation (OP)) se poursuivait et avait bien avancé pour ce qui était de décrire plusieurs domaines comptables dans lesquels le risque est élevé. En 2021, l'Agence a diffusé l'OP-FF-04 (Comptabilité portant sur les aéronefs) et l'OP-FF-26 (Traitement des paiements). La description des processus de trésorerie n'a pas encore été établie en raison des retards dus à la pandémie de COVID-19 et de la procédure en cours pour le recrutement du chef du Service Trésorerie. En outre, il reste du travail à faire s'agissant de consigner les OP relatives au budget, cette question étant traitée par une autre section.	Question en cours de traitement.
(16) Exercice 2015 IBA-AR(2016)12, paragraphe 4 NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS EN MATIÈRE D'ACQUISITION Recommandation de l'IBAN b) L'avocat de la concurrence, dans son rôle de protecteur des intérêts de la NSPA, devrait assurer le suivi et le contrôle des risques liés aux conflits d'intérêts potentiels entre les membres du personnel, et aussi entre les titulaires de marché, les consultants et les experts techniques qui jouent un rôle dans le	b) L'Agence a diffusé en février 2022 l'instruction d'exploitation OI 4400-01, qui porte sur le « Code de conduite de la NSPA – Politique de la NSPA sur la prévention, la détection, les enquêtes et les sanctions concernant les fautes de toute	Question en cours de traitement.

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
processus d'acquisition, et il devrait mettre en place des procédures sur la base des éléments suivants (meilleures pratiques) : - fixer des critères clairs et objectifs pour l'évaluation des déclarations d'intérêt, et les appliquer de manière cohérente ; - veiller à ce qu'une déclaration de respect du principe d'indépendance soit signée par chacune des parties prenantes avant la signature d'un contrat ; - faire en sorte qu'une formation complète et obligatoire à la problématique des conflits d'intérêts soit mise en place ; - assurer le traitement et le suivi des risques qui subsistent une fois qu'une personne quitte un poste, en prévoyant des périodes de transition et des clauses de non-concurrence pour toutes les parties intervenant dans la passation d'un marché ; - avoir recours à des procédures de lancement d'alerte.	nature ». Cette instruction définit des procédures similaires à celles de lancement d'alerte. Une formation en ligne est en cours d'établissement et sera lancée après la publication de l'OI 4400-01. L'IBAN fera le point sur la mise en œuvre de cette instruction diffusée récemment lorsqu'il effectuera l'audit des états financiers de 2022.	

COMMENTAIRES OFFICIELS DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION (NSPO) SUR LE RAPPORT D'AUDIT ET POSITION DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN (IBAN)

Commentaire général de la NSPO, qui vaut pour toutes les recommandations

L'Agence fait régulièrement le point sur les suites données aux recommandations formulées par l'IBAN dans ses rapports et communique des informations détaillées à ce sujet au Comité FAA et à l'ASB au cours du cycle des réunions de gouvernance du printemps et de l'automne.

Des précisions sur les suites données aux recommandations formulées pour l'exercice 2021 et pour les exercices précédents, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre de ces recommandations, seront fournis au Comité FAA et à l'ASB au cours du cycle des réunions de gouvernance de l'automne 2022.

OBSERVATION 1 : INSUFFISANCE DU SUIVI DES STOCKS À LA BASE D'OPÉRATIONS PRINCIPALE DE L'AGS

Commentaires officiels de la NSPO

La NSPO souscrit à la recommandation de l'IBAN.

- a) *La NSPA effectuera un rapprochement complet des actifs de l'AGS enregistrés dans le module ERP de comptabilisation des actifs. Le rapprochement sera effectué sur la base des informations détaillées contenues dans ALIS et dans les IETM. Cela facilitera les audits à venir.*
- b) *La NSPA examinera s'il est possible de mettre en place un système de marquage/d'étiquetage pour les actifs de l'AGS, en tenant compte des incidences financières et opérationnelles que cela aurait, et elle fournira une évaluation d'ici au prochain audit de l'IBAN. Il faudra aussi étudier de très près toutes les incidences financières de l'éventuelle implémentation d'un système de suivi, pour lequel aucun financement n'est prévu pour le moment et dont le coût pourrait être jugé inabordable par le gestionnaire des fonds.*
- c) *Cette tâche est inscrite dans le plan de comptabilisation et de gestion des actifs de l'AGS, et la NSPA prévoit d'effectuer un contrôle physique des stocks dans le courant de 2022.*
- d) *Les processus et les procédures de suivi et de maintien de la navigabilité qui sont en place depuis la diffusion du certificat de type militaire couvrent tous les aspects de la navigabilité. Par conséquent, le risque est déjà géré grâce à la mise en œuvre du cadre réglementaire. L'interaction permanente entre la NSPA (suivi de la navigabilité) et la NAGSF (maintien de la navigabilité) garantit déjà la navigabilité du système AGS. Par conséquent, en tant qu'organisme compétent, la NSPA estime qu'il n'est pas utile de faire état d'un risque dans ce contexte.*

**OBSERVATION 2 :
NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE CLARIFIER LE STATUT JURIDIQUE DU MAGASIN
SITUÉ SUR SON SITE PRINCIPAL ET DE VEILLER AU RESPECT DU RÈGLEMENT
APPLICABLE AUX ACTIVITÉS SOCIORÉCRÉATIVES**

Commentaires officiels de la NSPO

La NSPO souscrit à la recommandation de l'IBAN.

Aucun commentaire à formuler.

**OBSERVATION 3 :
NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE MIEUX DÉMONTRER LA CONFORMITÉ AVEC LE
RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OTAN ET AVEC LE RÈGLEMENT DES ACHATS DE
LA NSPO POUR LES CONSULTATIONS SANS MISE EN CONCURRENCE**

Commentaires officiels de la NSPO

La NSPO souscrit à la recommandation de l'IBAN.

Aucun commentaire à formuler.

**OBSERVATION 4 :
NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE D'AMÉLIORER LA CLASSIFICATION ET LA CONSTATATION
DES AVANCES CLIENTS**

Commentaires officiels de la NSPO

La NSPO souscrit à la recommandation de l'IBAN.

Aucun commentaire à formuler.

**OBSERVATION 5 :
NÉCESSITÉ POUR L'AGENCE DE DÉTERMINER SI LA NSPO AGIT EN QUALITÉ DE
MANDATAIRE OU EN QUALITÉ DE MANDANT AU NIVEAU DES PROGRAMMES/ACTIVITÉS**

Commentaires officiels de la NSPO

La NSPO souscrit à la recommandation de l'IBAN.

Aucun commentaire à formuler.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

Commentaire général de la NSPO

Le dernier point de situation été fait par l'Agence le 19 avril 2022 dans l'AC/338-D(2021)0014-REV2. Ce document a été examiné par l'ASB lors de ses réunions des 29 et 30 juin 2022.

GLOSSAIRE

En application de la norme internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) 2705, les opinions émises au sujet des états financiers et au sujet de la conformité peuvent être des opinions sans réserve, des opinions avec réserve, des déclarations d'abstention ou des opinions défavorables.

- L'IBAN émet une opinion sans réserve (*unqualified opinion*) lorsqu'il estime que les états financiers et le rapport sur l'exécution du budget sont exacts et que rien ne lui donne à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN émet une opinion avec réserve (*qualified opinion*) lorsque, d'une manière générale, il est satisfait de la présentation des états financiers mais que, pour certains éléments clés, il constate que les états n'ont pas été correctement établis ou que l'ampleur de l'audit a été limitée, ou lorsque certains éléments lui donnent à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN se déclare dans l'impossibilité d'exprimer une opinion (*disclaimer of opinion*) lorsque l'ampleur de l'audit est extrêmement limitée – au point qu'il n'est pas en mesure d'exprimer une opinion – ou lorsque d'importantes incertitudes entourent les états financiers ou l'emploi des fonds.
- L'IBAN émet une opinion défavorable (*adverse opinion*) lorsqu'une erreur ou une anomalie présente dans les états financiers a des conséquences si étendues et si importantes que, selon lui, une réserve n'est pas suffisante pour faire apparaître le caractère trompeur ou incomplet des états financiers.

En application des normes d'audit, trois types de paragraphe peuvent figurer dans le rapport d'audit :

- Questions clés de l'audit (ISSAI 2701) – Paragraphe qui concerne des questions qui, selon le jugement professionnel de l'IBAN, sont les plus importantes parmi celles qui ressortent de l'audit des états financiers de la période considérée. Les questions clés de l'audit sont portées à l'attention du Conseil.
- Observation particulière (ISSAI 2706) – Paragraphe que l'IBAN ajoute dans la section « Opinion » du rapport d'audit afin d'appeler l'attention sur un élément présenté dans les états financiers dont l'importance est telle, selon lui, qu'il est indispensable à l'utilisateur pour sa compréhension de ces documents.
- Autre observation (ISSAI 2706) – Paragraphe que l'IBAN ajoute dans la section « Opinion » du rapport d'audit pour fournir des informations sur un élément autre que ceux présentés dans les états financiers qui, selon lui, est important pour la compréhension, par l'utilisateur, de l'audit, des responsabilités de l'auditeur ou du rapport d'audit.



Robert Reddington

Head of the Chairperson's Office & Secretariat
Chef du Bureau du président & secrétariat

NATO UNCLASSIFIED

Releasable to Finland and Sweden

ENGLISH ONLY

13 December 2022

LETTER
SEC/2022/0012 (INV)

Mr André JOANNETTE
Chairperson, Resource Policy and Planning Board (RPPB)
Office of the Chairpersons
NATO Resource Committees

SUBJECT: REDACTED VERSION OF 2021 NSPO FINANCIAL STATEMENTS INTENDED FOR PUBLIC DISCLOSURE

REFERENCES: A. C-M(2012)0041, 24 May 2012
B. AC/338-DS(2022)0022 (INV), Item 17, paragraph 17.3 *(to be issued)*
C. [NSPO Functional Directive No. 2300](#) (NSPO Financial Rules and Procedures), 1 December 2021, Procedure XXXV, paragraph 5
D. [AC/338-D\(2016\)0050](#), 24 May 2016

Dear Mr JOANNETTE,

1. Further to the Council's decision that unclassified IBAN audit reports and related financial statements be disclosed to the public (Reference A), please find the enclosed redacted 2021 NSPO Financial Statements intended for public disclosure.

2. As background, the 2021 NSPO Financial Statements were approved by the NSPO Agency Supervisory Board (ASB) during its last meeting on 6-7 December 2022 (Reference B).

3. The enclosed redacted version is consistent with the format that was agreed by the NSPO ASB at References C and D, and contains the following adjustments:

– redaction of the names of the locations of NSPO facilities as well as the names of NSPA members of personnel; and

– redaction of the names of specific weapon systems and logistics services (against operational budgets) that the Agency supported.

NATO UNCLASSIFIED

4. In closing, I would invite you to contact my office by email for any questions or comments you may have (nspo.secretariat@nspa.nato.int).



Robert Reddington
Head, Chairperson's Office & Secretariat

CC: Chairperson of the IBAN
Secretary General's Liaison Officer to NSPO
Director, NATO Office of Resources
NSPO Agency Supervisory Board
NSPO Finance, Administration and Audit Committee
General Manager, NSPA

2 Enclosures

English only
SEC_2022_0012 (INV)_e.docx



NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

ENCLOSURE
SEC/2022/0012 (INV)

NATO SUPPORT AND PROCUREMENT ORGANISATION (NSPO)

FINANCIAL STATEMENTS

2021

(Redacted Version)



This page is intentionally left blank

TABLE OF CONTENTS

NSPO Financial Highlights - the last five years	4
Overview of NSPO's operations and environment	13
Statement on Internal Control	17
NSPO Statement of Financial Position	24
NSPO Segments' Statement of Financial Position	25
NSPO Statement of Financial Performance	26
NSPO Segments' Statement of Financial Performance	27
NSPO Cash Flow Statement for the year-ended 31 December	28
NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)	29
Accounting Policies	33
Annex: NSPO Financial Plan Execution	90

NSPO FINANCIAL HIGHLIGHTS - THE LAST FIVE YEARS

The continuation of the COVID Pandemic in 2021 presented another challenging year for NSPA, but we are pleased to report that the Agency has faced the challenges, and support to customers has continued.

Impact of COVID-19

While the impact of COVID continued to affect Agency resources, such as through delays in recruitment, the Agency was still able to provide support to its customers through, remote maintenance of key military capabilities, and the ongoing negotiation and procurement of medical contracts. Furthermore, the emergency response to the crisis has resulted in Nations agreeing, in principle, to form a new Medical Support Partnership.

Impact of COVID-19 on interest rates offered

The impact of COVID also affected interest rates offered by the Agency's banks in 2021, with Euro denominated rates falling further into negative territory and USD rates also falling substantially, albeit still in positive territory. The Agency worked hard to minimize the impact of these rates on the significant customer cash balances held at the Agency. While overall the Agency was able to achieve a positive interest contribution in the year, this was only because positive USD denominated balances achieved a return in excess of the loss on EURO denominated deposits. The impact on the Agency's customers of low interest rates has been exacerbated by the historical high level of cash held at the Agency on customers' behalf.

Withdrawal from Afghanistan

The closure of the Resolute Support Mission in Afghanistan triggered the expedited drawdown of NSPA support and a realignment of contracts. The closure had a significant, detrimental impact on the Agency's business turnover; however, on a positive note, Agency staff adapted to ensure retrograde activities took place as effectively as possible and deployed staff were key in the NATO-coordinated evacuation from Kabul. The NATO Airlift Management (NAM) Programme also flexed its capabilities to assist the air evacuation (17 missions, 2,500 people evacuated). By supporting NATO military forces during the evacuation, our staff were amongst the last NATO civilians to leave the area, which was recognised in NATO Headquarters and through five Meritorious Service Medals awarded to NSPA staff.

Implementation of European Union Directive on Value Added Tax

An updated European Union Directive on Value Added Tax (Council Directive 2006/112/EC of 28 November 2006 on the common system of value added tax) went into effect in January 2020, and this new legislation has had an important impact on the way the Agency operates. While NSPA as a subordinate organization of NATO is exempt from indirect taxes under Article 10 of the Ottawa Agreement, the Agency's suppliers and customers must comply with the Directive. To facilitate the compliance for both customers and vendors, the Agency registered for VAT in Luxembourg. While the majority of the VAT treatments for Agency transactions has been automated, there is a lack of agreement on the application of the NATO exemption for VAT in some Nations, leading to the treatment of some purchases manually on a case-by-case basis. The ASB established an experts working group of National representatives to further clarify the application of VAT legislation in the various member Nations, and this work is on-going.

Migration to new version of SAP Enterprise Resource Planning system

At the start of 2022, the Agency started its project to transition from its current configuration of SAP to S4HANA. In anticipation of the start of the project, Agency personnel worked throughout 2021 on the cleanup of financial, logistics and procurement data as well as documenting current workflows and processes.

The Agency’s Progress in Graphs

The following series of graphs show how the Agency has developed over the past five years.

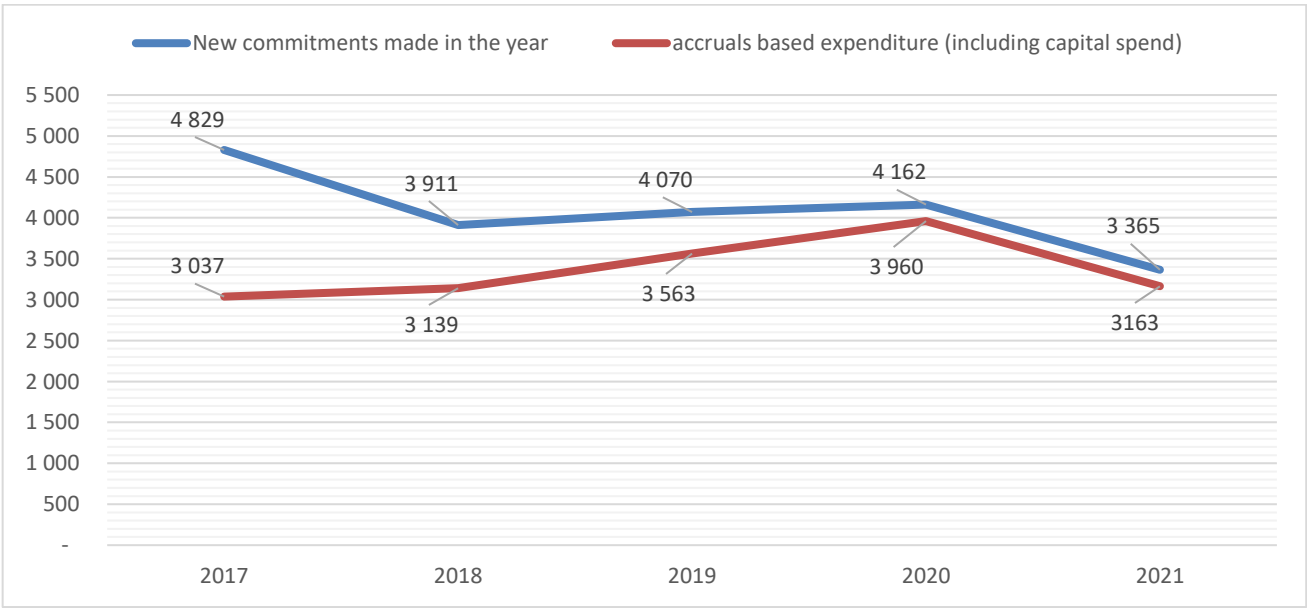
Financial commitments entered into in the year compared to accruals based expenditures (in Euro Millions)

The most frequent measure that NSPO uses to measure growth is not a financial statement measure, but a measure of the value of contracts entered into in a year. While financial statement measures are “accruals” based (i.e. they show the value of goods and services delivered in a year), the “commitments basis” shows the value of contracts entered into in a year.

This measure can lead to occasional high numbers each year and is illustrated by the peak in the graph below shown in 2017 when the Agency entered into a significant financial commitment to purchase Multinational Multi Role Tanker Transport (MRTT) aircraft whose delivery would only take place in future years.

The figure for commitments entered into reflects contracts awarded in the name of NATO but also contracts entered into in the name of other organisations where NSPA facilitates the contracting. These latter contracts are excluded from the Financial Statements. In one such example, the Agency facilitates contracting for other organisations using other entities’ contractual agreements, such as is sometimes the case with the Organisation Conjointe de Coopération en matière d’Armement / Organisation for Joint Armament Co-operation (OCCAR).

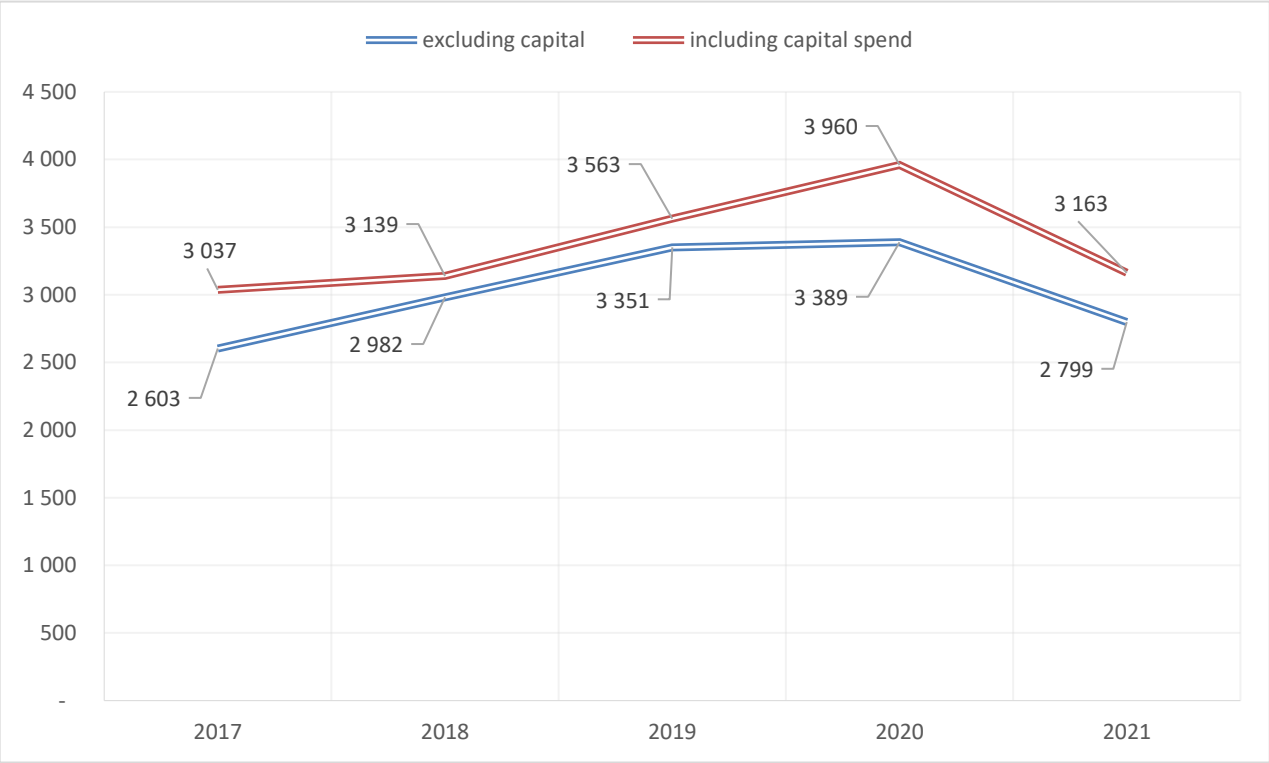
The graph compares commitments entered into with the Financial Statements accruals data in respect of expenditure (including capital spend) shown below.



Accruals based expenditure each year (in Euro Millions)

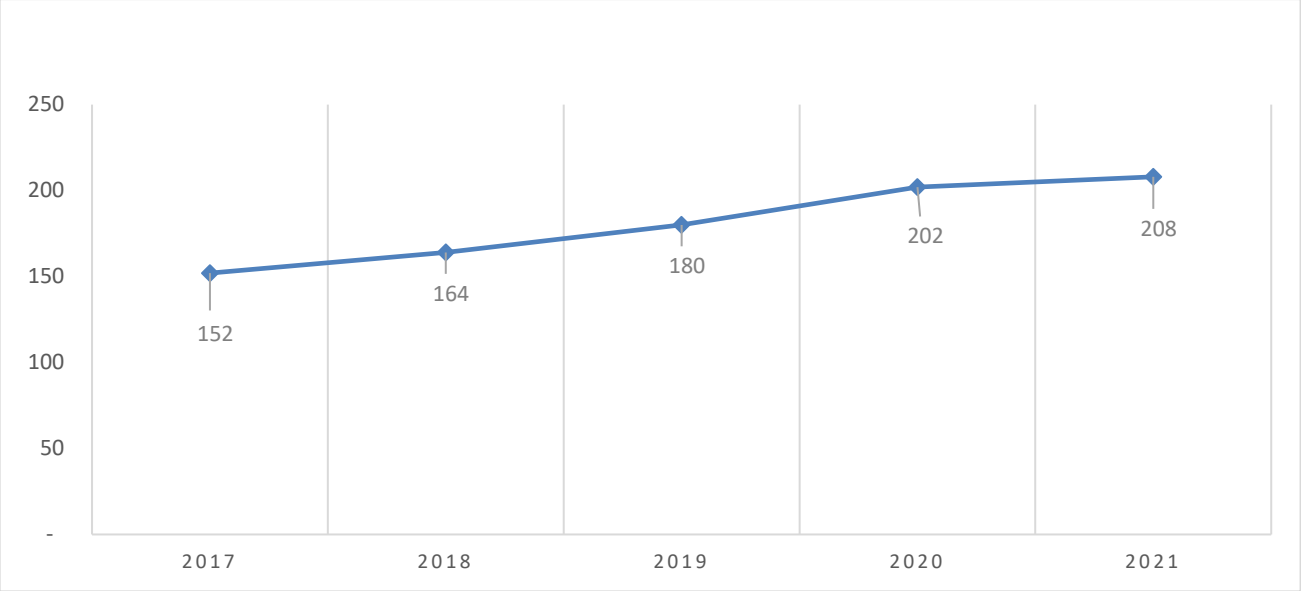
The accruals based expenditure of NSPO can be measured in two ways. The graph below shows the expenditure of NSPO customers with the Agency excluding expenditure on capital items (i.e. PPE, Intangibles and Inventory) and expenditure including spend on capital items.

The NSPO Statement of Financial Performance shows the expenditure of NSPO customers on goods or services but excludes expenditure on items of a capital nature that will be used by NSPO Support Partnerships and Programmes in future years. However, this measurement is of limited use to some stakeholders (e.g. NATO Nations) which typically prefer to see how much the Alliance is spending on defense in total; therefore to provide value to those stakeholders, the graph shows total expenditure including spend on capital items.

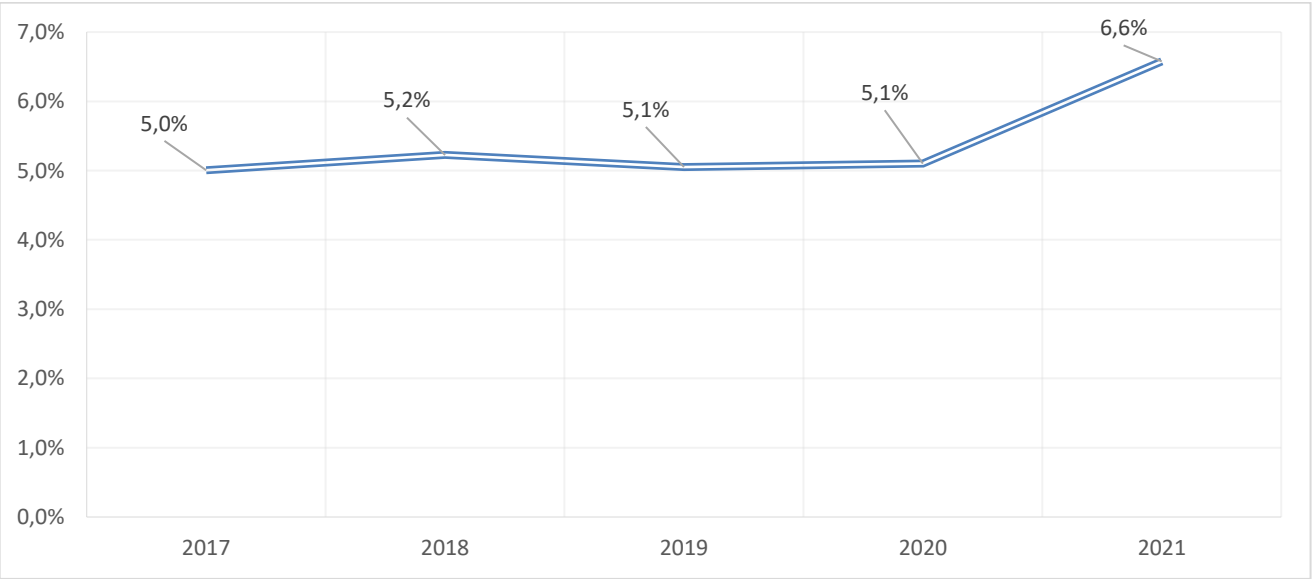


Administrative Budget Execution - the “cost of doing business” each year (in Euro Millions)

Administrative costs represent the cost of doing business for customers; they include the salaries and allowances of staff members as well as other costs of running the business on a daily basis, such as utilities, travel costs and other associated costs of doing business. The graph below shows the evolution of the execution of the Agency's Administrative Budgets.



Administrative costs have trended upwards, and except for 2021 where business turnover decreased, this has generally correlated to the growth of goods and services procured for the Agency's customers. This can be seen in the following graph which shows the ratio of Administrative Expenditure as a ratio of accrual based expenditure (including capital expenditure). As would be expected, the impact of the drawdown from Afghanistan negatively affected this ratio.

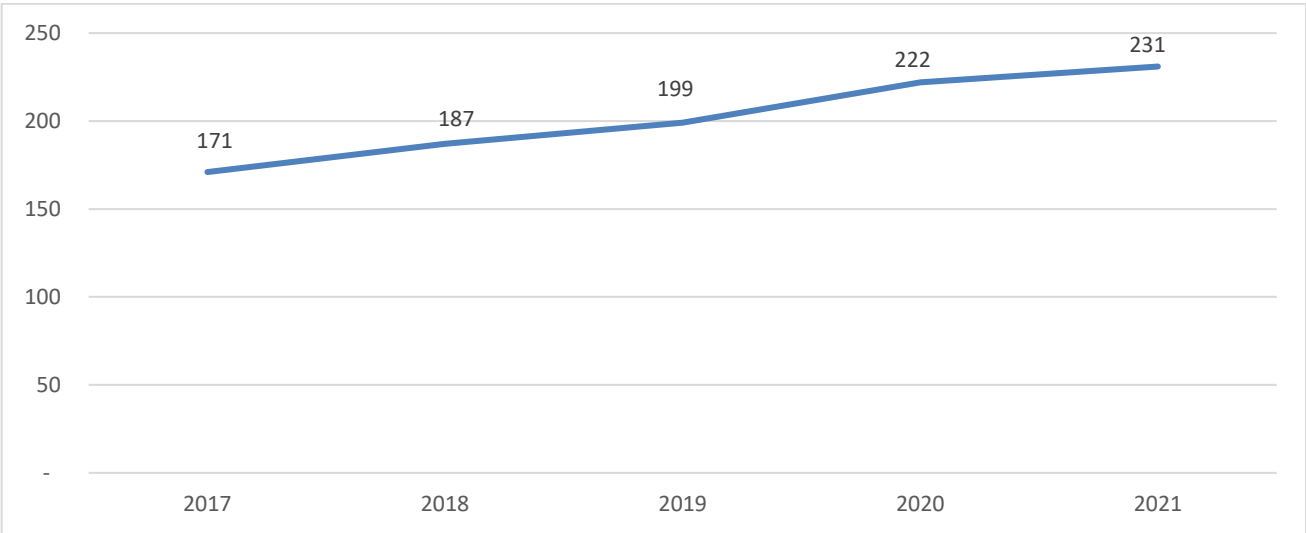


The Agency launched an initiative in 2021 to analyse the attractiveness and affordability of the Agency. This deep dive into Agency’s business model recognizes that customers have a choice when they bring business to NSPA, considers the factors which can be used to measure Agency performance and relevance to its customers. These factors are not only related to cost, but also include customer satisfaction, responsiveness, flexibility, and effectiveness in delivering to the customers.

Payroll costs in year (in Euro Millions)

The major part of the NSPO Administrative Costs is made up of payroll expenditure which is the cost of salaries, pensions and allowances of all NSPO Personnel including those working for the Agency, Chairperson’s Office and Secretariat, and CEPS National Organisations.

Costs have been increasing because we have been delivering more services to customers and have needed more staff to do this. A stepped rise in these costs occurred in 2020 because A/L-graded Agency personnel working in Luxembourg received a significant pay rise to compensate for the increased cost of living in Luxembourg over a number of years; this was the result of a Council decision which established a separate pay scale in Luxembourg.

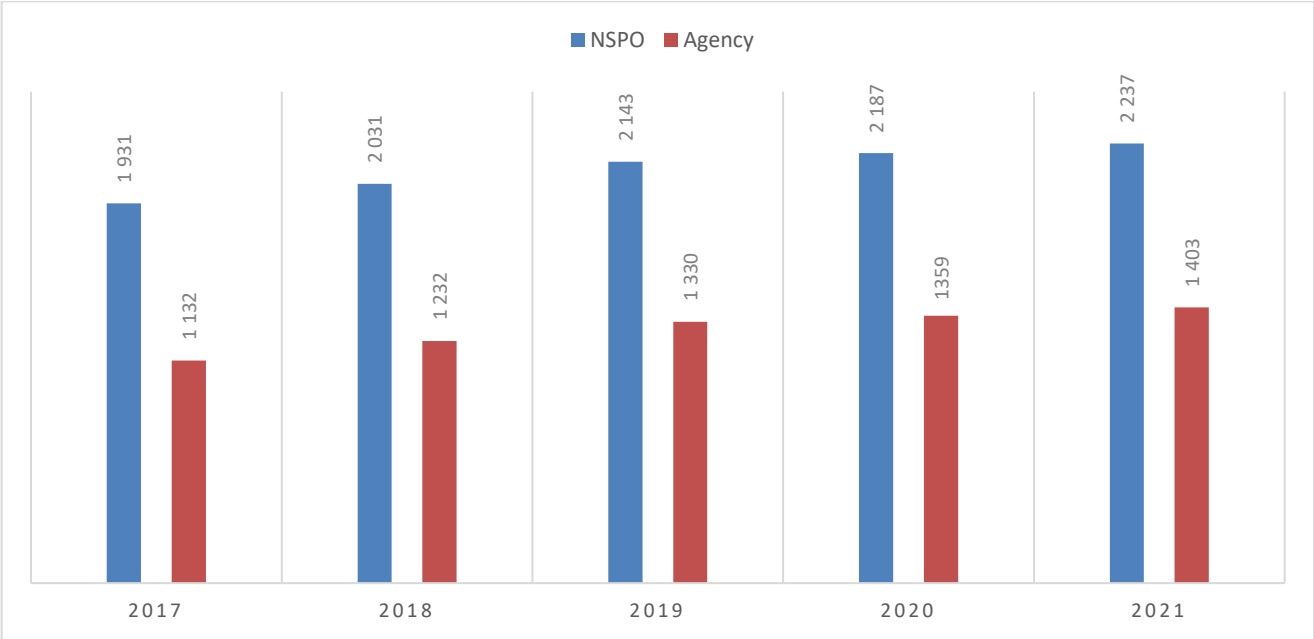


Note: The “Administrative Budget Execution” graph shown on page 7 does not include the payroll costs of NSPO personnel working in the CEPS National Organisations; this graph includes all personnel costs.

NSPO and NSPA Personnel Establishment

The number of personnel working for the Agency has increased over the last five years to deal with the extra demand for goods and services requested by its customers. While personnel numbers are increasing, they are still not at the level approved by the Agency Supervisory Board (ASB). The Agency's vacancy rate against the approved posts at the end-of-2021 was 7.1 per cent; this represented a significant improvement in the end-of-2020 rate of 10.7 per cent.

In addition to Agency personnel, NSPO has personnel working in the Chairperson's Office and Secretariat and in the CEPS National Organisations who run the Central Europe Pipeline System. This graph shows the total of NSPO personnel which includes the NSPA Personnel.



Year-end treasury balances and cash paid out during the year (in Euro Millions)

Customers provide the Agency with cash, typically in advance, to ensure that the invoices for goods and services provided by vendors can be paid on time. The treasury balances (cash and investments) also cover the Administrative costs of the Agency.

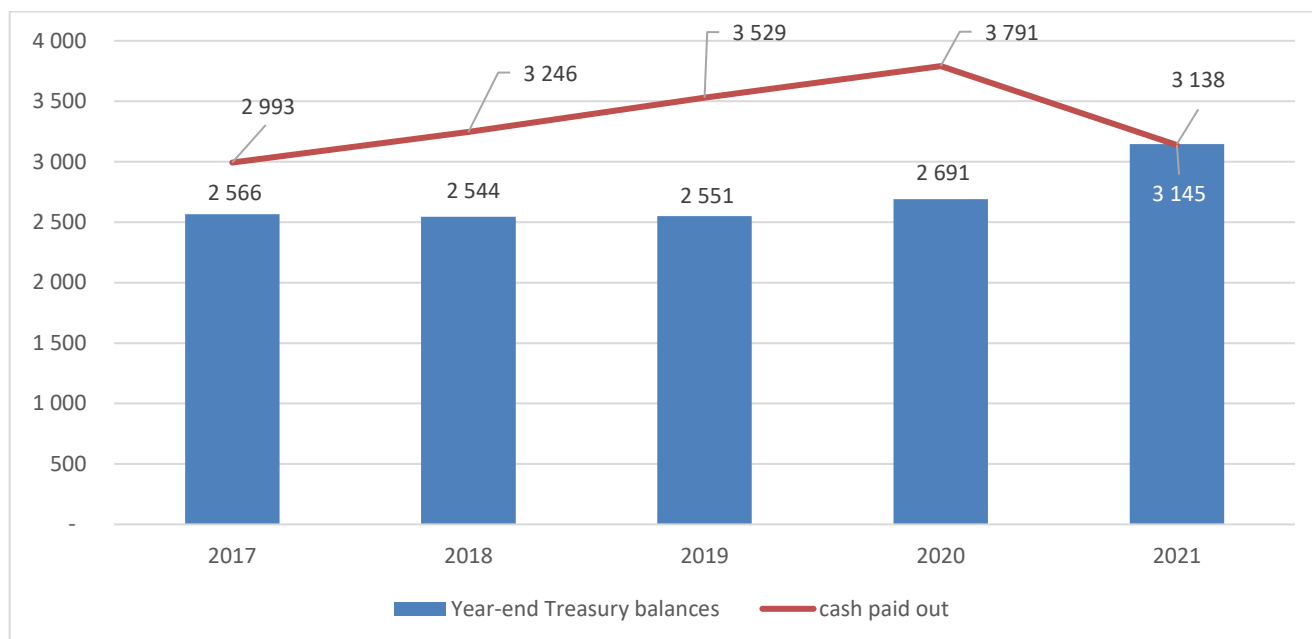
It must be noted that balances are increasingly being exposed to negative Euro Interest rates and low, but still positive, USD rates. At the same time, customer cash balances rose to their highest levels in the history of the Agency, reaching almost Euro 3.2 Billion at the end of 2021. In addition, the cost of holding cash while inflation rises is an erosion of its real purchasing power. The combination of large cash balances and the European Central Bank's fiscal policy resulting in negative interest rates creates significant risk for the Agency's customers, a fact that the Financial Controller has frequently raised at governance and Support Partnership Committee meetings.

While cash balances are high, they must be considered in light of the cash paid out by the Agency for purchasing goods and services for customers, cash paid on Administrative costs, and cash paid to purchase assets which will be used by customers each year.

In addition, most of the cash held by the Agency on behalf of its customers is already earmarked to pay the cost of active projects and has been "called" in advance by the Agency.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

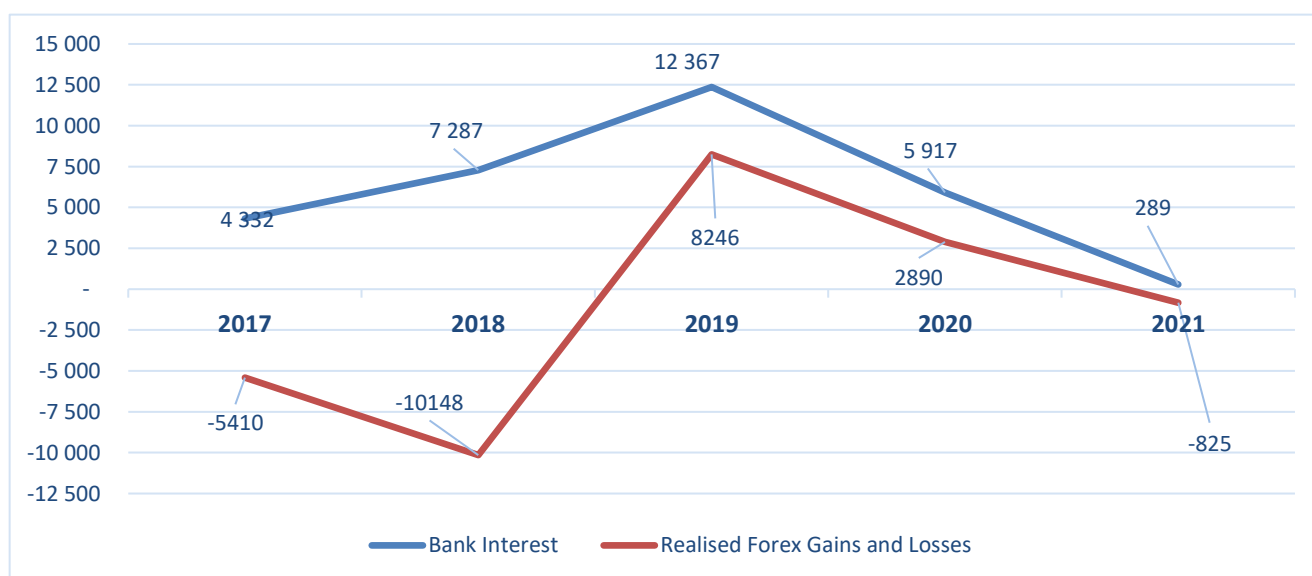
AC/338-D(2022)0008



Bank interest earned and realised foreign exchange gains and losses (in Euro Millions)

The Agency invests cash that is not needed in the short-term into term-deposits which are typically either denominated in Euros or US Dollars. Despite the low, and usually negative, Euro-based interest rates on offer over recent years, the Agency has still been able to generate returns on US Dollar balances. However, even US Dollar based interest rates on offer have fallen further in 2021 because of the worldwide economic crisis caused by COVID-19 pandemic. Overall, the Agency was able to achieve a small interest return in 2021, although as the graph below shows, this is a large decrease compared to 2019 and 2020.

While overall the Agency achieved a negative return on Euro denominated deposits, this was fortunately offset by positive US Dollar term-deposit returns. At the Log Ops Business Unit level, there were negative interest returns, while at the NAMP and CEPS Business Unit level returns were positive.

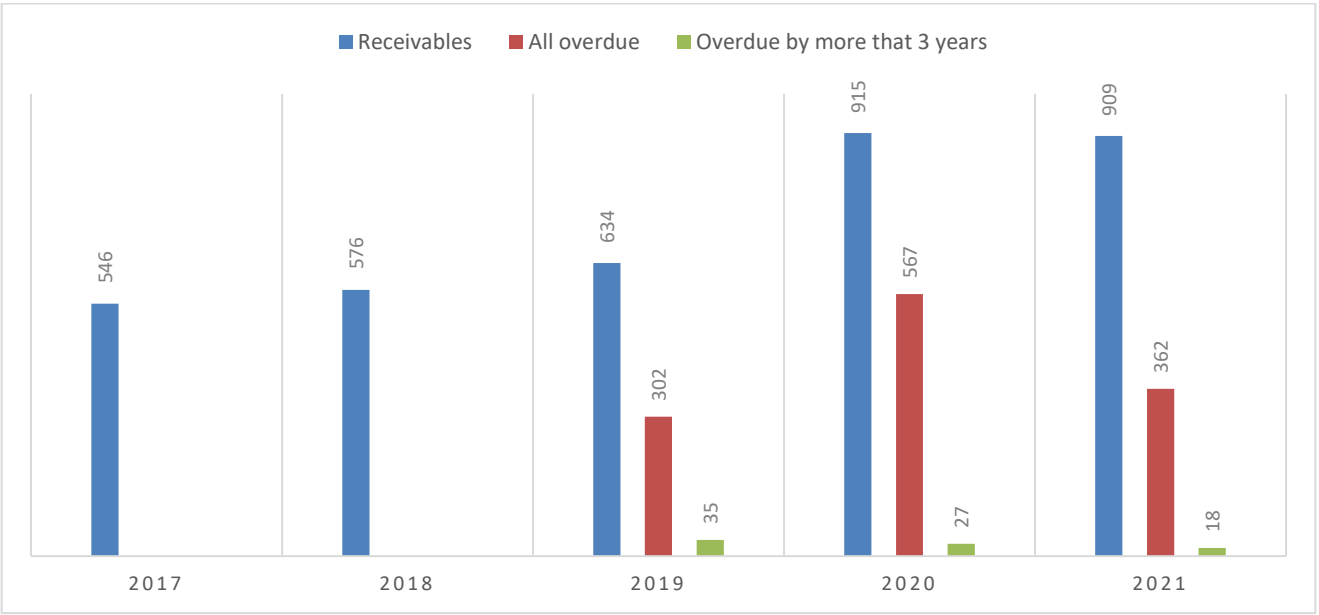


Realised exchange rate gains and losses occur when the Agency exchanges or accounts for money into a currency other than the currency of its day-to-day business activities (Euro for all business units except for NAMP, whose activities are mostly denominated in US Dollar). Currency can be exchanged to settle invoices or to make term-deposits in US Dollars. Gains or losses are dependent on the relative fluctuation of currencies over which the Agency has no control because it does not hedge its foreign exchange exposure.

Receivables at year-end overdue amounts at the year-end (in Euro Millions)

As the Agency has grown in size, so has the amount of money owed by customers. The ASB has increased its focus on the collection of receivables, and since 2019, the Financial Statements have disclosed amounts which are overdue. Overdue accounts reflect amounts that have not been paid by customers in accordance with the expected payment due date. This graph shows the movements in receivables over the last five years, and for the last 3 years, all overdue amounts and amounts overdue by more than three years.

While the Agency typically requests funding from customers in advance of entering into a financial commitment with a vendor, the advances can only be used against specific invoices with the customers' permission. This puts the Agency in the curious position that customers may hold cash balances at the Agency in excess of what they owe the Agency, but the customer has not allowed the Agency to offset balances held against amounts owing.

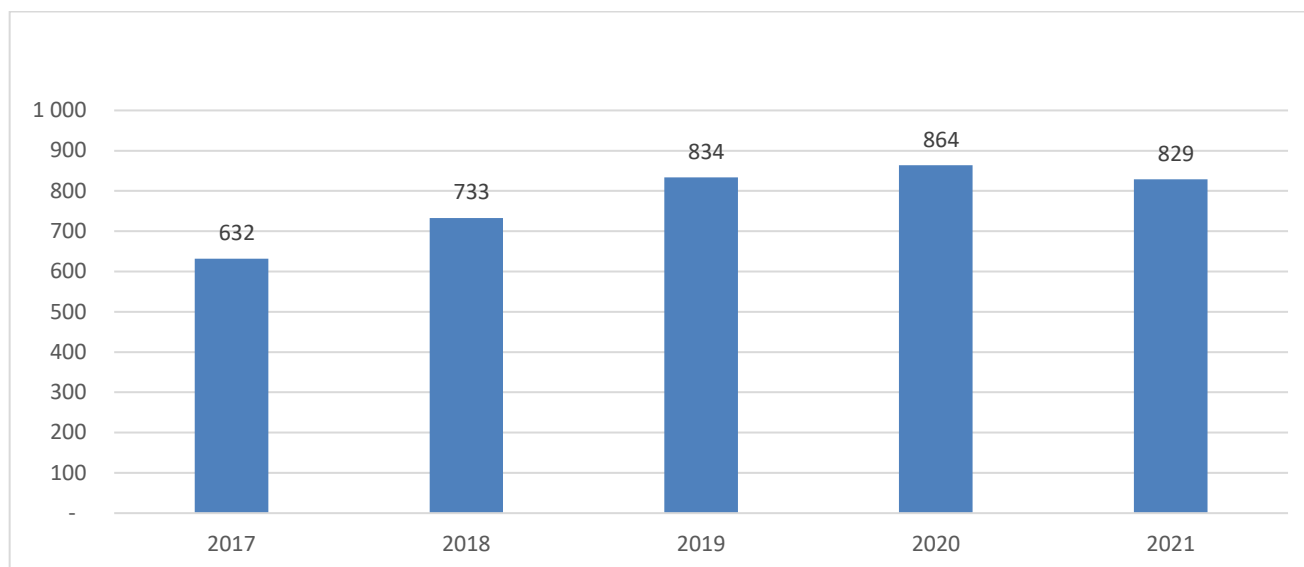


Note: Receivables do not include amounts owed to the Agency in respect of bank interest or unbilled sales.

Unbilled sales at year-end (in Euro Millions)

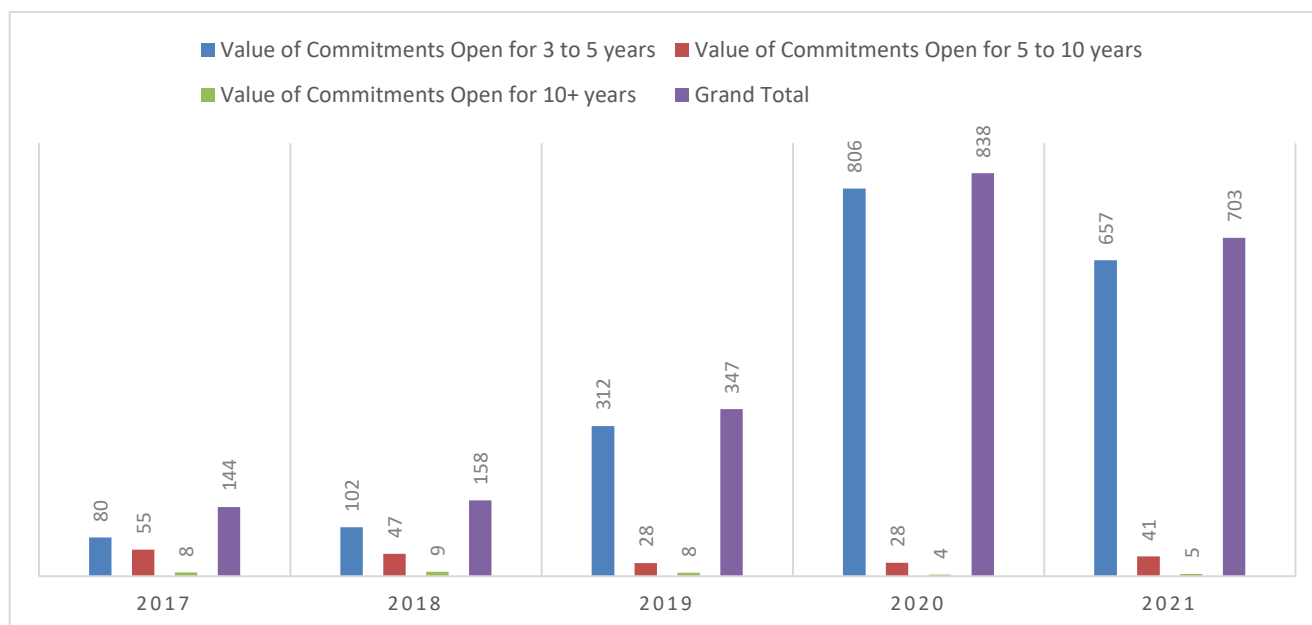
Unbilled Sales reflect amounts of goods and services which have been provided by vendors to customers, but which have yet to be billed to customers by the Agency.

While Unbilled Sales appear high, they should be considered in light of the fact that there are some sales which the Agency is unable to rebill to customers until contractually agreed dates (e.g. multi-year projects, some goods or services received by the customer which must be certified by audit authorities before they can be rebilled by the Agency). The Agency is working with some of its largest customers to modify agreements allowing for interim payments based on contract milestones. Additionally, the Agency is performing an analysis to determine what is a reasonable level of Unbilled Sales.



Aged open-commitments (in Euro Millions):

Commitments represent legally binding financial obligations that the Agency has entered into (i.e. committed) on behalf of a customer with a vendor. Commitments should be closed when a contract is closed. The Agency is currently in the process of reviewing all aged open commitments to ensure its data is cleansed and accurate in anticipation of the move to SAP4HANA. Many open items represent small balances relating to exchange rate fluctuations while other open items can be larger due to actual amounts charged being lower than contractual amount.



NSPA General Manager

31 March 2022

NSPA Financial Controller

31 March 2022

Overview of the NATO Support and Procurement Organisation's Operations and Environment

ROLE OF THE NATO SUPPORT AND PROCUREMENT ORGANISATION

The NSPO is a NATO body with the mission to provide responsive, effective and cost-efficient logistics, operational and systems support and services to the Allies, NATO Military Authorities and partner Nations, individually and collectively, in time of peace, crisis and war, and where required, to maximize the ability and flexibility of their armed forces, contingents, and other relevant organisations, within the guidance provided by the North Atlantic Council (NAC), to execute their core missions.

NSPO consists of the Support to Operations and Life Cycle Management Business Units (which in these Financial Statements make up the Log Ops Business Unit), the Central Europe Pipeline System Programme Business Unit, the NATO Airlift Management Programme Business Unit, plus the ASB's Chairperson's Office and Secretariat.

Governance and oversight are provided to the various business units by the ASB and Support Partnership Committees (SPCs).

All thirty NATO Nations are members of the NSPO. Non-NATO Nations may apply for association with the NSPO if they wish to participate in NSPO activities. Their participation shall be subject to such conditions, consistent with present Regulations and the NSPO Charter, as the participating NATO Nations and the non-NATO Nations agree.

NSPO is headquartered in Luxembourg with some of its staff located in Hungary (NATO Airlift Management Programme), France (Central Europe Pipeline System Programme), and a Southern Operational Centre in Italy. NSPO shares the same legal identity as NATO.

ROLE OF THE NATO SUPPORT AND PROCUREMENT AGENCY

The NATO Support and Procurement Agency (NSPA) is the executive arm of NSPO and is chartered to execute the NSPO's mission. The responsibilities of NSPA include the following tasks, while continuously striving for improved effectiveness, efficiency and cost savings:

- conducting agency mission required specific procurement;
- acting as Host Nation for NATO Security Investment Programme (NSIP) projects as assigned by the Resource Policy and Planning Board (RPPB) or the Investment Committee (IC);
- planning and management of contracting for NATO operations, including in support of Allied Command Operations (ACO) and contracting for required strategic lift in all transport modes;
- providing logistics support for operations, including in support of ACO and real-life support and environmental solutions;
- providing supply management;
- performing maintenance, including sustainment management;
- providing services to contribute to life-cycle support of assigned systems;
- conducting off-the-shelf agency mission required specific procurement;
- providing technical assistance;
- supporting organic airlift capabilities;
- managing the provision of lift/transport capabilities;
- fulfilling the operational requirements during peace, crisis and war for the transport, storage and delivery of fuel for military and civilian customers; and,
- performing other missions as assigned by the NAC.

THE ACTIVITIES OF THE NSPO'S BUSINESS UNITS

NSPO CHAIRPERSON'S OFFICE

The NSPO Chairperson's Office and Secretariat, from here on referred to for simplicity as the Chairperson's Office, is the secretariat of the ASB and the NAM and CEPS Programme Boards.

LIFE CYCLE MANAGEMENT AND SUPPORT TO OPERATIONS BUSINESS UNITS

The Life Cycle Management and Support to Operations Business Units are reported together as one business unit in these Financial Statements, namely "Log Ops, because they share common administrative costs.

The Life Cycle Management and Support to Operations Business Units provide a number of capabilities which are available to participating nations. They provide support to NATO operations, procure and facilitate the exchange of goods and services at the most advantageous rates, and provide support to thirty-two active Support Partnerships.

Life Cycle Management and Support to Operations Business Units' activities are paid through customer-funding on a 'no profit, no loss' basis. All costs incurred by these activities are borne by NSPO Member Nations, by NATO bodies, or by other authorised customers.

Support and/or Procurement Partnerships can be established within the NSPO, subject to precise terms and conditions, on the initiative of two or more NATO nations wishing to organize jointly, or commonly, the support and services of activities within the scope of the NSPO's Mission and guidance provided by the Council.

At times, the partnerships will procure goods and/or services through a commonly (i.e. all thirty NATO nations) or jointly (i.e. more than one but less than thirty NATO nations) agreed budget, while at other times, members of the partnership will procure goods and services individually through purchase requests. NSPA procures goods and/or services for the Support Partnerships.

CENTRAL EUROPE PIPELINE SYSTEM (CEPS) BUSINESS UNIT

Under the authority of the CEPS Programme Board, the CEPS Programme manages a NATO pipeline system which crosses the host Nations of Belgium, France, Germany, Luxembourg and the Netherlands, and is responsible for the transportation, storage and delivery of petroleum products in Central Europe for military and non-military activities. For that purpose, the CEPS Programme operates and maintains the Central Europe Pipeline System, a pipeline network, pump stations, input and delivery points, and storage depots. The United States contributes to the operation of the CEPS as a user nation.

CEPS is funded through various channels. Income is generated by its authorised activities which are the sales of transport and storage activities for military and non-military customers. The NATO Security Investment Programme (NSIP) supports some of the costs of the acquisition and restoration of pipeline assets required to support military requirements. Contributions by Member Nations cover that part of the budget not financed by generated revenue or NSIP funding.

NATO AIRLIFT MANAGEMENT PROGRAMME (NAMP) BUSINESS UNIT

The mission of the NAMP is to meet to the best advantage the requirements of the Nations contributing to the NATO Airlift Management Programme as described in the Strategic Airlift Capability Memorandum of Understanding. The NAMP participants are: Bulgaria, Estonia, Finland, Hungary, Lithuania, the Netherlands, Norway, Poland, Romania, Slovenia, Sweden and the United States.

The Strategic Airlift Capability (SAC) Programme was created by ten NATO and two Partnership for Peace Nations (Finland and Sweden). The Strategic Airlift Capability is provided by three Globemaster C-17 aircraft that are flown and operated by multinational military aircrews and supported by military and civilian staff of the twelve Participating Nations. In addition, the SAC Programme obtains logistic and maintenance services for C-17 operations under a Contractor Logistic Support contract arranged through U.S. Foreign Military Sales procedures. The SAC Participating Nations control and use SAC flying hours generated by NAMP-owned aircraft, within pre-agreed parameters, to meet national requirements including those in support of NATO and multinational commitments.

The NAMP is governed by the NAM Programme Board. This Board exercises all rights of ownership of assets, but aircraft operation is outside the scope of the NSPO Charter. The NAMP's overall activities are funded by the Participating Nations through SAC Acquisition, Operations and Administrative financial plans that are endorsed annually by the NAM Programme Board, after endorsement by the SAC Steering Board.

HOW NSPO'S OPERATING ENVIRONMENT AFFECTS ITS FINANCIAL STATEMENTS

NSPO makes available the following capabilities which can be used for the benefit of NATO:

- Support to Operations and Exercises
- Strategic Transport and Storage
- Logistics Services and Project Management
- Fuel Management
- System Procurement and Life Cycle Management

Those charged with the governance of NSPO do not set management targets in relation to the expected business it should generate and hence NSPO's revenue and expenditures are purely dependent on NATO Nations and partner Nations making use of its capabilities. As such, the financial position and performance of NSPO depends on the operational requirements of NATO Nations and its partners.

COMPLIANCE WITH FINANCIAL REGULATIONS

NSPO is required to follow the NSPO Financial Rules and Procedures (NFRPs) which are based on and are consistent with the NATO Financial Regulations (NFRs). The Agency's adherence to the NSPO Financial Rules and Procedures (NFRPs) is discussed in further detail in the Statement of Internal Control.

HOW NSPO'S MISSION AND STRATEGIES RELATE TO ITS FINANCIAL POSITION, FINANCIAL PERFORMANCE AND CASH FLOWS

As noted above, NSPO makes capabilities available to NATO Nations and partner Nations. It does not have any mandated financial objectives in relation to its financial position, financial performance (such as mandated business turnover targets) and its cash flows, other than to have enough funding available to cover its administration costs and the operational requirements of its customers. NSPO holds significant balances of customers' funds, which are mainly offset by future financial commitments.

The ASB does set the NSPA efficiency targets in relation to the cost of its activities; however, these are not specifically related to its financial position, financial performance (such as mandated business turnover targets) and its cash flows.

RISKS AND UNCERTAINTIES THAT AFFECT NSPO'S FINANCIAL POSITION AND PERFORMANCE

NSPO's Financial Position and Financial Performance are based on the usage made of its capabilities by NATO Nations and its partner Nations. As such, its performance is impacted by NATO operations and the demand of its Nations and partners for the capabilities that it offers.

Impact of COVID-19

COVID-19 started to spread across the world in early 2020. The virus has impacted negatively on most national economies whose debt has risen substantially as nations have attempted to mitigate the effects of the virus on their citizens and economies. The increase in individual nations' debt could lead to a reduction in the amount which nations spend on defence, and this could lead to a reduced demand for the capabilities offered by the Agency. In 2021, there was a fall in the Agency's turnover, both in financial statements' "expenses" terms, but also in terms of new financial commitments entered into (*this reflects entering into a legal contract to deliver goods and/or services, which is not accruals based*). While a significant part of this fall was caused by NATO's withdrawal from Afghanistan, it is not clear how much of the decrease was impacted by COVID's effect on defence spending.

NATO's Withdrawal from Afghanistan

In 2021, there was a fall in the Agency's turnover, both in financial statements' "expenses" terms, but also in terms of new financial commitments entered into (*this reflects entering into a legal contract to deliver goods and/or services, which is not accruals based*). As mentioned above (Impact of COVID-19), a significant part of this fall was caused by NATO's withdrawal from Afghanistan. It is not currently clear whether this loss of business will be replaced by other activities.

Russian Invasion of the Ukraine

In February 2022, Russia invaded the Ukraine (See Note 26 to the Financial Statements, "*Events after the financial reporting date of 31 December 2021*"). It is not currently clear how this will affect NSPO business in future years, but some positive impacts on customer demand appears likely.

Increased military spend by a number of NATO Allies following the Russian Invasion of Ukraine

In February 2022, following the Russia invasion of the Ukraine (See Note 26 to the Financial Statements, "*Events after the financial reporting date of 31 December 2021*") a number of Allies agreed to substantial increases in their military spend. It is not currently clear how much this will affect NSPO business in future years but an increase in expenditure, possibly significant, is to be anticipated.

PUBLIC DISCLOSURE OF FINANCIAL INFORMATION

At the Wales Summit of 2014, the Nations tasked NATO bodies to increase their financial transparency. While I am content for all the information in the Financial Statements to be publically disclosed, the decision on what to make publically available rests with the North Atlantic Council.


 NSPA General Manager

Statement on Internal Control

Summary conclusion

The Agency's General Manager (GM) and Financial Controller (FC) confirm having evaluated the Agency's system of internal controls (ICS), based on the NSPA Internal Control Framework (NSPA ICF), and conclude that the Agency operated a satisfactory ICS for the year ended 31 December 2021 and up to the date of approval of the financial statements.¹

Background

The North Atlantic Council issued revised NATO Financial Regulations (NFRs) in May 2015, which increased the emphasis on internal control and risk management within NATO entities.

In June 2017, the Agency's governing body, the Agency Supervisory Board (ASB), approved the NSPO Financial Rules and Procedures (NFRPs) which are fully consistent with the NFRs and contain the same provisions in respect of internal control and risk management as the NFRs.

The NFRPs stipulate that the Agency's GM is responsible and accountable for sound financial management, and to that end, shall put in place the necessary governance arrangements to ensure and maintain a strong ICS.

These arrangements include, but are not limited to, the establishment and maintenance of financial governance, resource management practices, internal controls and financial information systems to achieve the efficient and effective use of resources.

Scope of Responsibility and Purpose of Internal Control

The GM is responsible and accountable to the ASB for ensuring that the necessary internal management functions are in place to support effective internal control, and are designed to provide reasonable assurance that the Agency will achieve its internal control objectives in the following categories:

- safeguarding assets;
- verifying the accuracy and reliability of accounting data and records;
- ensuring effective and efficient business delivery; and,
- complying with established governing and managerial policies.

The NSPA ICS relies on the NSPA ICF which was developed by the Agency in compliance with the NFRs and which is mainly based on the principles of the 2013 Integrated Framework of the Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). The NSPA ICF is tailored to the Agency's particularities and needs, and does not follow the COSO in all respects.

The Agency's FC reports to the GM, and operates within the ICS established by the GM. The FC is accountable to the NSPO Finance, Administration and Audit (FAA) Committee on the management of appropriated and non-appropriated funds. The NFRs require that in order to meet the desired internal control standards, the FC shall:

- establish a system of internal financial and budgetary controls, embracing all aspects of financial management including transactions for which appropriations have been approved and those funded from such non-appropriated fund accounts as they may authorise within their jurisdiction;
- designate and formally delegate authority to officials who may authorize commitments, disburse and receive funds on his behalf; and
- establish and maintain comprehensive accounting records of all assets and liabilities.

¹ This summary conclusion shall be read in conjunction with the details given in the *Statement of the General Manager and the Financial Controller* section and with the inherent limitations outlined in the *limitations of a system of internal controls* section of this Statement of Internal Control.

While the GM and the FC have specific responsibilities in relation to internal control, all Agency staff have a responsibility for complying with and executing the internal controls in place to ensure NSPA is being a good steward of the funds entrusted to it by the Nations. The implementation of a robust ICS in the Agency is also conditioned by the adequate resourcing, and on the training of the staff who are primarily involved in it.

The Limitations of a system of internal controls

An ICS is designed to reduce and manage, rather than eliminate, the risk of failure to achieve an entity's aims and objectives. It can provide reasonable but not absolute assurance that an entity's aims and objectives will be achieved. It is based on a continuous process designed to: identify the principal risks that threaten the achievement of objectives; evaluate the nature and extent of those risks; and manage them effectively, efficiently and economically. The cost of the internal controls should not outweigh the benefits from mitigating the risks.

Status in the implementation of the NFRs and NFRPs and in the implementation of the NSPA ICF

Revised NFRs were issued in May 2015 and NSPO fell fully under their remit until the ASB issued the NFRPs in June 2017. The NFRPs are consistent with the NFRs. Subsequent revisions of the NFRPs have been approved by the ASB in March 2020, June 2020 and December 2021.

The Agency has implemented the NFRPs and initiatives have been taken in 2021 to further embed them in the Agency's processes. The NFRPs prescribe that a prior-approval of financial commitments be given by the Financial Controller who ensures the financial (e.g. funding availability, correct use of budgets, etc.) and technical requirements (e.g. that customers' requirements are expressed accurately in a Statement of Work, etc.) of a commitment are met for all the Agency's expenditures before he/she gives prior-approval. Levels of authority for granting prior-approval of commitments have been delegated, within defined thresholds and categories of expenditure, to designated individuals. The execution of the FC's prior-approval of commitment over the past years has led to the identification and implementation of areas for improvement with respect to the efficiency and effectiveness of this key financial control. As a result, the Operating Instructions on prior-approval of commitment are under revision, training is being developed and initiatives are being taken to increase the efficiency of this control activity to further embed automation into the process.

Furthermore, significant progress toward the implementation of an ICS based on the NSPA ICF has been made, notably through the following activities:

- **Continued development of a documented and embedded ICS**

During the financial year 2021, the Agency has actively worked on its path toward developing a more mature and embedded ICS based on the principles described in the NSPA ICF. The notable improvements achieved in 2021 include the enhancement and the extension of the Risk and Control Matrix (RCM) in all Functional Areas (i.e. NSPA Business Units, Support Functions, Programmes and Divisions, and support offices), including a better formalization of a risk assessment at process level. In addition, the testing of controls has been generally reinforced across the Agency.

- **Initiated development of the integration of the Compliance functions**

In 2021, the Agency has also started its move toward a stronger integration of the various Compliance functions, i.e. mainly Internal Control, Risk Management, Quality Assurance and Process Management. A new organizational structure was approved by the Agency's ASB, and the technical integration of the various risk management tools in use at the Agency is underway. The integration of the Compliance functions will further its development in 2022 with the aim of creating synergies across those functions, reinforcing assurance and effectively contributing to re-engineering of processes in the context of the implementation of the new ERP, SAP 4HANA.

- **Initiatives to raise awareness on internal control**

In 2021, specific efforts were initiated to raise awareness on internal control and on the NSPA ICF. In addition to regular training sessions held by the Internal Control Office, the Agency has started developing an internal communication campaign on internal controls and fraud. It intends to promote a strong tone at the top on internal control and to help employees, at all levels of the organization, understand their roles in ensuring that the Agency's processes are adequately controlled.

Review of GM's Internal Control Priorities for 2021

The GM's internal control priorities for 2021 and the results of these activities were:

- **Active resolution of Audit recommendations**

The International Board of Auditors for NATO (IBAN) made 5 new (2019: 2) recommendations in its 2020 audit report which the Agency tracks as 19 separate components. The Agency is making progress on implementing these recommendations. The IBAN considered that the Agency had closed 7 of the 24 recommendations that it was tracking from 2019 and previous years' Audit Reports meaning that 29 per cent have been closed or superseded. The Agency works hard to implement IBAN recommendations and believes that significant progress will have been made through either closing, or making significant progress, on existing recommendations at the time of issuance of the NSPO Financial Statements 2021.

- **Enhancement of procedures and processes**

The Agency has started revising its procedures and processes with a view to transition effectively and efficiently to the new ERP, SAP 4HANA. Opportunities for Improvement are identified for all key processes and will be leveraged upon when reengineering the processes to be implemented in the new ERP.

- **Improvements in the design and operation of the Agency's ICS**

The GM set specific directions for internal control in the Agency's 2021 Business Plan, including the revision of RCM and process mapping, the integration of the various risk management tools and the increased emphasis on reviews of internal controls. As outlined above under the section *Status in the implementation of the NFRs and NFRPs and in the implementation of the NSPA ICF*, significant efforts were made in 2021 with this respect.

- **Compliance with the VAT requirements**

In 2021, the Agency continued actively working toward VAT implementation. The annual VAT return for 2020 and the monthly VAT returns for 2021 have been duly filed. In addition, on a technical level, the necessary adaptations have been implemented in the ERP of the Agency. However, the Agency has identified that diverse interpretation of VAT application in some Nations has impacted how some transactions are treated. In order to reach a consensus on the interpretation of the VAT principles and determine the adequate treatments that the Agency should apply, a Working Group was established by the ASB. Final recommendations from the Working Group will be considered in the Spring cycle of governance meetings.

- **Reducing the value of overdue accounts receivables**

The Agency continues to work to reduce the value of overdue accounts receivables. The Agency has made significant progress in escalating visibility of overdue accounts to customers, management and governance and has increased focus on reducing these balances through an enhanced Dunning process. Despite efforts, balances remain too high and continue to be a focus of the Agency's management attention. The Agency discloses details of aged receivables in the notes to the financial statements.

- **Effect of Negative Interest Rates**

The Agency applies strong controls and actively manages the Nations' cash holdings in order to minimize the impact of negative interest on the cash held on behalf of customers. However, the Agency's significant cash holdings and the current market conditions, which have led to unfavorable conditions for both the EUR and USD-denominated deposits, will have an adverse impact on the customer cash balances. The Agency has escalated this to its Customers and to its governance bodies on several occasions.

Summary of the review of adequacy and effectiveness of the Agency's ICS

To assess the adequacy and effectiveness of the Agency's ICS based on the NSPA ICF, the GM and the FC also leverage on internal reporting and input received from the various lines of defense of the Agency and from IBAN, as summarized below:

1) IBAN's audit opinions on the NSPO Financial Statements 2020

For the third consecutive year since the creation of the Agency, the IBAN issued an "unqualified audit opinion" on whether, in all material respects, the financial transactions and information contained within the NSPO Financial Statements for 2020 were in compliance with the NATO Financial Regulations and the NATO Civilian Personnel Regulations. This represents a substantial achievement for the Agency. In addition to the unqualified opinion on compliance, for the third time, the Agency also received an "unqualified audit opinion" on the numbers presented in the NSPO Financial Statements for 2020.

During the audit of the 2021 NSPO Financial Statements, which is ongoing at the time of issuance of the Financial Statements, observations are collaboratively shared by the IBAN and are duly considered by the Agency's management. Up to the date of issuance of this Statement of Internal Control, IBAN has shared potential observations with respect to the compliance with internal rules on the minimum publication period for vacancies; to the timely transition to the Single Salary Spine pay grade system; to the design and execution of financial impairment reviews on assets; and to the future need for a principal vs agent assessment in anticipation of the expected update of IPSAS. If accepted, those observations are responded to include remediation plans.

2) Main areas for improvement in Internal Control and in Compliance reported by the Directors/Heads of Business Units/Heads of Offices

Some areas for improvement with respect to the effectiveness of internal controls and to the compliance with rules and regulations have been reported in 2021 by the Directors/Heads of Business Units/Heads of Offices through their respective Statements of Assurance (SOA). When areas for improvement were identified, a written plan with corrective actions has been defined.

Those areas for improvement mainly relate to:

- Entering into commitments based on a valid and timely prior-approval of commitment;
- Approval for the carry forward of unused committed budget appropriations (Administrative budget) for more than three consecutive years;
- Approval of in-year changes to the budgets for which the customer is the approving authority and comprehensive submission, on a yearly basis, of the Direct Cost and Direct Manpower for customer's acceptance;
- Appropriate cut-off of commitments i.e., the posting of commitments against the appropriate budget year, especially for travel-related commitments;

- Approval, by the GM and FC, of write-offs of accounts receivable up to financial level A (10 KEUR);
- Timely re-allocation to customers of “credits to be allocated”, i.e., credits arising from foreign exchange effects and bank interest;
- Ensuring that Contract Award Committees (CAC) are systematically conducted for amendments of contracts amounting to more than the 30% threshold permitted by the Procurement regulations;
- Approval and reimbursement of travel costs in compliance with the rules on Travel on Duty;
- Approval for waiving the publication of Future Business Opportunities;
- Completion and signature of Non-Disclosure Agreement (NDA) and Financial Disclosure Statement and Affidavit of Impartiality (FDS) by bid evaluators;
- Execution of stock counts which could not be performed as initially planned due to covid-19 and staff turnover;
- Correct application of the criteria on the maximum duration of consultants’ contract.

3) Risk Management Function

Risk Management continued to work to integrate the Internal Control risk elements with the current Agency risk management tool and on improvement in the risk register usage and management process maturity. The IBAN, TÜV and Internal Audit audited various elements of the risk management process again in 2021 and again raised recommendations for improvement.

The Agency has continued to provide training to staff on risk management at a basic level but with very limited frequency due to the COVID restrictions in place.

The activity within the risk registers is measured regularly and the Risk Manager carried out quality reviews of all risk registers throughout the year. As a result, a number of common errors and actions were identified and reported. The Agency’s Enterprise Risks were reviewed and updated to reflect new and emerging concerns. It was also agreed that the previous Enterprise Risks that had been adequately treated could be downgraded to internal Agency monitoring level or incorporated at a lower level within the new risk descriptions. Along with the new risk structure, appropriate mitigation actions were identified. A report on risk management progress was provided to the ASB in June 2021, and approval of the new risk structure was achieved, which comprises the following five Enterprise Risks:

- Risk 1: Failing to Maintain the attractiveness of the Agency
- Risk 2: Non-compliance with Mandatory Regulations
- Risk 3: Failure to maintain the resilience of the Agency
- Risk 4: Insufficient Numbers of Qualified Personnel
- Risk 5: Staff Working in Unsatisfactory, Insufficient or Inadequate Infrastructure

The five Enterprise Risks are cross-functional and affect multiple areas within the Agency. In addition to this revised risk structure, a new Strategic Framework is being developed to focus on reduction of the potential impact of these risks. The principal focus will be on maintaining attractiveness to the customer.

4) Internal Control Office

The NSPA ICO's assessment of the ICS² revealed that, in 2021, the Agency has continued to progress on its path toward developing a more mature and embedded ICS based on the principles underlying each component of the NSPA ICF³. The notable improvements achieved in 2021 include the enhancement and the extension of the Risk and Control Matrix (RCM) in all Functional Areas⁴ with a stronger orientation toward risk. The testing of controls was also generally reinforced. Furthermore, initiatives were taken to raise the level of knowledge, to disseminate best practices and to foster consistency in internal control practices across the Agency. This has contributed to instilling a dynamic of continuous improvement to the ICS and a more coordinated approach to the completion of the key milestones of the annual program of internal controls across the Agency. Furthermore, the Agency has started its move toward a better integration of the various Compliance functions.

The NSPA ICO's assessment has also revealed areas where the conformance with the NSPA ICF may be further reinforced. In particular, areas for improvement have been reported with respect to delegations of authority; staff's awareness on internal control and on fraud; cascading of objectives; execution of risk assessment at process level; completeness of RCM, process maps and business continuity plans; renewal of prescriptive documents; testing and reporting of internal control deficiencies. Those areas of improvement will be leveraged to continuously improve and optimize the ICS of the Agency.

5) Auditor General Office

As regards to the ICS prescriptive framework, the Auditor General overall conclusion was that the NSPA ICF needs to be reviewed, especially to include minimum expectations on what the PODs are expected to do and what is expected to be obtained from them.

In 2021, the Auditor General assessed also the optimal organisation of the first and second lines of defense, and concluded that the elements of an ICS exist and work at NSPA. Nonetheless, in order to increase efficiency and effectiveness, several improvements are needed for the NSPA ICF, generally for all components of the Internal Control framework. Substantial revision on the roles and responsibilities of the NSPA ICO should take place.

The Auditor General acknowledges the efforts done so far by the Agency for improving the internal control system and draws the attention to the need of identifying rapidly the points of focus of the NSPA Internal Control Framework. Addressing adequately the accepted recommendations released with the audit report "2020-01.ICS Prescriptive framework" would contribute to major improvements to the NSPA ICS.

² An assessment of the Agency's ICS against the principles underlying each Component² of the NSPA ICF is conducted on an annual basis by the NSPA Internal Control Officer (NSPA ICO). Due to the departure of the NSPA Internal Control Officer in early 2021, the assessment for the financial year 2021 was performed by the Finance Internal Control and Compliance Team, led by the Senior Officer, acting in the capacity of NSPA Internal Control Officer.

³ The Components of the NSPA ICF are Control Environment, Risk Assessment, Control Activities, Information & Communication, Monitoring Activities. Each Component is supported by various principles.

⁴ i.e. NSPA Business Units, Support Functions, Programmes and Divisions, and support offices

Statement of the General Manager and the Financial Controller

All internal controls have inherent limitations, including the possibility of circumvention, and therefore can provide only reasonable assurance. Further, because of changing conditions, the effectiveness of internal controls may vary over time.

In 2021, major improvements were made in the Agency with respect to the establishment of a structured ICS and to the monitoring of the controls. The coordination of the yearly internal control program and the dynamic of each Functional Area with respect to it have significantly improved. Furthermore, initiatives were launched in order to communicate and reinforce awareness on internal control.

We have assessed the adequacy and effectiveness of the ICS, based on the NSPA ICF, and have leveraged on input from the various lines of defense of the Agency and from IBAN.

As a result, we consider, to the best of our knowledge and information, that the Agency operated satisfactory systems of internal controls for the year ended 31 December 2021 and up to the date of approval of the financial statements, in respect of the following objectives:

- safeguarding of assets;
- verifying the accuracy and reliability of accounting data and records;
- ensuring effective and efficient business delivery; and
- complying with established governing and managerial policies.

When the ICS has failed at preventing the occurrences of non-compliance with the established governance and managerial policies, we are confident that it has been effective in detecting those cases and in leading to the development and implementation of corrective actions, as a result.

We are also confident that, to the best of our knowledge and information, the cases of non-compliance which have been identified have not had a material impact on the fairness of NSPO financial statements and have not put the customer funds at risk.

At the present date, the Agency is still working to improve the deployment of a consistent and embedded ICS. The areas for improvement reported by the various lines of defense of the Agency and by IBAN will help the Agency keep raising the level of maturity of its ICS. The future integration of the Agency's compliance functions will leverage on the progress made thus far and will support the Agency in the continued development of an effective and efficient ICS. The upcoming implementation of the new ERP will allow the Agency to reengineer processes and further embed internal controls into the processes of the Agency.

The Agency remains committed to, and is working hard in the area of ensuring that all personnel are aware of policies and are implementing them in their work.

NSPA General Manager

31 March 2022

NSPA Financial Controller

31 March 2022

NSPO Statement of Financial Position

As of 31 December
(all figures are in Euro '000)

	Note	NSPO TOTAL		
ASSETS		2021	2020	2020
Current Assets	24		<i>Restated</i>	<i>Original</i>
Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers	2	3 144 935	2 691 349	2 691 349
Accounts Receivable	6	1 724 706	1 758 203	1 758 203
Inventory	5	415 534	392 045	374 165
Prepayments	7	206 734	170 903	170 903
		5 491 909	5 012 500	4 994 620
Non-current Assets				
Investments held on behalf of customers	2	0	0	0
Accounts Receivable	6	13 645	21 430	21 430
Property Plant and Equipment	3	3 508 736	1 824 810	1 808 692
Intangible Assets	4	22 256	16 363	16 754
		3 544 637	1 862 603	1 846 876
Total Assets		9 036 546	6 875 103	6 841 496
LIABILITIES				
Current Liabilities				
Accounts Payable and Accruals	8	534 776	393 702	393 702
Customer Advances	9	3 326 155	3 004 672	3 004 672
Overdrafts	2	1 089	0	0
Provisions	16	61 692	17 501	17 501
		3 923 712	3 415 875	3 415 875
Non-current Liabilities				
Customer Advances	9	1 102 538	1 134 882	1 134 882
Provisions	16	1 090	1 630	1 630
		1 103 628	1 136 512	1 136 512
Total Liabilities		5 027 340	4 552 387	4 552 387
Net Assets		4 009 206	2 322 716	2 289 109

The Financial Statements on pages 24 to 101 were issued to the International Board of Auditors for NATO on 31 March 2022.

NSPA General Manager

NSPA Financial Controller

FCA
Chief Financial Reporting Officer

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

NSPO Segments' Statement of Financial Position

As of 31 December (all figures are in Euro '000)		Note	Chairperson's Office		Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL		
			2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2020
ASSETS															
Current Assets	24					<i>Restated</i>		<i>Restated</i>		<i>Restated</i>				<i>Restated</i>	<i>Original</i>
Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers	2		0	0	2 687 727	2 211 331	267 891	266 126	189 317	213 892	0	0	3 144 935	2 691 349	2 691 349
Accounts Receivable	6		0	0	1 670 573	1 724 516	19 756	15 601	34 461	18 086	(84)	0	1 724 706	1 758 203	1 758 203
Inventory	5		0	0	403 654	381 207	4 897	3 939	6 983	6 899	0	0	415 534	392 045	374 165
Prepayments	7		0	0	150 083	126 842	56 039	43 795	612	266	0	0	206 734	170 903	170 903
			0	0	4 912 037	4 443 896	348 582	329 461	231 373	239 143	(84)	0	5 491 909	5 012 500	4 994 620
Non-current Assets															
Investments held on behalf of customers	2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accounts Receivable	6		0	0	12 554	19 799	0	0	1 091	1 631	0	0	13 645	21 430	21 430
Property Plant and Equipment	3		0	0	2 921 160	1 277 566	370 500	353 356	217 076	193 888	0	0	3 508 736	1 824 810	1 808 692
Intangible Assets	4		0	0	8 949	3 326	11 144	10 908	2 163	2 129	0	0	22 256	16 363	16 754
			0	0	2 942 663	1 300 691	381 644	364 264	220 331	197 648	0	0	3 544 637	1 862 603	1 846 876
Total Assets			0	0	7 854 700	5 744 587	730 225	693 725	451 704	436 791	(84)	0	9 036 546	6 875 103	6 841 496
LIABILITIES															
Current Liabilities															
Accounts Payable and Accruals	8		0	0	507 448	378 510	8 093	5 394	19 698	10 182	(463)	(384)	534 776	393 702	393 702
Customer Advances	9		0	0	3 130 464	2 805 657	154 250	162 326	41 062	36 305	379	384	3 326 155	3 004 672	3 004 672
Overdrafts	2		0	0	0	0	0	0	1 089	0	0	0	1 089	0	0
Provisions	16		0	0	61 500	17 313	0	0	192	188	0	0	61 692	17 501	17 501
			0	0	3 699 412	3 201 480	162 343	167 720	62 041	46 675	(84)	0	3 923 712	3 415 875	3 415 875
Non-current Liabilities															
Customer Advances	9		0	0	758 284	791 208	181 904	158 103	162 350	185 571	0	0	1 102 538	1 134 882	1 134 882
Provisions	16		0	0	0	0	0	0	1 090	1 630	0	0	1 090	1 630	1 630
			0	0	758 284	791 208	181 904	158 103	163 440	187 201	0	0	1 103 628	1 136 512	1 136 512
Total Liabilities			0	0	4 457 696	3 992 688	344 248	325 823	225 481	233 876	(84)	0	5 027 340	4 552 387	4 552 387
Net Assets			0	0	3 397 004	1 751 899	385 978	367 902	226 222	202 915	0	0	4 009 206	2 322 716	2 289 109

The Financial Statements on pages 24 to 101 were issued to the International Board of Auditors for NATO on 31 March 2022



NSPA General Manager



NSPA Financial Controller



FCA

NSPA Chief Financial Reporting Officer

NATO UNCLASSIFIED

NSPO Statement of Financial Performance

*For the year-ended 31 December
(all figures are in Euro '000)*

		NSPO TOTAL		
Revenue	Note	2021	2020	2020
	24		<i>Restated</i>	<i>Original</i>
Services and Support to Customers		2 417 714	3 098 545	3 098 545
Administrative Support		210 482	200 628	200 628
Donations of AGS Assets	3	1 409 406	68 694	68 694
Bank interest	10	315	190	190
Unrealised foreign currency effects	10	35 866	(12 722)	(12 722)
Reversal of provisions	16	0	256	256
Miscellaneous Revenue		9 457	28 563	28 563
Total Revenue		4 083 240	3 384 154	3 384 154
Expenses				
Services and Support to Customers	11	(2 266 051)	(2 971 409)	(2 971 409)
Commercial Discounts Earned ¹		3 253	4 463	4 463
USA Foreign Military Sales ²	11	(95 113)	(72 870)	(72 870)
Personnel	13	(230 798)	(221 619)	(221 619)
Depreciation and Amortisation		(111 780)	(53 516)	(57 015)
Provisions	16	(44 187)	(17 313)	(17 313)
Other Expenses	11	(50 179)	(49 937)	(49 937)
Transfers to customer credits		0	(2 757)	(2 757)
Total Expenses		(2 794 855)	(3 384 958)	(3 388 457)
Surplus / (Deficit) for the year		1 288 385	(804)	(4 303)
<i>Surplus / (Deficit) is represented by:</i>				
Unrealised foreign currency effects	10	35 866	(12 722)	(12 722)
Depreciation and Amortisation		(111 781)	(53 516)	(57 015)
Donations of AGS Assets		1 409 406	68 694	68 694
Change in provisions	16	(44 187)	(17 057)	(17 057)
Net revenue from inventory movements		27 520	13 520	13 520
Other items		(28 439)	277	277
		1 288 385	(804)	(4 303)

¹ "Commercial Discounts Earned" reduce the costs incurred in delivering "Services and Support to Customers".

² The figure given in respect of USA Foreign Military Sales are presented on a "modified cash" (i.e. non-accruals) basis; more information can be found in the Accounting Policies (see page 33 to 43).

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

NSPO Segments' Statement of Financial Performance

For the year-ended 31 December
(all figures are in Euro '000)

Revenue	Note	Chairperson's Office		Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL		
		2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2020
	24						<i>Restated</i>		<i>Restated</i>				<i>Restated</i>	<i>Original</i>
Services and Support to Customers		0	0	2 275 241	2 960 599	80 693	64 781	62 183	73 401	(403)	(236)	2 417 714	3 098 545	3 098 545
Administrative Support		877	907	188 092	179 120	8 430	7 745	15 996	15 434	(2 913)	(2 578)	210 482	200 628	200 628
Donations of AGS Assets	3	0	0	1 409 406	68 694	0	0	0	0	0	0	1 409 406	68 694	68 694
Bank interest	10	0	0	(42)	(21)	0	0	357	211	0	0	315	190	190
Unrealised foreign currency effects	10	0	0	36 092	(12 774)	(226)	52	0	0	0	0	35 866	(12 722)	(12 722)
Reversal of provisions	16	0	0	0	256	0	0	0	0	0	0	0	256	256
Miscellaneous Revenue		0	0	(4)	(7)	0	0	9 514	28 570	(53)	0	9 457	28 563	28 563
Total Revenue		877	907	3 908 785	3 195 867	88 896	72 578	88 051	117 616	(3 369)	(2 814)	4 083 240	3 384 154	3 384 154
Expenses														
Services and Support to Customers	11	0	0	(2 200 520)	(2 915 475)	(32 772)	(23 464)	(33 369)	(32 906)	610	436	(2 266 051)	(2 971 409)	(2 971 409)
Commercial Discounts Earned ¹		0	0	3 237	4 438	0	0	16	25	0	0	3 253	4 463	4 463
USA Foreign Military Sales ²	11	0	0	(47 202)	(31 605)	(47 911)	(41 265)	0	0	0	0	(95 113)	(72 870)	(72 870)
Personnel	13	(853)	(857)	(157 105)	(148 771)	(5 718)	(5 447)	(67 122)	(66 544)	0	0	(230 798)	(221 619)	(221 619)
Depreciation and Amortisation		0	0	(71 374)	(15 152)	(23 122)	(23 340)	(17 284)	(15 024)	0	0	(111 780)	(53 516)	(57 015)
Provisions	16	0	0	(44 187)	(17 313)	0	0	0	0	0	0	(44 187)	(17 313)	(17 313)
Other Expenses	11	(24)	(50)	(34 196)	(34 481)	(2 722)	(2 350)	(15 996)	(15 434)	2 759	2 378	(50 179)	(49 937)	(49 937)
Transfers to customer credits		0	0	0	0	0	0	0	(2 757)	0	0	0	(2 757)	(2 757)
Total Expenses		(877)	(907)	(2 551 347)	(3 158 359)	(112 245)	(95 866)	(133 755)	(132 640)	3 369	2 814	(2 794 855)	(3 384 958)	(3 388 457)
Surplus / (Deficit) for the year		0	0	1 357 438	37 508	(23 349)	(23 288)	(45 704)	(15 024)	0	0	1 288 385	(804)	(4 303)
<i>Surplus / (Deficit) is represented by:</i>														
Unrealised foreign currency effects	10	0	0	36 092	(12 774)	(226)	52	0	0			35 866	(12 722)	(12 722)
Depreciation and Amortisation		0	0	(71 374)	(15 152)	(23 123)	(23 340)	(17 284)	(15 024)			(111 781)	(53 516)	(57 015)
Donations of AGS Assets		0	0	1 409 406	68 694	0	0	0	0			1 409 406	68 694	68 694
Change in provisions	16	0	0	(44 187)	(17 057)	0	0	0	0			(44 187)	(17 057)	(17 057)
Net revenue from inventory movements		0	0	27 520	13 520	0	0	0	0			27 520	13 520	13 520
Other items		0	0	(19)	277	0	0	(28 420)	0			(28 439)	277	277
		0	0	1 357 438	37 508	(23 349)	(23 288)	(45 704)	(15 024)			1 288 385	(804)	(4 303)

¹ "Commercial Discounts Earned" reduce the costs incurred in delivering "Services and Support to Customers".

² The figure given in respect of USA Foreign Military Sales are presented on a "modified cash" (i.e. non-accruals) basis; more information can be found in the Accounting Policies (see page 33 to 43).

NATO UNCLASSIFIED

NSPO Cash Flow Statement for the year-ended 31 December

<i>(all figures are in Euro '000)</i>	2021	2020
Cash Flows from Operating Activities		
Cash Receipts from Customers	3 022 304	3 507 570
Bank Interest Received	1 904	6 417
Cash Paid to Suppliers	(2 507 958)	(2 672 696)
Cash Paid to and on behalf of Employees	(223 181)	(210 279)
Net Other Payments and Receipts	59 567	75 460
Net Cash Flows from Operating Activities	352 636	706 472
Cash Flows from Investing Activities		
Net purchase of investments of greater than one year	0	0
Net redemption of investments of greater than one year	0	122 641
Net purchase of PPE, Intangible Assets and Inventory	(407 692)	(908 184)
Net Cash Flows from Investing Activities	(407 692)	(785 543)
Cash Flows from Financing Activities		
Net proceeds from borrowings	1 089	(753)
Capital Contributed by Countries	449 749	379 254
Net Cash Flows from Financing Activities	450 838	378 501
Foreign currency effects	57 804	(36 825)
Cash and Cash Equivalents at Beginning of Period	2 691 349	2 428 744
Net Increase/(Decrease) in Cash and Cash Equivalents	453 586	262 605
Cash and Cash Equivalents at End of Period	3 144 935	2 691 349

NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)

	2021			2020 (Restated)			2020 (Original)				
NSPO	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Revaluation Reserves	Other Reserves	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of prior period	2 322 716	0	2 322 716	1 776 996	0	1 776 996	1 730 559	0	46 437	0	1 776 996
Changes in accounting policy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restatement to correct errors	0	0	0	13 686	0	13 686	0	0	0	0	0
Balance at 31 December of prior-period	2 322 716	0	2 322 716	1 790 682	0	1 790 682	1 730 559	0	46 437	0	1 776 996
Net gains/(losses) recognised directly in net assets	369 721	0	369 721	532 809	0	532 809	516 387	0	0	0	516 387
Depreciation and Amortisation	(111 781)	111 781	0	(53 516)	53 516	0	(57 015)	0	0	57 015	0
Exchange difference on translating foreign operations	(36)	0	(36)	29	0	29	0	0	29	0	29
Net Unrealised Foreign exchange gains and losses	35 866	(35 866)	0	(12 722)	12 722	0	0	0	(12 722)	12 722	0
PPE donations (AGS)	1 392 048	(1 392 048)	0	62 651	(62 651)	0	62 651	0	0	(62 651)	0
Inventory donations (AGS)	17 358	(17 358)	0	6 043	(6 043)	0	0	0	0	0	0
Inventory disposals, donations and increases	12 066	(12 066)	0	8 785	(8 785)	0	6 043	0	8 785	(14 828)	0
Inventory sales	15 454	(15 454)	0	4 735	(4 735)	0	0	0	4 735	(4 735)	0
Impact of provisions on Net Assets	(44 187)	44 187	0	(17 057)	17 057	0	0	0	(17 057)	17 057	0
Other items	(19)	28 439	28 420	277	(277)	0	0	0	277	(277)	0
Surplus/(deficit) for the period	0	1 288 385	1 288 385	0	(804)	(804)	0	0	0	(4 303)	(4 303)
Change in net assets for the year ended	1 686 490	0	1 686 490	532 034	0	532 034	528 066	0	(15 953)	0	512 113
Balance at 31 December of year-ended	4 009 206	0	4 009 206	2 322 716	0	2 322 716	2 258 625	0	30 484	0	2 289 109

The Statement of Changes in Net Assets has been simplified; please refer to Accounting Policy Number 2, "Restatement of the 2020 Financial Statements due to change in Accounting Policy". In addition, the 2020 Statement has been restated to correct errors; more detail can be found in Note 24: Restatements of 2020 Financial Statements.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)

	2021			2020 (Restated)			2020 (Original)				
Log Ops Business Unit	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Revaluation Reserves	Other Reserves	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of prior period	1 751 899	0	1 751 899	1 174 901	0	1 174 901	1 128 082	0	46 819	0	1 174 901
Changes in accounting policy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restatement to correct errors	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance at 31 December of prior-period	1 751 899	0	1 751 899	1 174 901	0	1 174 901	1 128 082	0	46 819	0	1 174 901
Net gains/(losses) recognised directly in net assets	287 667	0	287 667	539 490	0	539 490	521 610	0	0	0	521 610
Depreciation and Amortisation	(71 374)	71 374	0	(15 152)	15 152	0	(15 152)	0	0	15 152	0
Exchange difference on translating foreign operations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net Unrealised Foreign exchange gains and losses	36 092	(36 092)	0	(12 774)	12 774	0	0	0	(12 774)	12 774	0
PPE donations (AGS)	1 392 048	(1 392 048)	0	62 651	(62 651)	0	62 651	0	0	(62 651)	0
Inventory donations (AGS)	17 358	(17 358)	0	6 043	(6 043)	0	0	0	0	0	0
Inventory disposals, donations and increases	12 066	(12 066)	0	8 785	(8 785)	0	6 043	0	8 785	(14 828)	0
Inventory sales	15 454	(15 454)	0	4 735	(4 735)	0	0	0	4 735	(4 735)	0
Impact of provisions on Net Assets	(44 187)	44 187	0	(17 057)	17 057	0	0	0	(17 057)	17 057	0
Other items	(19)	19	0	277	(277)	0	0	0	277	(277)	0
Surplus/(deficit) for the period	0	1 357 438	1 357 438	0	37 508	37 508	0	0	0	37 508	37 508
Change in net assets for the year ended	1 645 105	0	1 645 105	576 998	0	576 998	575 152	0	(16 034)	0	559 118
Balance at 31 December of year-ended	3 397 004	0	3 397 004	1 751 899	0	1 751 899	1 703 234	0	30 785	0	1 734 019

The Statement of Changes in Net Assets has been simplified; please refer to Accounting Policy Number 2, "Restatement of the 2020 Financial Statements due to change in Accounting Policy". In addition, the 2020 Statement has been restated to correct errors; more detail can be found in Note 24: Restatements of 2020 Financial Statements.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)

	2021			2020 (Restated)			2020 (Original)				
NAMP Business Unit	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Revaluation Reserves	Other Reserves	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of prior period	367 902	0	367 902	407 124	0	407 124	407 506	0	(382)	0	407 124
Changes in accounting policy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restatement to correct errors	0	0	0	14 078	0	14 078	0	0	0	0	0
Balance at 31 December of prior period	367 902	0	367 902	421 202	0	421 202	407 506	0	(382)	0	407 124
Net gains/(losses) recognised directly in net assets	41 460	0	41 460	(30 041)	0	(30 041)	(28 583)	0	0	0	(28 583)
Depreciation and Amortisation	(23 122)	23 122	0	(23 340)	23 340	0	(27 375)	0	0	27 375	0
Exchange difference on translating foreign operations	(36)	0	(36)	29	0	29	0	0	29	0	29
Net Unrealised Foreign exchange gains and losses	(226)	226	0	52	(52)	0	0	0	52	(52)	0
PPE donations (AGS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inventory donations (AGS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inventory disposals, donations and increases	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inventory sales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impact of provisions and write-offs on Net Assets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surplus/(deficit) for the period	0	(23 349)	(23 349)	0	(23 288)	(23 288)	0	0	0	(27 323)	(27 323)
Change in net assets for the year ended	18 076	0	18 076	(53 300)	0	(53 300)	(55 958)	0	81	0	(55 877)
Balance at 31 December of year-ended	385 978	0	385 978	367 902	0	367 902	351 548	0	(301)	0	351 247

The Statement of Changes in Net Assets has been simplified; please refer to Accounting Policy Number 2, “*Restatement of the 2020 Financial Statements due to change in Accounting Policy*”. In addition, the 2020 Statement has been restated to correct errors; more detail can be found in Note 24: Restatements of 2020 Financial Statements.

NATO UNCLASSIFIED

NSPO Statement of Changes in Net Assets (all figures are in Euro '000)

	2021			2020 (Restated)			2020 (Original)				
CEPS Business Unit	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Accumulated surplus/deficit	Total	Capital contributions	Revaluation Reserves	Other Reserves	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of prior period	202 915	0	202 915	194 971	0	194 971	194 971	0	0	0	194 971
Changes in accounting policy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Restatement to correct errors	0	0	0	(392)	0	(392)	0	0	0	0	0
Balance at 31 December of prior-period	202 915	0	202 915	194 579	0	194 579	194 971	0	0	0	194 971
Net gains/(losses) recognised directly in net assets	40 591	0	40 591	23 360	0	23 360	23 360	0	0	0	23 360
Depreciation and Amortisation	(17 284)	17 284	0	(15 024)	15 024	0	(14 488)	0	0	14 488	0
Exchange difference on translating foreign operations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net Unrealised Foreign exchange gains and losses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PPE donations (AGS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inventory donations (AGS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inventory disposals, donations and increases	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inventory sales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impact of provisions on Net Assets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Other items	0	28 420	28 420	0	0	0	0	0	0	0	0
Surplus/(deficit) for the period	0	(45 704)	(45 704)	0	(15 024)	(15 024)	0	0	0	(14 488)	(14 488)
Change in net assets for the year ended	23 307	0	23 307	8 336	0	8 336	8 872	0	0	0	8 872
Balance at 31 December of year-ended	226 222	0	226 222	202 915	0	202 915	203 843	0	0	0	203 843

The Statement of Changes in Net Assets has been simplified; please refer to Accounting Policy Number 2, *"Restatement of the 2020 Financial Statements due to change in Accounting Policy"*. In addition, the 2020 Statement has been restated to correct errors; more detail can be found in Note 24: Restatements of 2020 Financial Statements.

Accounting Policies

1. Basis of preparation

These Financial Statements have been prepared in accordance with the NATO Accounting Framework as adopted by the North Atlantic Council (the "Council"). The NATO Accounting Framework is based on International Public Sector Accounting Standards (IPSAS). *IPSAS 12 – Inventories*, *IPSAS 17 – Property, Plant and Equipment* and *IPSAS 31 – Intangible Assets* were adapted by the Council in August 2013 and *IPSAS 1 – Presentation of Financial Statements*, was adapted by the Council in April 2016.

IPSAS 6 – Consolidated and Separate Financial Statements, is also adapted by Council; It was updated in 2019 to require certain disclosures to be made in respect of Staff Association and Morale and Welfare Activities. While these activities are not controlled by NSPO and hence are not consolidated, Council decreed that certain disclosures must be made in regard of these activities in the notes to the Financial Statements, namely net assets and the numbers of personnel working on such activities. Council has provided a transition period for the implementation of net asset disclosures until the 2022 Financial Statements which the Agency has taken advantage of. More detail can be found in *Note 25: Staff Association and Morale and Welfare Activities*.

The Financial Statements are prepared on the going-concern basis which means that those charged with the governance of NSPO and its integral Programmes and Support and/or Procurement Partnerships consider that NSPO will continue in existence for at least a year from the date the Financial Statements are issued.

The preparation of Financial Statements in compliance with the NATO Accounting Framework requires the use of certain critical accounting estimates and requires that those responsible for preparing and presenting the Financial Statements of NSPO use judgement in applying these accounting policies. The areas where significant judgements and estimates have been made in preparing the Financial Statements and their effect are disclosed in the Note 1 to these Financial Statements.

2. Restatement of the 2020 Financial Statements due to change in Accounting Policy

NSPO has historically split its net assets in its financial statements between capital contributed (essentially inventory, PPE and Intangible Assets owned by its customers), revaluation reserves (which have not been used for a number of years) and other reserves (such as a reserve to reflect translation differences from movements in foreign exchange rates). The Agency has reviewed this approach and has decided that it does not reflect how net assets are viewed by the Organisation or the Agency, where in practice all net assets are simply considered to have been capital contributed whether by asset purchased or through the contribution of surpluses or deficits in the year. The Agency has therefore restated the Statements of Changes in Net Assets 2020 to reflect this simplified approach with the intention that it will be more understandable and relevant to the user of the financial statements.

3. Restatement of the 2020 Financial Statements due to errors

a) Restatement of Log Ops Business Unit's 2020 Financial Statements due to an Inventory balance being included due to an error.

The Log Ops Business Unit did not include some inventory balances in the 2020 Statement of Financial Position and Statement of Changes of Net Assets due to an error. The omission, on its own, is not considered material.

The result of this exercise has led to a restatement of the 2020 Log Logs Business Unit Statement of Financial Position and the Statement of Changes in Net Assets. The Cash Flow Statement and the Statement of Financial Performance are not impacted by the restatement.

Further details can be found in Note 24.

b) Restatement of NAMP Business Unit's 2020 Financial Statements due to a reassessment of its Property, Plant and Equipment, and the Intangible Asset Base as a result of implementing the Asset Management Module of its ERP system

The NAMP Business Unit has implemented a new Asset Management Module in its SAP ERP system. The process involved establishing of a complete and accurate Intangible Assets and Property, Plant and Equipment asset base which was considered to be under the control of NSPO.

The result of this exercise has led to a restatement of the 2020 NAMP Statement of Financial Position, Statement of Financial Performance and the Statement of Changes in Net Assets. The Cash Flow Statement is not impacted by the restatement.

The restatement is considered to result from an error. Further details can be found in Note 24.

c) Restatement of CEPS Business Unit's 2020 Financial Statements due to some Property, Plant and Equipment items not being transferred from Assets in the Course of Construction to operational assets which were depreciated

The CEPS Business Unit did not transfer some Property, Plant and Equipment items from Assets in the Course of Construction to operational assets in 2018. This means that these assets, which should have been depreciated in 2020 and before, were not depreciated.

The result of this has led to a restatement of the 2020 CEPS Statement of Financial Position, Statement of Financial Performance and the Statement of Changes in Net Assets. The Cash Flow Statement is not impacted by the restatement.

The restatement is considered to result from an error but is not considered, on its own, to be material. Further details can be found in Note 24.

This reclassification does not affect any opening or closing balances shown in the 2019 comparative Statements of Changes in Net Assets. For more details of the items impacted, please refer to the Statement of Changes in Net Assets.

4. Deviation from IPSAS 12 - Inventories (as adapted by the North Atlantic Council)

NSPO holds strategic stocks on behalf of its customers which often, due to their nature, are slow moving. NSPA management, with the approval of the ASB, has chosen to value these stocks on the weighted average cost (WAC).

5. Basis of accounting for segment parts

The ASB considers that the Financial Statements of NSPO present the results of NSPO's business unit segment parts as a single entity. The ASB controls the segment parts of the NSPO through its Charter. Inter-business unit segment part transactions and balances are therefore eliminated in full at the NSPO level.

6. Segment Reporting

A segment is a distinguishable activity or group of activities of an entity for which it is appropriate to separately report financial information for the purpose of (a) evaluating the entity's past performance in achieving its objectives and (b) making decisions about the future allocation of resources. In the primary statements, NSPO discloses its performance, position and net assets by the following segments: Chairperson's Office, Log Ops Business Unit, CEPS Programme Business Unit and NAM Programme Business Unit.

While the Log Ops Business Unit has two distinct lines of focus; namely, Life Cycle Management and Support to Operations, neither the ASB nor senior Agency management, considered it appropriate for the 2020 or 2021 financial years to separately report financial information for the purpose of (a) evaluating the entity's past performance in achieving its objectives and (b) making decisions about the future allocation of resources.

7. Changes in Accounting Standards

At the end of the 2021 financial year, the following IPSAS had been issued which will become effective in the financial years specified:

a) IPSAS 41 – Financial Instruments (effective 1 January 2023)

This standard will replace part of *IPSAS 29 - Financial Instruments: Recognition and Measurement*. NSPO's Financial Instruments are considered low risk. Its financial assets are considered to be at very low risk because the Agency can only make low risk investments and its Accounts Receivable are essentially backed by government guarantees. Its Financial Liabilities are also low risk and are made up of accounts payable and advances provided by customers. The Agency does not engage with complex financial instruments such as hedges or derivatives, neither does it purchase and hold equity instruments. The nature of the financial instruments held by NSPO means that IPSAS 41 is unlikely to impact upon its Financial Reporting.

b) IPSAS 42 – Social Benefits (effective 1 January 2023)

This standard relates to the financial reporting of social benefits such as cash transfers to individuals in the form of state pensions, unemployment benefits and income support; as such, it will not impact upon the financial reporting of NSPO.

c) IPSAS 43 – Leases (effective 1 January 2025)

This standard, released in January 2022, will align IPSAS to International Financial Reporting Standard 16, which relates to Leases. The standard will remove the distinction between finance and operating lease and require the recognition of assets and liabilities created by all leases. NSPO does not have significant leases which warrant specific disclosure in the financial statements, and as such, IPSAS 43 is unlikely to impact upon the financial reporting of NSPO.

8. Revenue Recognition

Except for Foreign Military Sales (see 8b) below), the NSPO Financial Statements are prepared on the accruals' basis of accounting. The effects of transactions (e.g. the transfer of property, goods or services) are recognised when they occur (not only when cash is received) and they are recorded as revenues in the financial year to which they relate.

For contributions called in respect of the current financial year, the revenue is recognised when called. For contributions called in the current financial year for following financial years, these are recognised as an advance, and only accounted for as revenue in the relevant following year.

Income received for the purchase of PPE, intangible assets and inventory does not pass through the Statement of Financial Performance but is reflected directly in the Statement of Changes in Net Assets.

a) Revenue measurement and timing

Revenue for goods and services delivered is recognised when NSPO segments have transferred the significant risks and rewards of ownership to its customers and it is probable that NSPO segments will receive the previously agreed upon payment for delivering goods and services. These criteria are considered to be met when the goods or services are delivered to customers. Revenue is recognised at the moment an expense is incurred as the revenue is guaranteed to be funded by customers who are backed by member Nations.

Differences between IPSAS and IFRS (International Financial Reporting Standards) in respect of whether a reporting entity acts as a Principal or an Agent in a transaction

The IPSAS Board has a convergence programme to align it to IFRS. The IPSAS Board is currently developing an update to IPSAS 9 'Revenue from Exchange Transactions' (issued under Exposure Draft 70, 'Revenue with Performance Obligations'), which is aligned with IFRS 15, 'Revenue from Contracts with Customers'.

When issued by the IPSAS Board (at a date to be determined) and subsequently implemented by the Agency, the update to IPSAS 9, could have a significant impact on whether NSPO considers itself to act as a principal or as an agent in some of its activities. The Agency has already started to analyse the possible impact.

b) United States Foreign Military Sales (FMS)

In accordance with the NATO Accounting Framework's adaption of *IPSAS 1 - Presentation of Financial Statements*, the Agency reports data on a modified cash basis where the Agency is unable to satisfy itself that the data is presented on a reliable accrual basis. The modified cash basis reflects the FMS goods and services delivered according to United States DD645 reports and for which the United States government has received cash payment.

c) Revenue from the Donation of Allied Ground Surveillance system assets from the NATO Allied Ground Surveillance Management Organisation (NAGSMO) and an alliance member Nation

In 2020 and 2021, NSPO received donations from NAGSMO of part of an AGS system. NAGSMO was the procurement agent of the system on behalf of NATO. The donation was not subject to conditions that, if unfulfilled, would require the return of the AGS to NAGSMO or another part of the Alliance and therefore the donation is recognised in full as revenue with a matching asset (PPE) and no liability.

In addition, in 2020, the Agency received, by way of donation, assets which were compatible with the AGS system from an Alliance member Nation. The donation was not subject to conditions that, if unfulfilled, would require the return of the assets to the member nation and therefore the donation is recognised in full as revenue with a matching asset (PPE) and no liability.

These were significant "Non-exchange transactions", whereby NSPO received assets from another entity without directly giving approximately equal value in exchange.

9. Expenses Recognition

Expenses are recognized when the transaction or event causing the expense occurs regardless of the timing of the payment, in accordance with accrual basis principle.

10. Financial Plan Execution

IPSAS 24 - Presentation of Budget Information in Financial Statements, applies to public sector entities which are required to, or elect to, make their approved budgets publically available. NSPO does not make its approved financial plans publicly available; NSPO is not therefore required to follow IPSAS 24. Instead, NSPO presents a high-level summary of the financial plan execution of its main segments as well as for the parts of its projects which are funded jointly or commonly by more than one national customer.

11. Foreign currency

Transactions entered into by NSPO segments in a currency other than the currency of the primary economic environment in which they operate (their "functional currency"; which is Euro for all segments of the NSPO except for the NAM Programme and some Log Ops projects where it is USD) are recorded at the exchange rates ruling when the transactions occur. The use of exchange rates does not materially impact the Financial Statements.

Exchange Rates used

The ruling exchange rate used is the daily rate. Foreign currency assets and liabilities are translated at the rates ruling at the reporting date. For all parts of NSPO, except the CEPS Programme, the ruling exchange rate is that of the European Central Bank. The CEPS Programme uses ruling exchange rates set by NATO Headquarters in Brussels that are updated on a weekly basis. The functional currency of the NAM Programme is USD. The financial performance and financial position of the NAM Programme are recorded in the NSPO Financial Statements by:

- translating assets and liabilities on opening and closing reporting dates at the respective exchange rates ruling at the date of the Statement of Financial Position (2021: 1.1326 USD to Euro, 2020: 1.2271 USD to Euro);
- translating revenue and expenses into Euros at the average yearly exchange rates for the Euro relative to the USD (2021: 1.1827 USD to Euro, 2020: 1.1422 USD to Euro).

a) Unrealised and Realised Exchange Rates

Unrealised foreign currency exchange differences arising from the translation of monetary assets and liabilities are recognised immediately in the Statement of Financial Performance. Realised foreign exchange gains are generally returnable to customers. More information can be found in Note 10: *Bank Interest and foreign currency effects*.

12. Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers

NSPO holds cash and cash equivalents in financial institutions as current accounts and as term deposits, and at the Agency in petty cash and cash on hand for operational requirements. These cash balances are held in Euro, US dollar and Hungarian Forint. The Agency does not have any cash “of its own”; cash and cash equivalents are held on behalf of customers and can only be used by the Agency in accordance with customer wishes.

13. Investments held on behalf of customers

The Agency invests in Euro and US Dollar denominated term-deposits with a life of between one and four years. These investments are expected to be held-to-maturity. The Agency does not invest USD denominated balances for more than one year. The Agency does not have any investments “of its own”; investments are held on behalf of customers.

14. Overdraft

The French National Organisations of the CEPS Business Unit, which is part of NSPO but not NSPA, is able to make use of an overdraft facility from the private sector company which manages the pipeline in its behalf. This is recorded at fair value.

15. Receivables

NSPO considers that an amount becomes receivable on the issuance of a call for funds, call for contributions or invoice. Receivables are measured at Net Realisable Value after taking bad and doubtful debts into account. As a general rule, the Agency considers that as it works with customers which are funded through national governments, that debts are considered to be “good”; only on rare occasions are provisions made for bad or doubtful debts. Receivables cannot be set-off against customer advance payments without the written authorisation of the customer.

16. Prepayments

When the Agency makes advance payments to vendors and employees these are reflected as prepayments in the Statement of Financial Position.

17. Inventories

IPSAS allows different types of inventory to be valued on different bases; each segment of NSPO can hold different types of inventory.

- For the Log Ops segment most inventories are recognised at weighted average cost (the “WAC”). The exceptions are fuel which is valued at current replacement cost and Patriot Programme operational inventories maintained at a contractor premise which are valued at historical cost.
- NAM Programme inventories are measured on a First-In, First-Out (FIFO) basis.
- CEPS Programme inventories are measured on a weighted average cost (the “WAC”) basis.

The capitalisation thresholds for all inventory are Euro nil.

Income received for the purchase of PPE, intangible assets and inventory does not pass through the Statement of Financial Performance, but is reflected directly as Capital Contributions in the Statement of Changes in Net Assets.

18. Property, Plant and Equipment (PPE)

NSPO follows the NATO Accounting Framework for PPE, which uses an adaption of IPSAS 17 for its accounting treatment. PPE is valued at initial cost less accumulated depreciation. Any subsequent expenditure on the asset, which enhances its value, is included in the amount. Depreciation is calculated on a straight-line basis on all PP&E other than land. The expected lives of PPE and their associated capitalisation thresholds per item are:

Category	Expected Life	Capitalisation Threshold
Buildings	up to 40 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Installed equipment	10 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Machinery	10 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Vehicles	5 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Aircraft	The expected lifetime of the Aircraft or lifetime of the Programme or Support Partnership if lower (between 20 and 30 years)	Euro 200,000
Pipeline System	10 to 40 years depending on type of component	Euro 1,000
Mission equipment	10 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Furniture	10 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Automated Information Systems	5 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Communication systems	3 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)

The Central Europe Pipeline System capitalises additions and enhancement made since 1 January 2013; this is in accordance with the NATO Accounting Framework which allows NATO bodies the choice between capitalising PPE after, or before, the cut-off date 1 January 2013.

a) PPE - Land and Buildings acquired since 2013

For the first time with the issuance of the 2019 Financial Statements, the NSPO campus at [REDACTED] was considered to be controlled by NSPO. The Agency changed its accounting policy in 2019 to only capitalise additions and enhancement to PPE made since 1 January 2013; this is in accordance with the NATO Accounting Framework which allows NATO bodies the choice between capitalising PPE after, or before, the cut-off date 1 January 2013.

In practice, this means that the NAM Programme site in ■ is capitalised, and additions and enhancements to the Agency's ■ site since 2013, including the construction of a "new campus" are capitalised from the 2019 Financial Statements onwards.

As the CEPS Programme Office site in ■ was used before 2013 this is not-capitalised despite being controlled by the Agency.

As the NAM Programme was established for 26 years, the maximum useful economic life of Buildings and Other Infrastructure assets is limited to 2034 (26 years after the establishment of the programme).

b) PPE – Aircraft

In 2020 and 2021, the NSPO took delivery of a number of Aircraft, which had a material impact on the Statement of Financial Position. Aircraft are now shown on the NAMP Statement of Financial Position as well as the Log Ops Statement of Financial Position because of Aircraft held by the NSPO Multinational Multi Role Tanker Transport Fleet Support Partnership and the Allied Ground Surveillance Support Partnership. Aircraft are valued at cost by NAMP and by the Multinational Multirole Tanker Transport Fleet, and although the aircraft in the Allied Ground Surveillance Support Partnership came by way of donation, the valuation applied was also on a cost basis.

The expected life of the aircraft is determined by the expected use of the aircraft but cannot exceed the expected life of the respective governing Programme or Support Partnership. No residual value has been applied to the Aircraft when assessing depreciation because it is uncertain how these military specific assets would be disposed of at the end of their lives. In addition, there has been no estimate of potential dismantling, removal and restoration costs. This is because it is not considered feasible to make a reliable estimate.

Impairment reviews were conducted on these assets and no indicators of impairment or accelerated depreciation were noted.

c) PPE – Assets in the Course of Construction (Aircraft)

Assets in the Course of Construction related to aircraft are based on milestone payments to vendors that are taken as a proxy for the asset's stage of completion.

19. Externally acquired intangible assets

Externally acquired intangible assets represent information systems used by NSPO segments and the NAM Programme's rights to a C17 aircraft spare engine. They are recognised at cost and subsequently amortised on a straight-line basis over their useful economic lives.

Category	Expected Life	Capitalisation Threshold
Software	4 years	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)
Rights to Spare Engine (NAMP)	26 years (life of aircraft)	Euro 1,000 (USD 1,000 for NAMP)

20. Financial liabilities

The financial liabilities of NSPO segments are accounts payables and accruals, and customer advances. They are measured at fair value. Changes in fair value are recognised in the Statement of Financial Performance.

21. Accounts Payable and Accruals

Accounts Payable represent amounts for which goods and services, supported by an invoice, have been received at the year-end but which remain unpaid. Accruals represent amounts owing for goods and services, which are not supported yet by an invoice at the year-end. Accounts payable and accruals cannot be set-off against customer receivables without the written authorisation of the customer.

22. Advances

In order to ensure that customer requirements can be met, NSPO segments can call for money in advance of need. The advance is shown within assets, such as cash, at the NSPO consolidated and segment level but is matched by a liability because, until the funds are used, they are owed back to the customer who provided the funding. Advances cannot be set-off against customer receivables without the written authorisation of the customer.

23. Retirement benefits: Defined contribution scheme

Contributions to the NATO defined contribution pension scheme are charged to the Statement of Financial Performance in the year to which they relate. NSPO segments are not exposed directly to any liabilities that may arise on the scheme and have no control over the assets of the scheme.

24. Retirement benefits: Defined benefit scheme

Contributions to the NATO defined benefit pension scheme are charged to the Statement of Financial Performance in the year to which they relate. NSPO is not exposed directly to any liabilities that may arise on the scheme and has no control over the assets of the scheme.

IPSAS 39 - Employee Benefits requires that entities which have staff who participate in a central pension scheme show their respective shares of the future liabilities of the scheme which have resulted from staff members, present and past, in the scheme at the balance sheet date. The NATO defined benefit scheme is funded on a pay-as-you-go basis, where NATO at a central level, funds the next year's liabilities on the scheme on an annual basis.

NSPO, unlike a number of other NATO bodies, is not required to fund the scheme, and as such, is not currently considered to have any share of the future liabilities at the balance sheet date.

25. Other long-term service benefits

Employment of NATO civilian staff is governed by the NATO Civilian Personnel Regulations (CPRs). Different rules apply depending on the circumstances of employment. Where there is a liability for potential long-term service benefits at the year-end, they are described and disclosed in the notes to the Financial Statements.

One specific long-term service benefit of NATO staff is the Retirees' Medical Claim Fund. *IPSAS 39 - Employee Benefits* requires that entities which have staff who participate in a centrally provided scheme show their share of the future liabilities of the scheme which have resulted from staff members, present and past, in the scheme at the balance sheet date. This NATO Retirees Medical Claim Fund scheme is funded on a pay-as-you-go basis, where NATO at a central level, funds the next year's liabilities on the scheme on an annual basis. NSPO, unlike a number of other NATO bodies, is not required to fund the scheme, and as such, is not currently considered to have any share of the future liabilities at the balance sheet date.

26. Provisions

NSPO segments recognise provisions for liabilities of uncertain timing or amount, including those for legal disputes such as those related to contractual issues and potential doubtful debts. The provision is measured at the best estimate of the expenditure required to settle the obligation at the reporting date, unless, in the interests of the timely issuance of the Financial Statements, this is not possible and in which case a worst-case scenario is presented.

The NFRPs make it clear that all risks inherent in the performance of services provided by the Agency shall be borne by the Agency's customers. Costs arising from legal liabilities incurred by the Agency in the execution of services requested from the Agency shall also be borne by those customers.

a) Items which do not impact total liabilities or Net Assets

Not all items that would typically be considered as provisions affect the Net Assets of NSPO. As an example, if a customer refuses to pay a debt, this must be ultimately borne by all other customers. This creates the situation whereby a provision will make no change to total liabilities or Net Assets; it simply leads to a reallocation of existing liabilities across the customer base but not an absolute change.

b) Items which lead to Provisions and which impact total liabilities or Net Assets

There are situations whereby a provision may lead to an increase in the total liabilities of NSPO and hence have a negative impact on Net Assets. Hypothetically, the Agency may be exposed to a contractual claim with a third party which leads to a provision being raised because it has not been budgeted by NSPO or its customers. While, ultimately the NSPO customer base will have to provide funding to cover the amounts provided for, there is a timing issue whereby the provision, being uncertain in timing or amount, is not immediately matched by a revenue or payable from the customer base.

27. Contingent Liabilities

NSPO discloses in the notes to the Financial Statements any contingent liabilities where:

- NSPO is exposed to possible financial liabilities that arose from events which occurred before the year-end, and where the confirmation of the existence of the liability will only be known through the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events not wholly within the organisation's control, or,
- the NSPO segment is exposed to a current financial liability which arose from events which occurred before the year-end where NSPO does not believe it will be required to pay for the financial liability, or, the amount of the financial liability cannot be measured with sufficient reliability.

However, as noted in the Provisions accounting policy above, the NFRPs make it clear that all risks inherent in the performance of services provided by the Agency shall be borne by the Agency's customers. Costs arising from legal liabilities incurred by the Agency in the execution of services requested from the Agency shall also be borne by those customers. This means that if the Agency raises a contingent liability which eventually materialises, it must be borne by its customers.

28. Operating surplus / (deficit) in the year

Operating surpluses and deficits occur when non-budgeted expenses or revenues occur; examples are depreciation, changes in provisions, sales and disposals of inventory, and the unrealised results of foreign exchange transactions. For the Log Ops and NAMP Business Units only, unrealised foreign currency translation effects affect the Statement of Financial Performance. Bank interest and realised foreign exchange effects “pass through” the Log Ops and NAMP Business Units only, and belong to customers, rather than to NSPO, and hence do not affect revenue.

29. NSPO Net Assets

Net Assets reflected in the Financial Statements represent the net assets of NSPO’s customers. These net assets comprise the capital contributed by customers to fund the acquisition of PPE, intangible assets and inventories. Capital contributed is reduced by the effects of depreciation and amortisation and can be increased or decreased due to the effects of currency translation effects. Net Assets also take into account the impact of Operating surpluses and deficits referred to above.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS (amounts are given in Euro '000 unless stated otherwise)

1. Critical Accounting Estimates and Judgements

NSPO makes certain estimates and assumptions regarding the future. Estimates and judgements are continually evaluated based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. In the future, actual experience may differ from these estimates and assumptions. Some balances such as accruals and unbilled sales need to be assessed at the year-end to estimate the value of work and services delivered at the year-end. The estimates and assumptions that have a significant risk of causing a material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities within the next financial year are discussed below.

Estimates and assumptions

a) Revenue and expenditure recognition for goods and services delivered under the United States Foreign Military Sales Program

The Agency purchases goods and services through the United States Foreign Military Sales (FMS) Program. On a quarterly basis, the United States Government provides the Agency with reports which detail goods and services delivered. The Agency reconciles the delivery of goods to these quarterly reports and is confident that in respect of goods delivered, the reports represent reliable accruals based accounting data.

NSPA management has chosen to account for the value of the services delivered based on the values provided in the reports, and which are based on cash payments made by the United States Government to contractors in the period; the Agency is permitted to account in this way by the NATO Accounting Framework.

b) NAMP Mission Costs

The costs of NAMP missions (e.g. Fuel and Airport Services) are made with the best estimates available at the time the Financial Statements are produced.

c) Legal proceedings both real and possible

In accordance with the NATO Accounting Framework, NSPO recognises a provision where there is a present obligation from a past event, a transfer of economic benefits is probable and the amount of costs of the transfer can be estimated reliably. In instances where the criteria are not met, a contingent liability may be disclosed in the notes to the Financial Statements. Obligations arising in respect of contingent liabilities that have been disclosed, or those which are not currently recognised or disclosed in the Financial Statements could have a material effect on NSPO's financial position.

Application of these accounting principles to legal cases requires NSPA's management to make determinations about various factual and legal matters beyond its control. The Agency reviews outstanding legal cases following developments in the legal proceedings and at each reporting date, in order to assess the need for provisions and disclosures in its Financial Statements. Among the factors considered in making decisions on provisions are the nature of litigation, claim or assessment, the legal process and potential level of damages in the jurisdiction in which the litigation, claim or assessment has been brought, the progress of the case (including the progress after the date of the Financial Statements but before those statements are issued), the opinions or views of legal advisers, experience on similar cases and any decision of the ASB to how it will respond to the litigation, claim or assessment.

2. Cash and Cash Equivalents held on behalf of customer, Investments held on behalf of customers, and, Overdrafts

The Agency continuously reviews its banking arrangement to ensure that there is a low risk of capital loss to customers' funds. At the date the Financial Statements were issued, the Agency considers that the value of cash and investment balances are correctly stated and there is no need to impair the balances reported.

Management of interest rate and liquidity risk

In its efforts to reduce and manage the impact of negative Euro based interest rates on the Agency's customers, the Agency proactively attempts to manage those risks with the endorsement of the ASB. At the financial year-end, the Agency, with the agreement of the ASB, has the following investment approach:

- The Agency always plans to hold its investments until their notional maturity.
- Despite the aim of holding investment to their notional maturity, cash equivalents and investments must generally be convertible into cash within 35 days, subject to the caveat that the Agency can invest up to 30 per cent of the funds that it holds on behalf of customers for the full contractual term of the deposit (e.g. 90 days, 120 days, 180 days, 365 days etc.) for up to one year, with the understanding that these investments will not be converted into cash within 35 days;
- The Agency can invest up to Euro 500m of customer funds held at the Agency for up to four years subject to those funds being convertible into cash within 35 days and subject to the proviso that they are considered low risk, in the Financial Controller's judgement. The Euro 500m limit is based on the remaining life of the deposit rather than its original contractual life.

At the end of 2021 the Agency considered that it could convert all its term deposits into cash within 35 days which is greater than the 70 per cent minimum approved by the ASB.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

a) Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Cash available on demand	711 975	797 683	11 470	14 792	24 834	24 840	748 279	837 315
Short-term deposits up to one year	1 975 752	1 413 648	256 421	251 334	164 483	189 052	2 396 656	1 854 034
Total	2 687 727	2 211 331	267 891	266 126	189 317	213 892	3 144 935	2 691 349
<i>Short-term deposits of up to one year, which are expected to be held to maturity, with the following term to maturity remaining at the year-end</i>								
Can be liquidated in up to 35 days	902 435	896 910	50 326	76 949	164 483	189 052	1 117 244	1 162 911
Can be liquidated between 36 days and 3 months	325 117	296 519	31 745	57 805	0	0	356 862	354 324
Can be liquidated between 3 and 12 months	748 200	220 219	174 350	116 580	0	0	922 550	336 799
Total	1 975 752	1 413 648	256 421	251 334	164 483	189 052	2 396 656	1 854 034
<i>Short-term deposits of up to one year, showing break clause if liquidated before maturity</i>								
Can be liquidated in up to 35 days	1 975 752		256 421		164 483		2 396 656	
Can be liquidated in between 35 days and 3 months	0		0		0		0	
Can be liquidated in between 3 and 12 months	0		0		0		0	
Total	1 975 752		256 421		164 483		2 396 656	

Cash

Cash available on demand is considered to be cash that can accessed at very-short notice (e.g. 1 working day)

NATO UNCLASSIFIED

Cash Equivalents under IPSAS and the NFRPs

The Agency's cash equivalents represent call accounts and term-deposits which can be quickly convertible into a known amount of cash and subject to insignificant risks of changes in value.

Under IPSAS, cash equivalents are normally considered as short-term when they have a maturity of less than three months from the date of acquisition; however, this does not exclude potentially longer durations. The Agency has been permitted under the NFRPs to make "short-term" investments where short-term was considered to be up to one year. As the ASB and the NATO Council are the primary users of these Financial Statements, the Agency has therefore shown short-term investments as those call accounts and term deposits which can be liquidated in up to one year, rather than less than three months.

b) Increases in balances between 2020 and 2021

Cash and cash equivalent balances have increased by Euro 453m or 17 per cent between 2020 and 2021 year-ends. This rise is despite lower interest rates being on offer to the Agency and the increase in inflation. The Financial Controller continued to reiterate at governance levels the interest rate risk to Nations and customers of holding excessive cash at the Agency.

c) CEPS Business Unit's National Organisations' cash

Due to the structure of banking arrangements in some CEPS National Organisations, the CEPS Business Unit controls Euro 15.4m (2020: Euro 15.5m) of "non-CEPS Cash" which is owned by the specific National Organisations. These CEPS Business Unit cash assets are offset by liabilities in the Statement of Financial Position.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

3. Property, Plant and Equipment (PPE)

a) NSPO PPE

NSPO capitalises all PPE which its Business Unit segment parts control. The Log Ops Business Unit capitalises PPE which it controls as part of its administration duties or which are controlled by Support and/or Procurement Partnerships collectively. In addition, the Log Ops segment capitalises the immaterial amounts of PPE used by the Chairperson's office and which it manages on behalf of the Chairperson's Office.

NSPO 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	51 313	4 028	0	0	2 626	57 967	(13 538)	(5 297)	(597)	(19 432)	37 775	38 536
Installed Equipment	6 992	158	(4 730)	(17)	0	2 403	(4 819)	3 254	0	(1 565)	2 173	838
Machinery	114 430	22 226	0	(265)	0	136 391	(97 833)	(3 619)	0	(101 452)	16 597	34 921
Vehicles	8 048	653	4 730	(298)	484	13 617	(5 759)	(4 093)	(332)	(10 184)	2 289	3 432
Aircraft	1 274 291	1 420 599	308 962	0	43 894	3 047 746	(209 149)	(80 903)	(17 661)	(307 713)	1 065 142	2 740 033
Pipeline System	187 144	9 381	9 884	(1 477)	0	204 932	(51 037)	(13 288)	0	(64 325)	136 107	140 607
Mission Equipment	25 150	875	5	(361)	1 000	26 669	(19 987)	(935)	(795)	(21 717)	5 163	4 952
Furniture	6 209	325	0	(257)	17	6 294	(4 657)	(60)	(6)	(4 723)	1 552	1 571
Automated information System	36 172	3 538	0	(454)	95	39 351	(27 088)	(3 820)	(81)	(30 989)	9 084	8 362
Communication System	2 429	147	0	(32)	5	2 549	(1 816)	(200)	(4)	(2 020)	614	529
Assets in the course of construction	548 316	305 115	(318 851)	0	357	534 937	0	0	0	0	548 316	534 937
Total	2 260 493	1 767 045	0	(3 161)	48 478	4 072 856	(435 683)	(108 958)	(19 476)	(564 120)	1 824 810	3 508 736

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

NSPO 2020 (Restated)	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	50 368	3 849	0	0	(2 904)	51 313	(11 097)	(3 005)	564	(13 538)	39 271	37 775
Installed Equipment	6 977	501	0	(55)	(431)	6 992	(4 710)	(416)	307	(4 819)	2 267	2 173
Machinery	110 812	4 527	0	(909)	0	114 430	(97 045)	(788)	0	(97 833)	13 767	16 597
Vehicles	8 094	519	0	(518)	(47)	8 048	(5 547)	(252)	40	(5 759)	2 547	2 289
Aircraft	570 829	300 641	451 061	0	(48 240)	1 274 291	(199 752)	(27 639)	18 242	(209 149)	371 077	1 065 142
Pipeline System	173 761	15 403	0	(2 020)	0	187 144	(41 041)	(9 996)	0	(51 037)	132 720	136 107
Mission Equipment	25 943	608	0	(304)	(1 097)	25 150	(19 580)	(1 230)	823	(19 987)	6 363	5 163
Furniture	5 687	700	0	(161)	(17)	6 209	(4 514)	(149)	6	(4 657)	1 173	1 552
Automated information System	31 346	7 662	0	(2 739)	(98)	36 171	(26 299)	(871)	82	(27 088)	5 047	9 083
Communication System	2 302	198	0	(66)	(5)	2 429	(1 654)	(164)	2	(1 816)	648	613
Assets in the course of construction	755 853	243 692	(451 061)	0	(168)	548 316	0	0	0	0	755 853	548 316
Total	1 741 972	578 300	0	(6 772)	(53 007)	2 260 493	(411 239)	(44 510)	20 066	(435 683)	1 330 733	1 824 810

NSPO 2020 (Original)	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	60 207	3 875	0	0	(3 737)	60 343	(16 747)	(3 610)	1 081	(19 273)	43 460	41 070
Installed Equipment	5 635	736	0	(55)	(1 386)	4 929	(4 730)	(165)	864	(4 030)	905	899
Machinery	110 811	4 527	0	(909)	0	114 430	(97 044)	(788)	0	(97 833)	13 767	16 597
Vehicles	10 327	846	0	(563)	(256)	10 357	(6 852)	(465)	211	(7 112)	3 475	3 245
Aircraft	579 521	301 500	451 061	0	(49 034)	1 283 048	(226 661)	(30 276)	21 045	(235 892)	352 860	1 047 156
Pipeline System	163 146	15 403	0	(2 020)	0	176 529	(40 649)	(9 460)	0	(50 109)	122 497	126 420
Mission Equipment	30 607	2 148	0	(875)	(1 558)	30 322	(24 704)	(1 470)	1 274	(24 900)	5 903	5 422
Furniture	6 484	671	0	(161)	(82)	6 911	(5 171)	(226)	66	(5 330)	1 313	1 581
Automated information System	32 345	7 681	0	(2 739)	(184)	37 102	(27 357)	(875)	172	(28 059)	4 988	9 043
Communication System	3 814	178	0	(66)	(132)	3 795	(3 171)	(167)	132	(3 206)	644	589
Assets in the course of construction	766 466	241 263	(451 061)	0	0	556 670	0	0	0	0	766 468	556 670
Total	1 769 364	578 212	0	(7 388)	(55 753)	2 284 436	(453 086)	(47 502)	24 845	(475 744)	1 316 278	1 808 692

NATO UNCLASSIFIED

a) Land and Buildings acquired since 1 January 2013

In December 2019, the ASB approved the funding for the building of a new campus at [REDACTED] and the Agency deemed that this approval meant, that as from 2019, NSPO controlled [REDACTED] land and buildings which had been acquired since 1 January 2013. Therefore, the Agency now only accounts for land and buildings which it has controlled since 1 January 2013.

b) New [REDACTED] Campus

The development of the new [REDACTED] Campus is a significant event in the history of the Agency and has a specific dedicated budget referred to as the Strategic Infrastructure Program (SIP); as such, the capitalisation of the various projects is being separately disclosed in these Financial Statements. The Net Book value of the New [REDACTED] Campus is shown in the table below:

	Log Ops	Log Ops
New ***** Campus (Net Book Value)	2021	2020
New Gate (in use since 2018)	3 405	3 499
New ***** Campus - An asset in the Course of Construction	4 403	4 468
New ***** Campus - Capitalised items	1 808	0
Total	9 616	7 967

The New Gate, which is the entrance to the [REDACTED] Campus, is reflected in the Buildings line of the Log Ops and NSPO PPE table, while the capitalised parts of the New [REDACTED] Campus are reflected in Buildings in the Log Ops and NSPO PPE table, and Assets in the Course of Construction are reflected in that part of the Log Ops and NSPO PPE table.

The value of the New [REDACTED] Campus does not include an estimate of dismantling, removing and restoring costs. This is because there is no timeline for such events and it is therefore not considered feasible to make a reliable estimate.

The old [REDACTED] campus, which incorporates land, roads and forty buildings on the site. The campus was last valued in 2011 at Euro 101.5m and comprised land at Euro 10.5m and buildings at Euro 91m.

c) Land and Buildings acquired before 1 January 2013

The NATO Accounting Framework requires that for PPE held prior to 1 January 2013, and which is not capitalised, a brief description of these types of PPE should be disclosed.

- The land and building of the CEPS Programme Office in [REDACTED], which were last valued in 2011 at Euro 3.75m and comprised land at Euro 195k and building at Euro 3.55m.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

d) Log Ops PPE

LOG OPS 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	14 211	3 616	0	0	0	17 827	(2 363)	(3 651)	0	(6 014)	11 848	11 814
Installed Equipment	1 249	25	0	(6)	0	1 268	(894)	(55)	0	(949)	355	319
Machinery	111 643	22 163	0	(264)	0	133 542	(95 577)	(3 517)	0	(99 094)	16 066	34 430
Vehicles	937	51	0	(12)	0	976	(519)	(59)	0	(578)	418	397
Aircraft	751 702	1 414 024	308 962	0	0	2 474 688	(7 966)	(61 133)	0	(69 099)	743 736	2 405 589
Pipeline System	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission Equipment	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Furniture	3 564	92	0	(117)	0	3 539	(2 574)	(44)	0	(2 618)	990	921
Automated information System	32 762	3 145	0	(390)	0	35 517	(24 386)	(3 437)	0	(27 823)	8 376	7 694
Communication System	1 003	102	0	(10)	0	1 095	(951)	(39)	0	(990)	53	105
Assets in the course of construction	495 726	273 109	(308 962)	0	0	459 873	0	0	0	0	495 726	459 873
Total	1 412 796	1 716 327	0	(799)	0	3 128 325	(135 230)	(71 932)	0	(207 165)	1 277 566	2 921 160

LOG OPS 2020	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	10 495	3 716	0	0	0	14 211	(1 074)	(1 289)	0	(2 363)	9 421	11 848
Installed Equipment	1 178	73	0	(2)	0	1 249	(834)	(60)	0	(894)	344	355
Machinery	108 123	4 387	0	(867)	0	111 643	(94 846)	(731)	0	(95 577)	13 277	16 066
Vehicles	926	48	0	(37)	0	937	(482)	(37)	0	(519)	444	418
Aircraft	0	300 641	451 061	0	0	751 702	0	(7 966)	0	(7 966)	0	743 736
Pipeline System	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission Equipment	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Furniture	3 208	385	0	(29)	0	3 564	(2 459)	(115)	0	(2 574)	749	990
Automated information System	28 121	7 272	0	(2 632)	0	32 761	(23 833)	(553)	0	(24 386)	4 288	8 375
Communication System	986	18	0	(1)	0	1 003	(909)	(42)	0	(951)	77	52
Assets in the course of construction	711 435	235 352	(451 061)	0	0	495 726	0	0	0	0	711 435	495 726
Total	864 472	551 892	0	(3 568)	0	1 412 796	(124 437)	(10 793)	0	(135 230)	740 035	1 277 566

Assets in the Course of Construction are measured based on the stage of completion; this is based either on the results of a technical inspection or on contracted milestone payments; the main item in the Log Ops Business Unit represents the purchase of Multinational Multirole Tanker Transport Fleet (MMF) (see below).

NATO UNCLASSIFIED

The value of assets does not include an estimate of dismantling, removing and restoring costs. This is because it is not considered feasible to make a reliable estimate.

e) Log Ops: Significant Additions to PPE in 2021 - Multinational Multirole Tanker Transport Fleet (MMF)

The MMF programme is a unique example of successful multinational cooperation between NATO and the European Union. The six Nations which participate in the programme benefit from a global and reliable 24/7 Air-to-Air Refueling, Air Transport and Aeromedical Evacuation capability – by pooling and sharing Nations have access to this critical capability in the most affordable way. There are currently nine Aircraft ordered. The NSPO MMF Support Partnership was set up to support the operation and provide the sustainment of this fleet in times of peace, crisis and war.

Five MRTT Aircraft have been handed over to NSPO and four remain to be delivered in 2022 and beyond. The Net Book value of MMF included in PPE (including Assets in the Course of Constriction) at the end of 2021 was Euro 1.52 Billion (2020: Euro 1.17 Billion).

f) Log Ops: Significant Additions to PPE in 2021 - AGS

NAGSMO has procured five unmanned aerial vehicles (these are categorised as Aircraft within PPE) for the Alliance. The NSPO AGS Support Partnership is responsible for managing the in-life service support of these UAVs. During 2021, NAGSMO handed over the bulk of the system. At the year-end, the Net Book Value of PPE handed over, was Euro 1.36 Billion (2020: Euro 62m).

The “hand over” of assets is in the form of a donation (i.e. a non-exchange transaction) from a financial reporting perspective and the value of assets handed over in the year is reflected as revenue in the Statement of Financial Performance. The valuation of assets donated was provided by NAGSMO.

The NSPO AGS Support Partnership was established to organise the NATO owned and operated AGS Core System in times of peace, crisis and war; however, the NSPA mission does not include operation of AGS Core System which rests with SACEUR.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

g) NAMP PPE

The NAMP Business Unit has implemented a new Asset Management Module in its SAP ERP system. The process involved establishing a complete and accurate Intangible Assets and Property, Plant and Equipment asset base which was considered to be under the control of NSPO.

This led to a significant restatement of 2020 balances which can be seen below. Further details can be found in Note 24.

NAMP 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	31 462	40	0	0	2 626	34 128	(6 374)	(1 471)	(597)	(8 442)	25 088	25 686
Installed Equipment	4 730	0	(4 730)	0	0	0	(3 387)	3 387	0	0	1 343	0
Machinery	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vehicles	530	18	4 730	0	484	5 762	(430)	(3 701)	(332)	(4 463)	100	1 299
Aircraft	522 589	6 575	0	0	43 894	573 058	(201 183)	(19 770)	(17 661)	(238 614)	321 406	334 444
Pipeline System	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission Equipment	11 929	82	0	0	1 000	13 011	(9 106)	(780)	(795)	(10 681)	2 823	2 330
Furniture	200	11	0	0	17	228	(65)	(21)	(6)	(92)	135	136
Automated information System	1 090	84	0	0	95	1 269	(914)	(106)	(81)	(1 101)	176	168
Communication System	62	0	0	0	5	67	(38)	(14)	(4)	(56)	24	11
Assets in the course of construction	2 261	3 808	0	0	357	6 426	0	0	0	0	2 261	6 426
Total	574 853	10 618	0	0	48 478	633 949	(221 497)	(22 476)	(19 476)	(263 449)	353 356	370 500

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

NAMP 2020 (Restated)	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	34 366	0	0	0	(2 904)	31 462	(5 414)	(1 524)	564	(6 374)	28 952	25 088
Installed Equipment	4 831	330	0	0	(431)	4 730	(3 404)	(290)	307	(3 387)	1 427	1 343
Machinery	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vehicles	452	125	0	0	(47)	530	(452)	(18)	40	(430)	0	100
Aircraft	570 829	0	0	0	(48 240)	522 589	(199 752)	(19 673)	18 242	(201 183)	371 077	321 406
Pipeline System	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission Equipment	12 762	264	0	0	(1 097)	11 929	(8 906)	(1 023)	823	(9 106)	3 856	2 823
Furniture	169	48	0	0	(17)	200	(51)	(20)	6	(65)	118	135
Automated information System	1 031	157	0	0	(98)	1 090	(890)	(106)	82	(914)	141	176
Communication System	47	20	0	0	(5)	62	(26)	(14)	2	(38)	21	24
Assets in the course of construction	0	2 429	0	0	(168)	2 261	0	0	0	0	0	2 261
Total	624 487	3 373	0	0	(53 007)	574 853	(218 895)	(22 668)	20 066	(221 497)	405 592	353 356

Items impacted by restatement

NAMP 2020 (Original)	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	44 203	26	0	0	(3 737)	40 492	(11 061)	(2 129)	1 081	(12 109)	33 142	28 383
Installed Equipment	3 488	565	0	0	(1 386)	2 667	(3 423)	(39)	864	(2 598)	65	69
Machinery	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vehicles	2 688	452	0	(45)	(256)	2 839	(1 763)	(231)	211	(1 783)	925	1 056
Aircraft	579 521	859	0	0	(49 034)	531 346	(226 661)	(22 310)	21 045	(227 926)	352 860	303 420
Pipeline System	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mission Equipment	17 426	1 804	0	(571)	(1 558)	17 101	(14 030)	(1 263)	1 274	(14 019)	3 396	3 082
Furniture	965	19	0	0	(82)	902	(707)	(97)	66	(738)	258	164
Automated information System	2 029	176	0	0	(184)	2 021	(1 947)	(110)	172	(1 885)	82	136
Communication System	1 560	0	0	0	(132)	1 428	(1 543)	(17)	132	(1 428)	17	0
Assets in the course of construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	651 880	3 285	0	(616)	(55 753)	598 796	(261 135)	(26 196)	24 845	(262 486)	390 745	336 310

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

h) CEPS PPE

CEPS REDACTED site

Assets in the Course of Construction are measured based on the stage of completion; this is based either on the results of a technical inspection or on contracted milestone payments; the main item for the CEPS Business Unit represents assets for the Pipeline System.

The value of the Central Europe Pipeline System's PPE does not include an estimate of dismantling, removing and restoring costs. This is because there is no timeline for such events and it is therefore not considered feasible to make a reliable estimate. In addition, any costs would be borne by host Nations or through NSIP funding and hence would not fall upon NSPO.

CEPS 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	5 640	372	0	0	0	6 012	(4 801)	(175)	0	(4 976)	839	1 036
Installed Equipment	1 013	133	0	(11)	0	1 135	(538)	(78)	0	(616)	475	519
Machinery	2 787	63	0	(1)	0	2 849	(2 256)	(102)	0	(2 358)	531	491
Vehicles/Transport	6 581	584	0	(286)	0	6 879	(4 810)	(333)	0	(5 143)	1 771	1 736
Aircraft	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pipeline system	187 144	9 381	9 884	(1 477)	0	204 932	(51 037)	(13 288)	0	(64 325)	136 107	140 607
Mission Equipment	13 221	793	5	(361)	0	13 658	(10 881)	(155)	0	(11 036)	2 340	2 622
Furniture	2 445	222	0	(140)	0	2 527	(2 018)	5	0	(2 013)	427	514
Automated information System	2 320	309	0	(64)	0	2 565	(1 788)	(277)	0	(2 065)	532	500
Communication Systems	1 364	45	0	(22)	0	1 387	(827)	(147)	0	(974)	537	413
Assets in the Course of Construction	50 329	28 198	(9 889)	0	0	68 638	0	0	0	0	50 329	68 638
Total	272 844	40 100	0	(2 362)	0	310 582	(78 956)	(14 550)	0	(93 506)	193 888	217 076

The CEPS Business Unit restated 2020 balances to reflect the fact that some Assets in the Course of Construction were put into use in 2018 and should have been depreciated in and before 2020. Further details on the restatement can be found in Note 24. The impact on prior-year balances was immaterial.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

CEPS 2020 (Restated)	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	5 507	133	0	0	0	5 640	(4 609)	(192)	0	(4 801)	898	839
Installed Equipment	968	98	0	(53)	0	1 013	(472)	(66)	0	(538)	496	475
Machinery	2 689	140	0	(42)	0	2 787	(2 199)	(57)	0	(2 256)	490	531
Vehicles/Transport	6 716	346	0	(481)	0	6 581	(4 613)	(197)	0	(4 810)	2 103	1 771
Aircraft	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pipeline system	173 761	15 403	0	(2 020)	0	187 144	(41 041)	(9 996)	0	(51 037)	132 720	136 107
Mission Equipment	13 181	344	0	(304)	0	13 221	(10 674)	(207)	0	(10 881)	2 507	2 340
Furniture	2 310	267	0	(132)	0	2 445	(2 004)	(14)	0	(2 018)	306	427
Automated information System	2 194	233	0	(107)	0	2 320	(1 576)	(212)	0	(1 788)	618	532
Communication Systems	1 269	160	0	(65)	0	1 364	(719)	(108)	0	(827)	550	537
Assets in the Course of Construction	44 418	5 911	0	0	0	50 329	0	0	0	0	44 418	50 329
Total	253 013	23 035	0	(3 204)	0	272 844	(67 907)	(11 049)	0	(78 956)	185 106	193 888

Items impacted by restatement

CEPS 2020 (Original)	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal /Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Depreciation at 1 January	Change in Depreciation	Currency Translation Adjustment	Depreciation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Land	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buildings	5 507	133	0	0	0	5 640	(4 609)	(192)	0	(4 801)	898	839
Installed Equipment	968	98	0	(53)	0	1 013	(472)	(66)	0	(538)	496	475
Machinery	2 689	140	0	(42)	0	2 787	(2 199)	(57)	0	(2 256)	490	531
Vehicles/Transport	6 716	346	0	(481)	0	6 581	(4 613)	(197)	0	(4 810)	2 103	1 771
Aircraft	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pipeline system	163 146	15 403	0	(2 020)	0	176 529	(40 649)	(9 460)	0	(50 109)	122 497	126 420
Mission Equipment	13 181	344	0	(304)	0	13 221	(10 674)	(207)	0	(10 881)	2 507	2 340
Furniture	2 310	267	0	(132)	0	2 445	(2 004)	(14)	0	(2 018)	306	427
Automated information System	2 194	233	0	(107)	0	2 320	(1 576)	(212)	0	(1 788)	618	532
Communication Systems	1 269	160	0	(65)	0	1 364	(719)	(108)	0	(827)	550	537
Assets in the Course of Construction	55 033	5 911	0	0	0	60 944	0	0	0	0	55 033	60 944
Total	253 013	23 035	0	(3 204)	0	272 844	(67 515)	(10 513)	0	(78 028)	185 498	194 816

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

4. Intangible Assets

The intangible assets of NSPO are:

- Various versions of SAP Enterprise Resource Planning (ERP) which are used within all segments
- The NAM Programme's right of use to a spare engine for its C-17 Aircraft and software
- The CEPS Programme's management, planning and coordination systems

NSPO 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	14 199	6 723	0	0	91	21 013	(9 107)	(1 100)	-90	(10 297)	5 093	10 716
Rights to Spare Engine	15 749	0	0	0	1 314	17 063	(4 855)	(640)	-433	(5 928)	10 894	11 135
Assets in course of Construction	376	29	0	0	0	405	0	0	0	0	376	405
Total	30 325	6 752	0	0	1 405	38 482	(13 962)	(1 740)	(523)	(16 225)	16 363	22 256

NSPO 2020 (Restated)	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	9 630	4 724	0	(55)	-100	14 199	(7 556)	(1 649)	98	(9 107)	2 074	5 093
Rights to Spare Engine	17 202	0	0	0	-1 453	15 749	(4 628)	(664)	437	(4 855)	12 574	10 894
Assets in course of Construction	663	-287	0	0	0	376	0	0	0	0	663	376
Total	27 496	4 437	0	(55)	-1 553	30 325	(12 184)	(2 313)	535	(13 962)	15 311	16 363

NSPO 2020 (Original)	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	12 820	4 889	0	(55)	(381)	17 273	(10 351)	(1 991)	351	(11 990)	2 470	5 284
Rights to Spare Engine	19 876	0	0	0	(1 680)	18 196	(6 930)	(823)	651	(7 104)	12 946	11 094
Assets in course of Construction	663	(287)	0	0	0	376	0	0	0	0	663	376
Total	33 359	4 602	0	(55)	(2 061)	35 845	(17 281)	(2 814)	1 002	(19 094)	16 079	16 754

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

a) Log Ops Intangible Assets

LOG OPS 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	4 153	6 214	0	0	0	10 367	(827)	(591)	0	(1 418)	3 326	8 949
Rights to Spare Engine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assets in course of Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 153	6 214	0	0	0	10 367	(827)	(591)	0	(1 418)	3 326	8 949

LOG OPS 2020	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	0	4 153	0	0	0	4 153	0	(827)	0	(827)	0	3 326
Rights to Spare Engine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assets in course of Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	4 153	0	0	0	4 153	0	(827)	0	(827)	0	3 326

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

b) NAMP Intangible Assets

The NAMP Business Unit has implemented a new Asset Management Module in its SAP ERP system. The process involved establishing a complete and accurate Intangible Assets and Property, Plant and Equipment asset base which was considered to be under the control of NSPO.

This led to a restatement of 2020 balances which can be seen below. Further details can be found in Note 24.

NAMP 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Disposal / Transfer	Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	1 081	0	0	0	91	1 172	(1 067)	(6)	(90)	(1 163)	14	9
Rights to Spare Engine	15 749	0	0	0	1 314	17 063	(4 855)	(640)	(433)	(5 928)	10 894	11 135
Assets in the Course of Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intangible Assets	16 830	0	0	0	1 405	18 235	(5 922)	(646)	(523)	(7 091)	10 908	11 144

Rights to Spare Engine

NAMP owns two spare engines. As part of the “virtual fleet” of which it is part, the Programme will always have access to as many spare engines as necessary to ensure that its aircraft are airworthy. The fact that the engines that would be used to repair the planes could be located anywhere in the world, means that NAMP’s specific spare engines may not be directly used in such a repair but other engines belonging to other members of the “virtual fleet” could be used. In the same way, should another member of the “virtual fleet” need to use a spare engine, it could end up using the spare engines to which NAMP has legal title. Following this logic the right to the spare engines is categorised as an intangible asset.

NAMP 2020 (Restated)	Cost at 1 January	Additions in Year	Disposal / Transfer	Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	1 169	12	0	0	(100)	1 081	(1 157)	(8)	98	(1 067)	12	14
Rights to Spare Engine	17 202	0	0	0	(1 453)	15 749	(4 628)	(664)	437	(4 855)	12 574	10 894
Assets in the Course of Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intangible Assets	18 371	12	0	0	(1 553)	16 830	(5 785)	(672)	535	(5 922)	12 586	10 908

Items impacted by restatement

More details on the restatement can be found in Note 24.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

NAMP 2020 (Original)	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	4 360	177	0	0	(381)	4 156	(3 951)	(350)	351	(3 950)	409	206
Rights to Spare Engine	19 877	0	0	0	(1 680)	18 197	(6 932)	(823)	651	(7 104)	12 945	11 093
Assets in the Course of Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intangible Assets	24 237	177	0	0	(2 061)	22 353	(10 883)	(1 173)	1 002	(11 054)	13 354	11 299

c) CEPS Intangible Assets

CEPS 2021	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	8 965	509	0	0	0	9 474	(7 213)	(503)	0	(7 716)	1 753	1 758
Rights to Spare Engine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assets in the Course of Construction	376	29	0	0	0	405	0	0	0	0	376	405
Total	9 342	538	0	0	0	9 880	(7 213)	(503)	0	(7 716)	2 129	2 163

CEPS 2020	Cost at 1 January	Additions in Year	Transfer	Disposal / Impairment in Year	Currency Transaction Adjustment	Cost at 31 December	Amortisation at 1 January	Change in Amortisation	Currency Translation Adjustment	Amortisation at 31 December	Opening NBV	Closing NBV
Software	8 461	559	0	(55)	0	8 965	(6 399)	(814)	0	(7 213)	2 062	1 753
Rights to Spare Engine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assets in the Course of Construction	663	(287)	0	0	0	376	0	0	0	0	663	376
Total	9 125	272	0	(55)	0	9 342	(6 399)	(814)	0	(7 213)	2 725	2 129

NATO UNCLASSIFIED

5. Inventory

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL		
	<i>Restated</i>						<i>Restated</i>	<i>Original</i>	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2020
Consumables	15 632	1 286	201	133	3 464	3 480	19 297	4 899	4 899
Spare parts	25 283	20 664	4 696	3 806	3 519	3 419	33 498	27 889	27 889
Strategic stock	362 739	359 257	0	0	0	0	362 739	359 257	341 377
Total	403 654	381 207	4 897	3 939	6 983	6 899	415 534	392 045	374 165

* The Log Ops Business Unit figures for 2020 in respect of Strategic Stock were restated to include Euro 17.88m of balances excluded in error. Further details on the restatement can be found in Note 24.

Each Business Unit carries different types of inventory to reflect their different business lines of activity:

Log Ops: Log Ops Support or Procurement Partnerships control inventories paid for jointly or commonly by members of the Support or Procurement Partnerships. Most of these inventories are considered strategic stocks in that they are held for potential military operational use as part of weapon systems; by their nature it is often unclear when the “service potential” contained in these stocks will be used. The Log Ops Business Unit capitalises major spare parts in relation to its Aircraft as PPE, rather than showing them as inventory, which is in accordance with the NATO Accounting Framework.

CEPS Programme: The CEPS Programme’s inventories include spare-parts and consumables.

NAM Programme: The NAM Programme controls inventories for its aircraft; these include oils and lubricants. The NAM Programme capitalises major spare parts in relation to its C-17s as PPE, rather than showing them as inventory, which is in accordance with the NATO Accounting Framework.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

6. Accounts Receivable

a) Current assets (receivable in less than one year)

	Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Current assets										
Receivables	668 770	834 558	19 108	14 390	34 335	17 997	(84)	0	722 129	866 945
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recoverable taxes	157 372	3	347	435	0	0	0	0	157 719	438
Other NATO Entities	24 067	35 753	0	0	2	7	0	0	24 069	35 760
Unbilled sales to customers	820 895	853 895	0	0	0	0	0	0	820 895	853 895
Bank interest	(531)	307	301	776	124	82	0	0	(106)	1 165
Total	1 670 573	1 724 516	19 756	15 601	34 461	18 086	(84)	0	1 724 706	1 758 203

Receivables should be taken in the context that while customers owe amounts to the Agency, the same customers often have made substantial advances to the Agency; however, such amounts can only be “netted-off” each other with the permission of the customer.

Unbilled sales represent amounts that have been paid to suppliers of goods and services but which have not yet been re-billed to individual customers (rather than common-funded sales to more than one customer which are billed through calls for contributions) at the year-end.

b) Non-current assets (receivable in greater than one year)

	Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Non - current assets										
Receivables	3 857	9 457	0	0	1 091	1 631	0	0	4 948	11 088
Unbilled sales to customers	8 697	10 342	0	0	0	0	0	0	8 697	10 342
Total	12 554	19 799	0	0	1 091	1 631	0	0	13 645	21 430

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

c) Gross and net amount of accounts receivable taking into account provisions for doubtful debts and contractual issues

The gross and net amount of receivables taking into account provisions for doubtful debts and contractual issues (see *Note 16: Provisions* for further information) can be seen in the table below:

	Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL	
<i>Accounts Receivable</i>	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Current assets	1 670 573	1 724 516	19 756	15 601	34 461	18 086	(84)	0	1 724 706	1 758 203
Non-current assets	12 554	19 799	0	0	1 091	1 631	0	0	13 645	21 430
Total	1 683 127	1 744 315	19 756	15 601	35 552	19 717	(84)	0	1 738 351	1 779 633

	Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Accounts Receivable - Gross	1 683 127	1 744 315	19 756	15 601	35 552	19 717	(84)	0	1 738 351	1 779 633
Less Provision for doubtful debts	0	(178)	0	0	(170)	(170)	0	0	(170)	(348)
Less Provision for contractual issues	0	(78)	0	0	0	0	0	0	0	(78)
Receivables - Net Realisable Value	1 683 127	1 744 059	19 756	15 601	35 382	19 547	(84)	0	1 738 181	1 779 207

NATO UNCLASSIFIED

d) Overdue Accounts Receivable – aged profile

The ASB and the Agency's management place great importance in collecting unpaid bills. To enhance external accountability and transparency in this area, the ASB supported the recommendation of its external auditor (IBAN) to disclose a profile of unpaid bills. The figures below only include the receivables that the Agency is responsible for collecting; it does not include receivables which the CEPS National Organisations are responsible for collecting. In addition, the table only includes receivables which are not disputed by a customer.

	Log Ops	Log Ops	NAM	NAM	CEPS	CEPS	NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Overdue by up to 1 year	298 389	467 518	130	24	1 576	0	300 095	467 542
Overdue by between 1 and 3 years	43 506	72 082	80	207	0	0	43 586	72 289
Overdue by between 3 and 5 years	4 804	17 140	310	183	0	0	5 114	17 323
Overdue by over 5 years	11 320	8 232	1 964	1 760	0	0	13 284	9 992
Total	358 019	564 972	2 484	2 174	1 576	0	362 079	567 146

e) Overdue amounts which do not lead to Provisions

Not all items that would be typically be considered as provisions affect the Net Assets of NSPO. As an example, if a customer refuses to pay a debt, this must ultimately be borne by all other customers. This creates the situation whereby raising a provision would make no change to total liabilities or Net Assets; it simply leads to a reallocation of existing liabilities across the customer base but not an absolute change.

The following are items which management considers require disclosure, but which in many organisations would lead to the disclosure of a provision or contingent liability. However, the financial rules of NSPO are such that all costs borne by the Agency must be covered by customers, and if a specific customer refused to pay an invoice those costs must be socialised across other customers. All the amounts listed below relate to costs incurred by customers and paid through funds held by the Agency, but once rebilled to customers, have not been settled by the customers concerned.

i. **The following customers have had amounts overdue for more than 5 years with a value of greater than Euro 250k**

The Hellenic Fire Brigade – Euro 8.4m (Log Ops Business Unit)

At the balance sheet date the Hellenic Fire Brigade, which contracts through the Agency for the delivery of fire-fighting services in the summer fire-fighting season, owed the Agency Euro 8.4m (of which Euro 7.2m had been outstanding for more than 5 years). With the support of the Greek government, the amount outstanding was paid in full in March 2022.

Bulgarian Ministry of Defence – USD 1.1m (NAMP Business Unit)

The Bulgarian Ministry of Defence owes taxes in relation to services (jet fuel, lodging, etc.) received during flight missions of the Heavy Airlift Wing in Bulgaria as part of the Heavy Airlift Wing's operations. The payment of these taxes is made through the NAMP Business Unit. The NAMP Business Unit has agreed a process with the Bulgarian Ministry of Defence in respect the recovery of these taxes whereby it expects the Bulgarian Ministry of Defence to settle all taxes outstanding by December 2022. In addition to this amount, the Bulgarian Ministry of Defence has outstanding receivables of less than 5 years in relation to tax liabilities of USD 364k (2020: USD 270k).

Romanian Ministry of Defence – USD 1.05m (NAMP Business Unit)

The Romanian Ministry of Defence owes taxes in relation to services (jet fuel, lodging, etc.) received during flight missions of the Heavy Airlift Wing in Romania as part of the Heavy Airlift Wing's operations. The payment of these taxes is made through the NAMP Business Unit. The NAMP Business Unit has agreed a process with the Romanian Ministry of Defence in respect the recovery of these taxes whereby it expects the Romanian Ministry of Defence to settle all taxes outstanding by December 2022. In addition to this amount, the Romanian Ministry of Defence has outstanding receivables of less than 5 years in relation to tax liabilities of USD 226k (2020: USD 238k).

ii. **Invoices which the customer concerned is refusing to pay**

The Agency currently has 5 invoices totaling Euro 308k where the customer is currently refusing to pay because the invoice is not considered to be supported by appropriate documentation. These invoices date from between 2005 and 2014. In a worst-case scenario, if these amounts have to be "written-off" the costs would have to be socialized against the rest of the customer base.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

7. Prepayments

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Prepayments to employees	67	60	2	0	0	0	69	60
Prepayments to vendors	81 113	74 920	2 750	2 594	612	266	84 475	77 780
Prepayments to USA Foreign Military Sales	68 903	51 862	53 287	41 201	0	0	122 190	93 063
Total	150 083	126 842	56 039	43 795	612	266	206 734	170 903

8. Accounts Payable and Accruals

	Log Ops		NAM		CEPS		<i>Inter-business unit eliminations</i>	NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2020
Payables to vendors	36 505	61 794	61	435	13 062	3 502	(84)	0	65 731
Health care contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pension contributions	18	18	0	0	0	0	0	0	18
Accruals	284 632	279 835	8 032	4 959	6 635	6 560	(379)	(384)	290 970
Taxes	157 928	0	0	0	0	0	0	0	0
Other	28 365	36 863	0	0	1	120	0	0	36 983
Total	507 448	378 510	8 093	5 394	19 698	10 182	(463)	(384)	393 702

NATO UNCLASSIFIED

9. Customer Advances

a) Current liabilities (due within one year)

	Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Current liabilities										
Customer advance payments	2 964 970	2 656 634	153 319	159 114	12 000	12 000	0	0	3 130 289	2 827 748
Customer and replenishment credits (allocated or to be allocated)	165 494	149 023	931	3 212	29 062	24 305	379	384	195 866	176 924
Total	3 130 464	2 805 657	154 250	162 326	41 062	36 305	379	384	3 326 155	3 004 672

Customer Advance Payments: These represent the offsetting of legal commitments entered into by the Agency to purchase goods or services on a customer's behalf for individual, joint and common expenditures which have either not been re-billed to the customer at the year-end, or are actual liabilities billed but not yet settled against customer advances.

Allocated credits: These are amounts which have been received from a customer and have been allocated to fund a project or a financial commitment. Allocated credits can also derive from non-budgeted revenues such as bank interest, miscellaneous income and realised exchange rate gains and losses which have been allocated to customers.

Credits to be allocated: These amounts can derive from non-budgeted revenues such as bank interest, miscellaneous income and realised exchange rate gains and losses, which have yet to be allocated to customers at the year-end. Credits to be allocated can also derive from customers which send money to the Agency in advance but which they have not yet allocated to the funding of a specific project or financial commitment. In the case of the CEPS Programme Business Unit, it also includes surpluses for the period which are transferred to customer credits before they impact the "bottom line". In addition, there can be credits to be allocated on the closure of a Support Partnership or project.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

Replenishment credits: These represent amounts owned by customers of the Log Ops Business Unit for the replenishment of spare parts. At the end of 2020 and 2021 the following represented the totals of credits to be allocated:

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2021	2020 *	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Credits to be allocated	123 481	84 815	100 706	85 842	114 342	126 932	338 529	297 589

* was shown as Euro 102,096m in 2020 Financial Statements

b) Non-current liabilities (due in greater than one year)

	Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations	NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2020
Non - Current liabilities									
Customer advance payments	758 284	791 208	72 597	69 597	0	0	0	0	830 881 860 805
Customer and replenishment credits (allocated or to be allocated)	0	0	109 307	88 506	162 350	185 571	0	0	271 657 274 077
Total	758 284	791 208	181 904	158 103	162 350	185 571	0	0	1 102 538 1 134 882

NATO UNCLASSIFIED

10. Bank Interest and foreign currency effects

a) Bank Interest

For the Log Ops Business Unit's Administrative Budget activities, bank interest is reflected in the Statement of Financial Performance as Revenue and this is used to offset future budgetary calls for contributions. For the CEPS Business Unit, bank interest is reflected in the Statement of Financial Performance as Revenue and accrues to the members of the Programme.

For the Log Ops Business Unit's Operational Budget activities and the NAMP Business Unit, bank interest does not belong to the respective Business Unit but belongs to the respective customers which provided the cash on which the interest accrued and is therefore reflected in the Statement of Financial Position under Customer Advances (Note 9) as "Customer and replenishment credits (allocated or to be allocated)".

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Bank interest earned on cash balances	(673)	2 184	605	3 522	357	211	289	5 917
<i>Of which "Passes through" directly to customers</i>	631	(2 205)	(605)	(3 522)	0	0	26	(5 727)
Reflected in Statement of Financial Performance	(42)	(21)	0	0	357	211	315	190

The Agency is currently exposed to very low or negative interest rates when investing customer funds. While the NAMP and CEPS Business Units were able to earn positive interest returns in the year, through investing in USD and Euro deposits respectively, the Log Ops Business Unit made an overall negative return on bank interest because the positive return on USD deposits could not fully offset negative returns on Euro denominated deposits.

b) Realised Foreign Exchange Gains and Losses

For the Log Ops Business Unit and the NAMP Business Unit realised foreign exchange gains and losses do not belong to the respective Business Unit or part thereof, but to their respective customers; these returns "pass through" the business units and are reflected in the Statement of Financial Position under Customer Advances (Note 9) as "Customer and replenishment credits (allocated or to be allocated)".

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

The Agency does not hedge its exposure to foreign exchange translation risk.

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Net realised foreign exchange gains and (losses) in year	(806)	2 938	(19)	(48)	0	0	(825)	2 890
<i>Of which "Passes through" directly to customers</i>	802	(2 945)	19	48	0	0	821	(2 897)
Reflected in Statement of Financial Performance (Under Miscellaneous Revenue)	(4)	(7)	0	0	0	0	(4)	(7)

c) Unrealised Foreign Exchange Gains and Losses

Unrealised foreign exchange gains and losses, where received or incurred, pass through the Statement of Financial Performance for all business units.

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Net unrealised foreign exchange gains and (losses) in year	36 092	(12 774)	(226)	52	0	0	35 866	(12 722)
<i>Of which "Passes through" directly to customers</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Reflected in Statement of Financial Performance	36 092	(12 774)	(226)	52	0	0	35 866	(12 722)

Foreign exchange gains and losses are due to the relative strength of the Euro and USD vis-à-vis other currencies in the financial reporting period. Such gains and losses are greatest in an unhedged environment, an environment in which NSPA operates. The Agency does not hedge its exposure to foreign exchange translation risk.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

11. Expenses

a) Services and Support to Customers

	Log Ops		NAM		CEPS		Inter-business unit eliminations		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Services and Support to Customers										
Common Support (including ACO and AWACS)	368 547	286 932	0	0	0	0	0	0	368 547	286 932
Individual brokerage	643 049	1 013 854	0	0	0	0	0	0	643 049	1 013 854
Individual maintenance and services	801 734	990 417	0	0	0	0	0	0	801 734	990 417
Operational logistics support	98 070	206 615	0	0	0	0	0	0	98 070	206 615
Transportation services	133 789	100 472	0	0	0	0	0	0	133 789	100 472
Airlift Services	0	0	32 772	23 464	0	0	(610)	(436)	32 162	23 028
Fuel Management	143 417	309 122	0	0	33 369	32 906	0	0	176 786	342 028
Net proceeds from changes in inventory	11 914	8 063	0	0	0	0	0	0	11 914	8 063
Total	2 200 520	2 915 475	32 772	23 464	33 369	32 906	(610)	(436)	2 266 051	2 971 409
USA Foreign Military Sales	47 202	31 605	47 911	41 265	0	0	0	0	95 113	72 870
Total (Including Foreign Military Sales)	2 247 722	2 947 080	80 683	64 729	33 369	32 906	(610)	(436)	2 361 164	3 044 279

Many of the expenses in relation to “Common Support (including ACO and AWACS)” may also appear in the Financial Statements of other NATO entities such as Allied Command Operations (ACO) and the NAEW&C Programme Management Organization (NAPMO). AWACS refers to NATO’s fleet of Airborne Early Warning and Control System aircraft which are ultimately under the operational control of the Supreme Allied Commander Europe but where much of the cost is borne through NAPMO.

b) Other Expenses

Other expenses, shown in the Statement of Financial Performance, are the expenses incurred in administering the respective Business Units; they include items such as communications, information systems, services and supplies, travel, transportation, non-operational consultants, public relations, training, utilities, and care of buildings.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

12. Inter-Business Unit eliminations on consolidation

The following represent inter-business unit segment eliminations needed to create the NSPO Financial Statements.

Statement of Financial Position	2021			2020			
Current Assets	Receivable by Log Ops from NAMP	Receivable by Log Ops from CEPS	Total Inter-business unit	Receivable by Log Ops from NAMP	Receivable by Log Ops from CEPS	Total Inter-business unit	
Accounts Receivable: Receivables	80	4	84	0	384	384	
Total	80	4	84	0	384	384	
Current Liabilities	Payable from NAMP to Log Ops	Payable from CEPS to Log Ops	Total Inter-business unit	Payable from NAMP to Log Ops	Payable from CEPS to Log Ops	Total Inter-business unit	
Accounts Payable: Payables to vendors & Accruals	80	383	463	0	384	384	
Customer Advances :Unbilled	0	(379)	(379)	0	(384)	(384)	
Total	80	4	84	0	0	0	
Statement of Financial Performance	2021			2020			
Revenue	Log Ops revenue from NAMP	Log Ops revenue from CEPS	CEPS revenue from Logops	Total Inter-business unit	Log Ops revenue from NAMP	Log Ops revenue from CEPS	Total Inter-business unit
Services and Support to Customers							
Airlift Services	403	0	0	403	236	0	236
Administrative Support	2 533	379	0	2 913	2 154	424	2 578
Miscellaneous Revenue	0	0	53	53	0	0	0
Total	2 936	379	53	3 369	2 390	424	2 814
Expenditure	NAMP expenditure at Log Ops	CEPS expenditure at Log Ops	Log Ops expenditure from CEPS	Total Inter-business unit	NAMP expenditure at Log Ops	CEPS expenditure at Log Ops	Total Inter-business unit
Services and Support to Customers							
Airlift Services	610	0	0	610	436	0	436
Other Expenses	2 326	379	53	2 759	1 954	424	2 378
Total	2 936	379	53	3 369	2 390	424	2 814

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

13. Employee Disclosures**a) Personnel Costs (including key management personnel)**

	Chairperson's Office		Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Salaries	671	666	108 114	105 237	3 792	3 531	38 669	38 413	151 246	147 847
Allowances	52	67	23 453	21 495	825	858	8 663	8 870	32 993	31 290
Pension contributions	51	50	9 546	8 529	467	458	5 909	5 849	15 973	14 886
Health care contributions	79	74	13 643	12 551	610	564	7 651	7 251	21 983	20 440
Loss-of-Job Indemnities (LOJI)	0	0	1 688	314	0	0	0	0	1 688	314
Other	0	0	661	645	24	36	6 230	6 161	6 915	6 842
Total	853	857	157 105	148 771	5 718	5 447	67 122	66 544	230 798	221 619

b) Personnel Numbers

At 31 December, the following posts were filled:

	Chairperson's Office		Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
NATO Contracts	7	7	1 301	1 258	65	65	37	36	1 410	1 366
NSPA Consultants	0	0	63	94	0	0	0	0	63	94
CEPS National Organisation	0	0	0	0	0	0	827	821	827	821
Total	7	7	1 364	1 352	65	65	864	857	2 300	2 281

The personnel of the CEPS Programme National Organisations are not employed on NATO personnel contracts. In total the Agency employed 105 consultants throughout the year (2020: 113); the majority of these consultants were working in Theatre.

NATO UNCLASSIFIED

c) Retirement benefits of NSPA Personnel

NSPA personnel, past and present, are enrolled in various NATO pension schemes. NSPA contributes to the schemes for existing employees at amounts laid out in the NATO CPRs. NSPA does not control or manage any of the schemes or scheme assets and is not exposed to the risks and rewards of the schemes and hence does not record any assets or liabilities of the schemes on its statements of financial position.

IPSAS 39 - Employee Benefits requires that entities which have staff who participate in a central pension scheme show their share of the future liabilities of the scheme which have resulted from staff members, present and past, in the scheme at the balance sheet date. This NATO Defined Benefit Scheme is funded on a pay-as-you-go basis where NATO at a central level funds the next year's liabilities on the scheme on an annual basis. NSPO, unlike a number of other NATO bodies is not required to fund the scheme and as such is not currently considered to have any share of the future liabilities at the balance sheet date. The latest publically available valuation of the Defined Benefit Scheme's long-term liabilities across NATO, as disclosed in its 2020 Financial Statements, was Euro 9.295 Billion. The share attributable to NSPO personnel past and present is unknown, and there are no current plans that these should be funded by NSPO.

In addition, NATO has a Retirees Medical Claims Fund. The NATO Retirees Medical Claim Fund scheme is funded on a pay-as-you-go basis where NATO at a central level funds the next year's liabilities on the scheme on an annual basis. NSPO, unlike a number of other NATO bodies does is not required to fund the scheme and as such is not currently considered to have any share of the future liabilities at the balance sheet date. The latest publically available valuation of the scheme's long-term liabilities across NATO, as disclosed in its 2020 Financial Statements, was Euro 5.339 Billion. The share attributable to NSPO personnel past and present is unknown, and there are no current plans that these should be funded by NSPO.

14. Related Party Transactions

NSPO has no related party relationships where significant influence or control of the related party exists from a financial reporting perspective. NSPO is a military logistics support organisation which exists for its member Nations and partners. Many member Nations and partner countries have financial and operating control, or, significant influence over military suppliers based in their territories; as such, NSPO can trade with military suppliers which may be controlled by its member Nations. However, NSPO trades with such suppliers at "arms-length" and under transparent procurement regulations; while it aims to get the best value for money for its customers, it does not do this through exerting control or significant influence over its suppliers.

NSPO is an integral part of NATO and it transacts in its normal business activities with other NATO bodies. These transactions occur at cost. On occasions, NSPO segments transact with each other at the cost of providing goods or services; for example, Log Ops can provide services to the NAM and CEPS Programmes. The costs of inter-NSPO transactions are eliminated on the consolidation of the Financial Statements.

a) Related Party Transactions of Members of the ASB

The ASB's Chairperson's Office and Secretariat, is informed by members of the ASB if they have related party transactions with the Agency when they join the ASB, or if there is a change in this status during the length of their respective mandate as an ASB Representative. No member has disclosed any related party transactions with the Agency.

b) Related Party Transactions of Management Personnel

The Financial Controller contacts all management personnel which he considers to have positions of influence at the end of the financial year to garner information in respect of possible related party transactions. The personnel contacted include key management personnel (see Note 15) and other personnel such as Programme Managers, the Competition Advocate, and the chiefs of support divisions. None of the personnel contacted considered that they had related transactions with the Agency in 2020.

15. Key Management Personnel

Key management personnel hold positions of responsibility within NSPA. They are responsible for implementing the Strategic Direction, which is approved by the ASB, and carrying out the operational management of NSPA; they are entrusted with significant authority.

In theory, their responsibilities may enable them to influence the benefits of office that flow to them or their related parties (such as family members) and hence certain financial reporting disclosures must be made about:

- the remuneration of key management personnel and close members of the family of key management personnel during the reporting period,
- loans made to them, and
- payments provided to them for services they provide to the entity other than as an employee.

a) Salaries and benefits paid to key management personnel

Remuneration Type	2021	2020
Basic salaries	1351	1322
Allowances	237	245
Employer's contribution to insurance	161	158
Employer's contribution to pension	116	109
Total	1865	1834

b) Key management personnel and roles

Name	Nationality	Function	Grade/step	Loans received from NSPA	Family members receiving income from NSPA	Other revenue from NSPA or NATO
	USD	General Manager (from 1 September 2021)	G24/01	Nil	Nil	Nil
	NLD	General Manager (until 31 August 2021)	A7/05	Nil	Nil	Nil
	GBR	Chief of Staff	A6/05	Nil	Nil	Nil
	USA	Financial Controller	A6/06	Nil	Nil	Nil
	FRA	Director Procurement	G23/25	Nil	Nil	Nil
	GBR	Director Life Cycle Management	A6/01	Nil	Nil	Nil
	TUR	Director Support to Operations	G23/25	Nil	Nil	Nil
	USA	CEPS Programme Manager	A6/02	Nil	Nil	Nil
	USA	NAM Programme Manager	G23/22	Nil	Nil	Nil

Note on Grades

NATO has undertaken a project to simplify its grading structure, with Grades now ranging from G1 to G24. There is a process in place to migrate staff into this Grade Structure; this is why some staff appear under the old structure (e.g. A6 and A7) while some staff have already migrated to the equivalent grades of the G structure (e.g. G23 and G24).

During 2021 there were eight Full-time Equivalent (FTE) key management personnel; one FTE was of Grade A7/G24 while there were seven (2020: seven) FTE staff working in Grade A6/G23 roles.

c) Representative Allowance of the General Managers

The General Managers, in addition to other allowances to which all staff are entitled, received representation allowances for 2021 totaling Euro 10,107 (2020: Euro 10,107), due to the requirement to represent NSPA at events, of which Euro 7,536 was spent (2020: Euro 5,588). Expenditure made against this allowance is supported by invoices and is approved by the Financial Controller. This representation allowance includes a 25 per cent contribution to the rent of accommodation.

d) Hospitality Allowances of Directors

NSPA Directors receive a total hospitality allowance of Euro 6,000 (2020: Euro 5,000) between them, of which Euro 106 (2020: Euro 999) was spent in 2021. The low spend in both 2020 and 2021 was due to COVID-19 restrictions reducing the opportunities for hospitality.

e) Hospitality Allowance of the ASB's Secretariat

The ASB approved a Euro 24,000 (2020: Euro 26,000) hospitality allowance to its Secretariat for 2021 of which Euro 827 was spent (2020: Euro 1,112). The Chairperson of the ASB and the Chairperson of the CEPS and NAM Programme Boards respectively, do not receive a Representation Allowance. The low spend in both 2020 and 2021 was due to COVID-19 restrictions reducing the opportunities for hospitality.

f) Remuneration of the Chairperson of the NSPO ASB

The salary and allowances of the Chairperson of the NSPO ASB, [REDACTED], remain at the charge of his sending nation, Germany. While he is not a member of the NATO international staff, he is reimbursed travel expenses while supporting NSPO governance requirements, and these are reimbursed in accordance with the NATO CPRs.

The NSPO ASB agreed that, because of the Chairperson's unique status and ASB duty requirements, and in light of the relatively high cost of overnight accommodation in Luxembourg, an exceptional accommodation allowance of up to Euro 300 per night for accommodation with breakfast could be authorised.

In 2021, the Chairperson's total travel costs (including transportation and per diem) totaled Euro 4,152 (2020: Euro 1,895).

16. Provisions

This note should be read in conjunction with note 6.e which relates to *"Overdue amounts which are unpaid for over 5 years"*.

IPSAS defines a provision as "a liability of uncertain timing or amount". In the case of NSPO, a provision is most likely to arise from a contractual dispute where a vendor claims more than was anticipated by the customer. The NSPO customer-funding model is such that costs must always be fully covered by the customer incurring those costs or by other customers if a customer refuses to cover its costs. This means that where the Agency raises a provision, the actual costs must be eventually paid by a customer or a group of customers but the timing of the settlement, and how it will be allocated against the customer base, is unknown; theoretically, this means that a provision would be matched by a Contingent Asset.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

The following table shows changes in provisions:

	2021					2020				
	Log Ops 2021					Log Ops 2020				
	Opening Balance	Additions	Reversals	Usage	Closing Balance	Opening Balance	Additions	Reversals	Usage	Closing Balance
Doubtful Debts	0	0	0	0	0	178	0	(178)	0	0
Early Retirement Provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractual issue	17 313	44 187	0	0	61 500	78	17 313	(78)	0	17 313
Total	17 313	44 187	0	0	61 500	256	17 313	(256)	0	17 313

	CEPS 2021					CEPS 2020				
	Opening Balance	Additions	Reversals	Usage	Closing Balance	Opening Balance	Additions	Reversals	Usage	Closing Balance
Doubtful Debts	170	0	0	0	170	170	0	0	0	170
Early Retirement Provisions of the German National Organsiation	1 648	0	0	(536)	1 112	2 253	0	0	(605)	1 648
Contractual issue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 818	0	0	(536)	1 282	2 423	0	0	(605)	1 818

	NSPO 2021					NSPO 2020				
	Opening Balance	Additions	Reversals	Usage	Closing Balance	Opening Balance	Additions	Reversals	Usage	Closing Balance
Doubtful Debts	170	0	0	0	170	348	0	(178)	0	170
Early Retirement Provisions	1 648	0	0	(536)	1 112	2 253	0	0	(605)	1 648
Contractual issues	17 313	44 187	0	0	61 500	78	17 313	(78)	0	17 313
Total	19 131	44 187	0	(536)	62 782	2 679	17 313	(256)	(605)	19 131

Statement of Financial Postion

Current Liabilities - Provisions	61 692
Non-Current Liabilities - Provisions	1 090
	<u>62 782</u>

NATO UNCLASSIFIED

a) Doubtful Debts – Euro 170k (CEPS Business Unit)

The Agency only rarely make provisions for doubtful debts. Generally, if a customer refuses to pay a debt, this must ultimately be borne by all other customers. This creates the situation whereby raising a provision would make no change to total liabilities or Net Assets; it simply leads to a reallocation of existing liabilities across the customer base but not an absolute change.

The CEPS Business Unit works under a different business model whereby it provides services that are funded in part through commercial contracts with private sector businesses. In these cases, a provision can be raised against a doubtful debt as this will not necessarily be shared amongst the Nations of the Programme but will ultimately be covered through the generation of revenues from its customers.

b) Early Retirement Provisions of the German National Organisation Euro 1.1m (CEPS Business Unit)

In view of the CEPS Neutralization Phases 2 and 3, the German National Organisation implemented social plans which resulted in early retirement of personnel. The reduction in provision relates to the retirement expenses incurred in the year.

c) Contractual Issues – COVID Related, Euro 4.6m (Log Ops Business Unit)

The Log Ops Business Unit has received a number of claims from contractors working for the Agency for additional expenses incurred by the contractor as a result of the '*force majeure*' nature of the COVID 19 pandemic.

d) Contractual Issues – Termination for convenience, Euro 56.8m (Log Ops Business Unit)

The Log Ops Business Unit has received a number of claims from contractors in respect of contract termination due to NATO's withdrawal from Afghanistan. The Agency considers that these represent cases, whereby disclosure of some or all of the information required by IPSAS 19 could be expected to prejudice the position of the Agency in these claims and therefore management has elected not to disclose full information. In addition, these disclosures could represent a security issue.

e) Contractual Issues – Other, Euro 95k (Log Ops Business Unit)

The Log Ops Business Unit has received some claims from contractors working in Theatre where the Agency and the contractor have disputed costs. The Agency considers that these represent cases, whereby disclosure of some or all of the information required by IPSAS 19 could be expected to prejudice the position of the entity in these claims and therefore management has elected not to disclose full information.

17. Contingent Liabilities

IPSAS defines a contingent liability as "A possible obligation that arises from past events, and whose existence will be confirmed only by the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events not wholly within the control of the entity, or a present obligation that arises from past events, but is not recognized because: 1) It is not probable that an outflow of resources embodying economic benefits or service potential will be required to settle the obligation; or 2) The amount of the obligation cannot be measured with sufficient reliability".

a) Log Ops Business Unit

The following represent contingent liabilities of the Log Ops Business Unit:

Personnel Issues

The Log Ops Business Unit is facing claims from a number of employees, both past and present, which cover a number of issues. The Agency considers that these represent cases, whereby disclosure of some or all of the information required by IPSAS 19 could be expected to prejudice the position of the entity in these claims, and potential future claims, and therefore management has elected not to disclose full information. Claims in this area are approximately Euro 390k but the chance of payment is considered low.

Contractual Issues – COVID Related

The Log Ops Business Unit has received a number of claims from contractors working for the Agency for additional expenses incurred by the contractor as a result of the 'force majeure' nature of the COVID 19 pandemic. The chances of success of these claims is considered to be possible rather than probable and hence are considered as contingent liabilities rather than provisions. The claim value under consideration is Euro 1.2m.

Contractual Issues – Termination for convenience

The Log Ops Business Unit has received a number of claims from contractors in respect of contract termination due to NATO's withdrawal from Afghanistan. The Agency considers that these represent cases, whereby disclosure of some or all of the information required by IPSAS 19 could be expected to prejudice the position of the Agency in these claims and therefore management has elected not to disclose full information. In addition, these disclosures could represent a security issue. The chances of success of these claims is considered to be possible rather than probable and hence are considered as contingent liabilities rather than provisions. The claim value under consideration is Euro 500k.

Contractual Issues – Other

The Log Ops Business Unit has received some claims from contractors working in Theatre where the Agency and contractor have disputed costs. The Agency considers that these represent cases, whereby disclosure of some or all of the information required by IPSAS 19 could be expected to prejudice the position of the entity in these claims and therefore management has elected not to disclose full information. The chances of success of these claims is considered to be possible rather than probable and hence are considered as contingent liabilities rather than provisions. The claim value under consideration is Euro 250k.

Other Issue

A claim has arisen from a letter received by NSPA in 2021 from a former/defunct Afghanistan governmental agency after the fall of Kabul. It is alleged that an NSPA contractor had improperly disposed of hazardous waste in a river near Bagram over the years of foreign presence. An individual who fled Afghanistan in the final days of foreign presence appears to have signed the letter. The letter bears a date posterior to his apparent escape. As such, the origins of the letter are suspicious. While the letter was addressed to NSPA, it does not necessarily involve NSPA contractors or the NSPA itself. The allegations of the letter are not clearly substantiated and it is impossible to assess the validity or existence of a credible claim, or its possible value, at this stage.

b) CEPS Programme Business Unit

The CEPS Programme Business Unit is exposed to possible obligations that may require a collective outflow of resources if NSIP or national funding does not cover potential obligations. The likelihood of these items leading to a possible financial obligation is considered remote, rather than possible, but this point is disclosed for transparency:

18. Leases

IPSAS defines a lease as “An agreement whereby the lessor conveys to the lessee, in return for a payment or series of payments, the right to use an asset for an agreed period of time”. Typical examples of leases are the rental of vehicles, photocopiers, and information technology assets, whether tangible or intangible. NSPO does not have any finance leases or significant operating leases. Budgetary approval is gained in advance of entering into such an arrangement for the period of the lease.

NSPO does not have any material, or significant, leases.

19. Financial Instruments

NSPO's financial requirements are met from its customers who are members or partners of NATO. Generally, NSPO has no powers to borrow money; however, the CEPS National Organisations has arranged short-term borrowing facilities with partner organisations. Other than financial assets and liabilities which are generated by day-to-day business activities, no financial instruments are held.

a) Liquidity risk

NSPO's financial requirements and capital expenditure are met by its customers and are typically funded in advance. NSPO is therefore not exposed to material liquidity risks.

b) Credit risk

NSPO's customers are member and partner Nations of NATO and hence NSPO is not exposed to material credit risks.

c) Foreign currency risk

NSPO has limited exposure to foreign currency risk which is borne by its customers. The Agency does not hedge its foreign currency risk. More information on exchange losses and gains, both realized and unrealized are shown in Note 10: Bank Interest and foreign currency effects.

20. Write-offs

In 2021, the Log Ops Business Unit wrote-off assets with a net book value of Euro 2,999k (2020: Euro 4,101k). In 2021, the NAMP Business Unit wrote-off assets with a net book value of Euro 12k (2020: 129k). In 2021, the CEPS Business Unit wrote-off assets with a net book value of Euro 9k (2020: 81k).

Write-offs typically represent the disposal or donation of items of property, plant and equipment or inventory which are no longer required by the Agency or where the useful life has expired. Write-offs can also include the write-off of old debts.

21. Financial Plan Execution

NSPO is not required to follow “IPSAS 24 - *Presentation of Budget Information in Financial Statements*” because it prepares an Annual Financial Plan which includes a Statement of Planned Income and Expenditures. However, NSPA provides a high-level summary of the approved administrative cost elements of the financial plan of the Log Ops Business Unit, and full summary plans for the CEPS and the NAM Business Units, with the authorised commitments and expenditures made against them. In addition, NSPA chooses to show the amounts funded jointly by members of Support or Procurement Partnerships (individual national procurement activity is not shown). Details of Financial Plan Execution are found in the Annex.

22. Inventories managed on behalf of ACO

NSPA manages some inventories on behalf of ACO. The recorded value of inventories managed on behalf of ACO at the year-end was Euro 176m (2020: Euro 261m). The fall in Net Book Value is the result of disposals. It is important to note that while the inventories are managed on behalf of ACO they are not considered to be “controlled” by ACO from a financial reporting perspective and hence are not capitalised in ACO's Financial Statements.

23. CEPS Revenues

CEPS is funded by a number of revenue streams, these being: the use of the pipeline system by military and non-military customers, funding provided by the programme Nations and other revenue.

Sources of Revenue	2021	2020
Military use of the Pipeline-System	16 971	16 342
Non-military use of the Pipeline-System	82 480	76 517
Provided by Programme Nations	19 366	19 283
Other revenue	9 872	28 780
Total	128 689	140 922
Revenue as per Statement of Financial Performance	88 051	117 616
Purchase of assets	40 638	23 306
Total	128 689	140 922

24. Restatements of 2020 Financial Statements

a) Restatement of Log Ops Business Units 2020 Financial Statements due to a Euro 17.9m Inventory balance being excluded due to an error.

The Log Ops Business Unit did not include some inventory balances with a value of Euro 17.9m in the 2020 Statement of Financial Position or the 2020 Statements of Changes of Net Assets due to an error.

The result of this exercise has led to a restatement of the 2020 Log Ops Business Unit Statement of Financial Position and the Statements of Changes in Net Assets. The Cash Flow Statement and the Statement of Financial Performance is not impacted by the restatement.

The restatements are considered as having been due to errors.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

The effect on the Statement of Financial Position can be seen below:

As of 31 December (all figures are in Euro '000)	Log Ops		Change	Reason for Restatement
	Restated	Original		
	2020	2020		
ASSETS				
Current Assets				
Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers	2 211 331	2 211 331		
Accounts Receivable	1 724 516	1 724 516		
Inventory	381 207	363 327	17 880	Inventory balance excluded from total
Prepayments	126 842	126 842		
	<u>4 443 896</u>	<u>4 426 016</u>		
Non-current Assets				
Investments held on behalf of customers	0	0		
Accounts Receivable	19 799	19 799		
Property Plant and Equipment	1 277 566	1 277 566		
Intangible Assets	3 326	3 326		
	<u>1 300 691</u>	<u>1 300 691</u>		
Total Assets	5 744 587	5 726 707		
LIABILITIES				
Current Liabilities				
Accounts Payable and Accruals	378 510	378 510		
Customer Advances	2 805 657	2 805 657		
Overdrafts	0	0		
Provisions	17 313	17 313		
	<u>3 201 480</u>	<u>3 201 480</u>		
Non-current Liabilities				
Customer Advances	791 208	791 208		
Provisions	0	0		
	<u>791 208</u>	<u>791 208</u>		
Total Liabilities	3 992 688	3 992 688		
Net Assets	1 751 899	1 734 019	17 880	As above

The effect on the Inventory Note (Note 5) is shown below:

	Log Ops		Change	Reason for Restatement
	Restated	Original		
	2020	2020		
Consumables	1 286	1 286		
Spare parts	20 664	20 664		
Strategic stock	359 257	341 377	17 880	Inventory balance excluded from total
Total	381 207	363 327		

The effect on the Statement of Changes in Net Assets

The effect on the Statement of Changes in Net Assets can be seen directly in that Statement.

b) Restatement of NAMP Business Unit's 2020 Financial Statements due to a reassessment of its Property, Plant and Equipment, and the Intangible Asset Base as a result of implementing the Asset Management Module of its ERP system

The NAMP Business Unit has implemented a new Asset Management Module in its ERP system. Part of the process to undertake this was the establishment of a complete and accurate Intangible Assets and Property, Plant and Equipment asset base which was considered to be under the control of NSPO.

The result of this exercise has led to a restatement of the 2020 NAMP Statement of Financial Position, the Statement of Financial Performance and the Statements of Changes in Net Assets. The Cash Flow Statement is not impacted by the restatement.

The restatements are considered as having been due to errors.

The effect on the Statement of Financial Position can be seen below

As of 31 December
(all figures are in Euro '000)

	NAM		Change	Reason for Restatement
	Restated 2020	Original 2020		
ASSETS				
Current Assets				
Cash and Cash Equivalents held on behalf of customers	266 126	266 126		
Accounts Receivable	15 601	15 601		
Inventory	3 939	3 939		
Prepayments	43 795	43 795		
	<u>329 461</u>	<u>329 461</u>		
Non-current Assets				
Investments held on behalf of customers	0	0		
Accounts Receivable	0	0		
Property Plant and Equipment	353 356	336 310	17 046	Re-evaluation of the 2020 PPE and Intangible Asset bases following the implementation of ERP asset accounting module
Intangible Assets	<u>10 908</u>	<u>11 299</u>	(391)	
	<u>364 264</u>	<u>347 609</u>		
Total Assets	693 725	677 070		
LIABILITIES				
Current Liabilities				
Accounts Payable and Accruals	5 394	5 394		
Customer Advances	162 326	162 326		
Overdrafts	0	0		
Provisions	<u>0</u>	<u>0</u>		
	<u>167 720</u>	<u>167 720</u>		
Non-current Liabilities				
Customer Advances	158 103	158 103		
Provisions	<u>0</u>	<u>0</u>		
	<u>158 103</u>	<u>158 103</u>		
Total Liabilities	325 823	325 823		
Net Assets	367 902	351 247	16 655	Due to above

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

AC/338-D(2022)0008

The effect on the Statement of Financial Performance can be seen below:

*For the year-ended 31 December
(all figures are in Euro '000)*

	NAM		Change	Reason for Restatement
	<i>Restated</i>	<i>Original</i>		
Revenue	2020	2020		
Services and Support to Customers	64 781	64 781		
Administrative Support	7 745	7 745		
Donations of AGS Assets (Non-Exchange Transactions)	0	0		
Bank interest	0	0		
Unrealised foreign currency effects	52	52		
Reversal of provisions	0	0		
Miscellaneous Revenue	0	0		
Total Revenue	72 578	72 578		
Expenses				
Services and Support to Customers	(23 464)	(23 464)		
Commercial Discounts Earned *	0	0		
USA Foreign Military Sales **	(41 265)	(41 265)		
Personnel	(5 447)	(5 447)		
Depreciation and Amortisation	(23 340)	(27 375)	4 035	Depreciation has changed due to the restatements of the 2020 PPE and Intangible Asset Base
Provisions	0	0		
Other Expenses	(2 350)	(2 350)		
Transfers to customer credits	0	0		
Total Expenses	(95 866)	(99 901)		
Surplus / (Deficit) for the year	(23 288)	(27 323)	4 035	As above
<i>Surplus / (Deficit) is represented by:</i>				
<i>Unrealised foreign currency effects</i>	<i>52</i>	<i>52</i>		
<i>Depreciation and Amortisation</i>	<i>(23 340)</i>	<i>(27 375)</i>		
<i>Increase in provisions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<i>Reversal of provision</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<i>Net revenue from inventory movements</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
	(23 288)	(27 323)	4 035	As above

The effect on the Statement of Changes in Net Assets

The effect on the Statement of Changes in Net Assets can be seen directly in that Statement.

The effect on the PPE and Intangible Assets Note

Further detail on how this affected the PPE and Intangible Asset Tables can be found in Note 3 and Note 4 respectively.

c) Restatement of CEPS Business Unit's 2020 Financial Statements due to some Property, Plant and Equipment items not being transferred from Assets in the Course of Construction to operational assets which should have been depreciated

The CEPS Business Unit did not transfer some Property, Plant and Equipment items from Assets in the Course of Construction to operational assets in 2018. This means that assets should have been depreciated in 2028, 2019 and 2020 which did not occur.

The restatements are considered as having been due to errors.

The effect on the Statement of Financial Position can be seen below:

As of 31 December (all figures are in Euro '000)	CEPS		Change	Reason for Restatement
	Restated 2020	Original 2020		
ASSETS				
Current Assets				
Cash and Cash Equivalents held on behalf of customer	213 892	213 892		
Accounts Receivable	18 086	18 086		
Inventory	6 899	6 899		
Prepayments	266	266		
	<u>239 143</u>	<u>239 143</u>		
Non-current Assets				
Investments held on behalf of customers	0	0		
Accounts Receivable	1 631	1 631		
Property Plant and Equipment	193 888	194 816	(928)	Some asset in the course of construction were put into use in 2018 and should have been depreciated in and before 2020
Intangible Assets	2 129	2 129		
	<u>197 648</u>	<u>198 576</u>		
Total Assets	436 791	437 719		
LIABILITIES				
Current Liabilities				
Accounts Payable and Accruals	10 182	10 182		
Customer Advances	36 305	36 305		
Overdrafts	0	0		
Provisions	188	188		
	<u>46 675</u>	<u>46 675</u>		
Non-current Liabilities				
Customer Advances	185 571	185 571		
Provisions	1 630	1 630		
	<u>187 201</u>	<u>187 201</u>		
Total Liabilities	233 876	233 876		
Net Assets	202 915	203 843	(928)	As above

The effect on the Statement of Financial Performance can be seen below:

*For the year-ended 31 December
(all figures are in Euro '000)*

	CEPS		Change	Reason for Restatement
	Restated	Original		
Revenue	2020	2020		
Services and Support to Customers	73 401	73 401		
Administrative Support	15 434	15 434		
Donations of AGS Assets (Non-Exchange Transactions)	0	0		
Bank interest	211	211		
Unrealised foreign currency effects	0	0		
Reversal of provisions	0	0		
Miscellaneous Revenue	28 570	28 570		
Total Revenue	117 616	117 616		
Expenses				
Services and Support to Customers	(32 906)	(32 906)		
Commercial Discounts Earned *	25	25		
USA Foreign Military Sales **	0	0		
Personnel	(66 544)	(66 544)		
Depreciation and Amortisation	(15 024)	(14 488)	(536)	Some asset in the course of construction were put into use in 2018 and should have been depreciated in and before 2020
Provisions	0	0		
Other Expenses	(15 434)	(15 434)		
Transfers to customer credits	(2 757)	(2 757)		
Total Expenses	(132 640)	(132 104)		
Surplus / (Deficit) for the year	(15 024)	(14 488)	(536)	As above
<i>Surplus / (Deficit) is represented by:</i>				
<i>Unrealised foreign currency effects</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<i>Depreciation and Amortisation</i>	<i>(15 024)</i>	<i>(14 488)</i>		
<i>Donations of AGS Assets</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<i>Change in provisions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<i>Net revenue from inventory movements</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<i>Other items</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
	(15 024)	(14 488)		

Only the depreciation from 2020 that was not accounted for between 2018 and 2020 is reflected in the restated 2020 Statement of Financial Performance. Depreciation for prior-periods to 2020 is corrected in the Statement of Changes in Net Assets correction of errors form prior periods.

The effect on the PPE and Intangible Assets Note

Further detail on how this affected the PPE and Intangible Asset Tables can be found in Note 3 and Note 4 respectively

The effect on the Statement of Changes in Net Assets

The effect on the Statement of Changes in Net Assets can be seen directly in that Statement.

d) Restatement of 2020 Statement of Changes in Net Assets due to a change in Accounting Policy

The Statement of Changes in Net Assets has been simplified; please refer to Accounting Policy Number 2, "Restatement of the 2020 Financial Statements due to change in Accounting Policy". The impact of the restatements can be seen directly in the Statement of Changes in Net Assets.

25. Staff Association and Morale and Welfare Activities

In 2019, Council issued Morale and Welfare Activity (MWA) Regulations.

This led to a revision of the NATO Accounting Framework in respect of NATO's adaptation of *IPSAS 6 - Consolidated and Separate Financial Statements*, to require certain disclosures to be made in respect of Morale and Welfare Activities. The purpose of these disclosures is to show whether such activities hold Net Assets or Net Liabilities; the latter of which could raise the risk that a liability may have to be funded by Nations or customers, if they cannot be covered by staff contributions.

Council has permitted a transition period until the 2022 Financial Statements to make the necessary financial disclosures. The Agency is using the transition period to assess whether it conducts MWA activities in line with Council approved MWA Regulations or whether the activities carried out are of such limited scope that they fall under the remit of the Staff Association rather than the requirements of the MWA Regulations. The result of this review will impact whether the 2022 Financial Statements are required to make disclosures in accordance with IPSAS 6.

Financial status of the NSPA Staff Associations and the shop on the Luxembourg site

NSPA has a Staff Committee, which includes representatives from Staff Associations at its four primary duty stations. The local Staff Associations are funded by member contributions, while the Luxembourg based Staff Association is also funded through any surpluses generated by the running of a small shop on site. Staff working on representation issues with governance are allowed to perform this work as part of their normal work duties and hence it is paid by customers.

The leader of the Staff Committee has confirmed that the Staff Association and the shop held Net Assets at the financial year end.

Staff time spent working on Staff Association issues

The Agency allows staff association personnel to work on staff representation activities across the Agency; the amount of time is regulated by an internal Operating Instruction approved by the Agency's General Manager. Staff Association personnel are allocated 66 hours in total per year in ■■■, ■■■■ and ■■■■ respectively, while in Luxembourg they are allocated 440 hours per year. This is the equivalent of 3 Full time equivalent personnel working on staff representation issues across the Agency. The costs of this time is paid by the Agency's customer base. No time is allocated to staff to work on non-staff representation issues; this has to be done on a staff member's personal time.

In addition, the shop of the Luxembourg Staff Association employs 3 (three) full-time personnel who work under employment contracts with the Staff Association. The costs of these staff members are funded through the shop's revenues or reserves.

26. Events after the financial reporting date of 31 December 2021

NSPO is required to disclose events, both favourable and unfavorable, that occurred between the reporting date of 31 December 2021 and the date when these Financial Statements were authorized for issue by the General Manager and the Financial Controller. IPSAS requires two types of events which should be identified:

- Those that provide evidence of conditions that existed at the reporting date (adjusting events after the reporting date); and,
- Those that are indicative of conditions that arose after the reporting date (non-adjusting events after the reporting date).

Management considers there are the following "***non-adjusting events after the reporting date***" which require disclosure:

a) Assignment of increased common costs to the Chairperson's Office and Headquarter's Budgets for 2022

In August 2021, the ASB decided that some indirect administrative costs (e.g. security, infrastructure, HR, Finance etc.) would be reallocated from the Log Ops Logistics Offices and Divisions Budgets (which is part of the Log Ops Business Unit) to the Chairperson's Office and the NSPA Headquarter's Budgets (which is part of the Log Ops Business Unit) with effect from the 2022 Budgets onwards.

The impact on the Chairperson's Office Budget was to increase 2022 Budgeted costs by approximately Euro 140K and to increase the NSPA Headquarter's 2022 Budgeted cost by approximately Euro 1m. The corollary of this decision is that the Log Ops Logistics Offices and Divisions Budgets would decrease by these amounts.

This does not affect NSPO's 2021 Financial Position, Financial Performance, Cash Flow, Net Assets or Budget Execution, but it is anticipated that it will have a material impact on the 2022 Financial Performance of the Chairperson's Office. As the Headquarter's falls within the Log Ops Business Unit, the increase in costs will only have a very small impact on 2022 Performance of the Log Ops Business Unit.

b) Russian invasion of Ukraine

In February 2022, Russia invaded Ukraine.

This does not affect NSPO's 2021 Financial Position, Financial Performance, Cash Flow, Net Assets or Budget Execution and it is not yet known whether this will have a significant impact on future business of NSPO.

c) Increased military spend by a number of NATO Allies following the Russian Invasion of Ukraine

In February 2022, following the Russia invasion of the Ukraine a number of Allies agreed substantial increases in their military spend.

While this does not affect NSPO's 2021 Financial Position, Financial Performance, Cash Flow, Net Assets or Budget Execution, it may lead to a significant impact on the Agency's business activity in 2022 and beyond.

d) The withdrawal of French troops and a smaller European force in northern Mali

In February 2022, France and a smaller European force began withdrawing troops from northern Mali as part of plans to reorganise anti-insurgent forces deployed in the Sahel region. NSPA is providing support to the mission.

This does not affect NSPO's 2021 Financial Position, Financial Performance, Cash Flow, Net Assets or Budget Execution and it is not expected to have any significant impact on business activity in 2022 it is not expected to have any significant impact on 2022 business activity, but future year's support to this activity will likely be significantly reduced.

27. Possible financial impact of the restructuring or closure of a NATO Mission in which the Agency is involved

In order to enhance transparency, the Agency's external auditor, the IBAN has requested that the Agency estimate the possible financial impact which would be caused by the restructuring or closure of a NATO Mission in which it is involved. At the date of issuance of these statements, the Agency was not aware of any intent to restructure or close NATO Missions.

The financial impact of the restructuring or closure of a mission is dependent upon its timeline; for example a structured closure could allow contracts to run their full course whereas an immediate closure could trigger early termination clauses which could be, for example 3 or 6 months, of the contract cost. These costs would have to be paid by the Agency's customers involved in the Missions.

The financial impact excludes the possible redundancy costs of Agency personnel working on such projects because typically, these personnel can be reassigned to other vacant posts in the Agency and as such, staff termination costs ("*Loss of Job Indemnities*") can generally be avoided.

NATO Mission	Estimated Financial Impact of Withdrawal
Kosovo	Euro 5.7m
Securing the Mediterranean Sea	<i>None – the Agency is not involved in this mission</i>
Training Mission in Iraq	Euro 1.9m
Supporting the African Union	<i>None – the Agency is not involved in this mission</i>
Air Policing	No financial exposure

In addition, the Agency has estimated early termination cost exposure to projects related to NATO's enhanced Forward Presence, through the NATO Response Force, of just under Euro 100k, and for projects being conducted for the non-NATO Takuba Mission in Mali of approximately Euro 450k.

Annex: NSPO Financial Plan Execution

1. Log Ops and Chairperson's Office Business Unit – Administrative Costs Elements

All figures in Euro '000	BUDGETARY CREDITS AVAILABLE				USAGE OF CREDITS			
	PRIOR 2021 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	ORIGINAL 2021 AUTHORISED CREDITS	TRANSFERS/ INCREASES	TOTAL CREDITS AVAILABLE FROM 2020 AND 2021	PAYMENTS AGAINST COMMITMENTS & CREDITS	UNPAID COMMITMENTS (i.e. LEGAL OBLIGATIONS) CARRIED FORWARD	TOTAL CREDITS CONSUMED IN YEAR	LAPSED AND UNUSED CREDITS
Personnel Expenditure	519	170 638	76	171 233	158 163	1 828	159 991	11 242
General Administrative, Operating & Maintenance	8 397	20 728	(429)	28 696	18 556	5 571	24 127	4 569
Project Specific Expenditure	4 744	22 096	1 132	27 972	14 154	5 242	19 395	8 576
Investments	8 922	25 880	743	35 545	9 445	5 458	14 902	20 642
Total	22 582	239 341	1 522	263 446	200 318	18 099	218 416	45 029

Reconciliation from Annual Financial Plan Execution to the Statement of Financial Performance

Administrative Budgets				PAYMENTS AGAINST COMMITMENTS & CREDITS
Total Payments made				200 318
Total Accruals				(6 665)
TOTAL				193 653

Financial Statement Expenses in "Performance" include	Chairperson's Office	Log Ops	Adjustments	Adjusted Total
Salaries	853	157 105	0	157 958
Log Ops Salaries Capitalised (not in Performance)	0	0	619	619
Other Expenses	24	34 196	0	34 220
Log Ops Other Expenses Capitalised (not in Performance)	0	0	856	856
TOTAL	877	191 301	1 475	193 653

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

ANNEX
AC/338-D(2022)0008

Administrative costs do not include the costs charged by vendors for supplying goods and services to customers – these can be found below in the “*Log Ops Business Unit – Jointly and Commonly Funded Operational Projects*” Financial Plan Execution. The NFRPs aim to ensure that commitments entered into in relation to Administrative Budgets are recorded in the year that a good or service is delivered, rather than in the year that a contract is signed. However, there are occasions when the Agency occasionally makes payments against commitments raised in previous-years against a current year budget under exceptional circumstances, and when the amounts are considered to be individually (and cumulatively) insignificant and immaterial by the Financial Controller. This is considered a justifiable and legitimate course of action because the NFRPs require that the Financial Controller ensure that the financial management is enacted in a cost-efficient and cost-effective way.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

ANNEX
AC/338-D(2022)0008

2. Log Ops Business Unit – Jointly and Commonly Funded Operational Projects

Jointly funded projects are funded by between one and twenty-nine NATO Nations, while commonly funded projects are funded by all thirty NATO Nations. The figures exclude individual customer requirements.

OPERATIONAL BUDGETS	SOURCE OF FUNDING	PRIOR 2021 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2021 PAYMENTS AGAINST PRIOR 2021 COMMITMENTS	PRIOR 2021 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD TO 2022	CREDITS AVAILABLE IN 2021	COMMITMENTS MADE IN 2021	TOTAL AMOUNT INVOICED	UNPAID COMMITMENTS	UNUSED CREDITS
	NSIP	50 897	18 073	31 290	178 570	43 234	26 374	38 347	135 336
	MULTINATIONAL PROJECTS	7 277	1 547	5 534	8 437	963	2 133	432	7 474
	SUPPORT PARTNERSHIP	972	75	897	220	170	102	135	50
	SUPPORT PARTNERSHIP	3 850	1 907	1 757	5 760	5 531	5 095	2 342	229
	SUPPORT PARTNERSHIP	4 485	1 355	3 112	2 504	2 445	1 758	2 043	59
	SUPPORT PARTNERSHIP	122	56	58	690	357	258	114	333
	OTHER NATO BODIES	295	216	100	0	0	216	0	0
	OTHER NATO BODIES	76 996	68 304	33 743	153 269	122 271	121 969	68 804	30 998
	SUPPORT PARTNERSHIP	46 252	13 558	32 274	52 526	15 808	19 247	10 931	36 718
	SUPPORT PARTNERSHIP	62	58	3	321	255	120	193	66
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	83	64	61	3	19
	SUPPORT PARTNERSHIP	20	19	0	26	23	27	14	3
	SUPPORT PARTNERSHIP	1 478	425	1 053	2 356	1 845	1 453	816	511
	SUPPORT PARTNERSHIP	2 783	2 780	3	5 466	5 394	5 471	2 704	72
	OTHER NATO BODIES	39 117	9 982	25 560	115 101	107 397	16 819	100 780	7 704
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	138	137	0	137	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	98 806	40 289	56 488	30 881	14 665	51 025	3 932	16 216
	NSIP	1 386	185	1 198	834	0	506	0	834
	SUPPORT PARTNERSHIP	2 632	2 551	80	9 007	8 244	6 278	4 518	763
	SERVICES TO OTHER AUTHORISED CUSTOMERS	65	54	10	1 367	1 116	912	257	252
	SUPPORT PARTNERSHIP	22	14	6	443	317	236	96	126
	OTHER NATO BODIES	10 172	6 203	3 168	35 801	18 955	11 035	14 241	16 846
	OTHER NATO BODIES	270	230	4	2 196	2 196	1 769	616	0
	OTHER NATO BODIES	6	0	0	227	227	227	0	0
	NSIP	1 130	396	259	56 277	694	499	338	55 583
	OTHER NATO BODIES	379	356	1	1 557	1 549	1 483	401	8

Log Ops Business Unit – Jointly and Commonly Funded Operational Project Costs continues overleaf...

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

ANNEX
AC/338-D(2022)0008

OPERATIONAL BUDGETS	SOURCE OF FUNDING	PRIOR 2021 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2021 PAYMENTS AGAINST PRIOR 2021 COMMITMENTS	PRIOR 2021 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD TO 2022	CREDITS AVAILABLE IN 2021	COMMITMENTS MADE IN 2021	TOTAL AMOUNT INVOICED	UNPAID COMMITMENTS	UNUSED CREDITS
	NSIP	223 532	56 419	163 052	208 644	56 860	65 755	48 275	151 784
	OTHER NATO BODIES	63	32	1	1 307	1 305	316	1 097	2
	OTHER NATO BODIES	279	279	0	1 693	1 636	1 572	338	57
	NSIP	46	46	0	0	0	46	0	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	6 754	2 335	4 392	8 519	7 337	4 773	4 898	1 182
	SUPPORT PARTNERSHIP	363	0	363	581	542	0	542	39
	OTHER NATO BODIES	727	386	12	9 407	5 758	5 870	394	3 648
	OTHER NATO BODIES	161	138	14	375	369	433	83	6
	SUPPORT PARTNERSHIP	1 610	31	1 578	160	148	31	148	13
	SUPPORT PARTNERSHIP	30	4	26	22	12	13	3	10
	SUPPORT PARTNERSHIP	369	0	369	50	0	0	0	50
	MULTINATIONAL PROJECTS	0	0	0	215	215	215	0	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	0	0	0	0	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	5 222	5 222	5 222	0	0
	SERVICES TO NATIONS	9 724	3 463	3 220	15 400	14 092	13 761	3 696	1 308
	NSIP	273	243	9	4 343	0	142	0	4 343
	SUPPORT PARTNERSHIP	20	0	15	25	15	0	15	10
	SUPPORT PARTNERSHIP	1	1	0	12	12	5	9	0
	OTHER NATO BODIES	82	52	30	240	197	181	67	43
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	500	157	153	4	343
	SUPPORT PARTNERSHIP	4	2	0	6	6	2	6	0
	SUPPORT PARTNERSHIP	759	0	759	42 270	42 270	42 270	0	0
	MULTINATIONAL PROJECTS	-3	0	-3	0	0	0	0	0
	SERVICES TO NATIONS	2	1	1	17	5	6	1	12
	SERVICES TO NATIONS	0	0	0	0	0	0	0	0
	NATIONAL PROJECTS	2	0	2	0	0	0	0	0
	NATIONAL PROJECTS	1 395	484	630	4 699	2 111	2 407	187	2 589
	NATIONAL PROJECTS	5 501	2 341	1 864	23 216	11 457	12 257	1 540	11 760
	NATIONAL PROJECTS	2 774	1 753	598	11 989	10 657	10 502	2 750	1 332
	NATIONAL PROJECTS	7 654	5 702	847	10 074	4 884	10 272	225	5 190
	NATIONAL PROJECTS	261	53	0	399	300	239	115	99
	NATIONAL PROJECTS	389	268	0	1 801	549	702	64	1 252
	NATIONAL PROJECTS	255	179	2	1 609	721	848	51	888
	NATIONAL PROJECTS	873	456	183	3 167	1 612	1 912	154	1 554
	NATIONAL PROJECTS	1 436	709	0	4 230	3 934	3 840	773	296
	MULTINATIONAL PROJECTS	319	319	0	3 977	3 973	3 964	328	4

Log Ops Business Unit – Jointly and Commonly Funded Operational Project Costs continues overleaf....

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

ANNEX
AC/338-D(2022)0008

OPERATIONAL BUDGETS	SOURCE OF FUNDING	PRIOR 2021 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2021 PAYMENTS AGAINST PRIOR 2021 COMMITMENTS	PRIOR 2021 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD TO 2022	CREDITS AVAILABLE IN 2021	COMMITMENTS MADE IN 2021	TOTAL AMOUNT INVOICED	UNPAID COMMITMENTS	UNUSED CREDITS
	NATIONAL PROJECTS	3 383	0	2 431	0	0	0	0	0
	MULTINATIONAL PROJECTS	606	339	139	1 526	1 148	1 484	3	378
	SERVICES TO NATIONS	0	0	0	24	9	0	9	15
	MULTINATIONAL PROJECTS	936	649	31	7 815	7 114	6 524	1 142	702
	MULTINATIONAL PROJECTS	19 147	11 489	3 243	103 706	57 742	60 081	8 685	45 965
	OTHER NATO BODIES	0	0	0	358	356	356	0	2
	NATIONAL PROJECTS	3 079	1 304	378	9 841	8 240	7 380	2 209	1 601
	MULTINATIONAL PROJECTS	0	0	0	0	0	0	0	0
	MULTINATIONAL PROJECTS	4 748	3 969	109	58 153	36 816	40 483	85	21 337
	MULTINATIONAL PROJECTS	141	138	3	870	697	773	62	173
	SUPPORT PARTNERSHIP	108	99	2	1 743	245	255	92	1 498
	SUPPORT PARTNERSHIP	3 144	1 534	1 262	6 208	2 731	2 341	1 732	3 478
	SUPPORT PARTNERSHIP	30	0	0	427	102	6	96	325
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	5 722	0	0	0	5 722
	SUPPORT PARTNERSHIP	1 592	865	663	6 282	1 644	1 226	1 281	4 638
	SUPPORT PARTNERSHIP	8	7	0	51	0	7	0	51
	SUPPORT PARTNERSHIP	9	9	0	83	22	30	0	61
	SUPPORT PARTNERSHIP	1	1	0	40	1	2	0	39
	SUPPORT PARTNERSHIP	2 879	1 883	253	8 666	5 699	3 341	4 247	2 967
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	-21	0	0	0	-21
	SERVICES TO OTHER AUTHORISED CUSTOMERS	95	77	18	329	56	101	40	273
	MULTINATIONAL PROJECTS	0	0	0	3 642	0	0	0	3 642
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	1 047	0	0	0	1 047
	SUPPORT PARTNERSHIP	2 190	1 853	310	5 022	4 075	2 935	2 969	947
	SUPPORT PARTNERSHIP	118	117	1	128	0	117	0	128
	SUPPORT PARTNERSHIP	0	0	0	5	5	1	3	1
	TOTAL	657 343	268 659	383 404	1 249 892	656 913	590 225	340 609	592 979

The figures in the column “Prior 2021 unpaid commitments carried forward to 2022” do not represent the arithmetical differences between the amounts within column “Prior 2021 unpaid commitments brought forward” and “2021 payments against prior-2021 commitments”; these differences are mainly due to de-commitments/adjustments made during the reporting year against the open purchase orders/funds reservations from previous years forwarded in 2021. Unused Credits can be carried forward or lapsed depending on the rules governing the specific project of funder.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

ANNEX
AC/338-D(2022)0008

Reconciliation of Annual Financial Plan Execution to Statement of Financial Performance

	Budget Execution					Individual requirements				
	Jointly and Commonly funded					These do not form part of the Budget Execution				
Items in Budget Execution and Financial Performance	"Total Amount Invoiced" in Budget Execution	Accruals	Other Adjustments	FMS Reclassification	Represented in Financial Statements	Total Amount Invoiced	Accruals	FMS Reclassification	Represented in Financial Statements	Financial Performance (Note 11)
Common Support (including ACO and AWACS)	359 319	34 435	7 161	(32 368)	368 547	0	0	0	0	368 547
Individual Brokerage & Maintenance & Services	0	0	0	0	0	1 468 393	(11 665)	(11 944)	1 444 783	1 444 783
Operational logistics support	122 774	(23 086)	0	(1 617)	98 070	0	0	0	0	98 070
Fuel Management	41 256	(3 570)	0	0	37 686	112 406	(6 674)	0	105 732	143 417
Replenishment Expenditure	10 363	(84)	0	(562)	9 717	0	0	0	0	9 717
Transportation	56 514	108	162	(711)	56 073	80 215	(2 500)	0	77 715	133 789
USA FMS (modified cash basis)	0	0	0	35 258	35 258	0	0	11 944	11 944	47 202
TOTAL	590 225	7 803	7 323	0	605 352	1 661 014	(20 840)	-0	1 640 174	2 245 525
Items in Financial Performance but not in Budget Execution (Non-budgetary Items)										
Net proceeds from changes in inventory										2 197
TOTAL IN FINANCIAL PERFORMANCE (Note 11)										2 247 722

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

ANNEX
AC/338-D(2022)0008

3. NAM Programme Business Unit

a) Financial Plan Execution

The NAM Programme bases its financial plan in USD and as such, the report on financial plan execution is reported here in USD.

NAMP BUDGETARY CREDITS				USAGE OF BUDGETARY CREDITS			LAPSES				
All figures in USD '000	UNUSED AUTHORISED CREDITS AND UNPAID COMMITMENTS	+	2021 AUTHORISED CREDITS	=	TOTAL 2021 CREDITS	PAYMENTS AGAINST COMMITTED AUTHORISED CREDITS	+	UNUSED AUTHORISED CREDITS AND COMMITMENTS CARRIED FORWARD	=	TOTAL CREDITS CONSUMED OR CARRIED FORWARD IN YEAR	LAPSED CREDITS
	35 425		0		35 425	7 562		27 196		34 758	667
	156 153		143 292		299 444	104 855		164 606		269 461	29 984
	191 577		143 292		334 869	112 417		191 802		304 219	30 650
NAMP BUDGETARY CREDITS				USAGE OF BUDGETARY CREDITS			LAPSES				
All figures in USD '000	PRIOR 2021 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD	+	2021 AUTHORISED CREDITS	=	TOTAL 2021 CREDITS	PAYMENTS AGAINST COMMITMENTS & AUTHORIZED CREDITS	+	UNPAID COMMITMENTS (i.e. LEGAL OBLIGATIONS) CARRIED FORWARD	=	TOTAL CREDITS CONSUMED OR CARRIED FORWARD IN YEAR	LAPSED CREDITS
	329		10 764		11 093	9 978		423		10 400	693
						122 394					
	Total payments made in year										

b) Summary of NAMP Budgetary Transfers in 2021

During 2021, thirty-five budget transfers were made within the respective acquisition, operational and administrative budgets. Due to the low value and nature of these transfers, none required the approval of the NAM Programme Board and were made under the responsibility of the NAM Programme Office.

NATO UNCLASSIFIED

c) **Reconciling NAMP's Annual Financial Plan Execution to Statement of Financial Performance Expenses**

The expenses incurred under the Annual Financial Plan in 2021 can be reconciled to the expenses recognised in the Statement of Financial Performance in the following way:

<i>(figures are '000)</i>	USD (Annual Plan presentation)	EUR (Financial Statements presentation)
Statement of Financial Performance Expenses		112 245
To present on a comparable basis to Annual Financial Plan Execution		
<i>less write-off costs (non-budgeted)</i>		(12)
<i>less depreciation and amortisation (non-budgeted)</i>		(23 122)
<i>less accrued expenses (annual plan presented on cash basis)</i>		(3 140)
Comparable basis total		85 971
Annual Financial Plan Execution (Total payments made in year)	122 394	103 487
To present on a comparable basis to Financial Statements		
<i>less mission personnel cost (no impact on Performance)</i>	(20 730)	(17 528)
<i>less timing differences in expense allocation</i>	14	12
Comparable basis total	101 678	85 971

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

ANNEX
AC/338-D(2022)0008

4. Central Europe Pipeline System Business Unit

Operational Budgets	Budget Type	PRIOR 2021 AUTHORISED CREDITS BROUGHT FORWARD	2021 AUTHORISED CREDITS	BUDGETARY EXPENDITURE AGAINST CREDITS	AUTHORISATIONS CARRIED FORWARD	LAPSED CREDITS
Personnel	O&M	67 107	66 667 900	65 086 793	158 880	1 489 335
	NP	139 397	590 000	561 458	167 939	0
Outside temporary staff	O&M	134 916	2 090 300	1 731 818	233 596	259 802
Training of personnel	O&M	205 543	457 400	395 467	191 095	76 381
Travel and transportation	O&M	18 179	3 464 700	3 320 757	12 736	149 386
Hospitality	O&M	233	42 500	23 858	-	18 875
Operations	O&M	1 611 516	18 380 650	17 567 568	1 012 782	1 411 815
Maintenance	O&M	8 941 710	22 611 900	16 192 151	13 913 859	1 447 600
	NP	2 343 317	-	224 469	1 518 235	600 613
General administrative expenses	O&M	1 250 266	13 646 950	12 192 996	2 296 985	407 235
TOTAL Operational Expenses		14 712 184	127 952 300	117 297 335	19 506 106	5 861 043

Central Europe Pipeline System Business Unit is continued overleaf...

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

ANNEX
AC/338-D(2022)0008

Capital	Budget Type	PRIOR 2021 AUTHORISED CREDITS BROUGHT FORWARD	2021 AUTHORISED CREDITS	BUDGETARY EXPENDITURE AGAINST CREDITS	AUTHORISATIONS CARRIED FORWARD	LAPSED CREDITS
Fixed installations	NP	274 682	-	37 377	237 305	-
Plant equipment	O&M	1 595 564	1 173 250	1 126 039	1 399 474	243 301
Vehicles	O&M	610 268	703 300	570 459	702 245	40 864
Office equipment	O&M	1 783 195	2 836 950	939 121	3 575 123	105 901
TOTAL Capital Expenses		4 263 710	4 713 500	2 672 997	5 914 147	390 066

Long-Term Investments	Budget Type	PRIOR 2021 AUTHORISED CREDITS BROUGHT FORWARD	2021 AUTHORISED CREDITS	BUDGETARY EXPENDITURE AGAINST CREDITS	AUTHORISATIONS CARRIED FORWARD	LAPSED CREDITS
Modernisation 100% CEPS	O&M	39 602 532	22 265 000	20 180 275	34 093 062	7 594 195
INFRA projects - cost shares	O&M	676 597	113 300	191 023	375 276	223 598
TOTAL Long-Term Investment Expenses		40 279 129	22 378 300	20 371 299	34 468 338	7 817 792

GRAND TOTAL		59 255 023	155 044 100	140 341 631	59 888 591	14 068 901
--------------------	--	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------

Note: Budget Type NP refers to Neutralization Programme

NATO UNCLASSIFIED

Reconciling CEPS's Annual Financial Plan Execution to Statement of Financial Performance Expenses

The total figure in respect of Budgetary Expenditure Against Budgetary Credits of Euro 140,341k can be reconciled to the deficit in the Statement of Financial Performance of Euro 45,704k in the following way:

	2021
Annual Financial Plan - Budgetary Expenditure	140 341
<i>Non-budget Provisions and Expenses</i>	(124)
<i>Adjustments</i>	10
<i>Accruals regularisations</i>	54
<i>Financing of PPE and Intangibles acquired during the period</i>	(23 716)
<i>Stock variation</i>	(78)
<i>Operating revenue</i>	(117 984)
<i>Financial revenue</i>	(393)
<i>Financial expenses</i>	19
<i>Other revenue</i>	(10 348)
<i>Depreciation</i>	(17 284)
<i>Total PPE and Intangible additions in period</i>	40 638
<i>Other financing</i>	(56 839)
Statement of Financial Performance - (deficit) for the year	(45 704)

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Sweden and Finland

ANNEX
AC/338-D(2022)0008

A summary of budget transfers and budget increases by budgetary area and by part of CEPS is shown below:

Budget transfers and increases within CEPS by budgetary area and part of CEPS								
Budgetary Area	Belgium	CEPS Centralised	CEPS Programme Office	France	France (Non-military Depots)	Germany	Netherlands	Grand Total
Administrative Expenses	(22)	107	45	537	45	10	22	744
Maintenance	370	0	0	697	86	1 411	408	2 972
Modernisation CEPS	0	0	0	1 306	503	0	341	2 150
Office Equipment	29	0	12	0	0	23	734	798
Operations	(1 262)	(465)	0	0	0	(270)	(57)	(2 054)
Outside Temporary Staff	17	0	0	900	0	80	46	1 043
Personnel	(460)	0	(53)	0	0	(1 000)	233	(1 280)
Plant Equipment	(18)	(150)	0	0	0	414	40	287
Training	9	0	0	0	0	0	0	9
Travel and Transportation	(9)	0	(113)	0	0	(90)	50	(162)
Vehicles	20	0	0	0	0	91	0	111
Total	(1 325)	(508)	(109)	3 440	634	669	1 817	4 617

NATO UNCLASSIFIED



NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

PIÈCE JOINTE
SEC/2022/0012 (INV)

ÉTATS FINANCIERS 2021 DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION (NSPO)

(Version expurgée)



Page laissée intentionnellement en blanc.

TABLE DES MATIÈRES

Éléments financiers marquants des cinq dernières années pour la NSPO	4
Vue d'ensemble des activités et de l'environnement de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition	13
Déclaration sur le contrôle interne	17
État de la situation financière de la NSPO	24
État de la situation financière des secteurs de la NSPO	25
État de la performance financière de la NSPO	26
État de la performance financière des secteurs de la NSPO	27
Tableau des flux de trésorerie de la NSPO pour l'exercice clos le 31 décembre.....	28
État des variations de l'actif net de la NSPO (tous les montants sont exprimés en milliers d'euros).....	29
Méthodes comptables.....	33
Annexe : Exécution du plan financier de la NSPO	90

ÉLÉMENTS FINANCIERS MARQUANTS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES POUR LA NSPO

En raison du prolongement de la pandémie de COVID-19 en 2021, la NSPA a dû faire face à une nouvelle année difficile, mais nous sommes heureux d'annoncer que l'Agence a relevé les défis et a continué d'assurer le soutien des clients.

Incidences de la pandémie de COVID-19

Bien que la pandémie de COVID-19 ait continué d'avoir une incidence sur les ressources de l'Agence, notamment par des retards dans le recrutement, l'Agence a malgré tout été en mesure de soutenir ses clients en assurant la maintenance à distance de capacités militaires essentielles ainsi qu'en négociant et en obtenant continuellement des contrats médicaux. De plus, la réponse d'urgence à la crise a conduit les pays à trouver un accord de principe sur la création d'une nouvelle Association "soutien médical".

Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les taux d'intérêt proposés

La pandémie de COVID-19 a également eu une incidence sur les taux d'intérêt proposés par les banques de l'Agence en 2021 : les taux des dépôts en euros étaient déjà négatifs et ont encore baissé, et les taux des dépôts en dollars américains ont également considérablement chuté, même s'ils restent positifs. L'Agence s'est efforcée de réduire au maximum l'incidence de ces taux sur les quantités importantes de liquidités des clients détenues à l'Agence. Si dans l'ensemble l'Agence a été en mesure d'obtenir des intérêts positifs au cours de l'année, c'est uniquement parce que les soldes positifs libellés en dollars américains ont produit un rendement supérieur à la perte occasionnée par les dépôts libellés en euros. L'incidence des taux d'intérêt faibles sur les clients de l'Agence a été exacerbée par le niveau historiquement élevé des liquidités détenues par l'Agence pour le compte des clients.

Retrait d'Afghanistan

La clôture de la mission "Resolute Support" en Afghanistan a déclenché le désengagement accéléré du soutien de la NSPA et un réalignement des contrats. La fin de cette mission a eu une incidence préjudiciable importante sur le chiffre d'affaires opérationnel de l'Agence. On peut néanmoins citer des aspects positifs : le personnel de l'Agence s'est adapté pour veiller à ce que les activités liées au retrait se déroulent aussi efficacement que possible et le personnel en déploiement a joué un rôle clé dans l'évacuation de Kaboul coordonnée par l'OTAN. Le Programme OTAN de gestion du transport aérien (NAM) a lui aussi exploité ses capacités afin de contribuer à l'évacuation par voie aérienne (17 missions et 2 500 personnes évacuées). En soutenant les forces militaires de l'OTAN au cours de l'évacuation, les agents de la NSPA ont été parmi les derniers civils de l'OTAN à quitter la zone, ce qui a valu la reconnaissance du siège de l'OTAN. La médaille du mérite a été décernée à cinq d'entre eux.

Mise en œuvre de la directive de l'Union européenne relative à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Une version actualisée de la directive de l'Union européenne relative à la taxe sur la valeur ajoutée (Directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée) est entrée en vigueur en janvier 2020. Ce nouveau texte de loi a eu une incidence importante sur le fonctionnement de l'Agence. Bien que la NSPA, en tant qu'organisme subordonné de l'OTAN, soit exonérée d'impôts indirects en vertu de l'article 10 de la Convention d'Ottawa, les fournisseurs et les clients de l'Agence doivent se conformer à la directive. Afin d'aider les clients et les fournisseurs à respecter ces exigences, l'Agence s'est immatriculée au registre de la TVA au Luxembourg. La gestion de la TVA a été automatisée pour la plupart des opérations de l'Agence, cependant il n'existe pas d'accord sur l'application de l'exonération de l'OTAN en matière de TVA dans certains pays, c'est pourquoi certains achats sont traités manuellement au cas par cas. Le Comité de surveillance d'agence (ASB) a créé un groupe de travail d'experts composé de représentants des pays afin de clarifier la question de l'application de la législation en matière de TVA dans les différents États membres. Ce travail est en cours.

Migration vers une nouvelle version du progiciel de gestion intégrée SAP

Au début de l'année 2022, l'Agence a lancé son projet de transition de la configuration actuelle du progiciel SAP à sa version S/4HANA. En prévision du lancement de ce projet, le personnel de l'Agence a travaillé tout au long de l'année 2021 pour nettoyer les données financières, logistiques et liées aux achats et rassembler des informations sur les flux de travail et les processus employés.

Les progrès de l'Agence en graphiques

La série de graphiques ci-dessous présente l'évolution de l'Agence au cours des cinq dernières années.

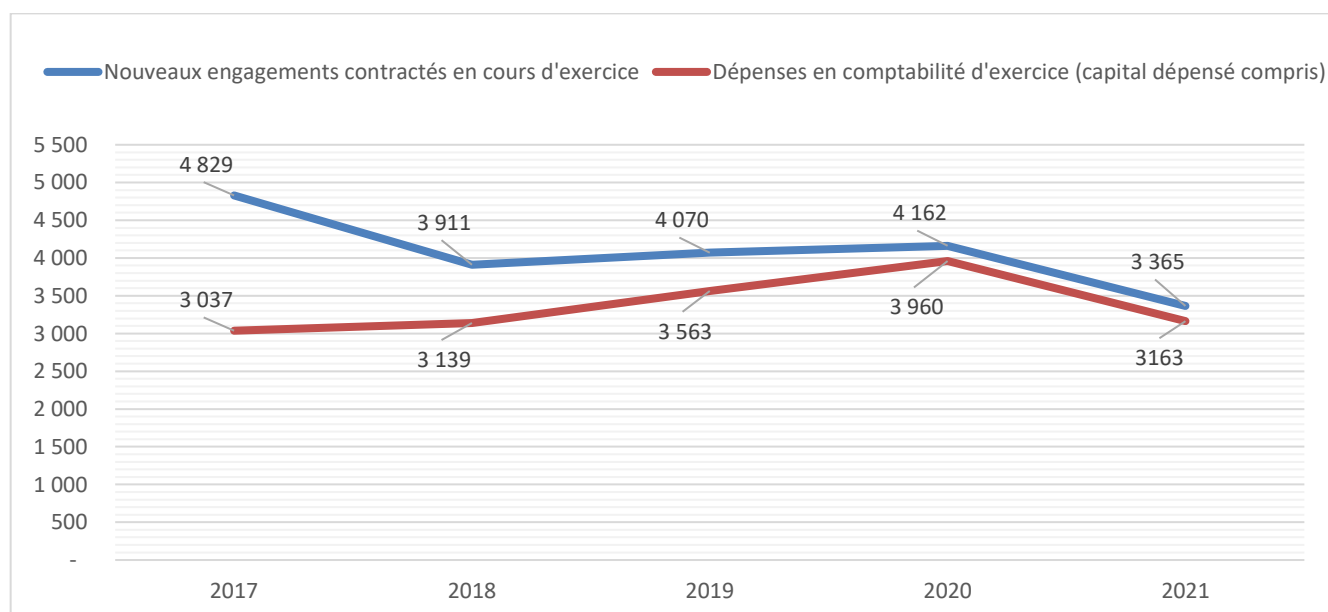
Engagements financiers pris au cours d'un exercice par rapport aux dépenses en comptabilité d'exercice (en millions d'euros)

Le critère le plus fréquemment utilisé par la NSPO pour mesurer la croissance n'est pas les états financiers mais la valeur des contrats conclus au cours d'un exercice. Tandis que les états financiers reposent sur la comptabilité d'exercice (c'est-à-dire qu'ils présentent la valeur des biens et services livrés au cours d'un exercice), les engagements présentent la valeur des contrats conclus au cours d'un exercice.

Cette mesure peut occasionnellement produire des chiffres élevés pour chaque exercice, et cela se manifeste par le pic du graphique ci-dessous en 2017, lorsque l'Agence a pris un engagement financier important pour acheter des avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport (MRTT) dont la livraison devait seulement avoir lieu dans les années suivantes.

Le chiffre des engagements pris représente les contrats attribués au nom de l'OTAN mais également les contrats conclus pour le compte d'autres organisations lorsque la NSPA a facilité la passation des contrats. Ces derniers contrats sont exclus des états financiers. Par exemple, l'Agence facilite la passation de contrats pour d'autres organisations au moyen des accords contractuels d'autres entités, comme c'est parfois le cas avec l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR).

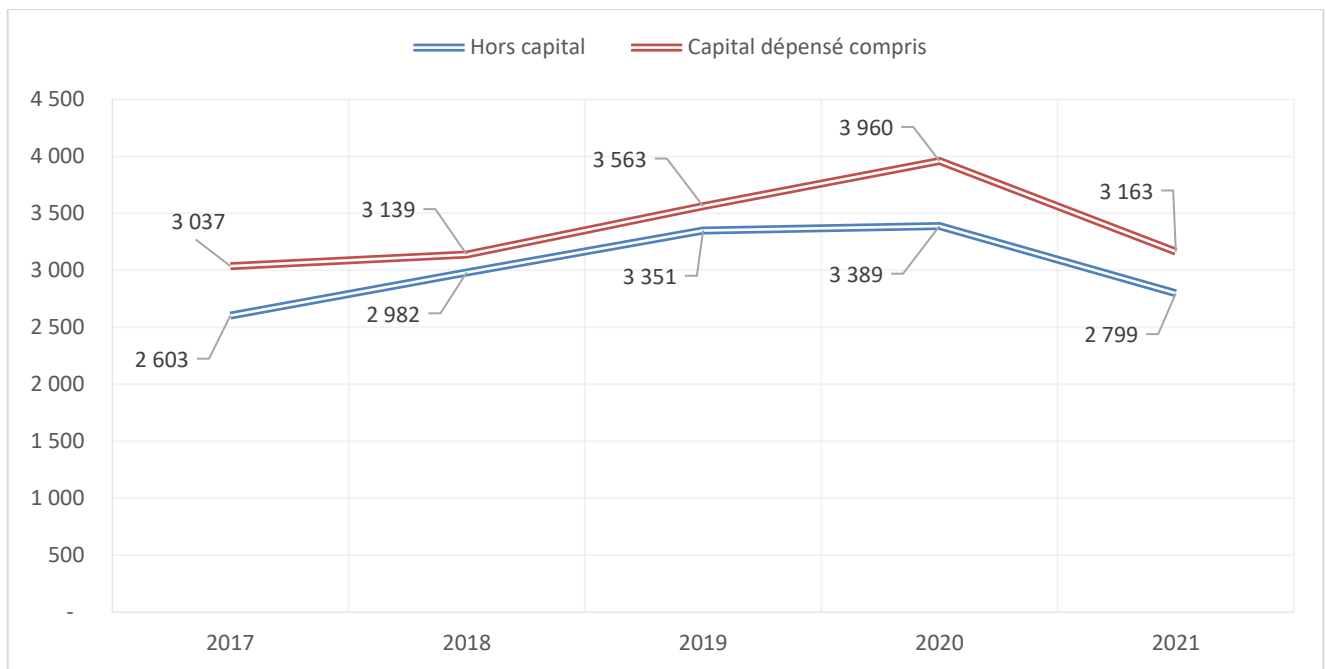
Le graphique compare les engagements pris et les données des états financiers relatives aux dépenses en comptabilité d'exercice (dépenses en capital incluses) présentées ci-dessous.



Dépenses annuelles en comptabilité d'exercice (en millions d'euros)

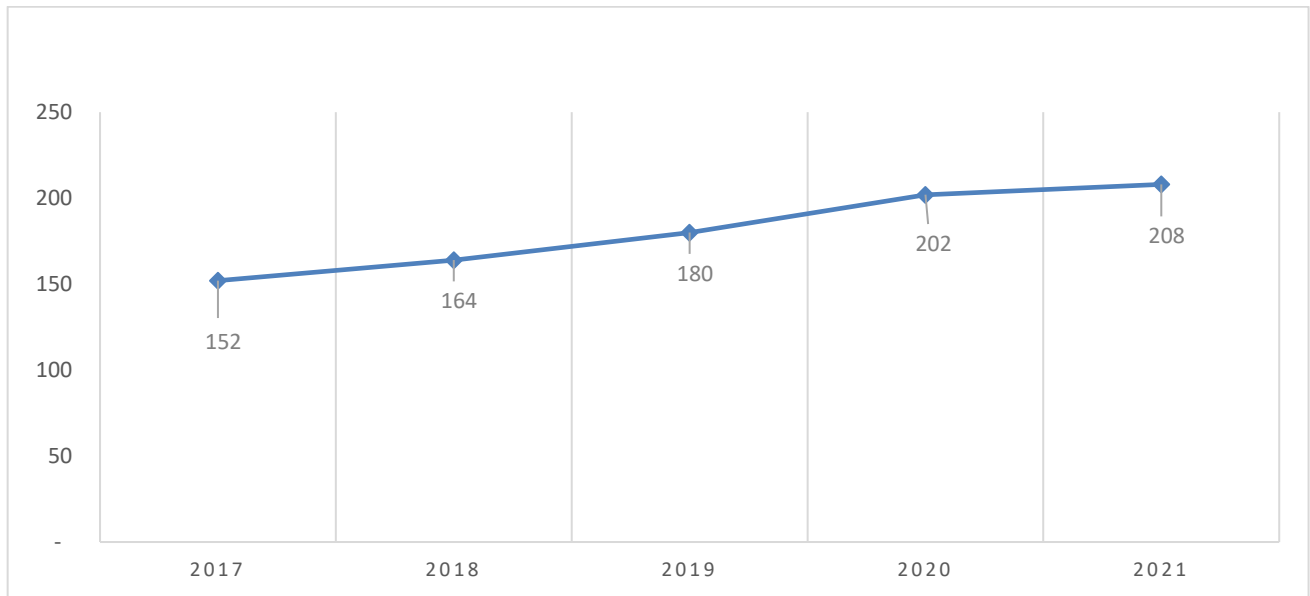
Les dépenses en comptabilité d'exercice de la NSPO peuvent être mesurées de deux façons. Le graphique ci-dessous présente les dépenses des clients de la NSPO engagées auprès de l'Agence, avec et sans les dépenses relatives aux éléments en capital (c'est-à-dire les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les stocks).

L'état de la performance financière de la NSPO présente les dépenses des clients de la NSPO concernant les biens et services mais exclut les dépenses concernant les éléments en capital qui seront utilisés par les associations de soutien et les programmes de la NSPO dans les années à venir. Cependant, cet instrument de mesure n'est que d'une utilité limitée pour certaines parties prenantes (p. ex. les pays de l'OTAN), qui préfèrent généralement savoir combien l'Alliance dépense au total en matière de défense ; c'est pourquoi, en vue de fournir une valeur ajoutée pour ces parties prenantes, le graphique présente les dépenses totales, y compris les dépenses concernant les éléments en capital.

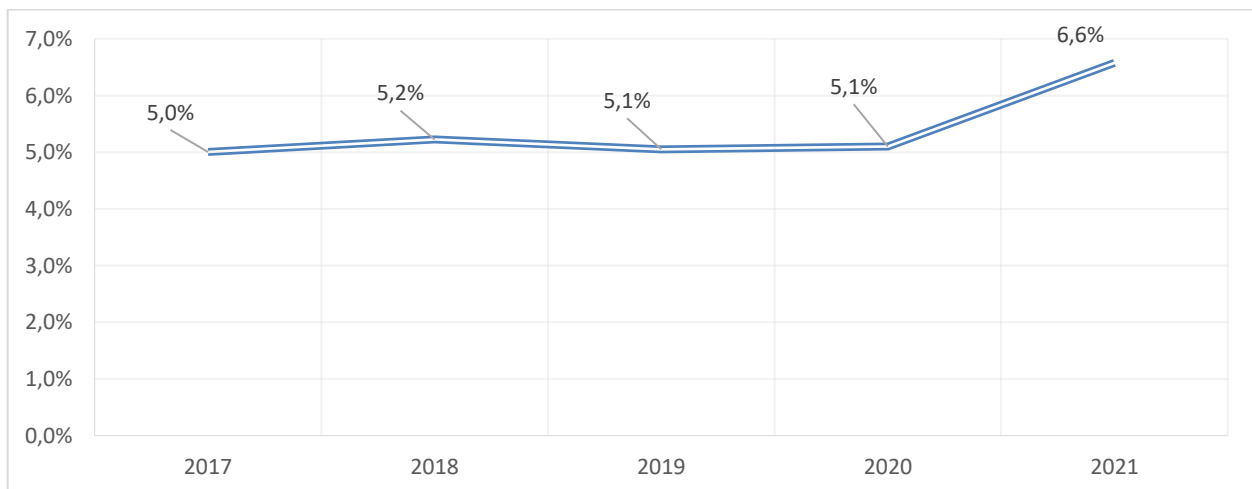


Exécution des budgets administratifs – les coûts annuels engendrés par les activités (en millions d'euros)

Les coûts administratifs représentent les coûts engendrés par les activités menées pour le compte des clients. Ils comprennent les salaires et les indemnités des membres du personnel ainsi que les autres coûts relevant de la gestion quotidienne des activités, tels que les commodités, les frais de déplacement et d'autres coûts associés à la réalisation des activités. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'exécution des budgets administratifs de l'Agence.



Les coûts administratifs ont suivi une tendance haussière et, à l'exception de 2021 où le chiffre d'affaires opérationnel a diminué, cette tendance est généralement corrélée avec l'augmentation des biens et services achetés pour le compte des clients de l'Agence. Cela est illustré dans le graphique ci-dessous, qui montre la part que représentent les dépenses administratives dans les dépenses en comptabilité d'exercice (dépenses en capital comprises). Comme on pouvait s'y attendre, le désengagement d'Afghanistan a eu une incidence négative sur ce ratio.

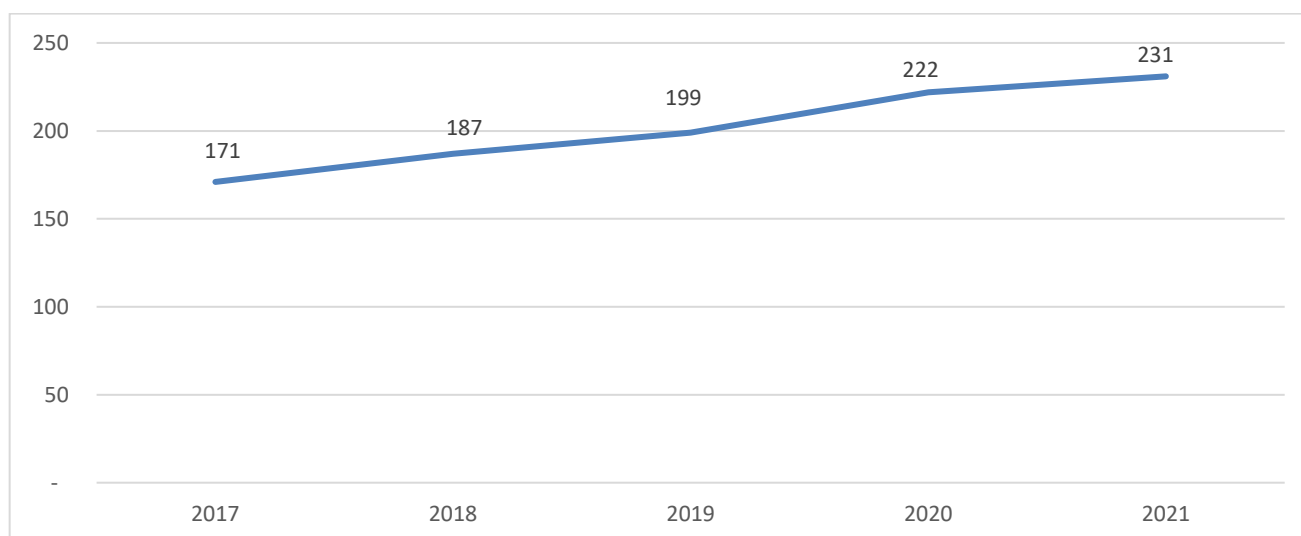


En 2021, l'Agence a lancé une initiative en vue d'analyser son attractivité et son abordabilité financière. Cette analyse en profondeur du modèle d'activité de l'Agence tient compte du fait que les clients ont le choix lorsqu'ils confient des activités à la NSPA et examine les facteurs qui peuvent être utilisés pour mesurer les résultats de l'Agence et son utilité pour ses clients. Ces facteurs ne sont pas seulement liés aux coûts mais comprennent également la satisfaction des clients, la réactivité, la souplesse et l'efficacité des prestations assurées pour les clients.

Coûts annuels relatifs à la paie (en millions d'euros)

La majeure partie des coûts administratifs de la NSPO sont les dépenses relatives à la paie, qui correspondent au coût des salaires, des pensions et des indemnités de tous les membres du personnel de la NSPO, y compris ceux travaillant pour l'Agence, le Bureau du président & secrétariat et les Organisations nationales du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS).

Les coûts ont augmenté car nous avons assuré davantage de services pour les clients, ce qui a nécessité du personnel supplémentaire. Ces coûts ont connu une hausse marquée en 2020 en raison de l'augmentation importante des salaires des membres du personnel des catégories A et L travaillant au Luxembourg, qui visait à compenser l'augmentation sur plusieurs années du coût de la vie au Luxembourg. Cette hausse est le résultat d'une décision du Conseil de l'Atlantique Nord qui a établi un barème de salaires distinct pour le Luxembourg.

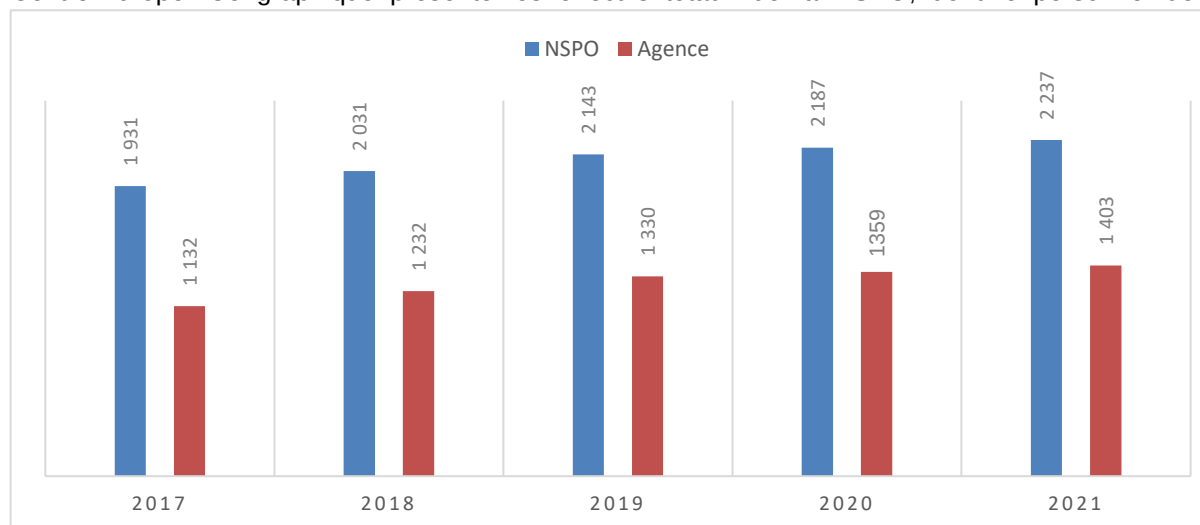


Note : Le graphique présentant l'exécution des budgets administratifs à la page 7 ne comprend pas les coûts relatifs à la paie du personnel de la NSPO travaillant au sein des Organisations nationales du CEPS. Ce graphique comprend tous les coûts de personnel.

Tableau d'effectifs de la NSPO et de la NSPA

L'Agence a augmenté ses effectifs au cours des cinq dernières années pour pouvoir gérer les demandes supplémentaires de biens et de services formulées par ses clients. Bien que les effectifs soient en augmentation, ils n'ont toujours pas atteint le niveau approuvé par l'ASB. À la fin de l'année 2021, le taux de vacance de postes de l'Agence par rapport aux postes approuvés était de 7,1 %, ce qui représente une amélioration significative par rapport au taux de la fin de l'année 2020, qui s'élevait à 10,7 %.

Outre le personnel de l'Agence, la NSPO dispose de personnel travaillant au sein du Bureau du président & secrétariat ainsi que des Organisations nationales du CEPS, qui exploitent le réseau d'oléoducs en Centre-Europe. Ce graphique présente les effectifs totaux de la NSPO, dont le personnel de la NSPA.



Soldes de trésorerie en fin d'exercice et liquidités dépensées en cours d'exercice (en millions d'euros)

Les clients fournissent des liquidités à l'Agence, généralement sous forme d'avances, pour garantir que les factures concernant des biens et services fournis par les fournisseurs puissent être payées à temps. Les soldes de trésorerie (liquidités et placements) couvrent également les coûts administratifs de l'Agence.

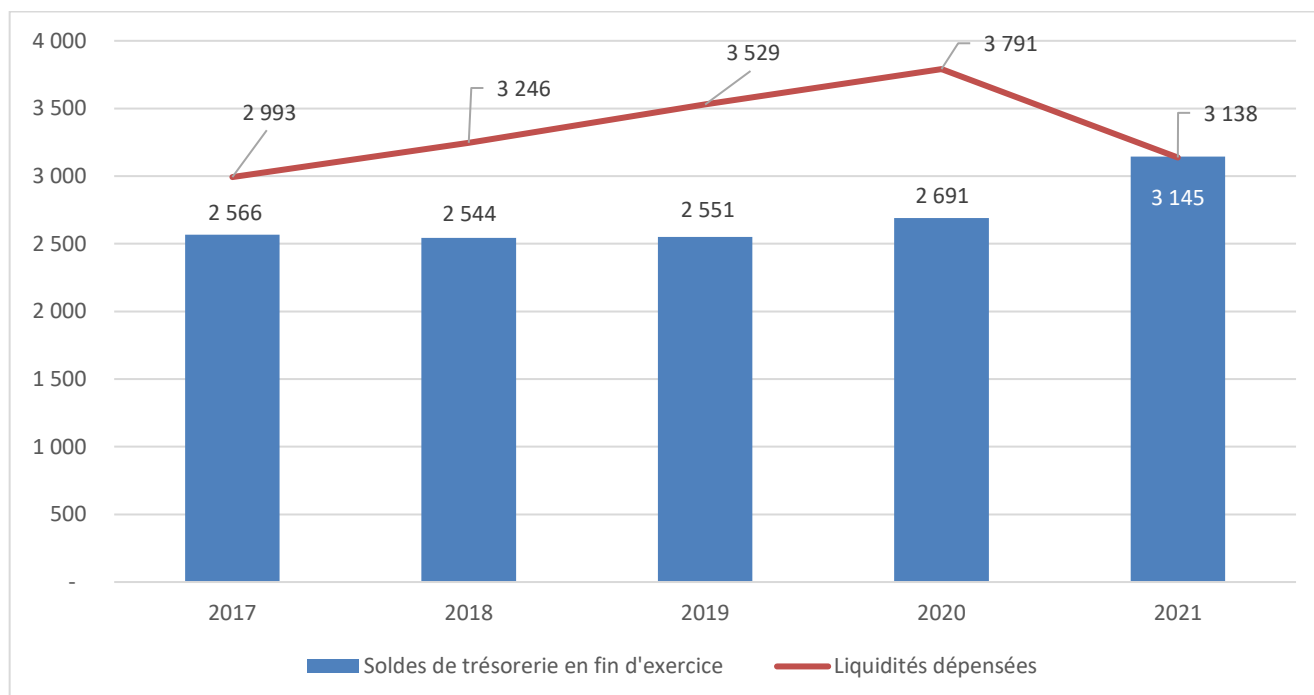
Il convient de noter que les soldes sont de plus en plus frappés de taux d'intérêt négatifs pour les dépôts en euros et de taux faibles, mais toujours positifs, pour les dépôts en dollars américains. Dans le même temps, les soldes de liquidités des clients ont atteint le niveau le plus élevé de l'histoire de l'Agence, se chiffrant à près de 3,2 milliards d'euros fin 2021. En outre, les liquidités détenues dans le contexte d'une inflation croissante connaissent une érosion de leur pouvoir d'achat réel. L'effet combiné des grandes quantités de liquidités et de la politique fiscale de la Banque centrale européenne, qui a donné lieu à des taux d'intérêt négatifs, crée des risques importants pour les clients de l'Agence, un constat présenté à plusieurs reprises par le contrôleur des finances lors des réunions de gouvernance et des réunions des comités d'association de soutien.

Bien que les soldes de liquidités soient élevés, il convient de les examiner en tenant compte des liquidités dépensées par l'Agence pour l'achat de biens et de services pour le compte de clients, au titre des coûts administratifs et pour l'achat d'actifs qui seront utilisés par les clients chaque année.

En outre, la majeure partie des liquidités détenues par l'Agence pour le compte de ses clients est déjà réservée pour le paiement des coûts des projets en cours et a fait l'objet d'un appel de fonds anticipé de l'Agence.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

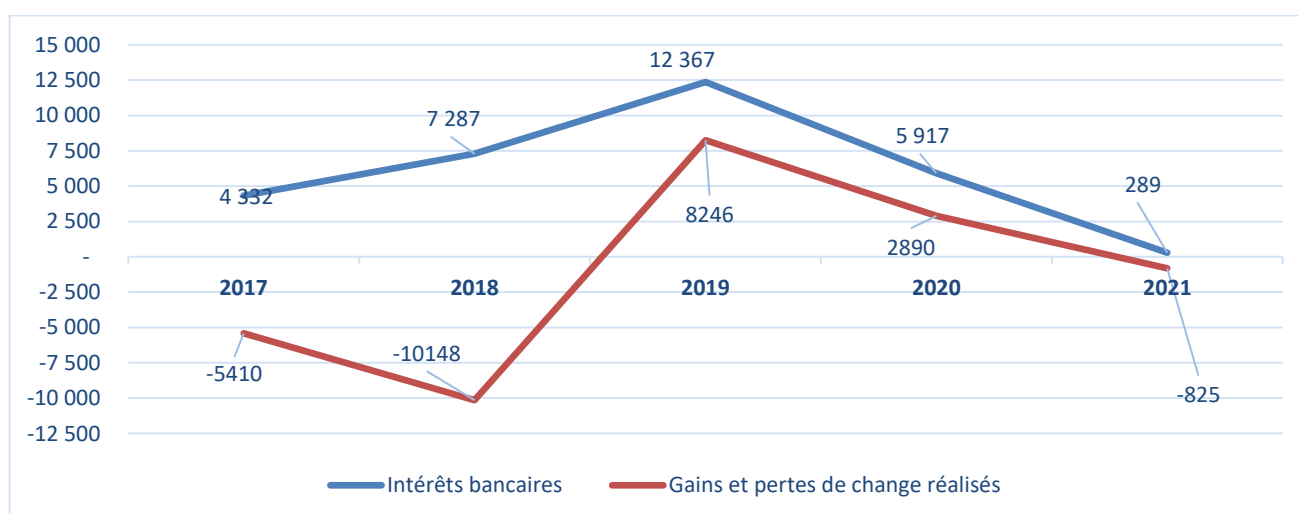
AC/338-D(2022)0008



Intérêts bancaires produits et gains et pertes de change réalisés (en millions d'euros)

L'Agence place les liquidités qui ne sont pas nécessaires à court terme dans des dépôts à terme qui sont généralement libellés en euros ou en dollars américains. Malgré les taux d'intérêt faibles et généralement négatifs proposés ces dernières années pour les dépôts en euros, l'Agence a été en mesure de dégager un rendement sur les liquidités détenues en dollars. Cependant, même les taux d'intérêt proposés pour les placements en dollars ont continué de chuter en 2021 en raison de la crise économique mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19. Dans l'ensemble, l'Agence a pu obtenir un faible rendement en intérêts en 2021 même si, comme le montre le graphique ci-dessous, ce rendement est considérablement inférieur à celui des années 2019 et 2020.

L'Agence a obtenu au total un rendement négatif sur les dépôts libellés en euros, mais cette perte a heureusement été compensée par le rendement positif des dépôts à terme en dollars. Pour l'unité opérationnelle "opérations logistiques", les rendements en intérêts ont été négatifs, tandis que les rendements ont été positifs pour le programme NAM et l'unité opérationnelle CEPS.

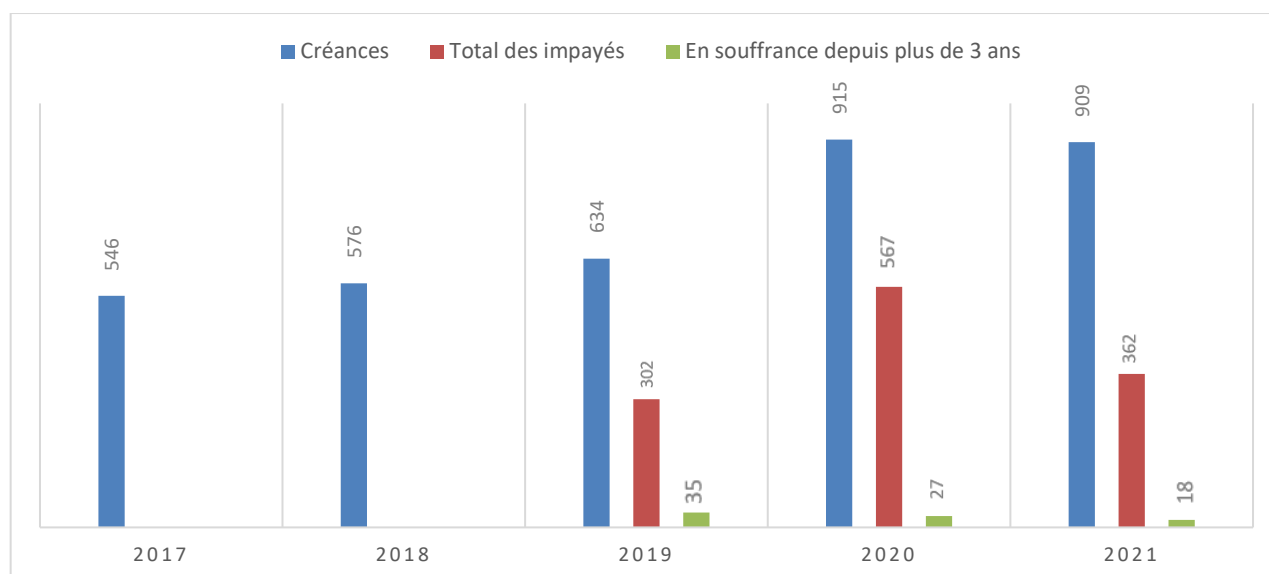


Des gains ou pertes de change sont réalisés lorsque l'Agence échange ou comptabilise des liquidités dans une devise autre que celle utilisée pour ses activités opérationnelles quotidiennes (à savoir l'euro pour toutes les unités opérationnelles à l'exception du programme NAM, dont les activités sont principalement libellées en dollars). Des devises peuvent être échangées afin de régler des factures ou d'effectuer des dépôts à terme libellés en dollars américains. Les gains ou pertes dépendent des fluctuations relatives des devises sur lesquelles l'Agence n'a aucun contrôle, car elle ne couvre pas son risque de change.

Créances et montants en souffrance en fin d'exercice (*en millions d'euros*)

Au fur et à mesure que l'Agence s'est agrandie, les montants dus par les clients ont également augmenté. L'ASB a davantage mis l'accent sur le recouvrement des créances et, depuis 2019, les états financiers présentent les montants en souffrance. Les arriérés de paiement sont des montants qui n'ont pas été payés par les clients conformément à l'échéance attendue. Ce graphique présente l'évolution des créances au cours des cinq dernières années ainsi que, pour les trois dernières années, l'ensemble des montants en souffrance et les montants en souffrance depuis plus de trois ans.

Bien que l'Agence demande généralement un financement aux clients avant de contracter un engagement financier avec un fournisseur, les avances peuvent uniquement être utilisées pour des factures déterminées et avec la permission des clients. Cela place l'Agence dans une position paradoxale : des clients peuvent détenir en son sein des soldes de trésorerie supérieurs à ce qu'ils lui doivent, mais l'Agence n'a pas été autorisée par ces mêmes clients à régler les montants dus au moyen des liquidités détenues.



Note : Les montants dus à l'Agence qui correspondent à des intérêts bancaires ou à des ventes non facturées ne sont pas considérés comme des créances.

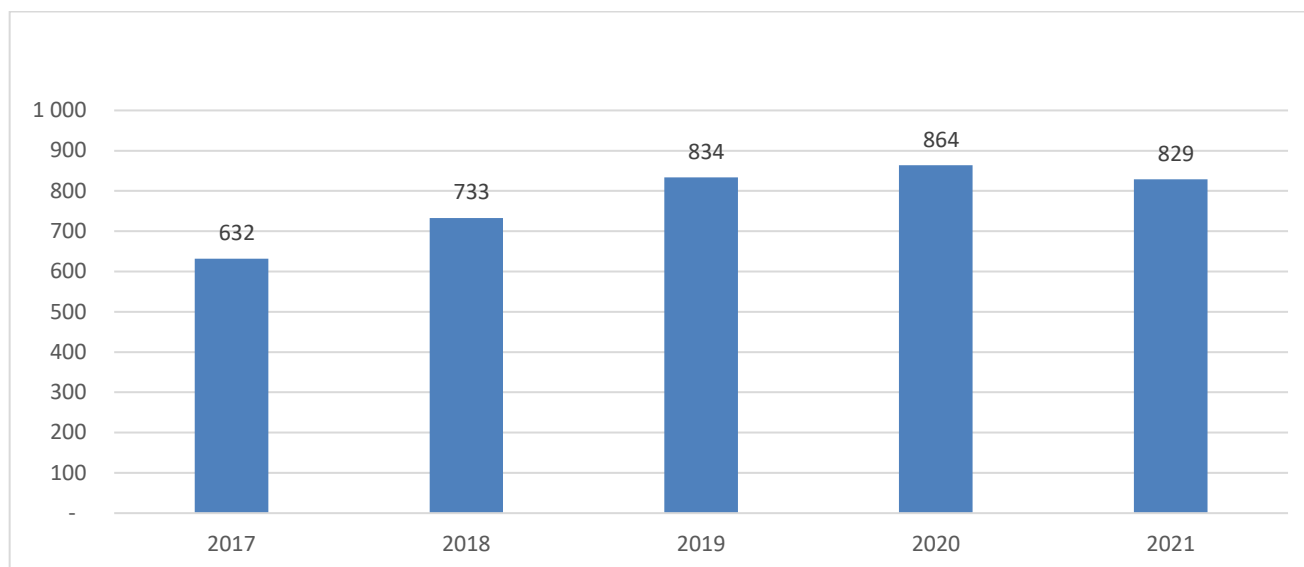
Ventes non facturées en fin d'exercice (*en millions d'euros*)

Les ventes non facturées sont les montants relatifs aux biens et services qui ont été fournis aux clients par les fournisseurs mais qui n'ont pas encore été facturés aux clients par l'Agence.

Bien que les ventes non facturées semblent élevées, il convient de les examiner en tenant compte du fait que l'Agence n'est pas en mesure de refacturer certaines ventes aux clients avant les dates convenues dans les contrats (p. ex. dans le cas de projets pluriannuels ou de certains biens ou services reçus par le client qui doivent être certifiés par des autorités d'audit avant d'être refacturés par l'Agence). L'Agence travaille avec certains de ses plus gros clients pour modifier des accords afin de permettre que soient effectués des paiements intermédiaires en fonction d'étapes prévues dans les contrats. En outre, l'Agence effectue actuellement une analyse pour déterminer ce qui constitue un niveau raisonnable de ventes non facturées.

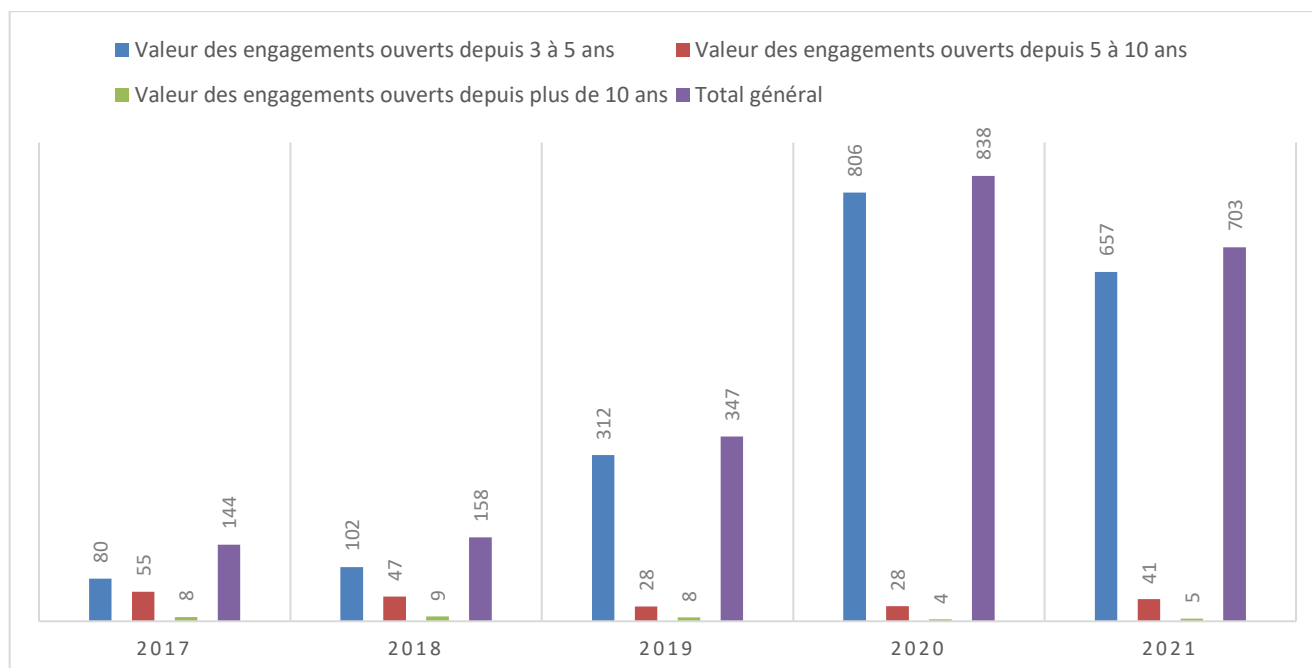
NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008



Engagements non clos anciens (en millions d'euros)

Les engagements sont des obligations financières juridiquement contraignantes que l'Agence a contractées (c'est-à-dire pour lesquelles elle a pris un engagement) pour le compte d'un client auprès d'un fournisseur. Les engagements devraient être clos à la clôture d'un contrat. L'Agence s'emploie actuellement à examiner tous les engagements non clos anciens afin de s'assurer que ses données sont nettoyées et exactes en prévision du passage à SAP S/4HANA. De nombreux postes non clos représentent de petits soldes liés aux fluctuations des taux de change, tandis que d'autres postes non clos peuvent être plus importants car les montants réels facturés sont inférieurs aux montants contractuels.



Directrice générale de la NSPA

31 mars 2022

Contrôleur des finances de la NSPA

31 mars 2022

NATO SANS CLASSIFICATION

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITES ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION

ROLE DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION

L'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO) est un organisme de l'OTAN ayant pour mission de fournir aux Alliés, aux autorités militaires de l'OTAN et aux États partenaires, à titre individuel ou collectif, un soutien et des services adaptés, efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité dans les domaines de la logistique, des opérations et des systèmes, en temps de paix, de crise ou de guerre, et en fonction des besoins, de manière à maximiser l'aptitude et l'adaptabilité de leurs forces armées, contingents et autres organisations – dans le respect des directives données par le Conseil de l'Atlantique Nord – à exécuter leurs missions principales.

La NSPO comprend les unités opérationnelles "soutien des opérations" et "gestion sur le cycle de vie" (qui, dans le cadre des présents états financiers, constituent l'unité opérationnelle "opérations logistiques"), l'unité opérationnelle "programme OTAN du réseau d'oléoducs en Centre-Europe", l'unité opérationnelle "programme OTAN de gestion du transport aérien" ainsi que le Bureau du président & secrétariat du Comité de surveillance d'agence (ASB).

L'ASB et les comités d'association de soutien (CAS) assurent la gouvernance et la supervision des diverses unités opérationnelles.

Les trente États membres de l'OTAN sont membres de la NSPO. Un État non membre de l'OTAN peut solliciter son association à l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition s'il souhaite participer aux activités de cette organisation. Sa participation est soumise aux conditions convenues entre les États participants de l'OTAN et lui-même, en conformité avec les règlements en vigueur et avec la Charte de la NSPO.

La NSPO a son siège au Luxembourg et certains membres de son personnel sont implantés en Hongrie (Programme OTAN de gestion du transport aérien), en France (Programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe) et au Centre d'exploitation sud en Italie. La NSPO partage l'identité juridique de l'OTAN.

ROLE DE L'AGENCE OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION

L'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) est l'organe exécutif de la NSPO et elle a pour mandat d'exécuter la mission de cette dernière. La NSPA s'acquitte des tâches ci-après, tout en s'efforçant en permanence d'accroître l'efficacité, l'efficience et les économies :

- procéder aux acquisitions qui sont nécessaires à la mission de l'Agence ;
- jouer le rôle d'État hôte pour les projets NSIP (Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité) confiés par le RPPB (Bureau de la planification et de la politique générale des ressources) ou le Comité des investissements ;
- planifier et gérer la passation de marchés pour les opérations de l'OTAN, y compris à l'appui du Commandement allié Opérations (ACO), et pour le transport stratégique requis dans tous les modes de transport ;
- fournir un soutien logistique pour les opérations, y compris à l'appui de l'ACO, ainsi que le soutien "vie" et les solutions environnementales ;
- assurer la gestion des approvisionnements ;
- assurer la maintenance, y compris la gestion du soutien dans la durée ;
- fournir des services contribuant au soutien des systèmes dont l'Agence est chargée pendant leur cycle de vie ;
- procéder à des acquisitions spécifiques sur étagère qui sont nécessaires à la mission de l'Agence ;
- fournir une assistance technique ;
- fournir un soutien aux capacités organiques de transport aérien ;
- gérer la mise à disposition de capacités de transport aérien et autres ;
- répondre aux besoins opérationnels en temps de paix, de crise ou de guerre pour le transport, le stockage et la livraison de carburant destiné à des clients militaires et civils ;
- s'acquitter d'autres missions confiées par le Conseil.

ACTIVITES DES UNITES OPERATIONNELLES DE LA NSPO

BUREAU DU PRESIDENT DE LA NSPO

Le Bureau du président & secrétariat de la NSPO (ci-après dénommé "Bureau du président" pour plus de simplicité) assure le secrétariat de l'ASB et des Comités de programme NAM et CEPS.

UNITES OPERATIONNELLES "GESTION SUR LE CYCLE DE VIE" ET "SOUTIEN DES OPERATIONS"

Les unités opérationnelles "gestion sur le cycle de vie" et "soutien des opérations" sont présentées ensemble sous la forme d'une seule unité opérationnelle dans les présents états financiers, à savoir l'unité opérationnelle "opérations logistiques", car elles partagent des coûts administratifs communs.

Les unités opérationnelles "gestion sur le cycle de vie" et "soutien des opérations" fournissent un certain nombre de capacités qui sont à la disposition des pays participants. Elles fournissent un soutien au titre des opérations de l'OTAN, effectuent des achats, facilitent la cession de biens et de services aux tarifs les plus avantageux et soutiennent trente-deux associations de soutien en activité.

Le paiement des activités des unités opérationnelles "gestion sur le cycle de vie" et "soutien des opérations" est assuré au moyen d'un financement par le client, selon le principe de l'absence de profits et de pertes. Tous les coûts exposés au titre de ces activités sont supportés par les États membres de la NSPO, par des organismes de l'OTAN ou par d'autres clients autorisés.

Des associations de soutien et d'acquisition peuvent être créées au sein de la NSPO, selon des modalités précises, à l'initiative d'au moins deux États membres de l'OTAN désireux d'organiser conjointement, ou en commun, le soutien et les services d'activités dans les limites du mandat de la NSPO et suivant les directives du Conseil.

Les associations procèdent, dans certains cas, à des achats de biens ou de services dans le cadre d'un budget convenu en commun (c'est-à-dire par la totalité des trente pays de l'OTAN) ou conjointement (c'est-à-dire par plus d'un pays mais moins que la totalité des trente pays de l'OTAN) alors que, dans d'autres cas, les membres de l'association achètent des biens et des services à titre individuel dans le cadre de demandes d'achat. C'est la NSPA qui effectue les achats de biens et de services pour les associations de soutien.

UNITÉ OPÉRATIONNELLE "RÉSEAU D'OLÉODUCS EN CENTRE-EUROPE (CEPS)"

Sous l'autorité du Comité de programme CEPS, le programme CEPS gère un réseau d'oléoducs de l'OTAN qui traverse ses pays hôtes que sont la Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas, et est chargé du transport, du stockage et de la livraison de produits pétroliers à des fins militaires et non militaires en Centre-Europe. Le programme CEPS exploite et maintient à ce titre le réseau d'oléoducs en Centre-Europe, un réseau d'oléoducs, des stations de pompage, des points d'entrée et de livraison, et des dépôts de stockage. Les États-Unis contribuent à l'exploitation du CEPS en tant que pays utilisateur.

Le CEPS est financé par différents canaux. Des recettes sont générées par ses activités autorisées, à savoir la vente de prestations de transport et de stockage à des clients militaires et non militaires. Le Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP) supporte certains des coûts de l'acquisition et de la restauration des éléments des oléoducs nécessaires pour le soutien des besoins militaires. Les contributions des pays membres couvrent la partie du budget qui n'est pas financée par les recettes produites ou par le Programme NSIP.

UNITÉ OPERATIONNELLE "PROGRAMME OTAN DE GESTION DU TRANSPORT AERIEN (NAM)"

La mission du programme NAM est de répondre au mieux aux besoins des pays contribuant au Programme OTAN de gestion du transport aérien comme énoncé dans le mémorandum d'entente sur la capacité de transport aérien stratégique. Les participants au programme NAM sont : la Bulgarie, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie, la Suède et les États-Unis.

Le programme SAC (Capacité de transport aérien stratégique) a été créé par dix États membres et deux pays du Partenariat pour la paix de l'OTAN (la Finlande et la Suède). La capacité de transport aérien stratégique est fournie par trois avions C-17 Globemaster qui sont pilotés et exploités par des équipages militaires multinationaux et soutenus par des personnels militaires et civils provenant des douze pays participants. En outre, le programme SAC obtient les services logistiques et de maintenance pour l'exploitation des C-17 dans le cadre d'un marché de soutien logistique assuré par le fournisseur du système (CLS) établi au moyen de procédures de ventes militaires américaines à l'étranger (*Foreign Military Sales* – FMS). Les pays participant au programme SAC contrôlent et utilisent les heures de vol relevant de la capacité de transport aérien stratégique qui sont effectuées par les aéronefs appartenant au programme NAM, en fonction de paramètres convenus au préalable, afin de satisfaire les besoins des États, et notamment ceux venant appuyer les engagements de l'OTAN et les engagements multinationaux.

Le programme NAM est sous la tutelle du Comité de programme NAM. Ce comité exerce tous les droits de propriété des biens mais l'exploitation des aéronefs ne relève pas de la Charte de la NSPO. Les activités globales du programme NAM sont financées par les pays participants au moyen des plans financiers "acquisition", "opérations" et "administration" qui sont avalisés annuellement par le Comité de programme NAM, après avoir reçu l'aval du Comité directeur SAC.

INCIDENCES DE L'ENVIRONNEMENT OPERATIONNEL DE LA NSPO SUR SES ETATS FINANCIERS

La NSPO met à disposition les capacités suivantes qui peuvent être utilisées au profit de l'OTAN :

- soutien d'opérations et d'exercices ;
- transport et stockage stratégiques ;
- services logistiques et gestion de projet ;
- gestion de carburants ;
- acquisition de systèmes et gestion sur le cycle de vie.

Les responsables de la gouvernance de la NSPO ne fixent pas d'objectifs de gestion par rapport au chiffre d'affaires attendu qu'elle devrait générer, et par conséquent, les produits à recevoir et les charges courues par la NSPO dépendent exclusivement de l'utilisation de ses capacités par les pays de l'OTAN et les pays partenaires. Ainsi, la situation financière et la performance financière de la NSPO dépendent des besoins opérationnels des pays de l'OTAN et de ses partenaires.

CONFORMITE AU REGLEMENT FINANCIER

La NSPO est tenue d'appliquer ses Règles et procédures financières (RPF), qui sont fondées sur le Règlement financier de l'OTAN (RFO) et qui y sont conformes. Le respect par l'Agence des RPF de la NSPO est examiné de manière plus approfondie dans la déclaration sur le contrôle interne.

LIENS ENTRE LA MISSION ET LES STRATEGIES DE LA NSPO ET SA SITUATION FINANCIERE, SA PERFORMANCE FINANCIERE ET SES FLUX DE TRESORERIE

Comme indiqué plus haut, la NSPO met des capacités à la disposition des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Elle ne se voit pas imposer d'objectifs financiers en rapport avec sa situation et sa performance financières (par exemple des objectifs à atteindre en matière de chiffre d'affaires opérationnel) ni avec ses flux de trésorerie, si ce n'est l'objectif de disposer d'un financement suffisant pour couvrir ses coûts administratifs et les besoins opérationnels de ses clients. La NSPO détient des soldes importants de fonds appartenant aux clients, fonds qui sont principalement compensés par les engagements financiers futurs.

L'ASB fixe effectivement les objectifs d'efficience de la NSPA par rapport au coût de ses activités. Toutefois, ces objectifs ne sont pas spécifiquement liés à sa situation ou à sa performance financières (par exemple des objectifs à atteindre en matière de chiffre d'affaires opérationnel) ni à ses flux de trésorerie.

RISQUES ET INCERTITUDES AYANT DES INCIDENCES SUR LA SITUATION ET LA PERFORMANCE FINANCIERES DE LA NSPO

La situation et la performance financières de la NSPO reposent sur l'utilisation qui est faite de ses capacités par les pays de l'OTAN et ses pays partenaires. Ainsi, la performance de la NSPO est influencée par les opérations de l'OTAN et par la mesure dans laquelle les pays de l'OTAN et ses partenaires font appel aux capacités qu'elle offre.

Incidences de la pandémie de COVID-19

La COVID-19 a commencé à se propager à travers le monde au début de l'année 2020. Le virus a eu une incidence négative sur la plupart des économies nationales, dont la dette a considérablement augmenté étant donné que les pays ont tenté d'atténuer les effets du virus sur leurs citoyens et leurs économies. L'augmentation de la dette des pays à titre individuel pourrait conduire à une réduction du budget que les pays consacrent à la défense, ce qui est susceptible d'entraîner une diminution de la demande concernant les capacités offertes par l'Agence. En 2021, le chiffre d'affaires de l'Agence a diminué, tant du point de vue des "charges" dans les états financiers que du point de vue des nouveaux engagements financiers contractés (*qui représentent la conclusion de contrats légaux de livraison de biens ou de services, ne relevant pas de la comptabilité d'exercice*). Bien qu'une partie importante de cette diminution provienne du retrait de l'OTAN d'Afghanistan, il est difficile de savoir dans quelle mesure la diminution est due à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les dépenses de défense.

Retrait de l'OTAN d'Afghanistan

En 2021, le chiffre d'affaires de l'Agence a diminué, tant du point de vue des "charges" dans les états financiers que du point de vue des nouveaux engagements financiers contractés (*qui représentent la conclusion de contrats légaux de livraison de biens ou de services, ne relevant pas de la comptabilité d'exercice*). Comme indiqué ci-dessus (voir "Incidences de la pandémie de COVID-19"), une partie importante de cette diminution est due au retrait de l'OTAN d'Afghanistan. À l'heure actuelle, il est difficile de savoir si les activités perdues dans ce contexte seront remplacées par d'autres activités.

Invasion russe de l'Ukraine

En février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine [voir la note n° 26 relative aux états financiers, "*Événements intervenus après la date de clôture (31 décembre 2021)*"]. À l'heure actuelle, il est difficile de prévoir les conséquences de cet événement sur les activités de la NSPO dans les années à venir, mais il aura probablement certaines incidences positives sur la demande des clients.

Augmentation des dépenses militaires d'un certain nombre d'Alliés de l'OTAN à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine

En février 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie [voir la note n° 26 relative aux états financiers, "*Événements intervenus après la date de clôture (31 décembre 2021)*"], un certain nombre d'Alliés sont convenus d'augmenter considérablement leurs dépenses militaires. À l'heure actuelle, il est difficile de savoir dans quelle mesure cet événement aura une incidence sur les activités de la NSPO dans les années à venir, mais une augmentation des dépenses, peut-être importante, est à prévoir.

MISE EN LECTURE PUBLIQUE D'INFORMATIONS FINANCIERES

Au sommet tenu au pays de Galles en 2014, les pays ont chargé les organismes de l'OTAN d'accroître leur transparence financière. Bien que je ne voie pas d'inconvénient à ce que toutes les informations contenues dans les états financiers soient mises en lecture publique, le choix des éléments à rendre accessibles au public incombe au Conseil de l'Atlantique Nord.


 Directrice générale de la NSPA

Déclaration sur le contrôle interne

Conclusion sommaire

La directrice générale et le contrôleur des finances de l'Agence confirment avoir évalué le système de contrôles internes de l'Agence, qui s'appuie sur le cadre de contrôle interne de la NSPA, et concluent que pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et jusqu'à la date de l'approbation des états financiers, l'Agence a mis en œuvre un système de contrôles internes satisfaisant¹.

Rappel

En mai 2015, le Conseil de l'Atlantique Nord a publié une version révisée du Règlement financier de l'OTAN (RFO) qui place davantage l'accent sur le contrôle interne et la gestion des risques au sein des entités OTAN.

En juin 2017, l'organe de gouvernance de l'Agence, le Comité de surveillance d'agence (ASB), a approuvé les Règles et procédures financières (RPF) de la NSPO, qui sont tout à fait conformes au RFO et qui contiennent les mêmes dispositions en matière de contrôle interne et de gestion des risques que le RFO.

Les RPF de la NSPO énoncent que le/la directeur(-trice) général(e) de l'Agence est chargé(e) d'assurer une saine gestion financière et d'en rendre compte, et à cet effet, de mettre en place les mécanismes de gouvernance nécessaires pour garantir et maintenir un système solide de contrôles internes.

Ces dispositions prévoient, sans s'y limiter, la mise en place et le maintien de mesures de gouvernance financière, de pratiques de gestion des ressources, de contrôles internes et de systèmes d'information financière, afin de réaliser une utilisation efficace et efficiente des ressources.

Portée des responsabilités et objet du contrôle interne

Le/La directeur(-trice) général(e) est chargée, et a la responsabilité vis-à-vis de l'ASB, de veiller à ce que les fonctions de gestion interne nécessaires soient en place pour assurer un contrôle interne efficace, et à ce que ces fonctions soient conçues pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation par l'Agence de ses objectifs de contrôle interne suivants :

- préserver les actifs ;
- vérifier l'exactitude et la fiabilité des données et registres comptables ;
- assurer une conduite efficace et efficiente des activités ;
- assurer la conformité avec les procédures de gouvernance et de gestion en place.

Le système de contrôles internes de la NSPA s'appuie sur le cadre de contrôle interne de la NSPA qui a été élaboré par l'Agence en conformité avec le RFO et qui se fonde essentiellement sur les principes du référentiel intégré 2013 du COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Le cadre de contrôle interne de la NSPA est adapté aux particularités et aux besoins de l'Agence et ne suit pas les principes du COSO dans tous les aspects.

Le/La contrôleur(-euse) des finances de l'Agence rend compte au/à la directeur(-trice) général(e) et exerce ses fonctions dans le cadre du système de contrôles internes mis en place par cette dernière. Le/La contrôleur(-euse) des finances rend compte au Comité financier, administratif et d'audit (FAA) de la NSPO de la gestion des autorisations budgétaires et des fonds extrabudgétaires. Afin qu'il soit satisfait aux normes souhaitées de contrôle interne, le RFO exige du/de la contrôleur(-euse) des finances qu'il/elle veille à :

- établir un système de contrôles financiers et budgétaires internes couvrant tous les aspects de la gestion financière, et notamment les opérations sur autorisations ouvertes et les opérations sur les fonds extrabudgétaires dont il peut autoriser la constitution dans le cadre de ses attributions ;
- désigner des agents pour autoriser des engagements, effectuer des paiements et recevoir des fonds en son nom, et leur déléguer officiellement les pouvoirs nécessaires à cet effet ;
- établir et tenir des registres comptables complets répertoriant tous les actifs et passifs.

¹ La présente conclusion sommaire sera lue conjointement avec les détails présentés à la section "Déclaration de la directrice générale et du contrôleur des finances", en tenant compte des limites inhérentes exposées à la section "Limites d'un système de contrôles internes" de la présente déclaration sur le contrôle interne.

Si le/la directeur(-trice) général(e) et le/la contrôleur(-euse) des finances ont des responsabilités particulières en rapport avec le contrôle interne, tous les membres du personnel de l'Agence ont une responsabilité en matière de respect et de mise en œuvre des contrôles internes en place afin de faire en sorte que la NSPA soit un bon administrateur des fonds qui lui sont confiés par les pays. La mise en œuvre d'un système solide de contrôles internes au sein de l'Agence est également conditionnée par l'affectation de ressources adéquates et par la formation du personnel dont ce système constitue l'activité principale.

Limites d'un système de contrôles internes

Un système de contrôles internes a pour but de réduire et de gérer, plutôt que d'éliminer, le risque d'échec de la réalisation des buts et objectifs d'une entité. Il permet de donner une assurance raisonnable, mais non absolue, que les buts et objectifs de l'entité seront atteints. Il repose sur un processus continu visant à identifier les principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs, à évaluer la nature et l'envergure de ces risques et à les gérer de manière efficace, efficiente et économique. Le coût des contrôles internes ne devrait pas peser plus lourd que les avantages découlant de l'atténuation des risques.

Point de situation sur la mise en œuvre du RFO et des RPF de la NSPO et du système de contrôles internes de la NSPA

La version révisée du RFO a été publiée en mai 2015 et la NSPO y était entièrement soumise jusqu'à ce que l'ASB publie les RPF de la NSPO en juin 2017. Les RPF de la NSPO sont cohérentes avec le RFO. Les versions révisées ultérieures des RPF de la NSPO ont été approuvées par l'ASB en mars 2020, en juin 2020 et en décembre 2021.

L'Agence a mis en œuvre les RPF de la NSPO et des initiatives ont été prises en 2021 afin de les intégrer davantage dans les processus de l'Agence. Les RPF de la NSPO prévoient qu'un accord préalable pour les engagements financiers soit donné par le/la contrôleur(-euse) des finances, qui veille à ce que les exigences financières (p. ex. la disponibilité du financement et l'utilisation correcte des budgets) et les exigences techniques (p. ex. l'énonciation exacte des exigences des clients dans un cahier des charges) d'un engagement soient satisfaites pour toutes les dépenses de l'Agence avant qu'il/elle ne donne son accord préalable. Des niveaux de pouvoirs concernant l'octroi d'un accord préalable pour les engagements ont été délégués à des personnes désignées, dans les limites de seuils et de catégories de dépenses définis. L'exécution de l'accord préalable pour les engagements par le contrôleur des finances au cours des dernières années a conduit à l'identification et à la mise en œuvre d'améliorations possibles en ce qui concerne l'efficacité et l'efficacité de ce contrôle financier essentiel. En conséquence, les instructions d'exploitation relatives à l'accord préalable pour les engagements sont en cours de révision, une formation est actuellement constituée et des initiatives sont prises afin d'accroître l'efficacité de cette activité de contrôle en vue d'automatiser davantage le processus.

En outre, des progrès importants ont été réalisés afin de mettre en œuvre un système de contrôles internes qui s'appuie sur le cadre de contrôle interne de la NSPA, notamment au moyen des activités mentionnées ci-dessous.

- **Élaboration permanente d'un système documenté et intégré de contrôles internes**

Au cours de l'exercice 2021, l'Agence a activement travaillé à la mise au point d'un système de contrôles internes plus mature et plus intégré, qui s'appuie sur les principes décrits dans le cadre de contrôle interne de la NSPA. Parmi les progrès notables enregistrés en 2021, on peut citer l'amélioration et l'agrandissement de la matrice des risques et des contrôles dans tous les domaines fonctionnels (c.-à-d. les unités opérationnelles, fonctions de soutien, programmes et divisions et bureaux de soutien de la NSPA), et notamment une meilleure officialisation d'une évaluation des risques au niveau des processus. En outre, les tests des contrôles ont été renforcés de manière générale dans l'ensemble de l'Agence.

- **Lancement du développement de l'intégration des fonctions de conformité**

En 2021, l'Agence a également commencé à s'orienter vers une plus grande intégration des diverses fonctions de conformité, à savoir principalement le contrôle interne, la gestion des risques, l'assurance de la qualité et la gestion des processus. Le comité de surveillance de la NSPA a approuvé une nouvelle structure organisationnelle et l'intégration technique des divers outils de gestion des risques utilisés au sein de l'Agence est en cours. L'intégration des fonctions de conformité permettra la poursuite de son développement en 2022 dans le but de créer des synergies entre ces fonctions, de renforcer l'assurance et de contribuer efficacement à la redéfinition des processus dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégrée (PGI), SAP S/4HANA.

- **Initiatives visant à mieux faire connaître le contrôle interne**

En 2021, des efforts particuliers ont été entrepris afin de mieux faire connaître le contrôle interne et le cadre de contrôle interne de la NSPA. Outre les séances de formation régulièrement organisées par le bureau chargé du contrôle interne, l'Agence a commencé à mettre au point une campagne de communication interne sur les contrôles internes et la fraude. L'intention de la campagne est d'envoyer, au niveau de la direction, un message fort en matière de contrôle interne et d'aider les employés, à tous les niveaux de l'organisation, à comprendre le rôle qu'ils ont à jouer pour que les processus de l'Agence soient contrôlés de façon adéquate.

Revue des priorités du/de la directeur(-trice) général(e) en matière de contrôle interne pour 2021

Pour 2021, les priorités du/de la directeur(-trice) général(e) en matière de contrôle interne et les résultats de ces activités étaient les suivants :

- **Traitement actif des recommandations d'audit**

Dans son rapport d'audit sur l'exercice 2020, le Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) a formulé cinq nouvelles recommandations (contre deux pour 2019) dont l'Agence assure le suivi sous la forme de 19 éléments distincts. L'Agence avance dans la mise en œuvre de ces recommandations. L'IBAN a estimé que l'Agence a traité 7 des 24 recommandations des rapports d'audit de 2019 et des années précédentes dont elle assurait le suivi, ce qui signifie que 29 % d'entre elles ont été closes ou sont devenues caduques. L'Agence met tout en œuvre pour appliquer les recommandations de l'IBAN et elle pense que des progrès marquants auront été réalisés, se traduisant soit par la clôture des recommandations existantes, soit par l'avancement significatif de leur traitement, au moment de la publication des États financiers 2021 de la NSPO.

- **Amélioration des procédures et des processus**

L'Agence a commencé à revoir ses procédures et ses processus en vue d'assurer une transition efficace et efficiente vers le nouveau PGI, SAP S/4HANA. Des possibilités d'amélioration ont été repérées pour tous les processus clés et seront exploitées lors de la redéfinition des processus à mettre en œuvre dans le nouveau PGI.

- **Améliorations de la conception et du fonctionnement du système de contrôles internes de l'Agence**

Le directeur général a défini des orientations particulières pour le contrôle interne dans le Plan d'activité 2021 de l'Agence, notamment la révision de la matrice des risques et des contrôles ainsi que la cartographie des processus, l'intégration des différents outils de gestion des risques et l'importance accrue accordée aux revues des contrôles internes. Comme indiqué ci-dessus à la section "*Point de situation sur la mise en œuvre du RFO et des RPF de la NSPO et du système de contrôles internes de la NSPA*", des efforts importants ont été livrés dans ces domaines en 2021.

- **Mise en conformité avec les exigences en matière de TVA**

En 2021, l'Agence a continué de travailler activement à la mise en œuvre de la TVA. La déclaration annuelle de TVA pour 2020 et les déclarations mensuelles de TVA pour 2021 ont été dûment déposées. En outre, au niveau technique, les adaptations nécessaires ont été mises en œuvre dans le PGI de l'Agence. Toutefois, l'Agence a constaté que la diversité des interprétations de l'application de la TVA dans certains pays a eu une incidence sur la manière dont certaines opérations sont traitées. Afin de parvenir à un consensus sur l'interprétation des principes relatifs à la TVA et de déterminer les traitements adéquats que l'Agence devrait appliquer, l'ASB a créé un groupe de travail. Les recommandations finales du groupe de travail seront examinées lors du cycle des réunions de gouvernance du printemps.

- **Réduction du montant des arriérés de paiement**

L'Agence continue de s'investir dans la réduction du montant des arriérés de paiement. L'Agence a fait des progrès importants en augmentant la visibilité des arriérés de paiement pour les clients, la direction et les organes de gouvernance et elle a intensifié l'accent mis sur la réduction de ces soldes au moyen d'un processus de relance renforcé. Malgré les efforts fournis, les soldes restent trop élevés et continuent d'être au centre de l'attention de la direction de l'Agence. L'Agence présente des détails sur les créances anciennes dans les notes relatives aux états financiers.

• **Incidence des taux d'intérêt négatifs**

L'Agence applique des contrôles stricts et gère activement les liquidités des pays afin de réduire au maximum l'incidence des taux d'intérêt négatifs sur les liquidités détenues pour le compte des clients. Toutefois, parce que l'Agence détient des montants importants de liquidités et à cause des conditions actuelles du marché, qui ont entraîné des conditions défavorables pour les dépôts libellés tant en euros qu'en dollars américains, il y aura une incidence négative sur les liquidités des clients. L'Agence a transmis cette information à ses clients et à ses organes de gouvernance à plusieurs reprises.

Synthèse de la revue de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôles internes de l'Agence

En vue d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôles internes de l'Agence, qui s'appuie sur le cadre de contrôle interne de la NSPA, la directrice générale et le contrôleur des finances tirent également parti des rapports internes et des contributions reçues des différentes lignes de défense de l'Agence et de l'IBAN, comme cela est résumé ci-dessous.

1) Opinions d'audit de l'IBAN sur les états financiers 2020 de la NSPO

Pour la troisième année consécutive depuis la création de l'Agence, l'IBAN a émis une "opinion sans réserve" sur la question de savoir si les opérations et informations financières figurant dans les états financiers de la NSPO pour 2020 étaient, à tous égards significatifs, conformes au RFO et au Règlement du personnel civil (RPC) de l'OTAN. Cette décision constitue un résultat remarquable pour l'Agence. Outre l'opinion sans réserve émise sur la conformité, l'Agence a également obtenu pour la troisième fois une "opinion sans réserve" sur les chiffres présentés dans les états financiers de la NSPO pour 2020.

Pendant l'audit des états financiers 2021 de la NSPO, qui est en cours au moment de la publication des États financiers, des observations sont communiquées par l'IBAN dans un esprit de collaboration et sont dûment étudiées par la direction de l'Agence. Jusqu'à la date de publication de la présente déclaration sur le contrôle interne, l'IBAN a partagé des éléments qui pourraient devenir des observations concernant la conformité avec les règles internes dans les domaines suivants : la période de publication minimale des vacances de poste ; la transition en temps utile vers l'échelle unique de rémunération (barème salarial progressif) ; la conception et la réalisation d'évaluations de dépréciation financière des actifs ; et le besoin futur d'une évaluation "mandant-mandataire" en prévision de la mise à jour prévue des normes IPSAS (normes comptables internationales du secteur public) ; Lorsque ces observations sont acceptées, des mesures sont prises pour y donner suite, lesquelles comprendront des plans correctifs.

2) Principaux aspects du contrôle interne et de la conformité à améliorer, signalés par les directeurs, chefs d'unité opérationnelle et chefs de bureau

Certains aspects à améliorer concernant l'efficacité des contrôles internes et le respect des règles et règlements ont été signalés en 2021 par les directeurs, chefs d'unité opérationnelle et chefs de bureau dans leurs déclarations d'assurance respectives. Lorsque des aspects à améliorer ont été décelés, un plan comportant des mesures correctives a été rédigé.

Les améliorations concernent principalement les éléments suivants :

- la prise d'engagements reposant sur un accord préalable valide et obtenu à temps pour ces engagements ;
- l'approbation du report des autorisations budgétaires engagées et non utilisées (budget administratif) pendant plus de trois années consécutives ;
- l'approbation des modifications apportées en cours d'année aux budgets pour lesquels le client est l'autorité approbatrice et la soumission complète, chaque année, des coûts directs et de la main-d'œuvre directe aux fins d'acceptation par le client ;
- la clôture appropriée des engagements, c'est-à-dire l'enregistrement des engagements sur le bon exercice budgétaire, en particulier pour les engagements liés aux déplacements ;

- l'approbation, par le/la directeur(-trice) général(e) et le/la contrôleur(-euse) des finances, des radiations de créances jusqu'à concurrence du niveau financier A (10 KEUR) ;
- la réimputation en temps utile aux clients des "crédits à allouer", c'est-à-dire des crédits découlant des effets de la conversion de monnaies étrangères et des intérêts bancaires ;
- le fait de veiller à ce que se tiennent systématiquement des réunions de la Commission d'attribution des marchés (CAC) quand il s'agit de modifier des contrats dont la valeur dépasse le seuil de 30 % autorisé par le Règlement des achats ;
- l'approbation et le remboursement des frais de déplacement conformément aux règles relatives aux déplacements de service ;
- l'approbation de la dispense de publication des perspectives de marchés potentiels ;
- la conclusion et la signature d'accords de non-divulgaration, de déclarations de situation financière et de déclarations d'impartialité par les personnes chargées d'évaluer les offres ;
- le recensement des stocks qui n'a pas pu être effectué comme prévu initialement en raison de la pandémie de COVID-19 et du renouvellement du personnel ;
- la bonne application des critères relatifs à la durée maximale des contrats des consultants.

3) Fonction de gestion des risques

Les services chargés de la gestion des risques ont continué de travailler à l'intégration des éléments de risque liés au contrôle interne avec l'outil actuel de gestion des risques de l'Agence et à l'amélioration de l'utilisation du registre des risques et de la maturité des processus de gestion. L'IBAN, l'organisme TÜV et les services chargés de l'audit interne ont effectué un nouvel audit en 2021 de différents éléments du processus de gestion des risques et ont une nouvelle fois formulé des recommandations d'amélioration.

L'Agence a continué de dispenser à son personnel une formation de base sur la gestion des risques, mais très peu régulièrement en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Le niveau d'activité dans les registres des risques est mesuré régulièrement et le gestionnaire des risques a mené des revues de qualité de tous les registres des risques au cours de l'année. Grâce à cela, un certain nombre d'erreurs et de pratiques courantes ont été relevées et signalées. Les risques d'entreprise de l'Agence ont été réexaminés et actualisés afin de tenir compte des préoccupations nouvelles et émergentes. Il a également été convenu que les précédents risques d'entreprise qui avaient été traités de manière adéquate pouvaient être abaissés pour les faire passer au niveau "surveillance interne" de l'Agence ou pour les intégrer à un niveau inférieur dans les nouvelles descriptions de risques. Parallèlement à la nouvelle structure de risques, des mesures d'atténuation appropriées ont été identifiées. Un rapport d'avancement sur la gestion des risques a été communiqué à l'ASB en juin 2021 et la nouvelle structure de risques a été approuvée. Elle comprend les cinq risques d'entreprise ci-dessous.

- Risque n° 1 : Défaut de maintien de l'attractivité de l'Agence
- Risque n° 2 : Non-conformité aux réglementations obligatoires
- Risque n° 3 : Défaut de maintien de la résilience de l'Agence
- Risque n° 4 : Personnel qualifié en nombre insuffisant
- Risque n° 5 : Personnel travaillant dans une infrastructure insatisfaisante, insuffisante ou inadéquate

Les cinq risques d'entreprise sont interfonctionnels et touchent de multiples domaines au sein de l'Agence. Outre cette structure de risques révisée, un nouveau cadre stratégique est en cours d'élaboration pour viser la réduction des incidences éventuelles de ces risques. Il s'agira principalement de maintenir l'attractivité pour le client.

4) Bureau chargé du contrôle interne

L'évaluation du système de contrôles internes par le responsable "contrôle interne" de la NSPA² a montré qu'en 2021, l'Agence a continué de progresser vers la mise au point d'un système de contrôles internes plus mature et plus intégré, qui s'appuie sur les principes étayant chaque élément du cadre de contrôle interne de la NSPA³. Les améliorations notables réalisées en 2021 comprennent l'amélioration et l'agrandissement de la matrice des risques et des contrôles dans tous les domaines fonctionnels⁴, avec une orientation plus forte vers les risques. Les tests des contrôles ont également été renforcés de manière générale. En outre, des initiatives ont été prises afin d'accroître le niveau de connaissances, de diffuser les meilleures pratiques et de favoriser la cohérence des pratiques de contrôle interne dans l'ensemble de l'Agence. Ces initiatives ont contribué à mettre en place une dynamique d'amélioration continue du système de contrôles internes et une démarche plus coordonnée concernant la réalisation des étapes clés du programme annuel de contrôles internes dans toute l'Agence. De plus, l'Agence a commencé à progresser vers une meilleure intégration des différentes fonctions de conformité.

L'évaluation effectuée par le responsable "contrôle interne" de la NSPA a également révélé des domaines dans lesquels la conformité avec le cadre de contrôle interne de la NSPA pourrait être encore renforcée. En particulier, il a été signalé que des améliorations pourraient être apportées dans les domaines suivants : les délégations de pouvoir ; la sensibilisation du personnel au contrôle interne et à la fraude ; la répercussion "en cascade" des objectifs ; l'application de l'évaluation des risques au niveau des processus ; l'exhaustivité de la matrice des risques et des contrôles ; les cartographies des processus et les plans de continuité des activités ; le renouvellement des documents réglementaires ; et les tests et le signalement des lacunes du contrôle interne. Ces aspects à améliorer seront exploités afin d'améliorer et d'optimiser en permanence le système de contrôles internes de l'Agence.

5) Bureau de l'auditeur général

En ce qui concerne le cadre réglementaire du système de contrôles internes, l'auditeur général a conclu, de manière générale, que le cadre de contrôle interne de la NSPA doit être revu, en particulier pour intégrer des attentes minimales quant à ce que les bureaux de programme et divisions devraient faire et à ce qui devrait être obtenu de leur part.

En 2021, l'auditeur général a également procédé à l'évaluation de l'organisation optimale des première et deuxième lignes de défense et a conclu que les éléments constituant un système de contrôles internes existent et fonctionnent au sein de la NSPA. Néanmoins, afin de gagner en efficience et en efficacité, plusieurs améliorations sont nécessaires concernant le cadre de contrôle interne de la NSPA (de manière générale, pour toutes les composantes du cadre de contrôle interne). Il convient de procéder à une révision substantielle des rôles et des responsabilités du/de la responsable "contrôle interne" de la NSPA.

L'auditeur général reconnaît le travail réalisé jusqu'à présent par l'Agence afin d'améliorer le système de contrôle interne et attire l'attention sur la nécessité d'identifier rapidement les axes de travail du cadre de contrôle interne de la NSPA. Le traitement adéquat des recommandations acceptées formulées dans le rapport d'audit "2020-01. Cadre réglementaire du système de contrôle interne" contribuerait à apporter d'importantes améliorations au système de contrôles internes de la NSPA.

² Une évaluation du système de contrôles internes de l'Agence par rapport aux principes étayant chaque élément² du cadre de contrôle interne de la NSPA est réalisée chaque année par le/la responsable "contrôle interne" de la NSPA. En raison du départ du responsable "contrôle interne" de la NSPA début 2021, l'évaluation pour l'exercice financier 2021 a été réalisée par l'équipe des services financiers chargée du contrôle interne et de la conformité, sous la houlette du responsable principal, agissant en qualité de responsable "contrôle interne" de la NSPA.

³ Les éléments du cadre de contrôle interne de la NSPA sont l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, et les activités de pilotage. Chaque élément s'appuie sur divers principes.

⁴ C'est-à-dire les unités opérationnelles, fonctions de soutien, programmes et divisions et bureaux de soutien de la NSPA.

Déclaration de la directrice générale et du contrôleur des finances

Tout contrôle interne est assorti de limites inhérentes (y compris la possibilité d'avoir été contourné) ; ainsi, les contrôles internes ne permettent d'obtenir qu'une assurance raisonnable. En outre, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes peut varier au cours du temps.

En 2021, des améliorations importantes ont eu lieu au sein de l'Agence en ce qui concerne la mise en place d'un système de contrôles internes structuré et le suivi des contrôles. La coordination du programme annuel de contrôle interne et les activités correspondantes de chaque domaine fonctionnel se sont considérablement améliorées. De plus, des initiatives ont été lancées afin de communiquer au sujet du contrôle interne et de faire mieux connaître cette activité.

Nous avons évalué l'adéquation et l'efficacité du système de contrôles internes, qui s'appuie sur le cadre de contrôle interne de la NSPA, et avons tiré parti des contributions des différentes lignes de défense de l'Agence et de l'IBAN.

Par conséquent, nous considérons, à notre connaissance et d'après les informations dont nous disposons, que pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et jusqu'à la date de l'approbation des états financiers, l'Agence a mis en œuvre des systèmes de contrôles internes satisfaisants en ce qui concerne les objectifs suivants :

- préserver les actifs ;
- vérifier l'exactitude et la fiabilité des données et registres comptables ;
- assurer une conduite efficace et efficiente des activités ;
- assurer la conformité avec les procédures de gouvernance et de gestion en place.

Lorsque le système de contrôles internes n'a pas empêché les cas de non-conformité avec les procédures de gouvernance et de gestion en place, nous sommes convaincus qu'il a permis de détecter efficacement ces cas et donc d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures correctives.

Nous sommes également convaincus que, à notre connaissance et d'après les informations dont nous disposons, les cas de non-conformité qui ont été identifiés n'ont pas eu d'incidence importante sur la fidélité des états financiers de la NSPO et n'ont pas exposé les fonds des clients à des risques.

À ce jour, l'Agence travaille encore à améliorer la mise en place d'un système de contrôles internes cohérent et intégré. Les aspects à améliorer signalés par les différentes lignes de défense de l'Agence et par l'IBAN aideront l'Agence à continuer d'augmenter le niveau de maturité de son système de contrôles internes. L'intégration future des fonctions de conformité de l'Agence tirera parti des progrès réalisés jusqu'à présent et aidera l'Agence dans la poursuite de l'élaboration d'un système de contrôles internes efficace et efficient. La mise en œuvre prochaine du nouveau PGI permettra à l'Agence de redéfinir ses processus et d'y intégrer davantage les contrôles internes.

L'Agence reste déterminée à faire en sorte que tout le personnel soit au courant des procédures et les mette en œuvre dans son travail et elle déploie des efforts soutenus à cet effet.


Directrice générale de la NSPA

31 mars 2022


Contrôleur des finances de la NSPA

31 mars 2022

État de la situation financière de la NSPO

Au 31 décembre

(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Note	TOTAL NSPO		
ACTIF		2021	2020	2020
Actifs courants	24		<i>Retraité</i>	<i>Initial</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients	2	3 144 935	2 691 349	2 691 349
Créances	6	1 724 706	1 758 203	1 758 203
Stocks	5	415 534	392 045	374 165
Paielements anticipés	7	206 734	170 903	170 903
		5 491 909	5 012 500	4 994 620
Actifs non courants				
Placements détenus pour le compte de clients	2	0	0	0
Créances	6	13 645	21 430	21 430
Immobilisations corporelles	3	3 508 736	1 824 810	1 808 692
Immobilisations incorporelles	4	22 256	16 363	16 754
		3 544 637	1 862 603	1 846 876
Total actifs		9 036 546	6 875 103	6 841 496
PASSIF				
Passifs à court terme				
Dettes fournisseurs et charges à payer	8	534 776	393 702	393 702
Avances versées par les clients	9	3 326 155	3 004 672	3 004 672
Découverts	2	1 089	0	0
Provisions	16	61 692	17 501	17 501
		3 923 712	3 415 875	3 415 875
Passifs à long terme				
Avances versées par les clients	9	1 102 538	1 134 882	1 134 882
Provisions	16	1 090	1 630	1 630
		1 103 628	1 136 512	1 136 512
Total passifs		5 027 340	4 552 387	4 552 387
Actif net		4 009 206	2 322 716	2 289 109

Les états financiers présentés aux pages 24 à 101 ont été communiqués au Collège international des auditeurs externes de l'OTAN le 31 mars 2022.


Directrice générale de la NSPA


Contrôleur des finances de la NSPA

 (FCA)
Responsable en chef des comptes rendus financiers

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

État de la situation financière des secteurs de la NSPO

Au 31 décembre

(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Note	Bureau du président		Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO		
		2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2020
ACTIF														
Actifs courants	24				<i>Retraité</i>		<i>Retraité</i>		<i>Retraité</i>				<i>Retraité</i>	<i>Initial</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients	2	0	0	2 687 727	2 211 331	267 891	266 126	189 317	213 892	0	0	3 144 935	2 691 349	2 691 349
Créances	6	0	0	1 670 573	1 724 516	19 756	15 601	34 461	18 086	(84)	0	1 724 706	1 758 203	1 758 203
Stocks	5	0	0	403 654	381 207	4 897	3 939	6 983	6 899	0	0	415 534	392 045	374 165
Paiements anticipés	7	0	0	150 083	126 842	56 039	43 795	612	266	0	0	206 734	170 903	170 903
		0	0	4 912 037	4 443 896	348 582	329 461	231 373	239 143	(84)	0	5 491 909	5 012 500	4 994 620
Actifs non courants														
Placements détenus pour le compte de clients	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances	6	0	0	12 554	19 799	0	0	1 091	1 631	0	0	13 645	21 430	21 430
Immobilisations corporelles	3	0	0	2 921 160	1 277 566	370 500	353 356	217 076	193 888	0	0	3 508 736	1 824 810	1 808 692
Immobilisations incorporelles	4	0	0	8 949	3 326	11 144	10 908	2 163	2 129	0	0	22 256	16 363	16 754
		0	0	2 942 663	1 300 691	381 644	364 264	220 331	197 648	0	0	3 544 637	1 862 603	1 846 876
Total actifs		0	0	7 854 700	5 744 587	730 225	693 725	451 704	436 791	(84)	0	9 036 546	6 875 103	6 841 496
PASSIF														
Passifs à court terme														
Dettes fournisseurs et charges à payer	8	0	0	507 448	378 510	8 093	5 394	19 698	10 182	(463)	(384)	534 776	393 702	393 702
Avances versées par les clients	9	0	0	3 130 464	2 805 657	154 250	162 326	41 062	36 305	379	384	3 326 155	3 004 672	3 004 672
Découverts	2	0	0	0	0	0	0	1 089	0	0	0	1 089	0	0
Provisions	16	0	0	61 500	17 313	0	0	192	188	0	0	61 692	17 501	17 501
		0	0	3 699 412	3 201 480	162 343	167 720	62 041	46 675	(84)	0	3 923 712	3 415 875	3 415 875
Passifs à long terme														
Avances versées par les clients	9	0	0	758 284	791 208	181 904	158 103	162 350	185 571	0	0	1 102 538	1 134 882	1 134 882
Provisions	16	0	0	0	0	0	0	1 090	1 630	0	0	1 090	1 630	1 630
		0	0	758 284	791 208	181 904	158 103	163 440	187 201	0	0	1 103 628	1 136 512	1 136 512
Total passifs		0	0	4 457 696	3 992 688	344 248	325 823	225 481	233 876	(84)	0	5 027 340	4 552 387	4 552 387
Actif net		0	0	3 397 004	1 751 899	385 978	367 902	226 222	202 915	0	0	4 009 206	2 322 716	2 289 109

Les états financiers présentés aux pages 24 à 101 ont été communiqués au Collège international des auditeurs externes de l'OTAN le 31 mars 2022.

██████████

Directrice générale de la NSPA

██████████

Contrôleur des finances de la NSPA

██████████ (FCA)

Responsable en chef des comptes rendus financiers

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

État de la performance financière de la NSPO

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

		TOTAL NSPO		
Produits	Note	2021	2020	2020
	24		Retraité	Initial
Services et soutien aux clients		2 417 714	3 098 545	3 098 545
Soutien administratif		210 482	200 628	200 628
Dons d'actifs AGS	3	1 409 406	68 694	68 694
Intérêts bancaires	10	315	190	190
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	10	35 866	(12 722)	(12 722)
Reprise de provisions	16	0	256	256
Produits divers		9 457	28 563	28 563
Total des produits		4 083 240	3 384 154	3 384 154
Charges				
Services et soutien aux clients	11	(2 266 051)	(2 971 409)	(2 971 409)
Escomptes commerciaux perçus ¹		3 253	4 463	4 463
Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS) ²	11	(95 113)	(72 870)	(72 870)
Personnel	13	(230 798)	(221 619)	(221 619)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		(111 780)	(53 516)	(57 015)
Provisions	16	(44 187)	(17 313)	(17 313)
Autres charges	11	(50 179)	(49 937)	(49 937)
Transferts vers la ligne "Crédits clients"		0	(2 757)	(2 757)
Total des charges		(2 794 855)	(3 384 958)	(3 388 457)
Excédent (ou déficit) pour l'exercice		1 288 385	(804)	(4 303)
Excédent (ou déficit) représenté par :				
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	10	35 866	(12 722)	(12 722)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		(111 781)	(53 516)	(57 015)
Dons d'actifs AGS		1 409 406	68 694	68 694
Modification de provisions	16	(44 187)	(17 057)	(17 057)
Produits nets des mouvements de stock		27 520	13 520	13 520
Autres articles		(28 439)	277	277
		1 288 385	(804)	(4 303)

¹⁾ Les "Escomptes commerciaux perçus" viennent en déduction des coûts exposés au titre de la rubrique "Services et soutien aux clients".

²⁾ Les chiffres indiqués sous la rubrique "Ventes militaires américaines à l'étranger" sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée (et non de la comptabilité d'exercice). Des précisions supplémentaires sont données dans la partie "Méthodes comptables" (se reporter aux pages 33 à 43).

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

État de la performance financière des secteurs de la NSPO

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

		Bureau du président		Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO		
Produits	Note	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2020
	24					Retraité	Retraité					Retraité	Initial	
Services et soutien aux clients		0	0	2 275 241	2 960 599	80 693	64 781	62 183	73 401	(403)	(236)	2 417 714	3 098 545	3 098 545
Soutien administratif		877	907	188 092	179 120	8 430	7 745	15 996	15 434	(2 913)	(2 578)	210 482	200 628	200 628
Dons d'actifs AGS	3	0	0	1 409 406	68 694	0	0	0	0	0	0	1 409 406	68 694	68 694
Intérêts bancaires	10	0	0	(42)	(21)	0	0	357	211	0	0	315	190	190
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	10	0	0	36 092	(12 774)	(226)	52	0	0	0	0	35 866	(12 722)	(12 722)
Reprise de provisions	16	0	0	0	256	0	0	0	0	0	0	0	256	256
Produits divers		0	0	(4)	(7)	0	0	9 514	28 570	(53)	0	9 457	28 563	28 563
Total des produits		877	907	3 908 785	3 195 867	88 896	72 578	88 051	117 616	(3 369)	(2 814)	4 083 240	3 384 154	3 384 154
Charges														
Services et soutien aux clients	11	0	0	(2 200 520)	(2 915 475)	(32 772)	(23 464)	(33 369)	(32 906)	610	436	(2 266 051)	(2 971 409)	(2 971 409)
Escomptes commerciaux perçus ¹		0	0	3 237	4 438	0	0	16	25	0	0	3 253	4 463	4 463
Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS) ²	11	0	0	(47 202)	(31 605)	(47 911)	(41 265)	0	0	0	0	(95 113)	(72 870)	(72 870)
Personnel	13	(853)	(857)	(157 105)	(148 771)	(5 718)	(5 447)	(67 122)	(66 544)	0	0	(230 798)	(221 619)	(221 619)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		0	0	(71 374)	(15 152)	(23 122)	(23 340)	(17 284)	(15 024)	0	0	(111 780)	(53 516)	(57 015)
Provisions	16	0	0	(44 187)	(17 313)	0	0	0	0	0	0	(44 187)	(17 313)	(17 313)
Autres charges	11	(24)	(50)	(34 196)	(34 481)	(2 722)	(2 350)	(15 996)	(15 434)	2 759	2 378	(50 179)	(49 937)	(49 937)
Transferts vers la ligne "Crédits clients"		0	0	0	0	0	0	0	(2 757)	0	0	0	(2 757)	(2 757)
Total des charges		(877)	(907)	(2 551 347)	(3 158 359)	(112 245)	(95 866)	(133 755)	(132 640)	3 369	2 814	(2 794 855)	(3 384 958)	(3 388 457)
Excédent (ou déficit) pour l'exercice		0	0	1 357 438	37 508	(23 349)	(23 288)	(45 704)	(15 024)	0	0	1 288 385	(804)	(4 303)
Excédent (ou déficit) représenté par :														
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	10	0	0	36 092	(12 774)	(226)	52	0	0			35 866	(12 722)	(12 722)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		0	0	(71 374)	(15 152)	(23 123)	(23 340)	(17 284)	(15 024)			(111 781)	(53 516)	(57 015)
Dons d'actifs AGS		0	0	1 409 406	68 694	0	0	0	0			1 409 406	68 694	68 694
Modification de provisions	16	0	0	(44 187)	(17 057)	0	0	0	0			(44 187)	(17 057)	(17 057)
Produits nets des mouvements de stock		0	0	27 520	13 520	0	0	0	0			27 520	13 520	13 520
Autres articles		0	0	(19)	277	0	0	(28 420)	0			(28 439)	277	277
		0	0	1 357 438	37 508	(23 349)	(23 288)	(45 704)	(15 024)			1 288 385	(804)	(4 303)

¹) Les "Escomptes commerciaux perçus" viennent en déduction des coûts exposés au titre de la rubrique "Services et soutien aux clients".

²) Les chiffres indiqués sous la rubrique "Ventes militaires américaines à l'étranger" sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée (et non de la comptabilité d'exercice). Des précisions supplémentaires sont données dans la partie "Méthodes comptables" (se reporter aux pages 33 à 43).

NATO SANS CLASSIFICATION

Tableau des flux de trésorerie de la NSPO pour l'exercice clos le 31 décembre

<i>(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)</i>		2021	2020
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Entrées de trésorerie provenant des clients		3 022 304	3 507 570
Intérêts bancaires perçus		1 904	6 417
Paielements de trésorerie versés aux clients		(2 507 958)	(2 672 696)
Paielements de trésorerie versés aux employés et pour leur compte		(223 181)	(210 279)
Autres paielements et entrées de trésorerie (nets)		59 567	75 460
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		352 636	706 472
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Achat net d'investissements de plus d'un an		0	0
Remboursement net des investissements de plus d'un an		0	122 641
Achats nets d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de stocks		(407 692)	(908 184)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		(407 692)	(785 543)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Produit net d'emprunts		1 089	(753)
Apport en capital des pays		449 749	379 254
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		450 838	378 501
Effets de la conversion de monnaies étrangères		57 804	(36 825)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		2 691 349	2 428 744
Augmentation (ou diminution) nette de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		453 586	262 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		3 144 935	2 691 349

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

État des variations de l'actif net de la NSPO (tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2021			2020 (retraité)			2020 (initial)				
NSPO	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Réserves de réévaluation	Autres réserves	Excédent/Déficit cumulé	Total
Solde à la fin de l'exercice précédent	2 322 716	0	2 322 716	1 776 996	0	1 776 996	1 730 559	0	46 437	0	1 776 996
Changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraitement afin de corriger des erreurs	0	0	0	13 686	0	13 686	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	2 322 716	0	2 322 716	1 790 682	0	1 790 682	1 730 559	0	46 437	0	1 776 996
Gains ou pertes nets pris en compte directement dans l'actif net	369 721	0	369 721	532 809	0	532 809	516 387	0	0	0	516 387
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(111 781)	111 781	0	(53 516)	53 516	0	(57 015)	0	0	57 015	0
Écart de change découlant de la conversion d'opérations conclues en monnaies étrangères	(36)	0	(36)	29	0	29	0	0	29	0	29
Gains et pertes de change nets latents	35 866	(35 866)	0	(12 722)	12 722	0	0	0	(12 722)	12 722	0
Dons d'immobilisations corporelles (AGS)	1 392 048	(1 392 048)	0	62 651	(62 651)	0	62 651	0	0	(62 651)	0
Dons de stocks (AGS)	17 358	(17 358)	0	6 043	(6 043)	0	0	0	0	0	0
Éliminations, dons et augmentations de stocks	12 066	(12 066)	0	8 785	(8 785)	0	6 043	0	8 785	(14 828)	0
Ventes de stocks	15 454	(15 454)	0	4 735	(4 735)	0	0	0	4 735	(4 735)	0
Incidence des provisions sur l'actif net	(44 187)	44 187	0	(17 057)	17 057	0	0	0	(17 057)	17 057	0
Autres articles	(19)	28 439	28 420	277	(277)	0	0	0	277	(277)	0
Excédent (ou déficit) pour la période	0	1 288 385	1 288 385	0	(804)	(804)	0	0	0	(4 303)	(4 303)
Variation de l'actif net pour l'exercice clos	1 686 490	0	1 686 490	532 034	0	532 034	528 066	0	(15 953)	0	512 113
Solde au 31 décembre de l'exercice clos	4 009 206	0	4 009 206	2 322 716	0	2 322 716	2 258 625	0	30 484	0	2 289 109

L'état des variations de l'actif net a été simplifié. Veuillez vous reporter à la méthode comptable n° 2, "Retraitement des états financiers 2020 en raison d'un changement de méthode comptable". En outre, les états financiers 2020 ont été retraités afin de corriger des erreurs. Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24 : *Retraitements des états financiers 2020*.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

État des variations de l'actif net de la NSPO (tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2021			2020 (retraité)			2020 (initial)				
Unité opérationnelle "opérations logistiques"	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Réserves de réévaluation	Autres réserves	Excédent/Déficit cumulé	Total
Solde à la fin de l'exercice précédent	1 751 899	0	1 751 899	1 174 901	0	1 174 901	1 128 082	0	46 819	0	1 174 901
Changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraitement afin de corriger des erreurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	1 751 899	0	1 751 899	1 174 901	0	1 174 901	1 128 082	0	46 819	0	1 174 901
Gains ou pertes nets pris en compte directement dans l'actif net	287 667	0	287 667	539 490	0	539 490	521 610	0	0	0	521 610
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(71 374)	71 374	0	(15 152)	15 152	0	(15 152)	0	0	15 152	0
Écart de change découlant de la conversion d'opérations conclues en monnaies étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes de change nets latents	36 092	(36 092)	0	(12 774)	12 774	0	0	0	(12 774)	12 774	0
Dons d'immobilisations corporelles (AGS)	1 392 048	(1 392 048)	0	62 651	(62 651)	0	62 651	0	0	(62 651)	0
Dons de stocks (AGS)	17 358	(17 358)	0	6 043	(6 043)	0	0	0	0	0	0
Éliminations, dons et augmentations de stocks	12 066	(12 066)	0	8 785	(8 785)	0	6 043	0	8 785	(14 828)	0
Ventes de stocks	15 454	(15 454)	0	4 735	(4 735)	0	0	0	4 735	(4 735)	0
Incidence des provisions sur l'actif net	(44 187)	44 187	0	(17 057)	17 057	0	0	0	(17 057)	17 057	0
Autres articles	(19)	19	0	277	(277)	0	0	0	277	(277)	0
Excédent (ou déficit) pour la période	0	1 357 438	1 357 438	0	37 508	37 508	0	0	0	37 508	37 508
Variation de l'actif net pour l'exercice clos	1 645 105	0	1 645 105	576 998	0	576 998	575 152	0	(16 034)	0	559 118
Solde au 31 décembre de l'exercice clos	3 397 004	0	3 397 004	1 751 899	0	1 751 899	1 703 234	0	30 785	0	1 734 019

L'état des variations de l'actif net a été simplifié. Veuillez vous reporter à la méthode comptable n° 2, "Retraitement des états financiers 2020 en raison d'un changement de méthode comptable". En outre, les états financiers 2020 ont été retraités afin de corriger des erreurs. Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24 : *Retraitements des états financiers 2020*.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

État des variations de l'actif net de la NSPO (tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	2021			2020 (retraité)			2020 (initial)				
Unité opérationnelle "programme NAM"	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Réserves de réévaluation	Autres réserves	Excédent/Déficit cumulé	Total
Solde à la fin de l'exercice précédent	367 902	0	367 902	407 124	0	407 124	407 506	0	(382)	0	407 124
Changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraitement afin de corriger des erreurs	0	0	0	14 078	0	14 078	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	367 902	0	367 902	421 202	0	421 202	407 506	0	(382)	0	407 124
Gains ou pertes nets pris en compte directement dans l'actif net	41 460	0	41 460	(30 041)	0	(30 041)	(28 583)	0	0	0	(28 583)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(23 122)	23 122	0	(23 340)	23 340	0	(27 375)	0	0	27 375	0
Écart de change découlant de la conversion d'opérations conclues en monnaies étrangères	(36)	0	(36)	29	0	29	0	0	29	0	29
Gains et pertes de change nets latents	(226)	226	0	52	(52)	0	0	0	52	(52)	0
Dons d'immobilisations corporelles (AGS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons de stocks (AGS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éliminations, dons et augmentations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence des provisions et des radiations des écritures sur l'actif net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres articles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent (ou déficit) pour la période	0	(23 349)	(23 349)	0	(23 288)	(23 288)	0	0	0	(27 323)	(27 323)
Variation de l'actif net pour l'exercice clos	18 076	0	18 076	(53 300)	0	(53 300)	(55 958)	0	81	0	(55 877)
Solde au 31 décembre de l'exercice clos	385 978	0	385 978	367 902	0	367 902	351 548	0	(301)	0	351 247

L'état des variations de l'actif net a été simplifié. Veuillez vous reporter à la méthode comptable n° 2, "Retraitement des états financiers 2020 en raison d'un changement de méthode comptable". En outre, les états financiers 2020 ont été retraités afin de corriger des erreurs. Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24 : *Retraitements des états financiers 2020*.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

État des variations de l'actif net de la NSPO (tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

Unité opérationnelle CEPS	2021			2020 (retraité)			2020 (initial)				
	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Excédent/Déficit cumulé	Total	Apports en capital	Réserves de réévaluation	Autres réserves	Excédent/Déficit cumulé	Total
Solde à la fin de l'exercice précédent	202 915	0	202 915	194 971	0	194 971	194 971	0	0	0	194 971
Changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retraitement afin de corriger des erreurs	0	0	0	(392)	0	(392)	0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	202 915	0	202 915	194 579	0	194 579	194 971	0	0	0	194 971
Gains ou pertes nets pris en compte directement dans l'actif net	40 591	0	40 591	23 360	0	23 360	23 360	0	0	0	23 360
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(17 284)	17 284	0	(15 024)	15 024	0	(14 488)	0	0	14 488	0
Écart de change découlant de la conversion d'opérations conclues en monnaies étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes de change nets latents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons d'immobilisations corporelles (AGS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons de stocks (AGS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éliminations, dons et augmentations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence des provisions sur l'actif net	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres articles	0	28 420	28 420	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent (ou déficit) pour la période	0	(45 704)	(45 704)	0	(15 024)	(15 024)	0	0	0	(14 488)	(14 488)
Variation de l'actif net pour l'exercice clos	23 307	0	23 307	8 336	0	8 336	8 872	0	0	0	8 872
Solde au 31 décembre de l'exercice clos	226 222	0	226 222	202 915	0	202 915	203 843	0	0	0	203 843

L'état des variations de l'actif net a été simplifié. Veuillez vous reporter à la méthode comptable n° 2, "Retraitement des états financiers 2020 en raison d'un changement de méthode comptable". En outre, les états financiers 2020 ont été retraités afin de corriger des erreurs. Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24 : *Retraitements des états financiers 2020*.

NATO SANS CLASSIFICATION

Méthodes comptables

1. Base d'élaboration

Ces états financiers ont été établis conformément au cadre comptable OTAN adopté par le Conseil de l'Atlantique Nord ("le Conseil"). Le cadre comptable OTAN est fondé sur les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les normes *IPSAS 12 (Stocks)*, *IPSAS 17 (Immobilisations corporelles)* et *IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles)* ont été adaptées par le Conseil en août 2013 et la norme *IPSAS 1 (Présentation des états financiers)* a été adaptée par le Conseil en avril 2016.

La norme *IPSAS 6 (États financiers consolidés et individuels)* a également été adaptée par le Conseil ; elle a été actualisée en 2019 afin que certaines informations soient données concernant les activités socio-récréatives et de l'association du personnel. Bien que ces activités ne soient pas contrôlées par la NSPO et ne soient donc pas consolidées, le Conseil a décrété que certaines informations devaient être présentées à leur sujet dans les notes jointes aux états financiers, à savoir les actifs nets et le nombre de personnes travaillant dans le cadre de ces activités. Le Conseil a accordé une période de transition, jusqu'à la publication des États financiers 2022, pour la mise en œuvre de la divulgation d'informations sur l'actif net, un délai que l'Agence met à profit. Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 25 : *Activités socio-récréatives et de l'association du personnel*.

Les états financiers sont établis sur la base de la notion de continuité de l'exploitation, ce qui signifie que les responsables chargés de la gouvernance de la NSPO et des programmes et associations de soutien ou d'acquisition qui en font partie considèrent que la NSPO continuera d'exister pendant au moins une année après la date à laquelle les états financiers sont publiés.

Élaborer des états financiers en respectant le cadre comptable OTAN nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques et suppose que les intervenants chargés de l'élaboration et de la présentation des états financiers de la NSPO fassent preuve de jugement dans l'application de ces méthodes comptables. Les domaines dans lesquels la part de jugement et d'estimation a été significative dans l'établissement des états financiers sont exposés dans la note n° 1 accompagnant ces états, qui précise également l'incidence de ces facteurs.

2. Retraitement des états financiers 2020 en raison d'un changement de méthode comptable

Par le passé, la NSPO répartissait ses actifs nets en plusieurs catégories dans ses états financiers : les apports en capital (essentiellement les stocks et les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par ses clients), les réserves de réévaluation (qui n'ont pas été utilisées depuis un certain nombre d'années) et d'autres réserves (p. ex. une réserve permettant de tenir compte des différences de conversion résultant de la variation des taux de change). Après avoir examiné cette méthode, l'Agence a déterminé que celle-ci ne correspondait pas à la façon dont l'Organisation ou l'Agence perçoivent les actifs nets. Dans la pratique, tous les actifs nets sont simplement considérés comme des apports en capital, qu'il s'agisse d'actifs achetés ou d'apports provenant des excédents ou des déficits d'un exercice. L'Agence a donc retraité les états des variations de l'actif net de 2020 pour les aligner sur cette méthode simplifiée afin de renforcer leur pertinence et de les rendre plus compréhensibles pour les personnes consultant les états financiers.

3. Retraitement des états financiers 2020 en raison d'erreurs

a) Retraitement des états financiers 2020 de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" en raison de l'inclusion par erreur d'un solde de stocks

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" n'a pas inclus certains soldes de stocks dans l'état de la situation financière et l'état des variations de l'actif net de 2020 en raison d'une erreur. L'omission à elle seule n'est pas considérée comme significative.

Elle a entraîné un retraitement de l'état de la situation financière et de l'état des variations de l'actif net de 2020 de l'unité opérationnelle "opérations logistiques". Ce retraitement n'a aucune incidence sur le tableau des flux de trésorerie ni sur l'état de la performance financière.

Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24.

b) Retraitement des états financiers 2020 de l'unité opérationnelle "programme NAM" en raison d'une réévaluation de l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles en raison de la mise en œuvre du module de gestion des actifs de son PGI

L'unité opérationnelle "programme NAM" a mis en œuvre un nouveau module de gestion des actifs dans son PGI, SAP. Dans le cadre de ce processus, il a fallu délimiter de façon complète et exacte l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles considérées comme étant contrôlées par la NSPO.

Cet exercice a mené au retraitement de l'état de la situation financière, de l'état de la performance financière et de l'état des variations de l'actif net de 2020 de l'unité opérationnelle "programme NAM". Ce retraitement n'a aucune incidence sur le tableau des flux de trésorerie.

Le retraitement est considéré comme découlant d'une erreur. Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24.

c) Retraitement des états financiers 2020 de l'unité opérationnelle CEPS en raison du fait que certaines immobilisations corporelles n'ont pas été transférées des immobilisations en cours vers les actifs opérationnels qui ont été amortis

En 2018, l'unité opérationnelle CEPS n'a pas transféré certaines immobilisations corporelles des immobilisations en cours vers les actifs opérationnels. Cela signifie que ces actifs, qui auraient dû être amortis en 2020 et lors des exercices précédents, n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

Cela a entraîné un retraitement de l'état de la situation financière, de l'état de la performance financière et de l'état des variations de l'actif net de 2020 du CEPS. Ce retraitement n'a aucune incidence sur le tableau des flux de trésorerie.

Le retraitement est considéré comme résultant d'une erreur mais n'est pas jugé, à lui seul, comme significatif. Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24.

Ce reclassement n'a pas d'incidence sur les soldes d'ouverture et de clôture figurant dans les états comparatifs des variations de l'actif net de 2019. Pour de plus amples précisions sur les articles concernés, veuillez vous reporter à l'état des variations de l'actif net.

4. Écart par rapport à la norme IPSAS 12 (Stocks) [adaptée par le Conseil de l'Atlantique Nord]

La NSPO détient, pour le compte de ses clients, des stocks stratégiques qui sont, de par leur nature, souvent constitués d'articles de faible consommation. La direction de la NSPA, avec l'accord de l'ASB, a choisi de valoriser ces stocks sur la base de leur coût moyen pondéré.

5. Convention comptable applicable aux composantes sectorielles

L'ASB considère que les états financiers de la NSPO présentent les résultats des composantes sectorielles des unités opérationnelles de la NSPO en tant qu'entité unique. L'ASB contrôle les composantes sectorielles de la NSPO en vertu de sa Charte. Les transactions et soldes entre composantes sectorielles des unités opérationnelles sont donc intégralement éliminées au niveau de la NSPO.

6. Informations sectorielles

Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités d'une entité pour laquelle il est approprié de publier des informations financières séparées dans le but, d'une part, d'évaluer les résultats qu'elle a atteints dans le passé par rapport à ses objectifs et, d'autre part, de prendre des décisions quant à l'affectation future de ressources. Dans ses états primaires, la NSPO présente sa performance, sa situation et son actif net selon les secteurs suivants : Bureau du président, unité opérationnelle "opérations logistiques", unité opérationnelle "programme CEPS" et unité opérationnelle "programme NAM".

Bien que l'unité opérationnelle "opérations logistiques" ait deux axes d'effort distincts, à savoir la gestion sur le cycle de vie et le soutien des opérations, ni l'ASB ni la direction de l'Agence n'ont jugé approprié pour les exercices 2020 ou 2021 de présenter séparément les informations financières afin, d'une part, d'évaluer les résultats atteints dans le passé par l'entité considérée par rapport à ses objectifs et, d'autre part, de prendre des décisions quant à l'affectation future de ressources.

7. Changements concernant les normes comptables

À la fin de l'exercice 2021, les normes IPSAS suivantes ont été publiées et entreront en vigueur au cours des exercices financiers indiqués :

a) IPSAS 41 (Instruments financiers) [avec effet au 1^{er} janvier 2023]

Cette norme remplacera partiellement la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Les instruments financiers de la NSPO sont considérés comme comportant peu de risques. Ses actifs financiers sont considérés comme présentant un risque très faible car l'Agence ne peut réaliser que des placements à faible risque et ses créances sont pour l'essentiel étayées par des garanties gouvernementales. Ses passifs financiers sont également à faible risque et sont constitués de dettes fournisseurs et d'avances fournies par les clients. L'Agence ne recourt pas à des instruments financiers complexes tels que des couvertures ou des dérivés, et elle n'achète ni ne détient aucun instrument de capitaux propres. La nature des instruments financiers détenus par la NSPO signifie que la norme IPSAS 41 n'aura vraisemblablement pas d'incidence sur ses comptes rendus financiers.

b) IPSAS 42 (Avantages sociaux) [avec effet au 1^{er} janvier 2023]

Cette norme concerne les comptes rendus financiers relatifs aux avantages sociaux tels que les transferts de liquidités aux personnes sous forme de pensions d'état, d'allocations de chômage et d'aides au revenu ; à ce titre, elle n'aura aucune incidence sur les comptes rendus financiers de la NSPO.

c) IPSAS 43 (Contrats de location) [avec effet au 1^{er} janvier 2025]

Cette norme, publiée en janvier 2022, alignera les normes IPSAS sur la norme internationale d'information financière n° 16, qui concerne les contrats de location. La norme effacera la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location-exploitation et imposera la comptabilisation des actifs et passifs engendrés par tous les contrats de location. La NSPO n'a pas de contrats de location importants justifiant une mention dans les états financiers, c'est pourquoi il est peu probable que la norme IPSAS 43 ait une incidence sur les comptes rendus financiers de la NSPO.

8. Constatation des produits

À l'exception des ventes militaires américaines à l'étranger (voir paragraphe 8b ci-dessous), les états financiers de la NSPO sont établis selon le principe de la comptabilité d'exercice. L'effet d'une opération (p. ex. cession d'immobilisations, de biens ou de services) est constaté au moment où il se produit (et non pas seulement au moment où des crédits sont perçus), avec comptabilisation en tant que recettes au cours de l'exercice concerné.

Dans le cas des contributions faisant l'objet d'un appel de fonds pour l'exercice en cours, la recette est comptabilisée au moment de l'appel de fonds. Dans le cas des contributions faisant l'objet d'un appel de fonds pendant l'exercice en cours pour des exercices suivants, les recettes sont comptabilisées en tant qu'avances et ne sont imputées aux produits qu'au cours de l'exercice suivant concerné.

Les recettes perçues au titre de l'achat d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de stocks ne figurent pas dans l'état de la performance financière mais sont pris directement en compte dans l'état des variations de l'actif net.

a) Évaluation et échéance des produits

Les produits résultant de la fourniture de biens ou de services sont constatés lorsque des secteurs de la NSPO ont transféré à leurs clients les risques et avantages importants rattachés au droit de propriété et qu'il est probable que ces secteurs de la NSPO recevront le paiement préalablement convenu pour la fourniture des biens et des services. Il est considéré que ces critères sont remplis lorsque les biens ou services ont été livrés aux clients. Les produits sont comptabilisés au moment où les charges sont exposées étant donné que le financement des produits par les clients qui sont soutenus par les États membres est garanti.

Différences entre les normes IPSAS et IFRS (normes internationales d'information financière) pour déterminer si une entité présentant des états financiers joue le rôle de mandant ou de mandataire dans une transaction

Le Conseil des normes IPSAS dispose d'un programme de convergence destiné à les aligner sur les normes IFRS. Le Conseil des normes IPSAS élabore actuellement une mise à jour de la norme IPSAS 9 "Produits des opérations avec contrepartie directe" (communiquée dans l'exposé-sondage 70 – Revenus assortis d'obligations de prestation), qui est alignée sur la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

Une fois publiée par le Conseil des normes IPSAS (à une date restant à déterminer) puis mise en œuvre par l'Agence, la mise à jour de la norme IPSAS 9 pourrait avoir une incidence importante sur la détermination par la NSPO de son rôle de mandant ou de mandataire dans certaines de ses activités. L'Agence a déjà commencé à analyser les incidences possibles.

b) Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS)

Conformément à l'adaptation, dans le cadre comptable OTAN, de l'IPSAS 1 (*Présentation des états financiers*), l'Agence présente des données selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée dans les cas où elle n'est pas en mesure de s'assurer que les données sont présentées selon une méthode fiable de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité de caisse modifiée fait état des biens et services FMS fournis conformément aux rapports DD645 des États-Unis et pour lesquels le gouvernement des États-Unis a reçu un paiement en espèces.

c) Produits du don de moyens de la capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) par l'Organisation de gestion de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN (NAGSMO) et un État membre de l'Alliance

En 2020 et 2021, la NAGSMO a fait don à la NSPO d'une partie d'un système AGS. La NAGSMO a agi en qualité d'agent d'acquisition du système pour le compte de l'OTAN. Le don n'était pas soumis à des conditions qui, en cas de non-respect, exigeraient le retour de l'AGS à la NAGSMO ou à une autre partie de l'Alliance et, par conséquent, le don est comptabilisé en totalité comme un produit avec un actif correspondant (immobilisation corporelle) et aucun passif.

En outre, l'Agence a reçu en 2020, sous forme de don de la part d'un État membre de l'Alliance, des moyens qui étaient compatibles avec la capacité alliée de surveillance terrestre. Le don n'était pas soumis à des conditions qui, en cas de non-respect, exigeraient le retour des moyens à l'État membre et, par conséquent, le don est comptabilisé en totalité comme un produit avec un actif correspondant (immobilisation corporelle) et aucun passif.

Il s'agissait d'opérations importantes sans contrepartie directe par lesquelles la NSPO a reçu des biens de la part d'une autre entité sans échange direct d'une valeur approximativement égale.

9. Constatation des charges

Les charges sont constatées lorsque se produit l'opération ou l'événement qui cause la charge, indépendamment du moment où le paiement s'effectue, conformément au principe de comptabilité d'exercice.

10. Exécution du plan financier

L'IPSAS 24 (*Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers*) s'applique aux entités du secteur public qui sont tenues de rendre accessibles au public leurs budgets approuvés, ou qui choisissent de le faire. La NSPO ne rend pas ses plans financiers approuvés accessibles au public. Elle n'est donc pas tenue de respecter l'IPSAS 24. En revanche, la NSPO présente une synthèse très générale de l'exécution du plan financier de ses principaux secteurs, ainsi que pour les parties de ses projets qui sont financées conjointement ou en commun par plusieurs clients nationaux.

11. Monnaie étrangère

Les opérations conclues par les secteurs de la NSPO dans une monnaie autre que la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exerce leur activité (leur "monnaie fonctionnelle" – à savoir l'euro pour tous les secteurs de la NSPO à l'exception du programme NAM et de certains projets relevant des "opérations logistiques", pour lesquels cette monnaie est le dollar américain) sont enregistrées aux taux de change en vigueur lorsque ces opérations sont effectuées. L'utilisation des taux de change n'a pas d'incidence significative sur les états financiers.

Taux de change utilisés

Le taux de change en vigueur utilisé est le taux journalier. Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de présentation. Pour tous les secteurs de la NSPO à l'exception du programme CEPS, le taux de change en vigueur est celui de la Banque centrale européenne. Le programme CEPS se réfère aux taux de change en vigueur fixés par le siège de l'OTAN à Bruxelles et actualisés de manière hebdomadaire. La monnaie fonctionnelle du programme NAM est le dollar américain. La performance financière et la situation financière du programme NAM sont enregistrées dans les états financiers de la NSPO selon les méthodes suivantes :

- en convertissant les éléments d'actif et de passif aux dates de présentation (ouverture et fermeture) suivant les taux de change respectifs en vigueur à la date de l'état de la situation financière (2021 : 1,1326 USD pour 1 euro ; 2020 : 1,2271 USD pour 1 euro) ;
- en convertissant les produits et les charges en euros suivant les taux de change annuels moyens de l'euro par rapport au dollar américain (2021 : 1,1827 USD pour 1 euro ; 2020 : 1,1422 USD pour 1 euro).

a) Taux de change latents et réalisés

Les écarts de change latents résultant de la conversion des actifs et passifs monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état de la performance financière. Les gains de change réalisés sur la conversion de monnaies étrangères sont généralement restitués aux clients. Vous trouverez des informations supplémentaires à la note n° 10 : *Intérêts bancaires et effets de la conversion de monnaies étrangères*.

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients

La NSPO détient sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans des institutions financières, sous la forme de comptes courants et de dépôts à terme, et à l'Agence, sous la forme de petite caisse et de fonds en caisse, pour ses besoins opérationnels. Ces soldes de trésorerie sont détenus en euros, en dollars américains et en forints hongrois. L'Agence ne détient pas de liquidités "lui appartenant" ; la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour le compte de clients et ne peuvent être utilisés par l'Agence que conformément aux souhaits de ces clients.

13. Placements détenus pour le compte de clients

L'Agence réalise des placements sous la forme de dépôts à terme libellés en euros et en dollars américains dont la durée est comprise entre un et quatre ans. Il est prévu que ces placements soient maintenus jusqu'à leur échéance. L'Agence ne place pas de soldes libellés en dollars américains pendant plus d'un an. L'Agence ne détient pas de placements "lui appartenant" ; les placements sont détenus pour le compte de clients.

14. Découvert

L'Organisation nationale française de l'unité opérationnelle CEPS, qui fait partie de la NSPO mais non de la NSPA, peut se servir d'une autorisation de découvert accordée par l'entreprise du secteur privé qui gère l'oléoduc pour son compte. Cette opération est comptabilisée à sa juste valeur.

15. Créances

La NSPO considère qu'un montant devient une créance dès l'émission d'un appel de fonds, d'un appel de contributions ou d'une facture. Les créances sont mesurées à hauteur de leur valeur de réalisation nette après avoir tenu compte des créances irrécouvrables et douteuses. En règle générale, l'Agence estime qu'étant donné qu'elle travaille avec des clients qui sont financés par des gouvernements nationaux, les créances sont considérées comme "recouvrables". Ce n'est qu'en de rares occasions que des provisions sont constituées pour des créances irrécouvrables ou douteuses. Aucune compensation ne peut être effectuée entre les créances et les avances payées par les clients sans l'autorisation écrite du client.

16. Paiements anticipés

Lorsque l'Agence verse à des fournisseurs ou à son personnel des paiements par anticipation, ceux-ci sont présentés en tant que paiements anticipés dans l'état de la situation financière.

17. Stocks

Les IPSAS permettent la valorisation de différents types de stocks sur des bases différentes. Chaque secteur de la NSPO peut détenir des types de stocks différents.

- Pour le secteur "opérations logistiques", la plupart des stocks sont comptabilisés au coût moyen pondéré. Font exception le carburant, qui est valorisé au coût de remplacement actuel, et les stocks opérationnels du programme Patriot détenus chez les titulaires de marché, qui sont valorisés au coût historique.
- La valeur des stocks du programme NAM est mesurée selon le principe "premier entré, premier sorti".
- La valeur des stocks du programme CEPS est mesurée sur la base du coût moyen pondéré.

Le seuil d'inscription à l'actif est de 0 EUR pour l'ensemble des stocks.

Les revenus perçus au titre de l'achat d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de stocks ne figurent pas dans l'état de la performance financière mais sont pris directement en compte en tant qu'apports en capital dans l'état des variations de l'actif net.

18. Immobilisations corporelles

La NSPO se conforme, en matière d'immobilisations corporelles, au cadre comptable OTAN, qui utilise une adaptation de la norme IPSAS 17 pour ses traitements comptables. Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût initial diminué du cumul des amortissements. Toute dépense ultérieure consentie au titre de ces éléments d'actif qui en augmente la valeur est ajoutée à ce montant. Un amortissement linéaire est appliqué à toutes les immobilisations corporelles à l'exception des terrains. Les durées de vie prévues des immobilisations corporelles et les seuils correspondants d'inscription à l'actif par article sont les suivants :

Catégorie	Durée de vie prévue	Seuil d'inscription à l'actif
Bâtiments	40 ans maximum	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Matériel installé	10 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Machines	10 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Véhicules	5 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Aéronefs	Durée de vie prévue de l'aéronef ou durée de vie du programme ou de l'association de soutien si elle est inférieure (entre 20 et 30 ans)	200 000 EUR
Réseau d'oléoducs	10 à 40 ans selon le type de composant	1 000 EUR
Matériel nécessaire aux missions	10 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Mobilier	10 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Systèmes informatiques	5 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Systèmes de télécommunication	3 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)

Le réseau d'oléoducs en Centre-Europe inscrit à l'actif les ajouts et améliorations apportés depuis le 1^{er} janvier 2013, conformément au cadre comptable OTAN qui laisse aux organismes de l'OTAN le choix de porter les immobilisations corporelles à l'actif après, ou avant, la date limite du 1^{er} janvier 2013.

a) Immobilisations corporelles – Terrains et constructions acquis depuis 2013

Pour la première fois avec la publication des États financiers 2019, les installations occupées par la NSPO à [REDACTED] ont été considérées comme étant contrôlées par la NSPO. L'Agence a modifié sa méthode comptable en 2019 pour n'inscrire à l'actif que les ajouts et améliorations apportés aux immobilisations corporelles depuis le 1^{er} janvier 2013, conformément au cadre comptable OTAN qui laisse aux organismes de l'OTAN le choix de porter les immobilisations corporelles à l'actif après, ou avant, la date limite du 1^{er} janvier 2013.

En pratique, cela signifie que le site du programme NAM à [REDACTED] est porté à l'actif, et que les ajouts et améliorations apportés au site de l'Agence à [REDACTED] depuis 2013, notamment la construction de "nouvelles installations", sont portés à l'actif à partir des états financiers 2019.

Étant donné que le site du Bureau de programme CEPS à [REDACTED] était utilisé avant 2013, il n'est pas porté à l'actif bien qu'il soit contrôlé par l'Agence.

Le programme NAM ayant été établi pour une période de 26 ans, la vie économique utile maximale des bâtiments et autres éléments d'infrastructure arrive à son terme en 2034 (26 ans après la création du programme).

b) Immobilisations corporelles – Aéronefs

En 2020 et 2021, la NSPO a pris livraison d'un certain nombre d'aéronefs, ce qui a eu une incidence importante sur l'état de la situation financière. Les aéronefs sont maintenant pris en compte dans l'état de la situation financière du programme NAM ainsi que dans celui de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" en raison des aéronefs détenus par l'Association de soutien "MMF" [Flotte multinationale d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport (MRTT)] et l'Association de soutien "capacité alliée de surveillance terrestre" de la NSPO. Les aéronefs sont valorisés à leur prix d'acquisition par le programme NAM et par la Flotte multinationale d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport, et bien que l'Association de soutien "capacité alliée de surveillance terrestre" ait reçu ses aéronefs sous forme de don, la valorisation s'est également fondée sur le prix coûtant.

La durée de vie prévue des aéronefs est déterminée par leur utilisation attendue mais elle ne peut être supérieure à la durée de vie prévue du programme ou de l'association de soutien qui les régit. Aucune valeur résiduelle n'a été appliquée aux aéronefs lors de l'évaluation de l'amortissement, car on ne sait pas comment ces actifs particuliers militaires seront éliminés à la fin de leur vie. En outre, il n'y a pas eu d'estimation des coûts potentiels liés au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état, ce qui s'explique par le fait qu'il n'est pas jugé possible de procéder à une estimation fiable.

Ces actifs ont fait l'objet d'évaluations de dépréciation et aucun signe de dépréciation ou d'amortissement accéléré n'a été constaté.

c) Immobilisations corporelles – Immobilisations en cours (aéronefs)

Les immobilisations en cours liées aux aéronefs sont basées sur des paiements échelonnés aux fournisseurs qui servent de couverture par procuration pour la phase d'achèvement de la réalisation de l'immobilisation.

19. Immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur

Les immobilisations incorporelles acquises à l'extérieur correspondent aux systèmes d'information utilisés par les secteurs de la NSPO et aux droits du programme NAM à disposer d'un moteur de rechange pour ses aéronefs C-17. Elles sont comptabilisées au coût puis font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie économique utile.

Catégorie	Durée de vie prévue	Seuil d'inscription à l'actif
Logiciels	4 ans	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)
Droits à un moteur de rechange (programme NAM)	26 ans (durée de vie de l'aéronef)	1 000 EUR (1 000 USD pour le programme NAM)

20. Passifs financiers

Les passifs financiers des secteurs de la NSPO comprennent les dettes fournisseurs, les charges à payer et les avances versées par les clients. Ces éléments sont mesurés à leur juste valeur. L'évolution de la juste valeur est constatée dans l'état de la performance financière.

21. Dettes fournisseurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs correspondent à des montants pour lesquels des biens et des services ont été reçus à la fin de l'exercice, facture à l'appui, mais qui restent impayés. Les charges à payer correspondent à des montants dus pour des biens et des services qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facture à la fin de l'exercice. Les dettes fournisseurs et charges à payer ne peuvent pas être compensées par les créances clients sans autorisation écrite du client.

22. Avances

Afin de pouvoir satisfaire les demandes des clients, les secteurs de la NSPO peuvent lancer des appels de fonds avant d'avoir besoin de ces fonds. L'avance est présentée dans les actifs, comme des liquidités, au niveau sectoriel et consolidé de la NSPO, mais elle s'accompagne d'un passif équivalent parce que, tant que ces fonds ne sont pas utilisés, ils sont dus en retour au client qui les a fournis. Aucune opération de compensation ne peut être effectuée entre les avances et les créances clients sans autorisation écrite du client.

23. Prestations de retraite : régime à cotisations définies

Les contributions au régime de pensions à cotisations définies de l'OTAN sont portées au débit de l'état de la performance financière au titre de l'exercice auquel elles se rapportent. Les secteurs de la NSPO ne sont pas directement exposés à des passifs susceptibles d'apparaître dans le cadre de ce régime et ne contrôlent aucunement les actifs de ce dernier.

24. Prestations de retraite : régime à prestations définies

Les contributions au régime de pensions à prestations définies de l'OTAN sont portées au débit de l'état de la performance financière au titre de l'exercice auquel elles se rapportent. La NSPO n'est pas directement exposée à des passifs susceptibles d'apparaître dans le cadre de ce régime et ne contrôle aucunement les actifs de ce dernier.

L'*IPSAS 39 (Avantages du personnel)* exige des entités dont des membres du personnel participent à un régime de pension centralisé qu'elles indiquent leurs quotes-parts respectives dans les obligations futures au titre de ce régime qui résultent de l'affiliation à ce dernier, à la date du bilan, de membres du personnel, actuels et anciens. Le régime à prestations définies de l'OTAN est financé sur la base d'un système de retraite par répartition, dans le cadre duquel l'OTAN finance chaque année, à un niveau centralisé, les obligations de l'année suivante.

La NSPO, contrairement à un certain nombre d'autres organismes de l'OTAN, n'est pas tenue de financer le régime et elle n'est donc actuellement pas considérée comme ayant, à la date du bilan, une quote-part quelconque dans les obligations futures.

25. Autres prestations à long terme liées au service

L'emploi du personnel civil de l'OTAN est régi par le Règlement du personnel civil (RPC) de l'OTAN. Des règles différentes sont applicables en fonction des circonstances d'emploi. Lorsqu'il existe un passif au titre d'éventuelles prestations à long terme liées au service à la fin de l'exercice considéré, ces prestations sont décrites et communiquées dans les notes qui accompagnent les états financiers.

Le Fonds de couverture médicale des agents à la retraite est une prestation à long terme spécifique liée au service du personnel de l'OTAN. L'*IPSAS 39 (Avantages du personnel)* exige des entités dont des membres du personnel participent à un régime centralisé qu'elles indiquent leur quote-part dans les obligations futures au titre de ce régime qui résultent de l'affiliation à ce dernier, à la date du bilan, de membres du personnel, actuels et anciens. Le Fonds de couverture médicale des agents à la retraite de l'OTAN est financé sur la base d'un système de paiement à l'acte, dans le cadre duquel l'OTAN finance chaque année, à un niveau centralisé, les obligations de l'année suivante. La NSPO, contrairement à un certain nombre d'autres organismes de l'OTAN, n'est pas tenue de financer le régime et elle n'est donc actuellement pas considérée comme ayant, à la date du bilan, une quote-part quelconque dans les obligations futures.

26. Provisions

Les secteurs de la NSPO comptabilisent des provisions au titre de passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains, y compris au titre de litiges juridiques tels que ceux liés à des questions contractuelles et à des créances douteuses potentielles. La provision est mesurée en se fondant sur la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation à la date de clôture, à moins que, afin de permettre la publication en temps utile des états financiers, cela ne soit pas possible et auquel cas c'est le scénario le plus pessimiste qui est présenté.

Les RPF de la NSPO précisent que tous les risques inhérents à l'exécution des prestations assurées par l'Agence sont à la charge des clients de l'Agence. Les coûts découlant d'obligations juridiques auxquelles l'Agence est exposée dans le cadre de l'exécution de prestations demandées à l'Agence sont aussi à la charge de ces clients.

a) *Articles qui n'ont pas d'incidence sur le montant total du passif ou de l'actif net*

Les articles qui seraient généralement considérés comme des provisions n'ont pas tous une incidence sur l'actif net de la NSPO. Par exemple, si un client refuse de payer une dette, celle-ci doit être, en définitive, supportée par tous les autres clients. Cela crée une situation dans laquelle une provision ne changera rien au montant total du passif ou de l'actif net ; elle entraîne simplement une réimputation du passif existant à l'ensemble des clients, mais pas un changement absolu.

b) *Articles qui donnent lieu à des provisions et qui ont une incidence sur le montant total du passif ou de l'actif net*

Il existe des situations dans lesquelles une provision peut entraîner une augmentation du passif total de la NSPO et donc avoir une incidence négative sur l'actif net. L'Agence peut, en théorie, être exposée à une obligation contractuelle envers un tiers, donnant lieu à la constitution d'une provision parce qu'elle n'a pas été budgétisée par la NSPO ou ses clients. Si en définitive les clients de la NSPO devront fournir un financement afin de couvrir les montants des provisions, il existe un problème de calendrier car une provision, dont l'échéance ou le montant sont incertains, n'est pas immédiatement compensée par un produit ou une somme à payer par les clients.

27. Passifs éventuels

La NSPO communique, dans les notes qui accompagnent les états financiers, les passifs éventuels dans les cas où :

- la NSPO est exposée à des passifs financiers éventuels dus à des événements qui sont survenus avant la fin de l'exercice et pour lesquels la confirmation de l'existence du passif ne sera connue que du fait de la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains dont l'organisation n'a pas totalement la maîtrise,
- ou le secteur "NSPO" est exposé à un passif financier existant, dû à des événements qui sont survenus avant la fin de l'exercice et la NSPO ne pense pas qu'elle sera tenue de payer ce passif financier ou le montant de ce dernier ne peut pas être mesuré avec une fiabilité suffisante.

Toutefois, comme indiqué dans la politique comptable relative aux provisions ci-dessus, les RPF de la NSPO précisent que tous les risques inhérents à l'exécution des prestations assurées par l'Agence sont à la charge des clients de l'Agence. Les coûts découlant d'obligations juridiques auxquelles l'Agence est exposée dans le cadre de l'exécution de prestations demandées à l'Agence sont aussi à la charge de ces clients. Cela signifie que si l'Agence crée un passif éventuel qui finit par se concrétiser, il doit être supporté par ses clients.

28. Excédent (ou déficit) d'exploitation au cours de l'exercice

Des excédents et déficits d'exploitation se produisent lorsque des charges ou des produits extrabudgétaires apparaissent, notamment en cas d'amortissement, de changement dans les provisions, de vente ou d'élimination de stocks ou en cas de résultats latents d'opérations conclues en monnaies étrangères. Pour les seules unités opérationnelles "opérations logistiques" et "programme NAM", les effets latents de la conversion de monnaies étrangères ont une incidence sur l'état de la performance financière. Les intérêts bancaires et les effets réalisés de la conversion de monnaies étrangères ne font que "transiter" par les unités opérationnelles "opérations logistiques" et "programme NAM" et appartiennent aux clients plutôt qu'à la NSPO ; de ce fait, ils n'ont pas d'incidence sur les produits.

29. Actif net de la NSPO

L'actif net pris en compte dans les états financiers correspond à l'actif net des clients de la NSPO. Cet actif net comprend les capitaux fournis par les clients pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et de stocks. L'apport en capital est réduit des effets de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, et peut être augmenté ou diminué en fonction des effets de la conversion des monnaies. L'actif net tient également compte de l'incidence des excédents et des déficits d'exploitation susmentionnés.

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS (les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

1. Estimations et jugements comptables critiques

La NSPO formule certaines estimations et hypothèses concernant l'avenir. Les estimations et jugements sont évalués en permanence sur la base de l'expérience acquise et d'autres facteurs, dont l'attente d'événements futurs estimée raisonnable dans les circonstances connues. Il est possible que, dans l'avenir, l'expérience concrète diffère de ces estimations et hypothèses. Certains soldes tels que ceux des charges à payer et des ventes non facturées doivent être évalués en fin d'exercice afin d'estimer la valeur du travail et des services fournis en fin d'année. Les estimations et hypothèses qui comportent un risque significatif de provoquer un ajustement important des valeurs comptables de l'actif et du passif au cours de l'exercice financier suivant sont présentées ci-dessous.

Estimations et hypothèses

a) Constatation des recettes et des dépenses au titre des biens et services fournis dans le cadre du programme de ventes militaires américaines à l'étranger

L'Agence achète des biens et des services dans le cadre du programme de ventes militaires américaines à l'étranger (FMS). Les services officiels des États-Unis remettent à l'Agence des rapports trimestriels précisant les biens et services fournis. L'Agence effectue le rapprochement entre les livraisons de biens et ces rapports trimestriels et a la conviction que, pour les biens livrés, les rapports présentent des données fiables relevant de la comptabilité d'exercice.

La direction de l'Agence a choisi de comptabiliser la valeur des services fournis sur la base des valeurs indiquées dans les rapports, qui se fondent sur les paiements en espèces effectués par le gouvernement des États-Unis aux titulaires de marché au cours de la période de référence ; le cadre comptable OTAN permet à l'Agence d'effectuer ce type de comptabilisation.

b) Coûts des missions du programme NAM

Les coûts des missions du programme NAM (pour ce qui est du carburant et des services aéroportuaires, par exemple) sont évalués en fonction des meilleures estimations disponibles au moment de l'établissement des états financiers.

c) Actions en justice en cours et éventuelles

Conformément au cadre comptable OTAN, la NSPO comptabilise une provision dans les cas où il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, où un transfert d'avantages économiques est probable et où le montant des coûts du transfert peut être estimé de manière fiable. Dans les cas où ces critères ne sont pas remplis, il peut être fait mention d'un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers. Les obligations découlant d'éléments de passif éventuel qui ont été ainsi présentées ou celles qui ne sont pas comptabilisées ou présentées actuellement dans les états financiers pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière de la NSPO.

L'application de ces principes comptables à des dossiers juridiques exige de la direction de la NSPA qu'elle se prononce sur divers éléments factuels et juridiques qui échappent à son contrôle. L'Agence examine les dossiers juridiques non réglés chaque fois que des éléments nouveaux interviennent dans les actions en justice et à chaque date d'établissement des comptes, afin d'évaluer la nécessité de constituer des provisions et d'en faire mention dans ses états financiers. Les facteurs pris en compte pour prendre les décisions relatives aux provisions sont notamment les suivants : la nature du litige, de la réclamation ou de l'évaluation, la procédure judiciaire et le niveau des éventuels dommages et intérêts dans la juridiction saisie du litige, de la réclamation ou de l'évaluation, l'état d'avancement du dossier (y compris l'état d'avancement après la date d'établissement des états financiers mais avant leur publication), les opinions ou avis des conseillers juridiques, l'expérience acquise dans des dossiers similaires et toute décision de l'ASB concernant la façon dont il réagira à un litige, une réclamation ou une évaluation.

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients, placements détenus pour le compte de clients et découverts

L'Agence revoit en permanence ses dispositions bancaires afin de veiller à ce que les fonds des clients ne soient exposés qu'à un faible risque de perte de capital. À la date de publication des états financiers, elle considère que les montants des soldes de trésorerie et de placement sont correctement indiqués et qu'il n'est pas nécessaire de déprécier les soldes présentés.

Gestion du risque lié aux taux d'intérêt et du risque d'illiquidité

Soucieuse de réduire et de gérer les incidences sur les clients de la NSPA des taux d'intérêt négatifs appliqués aux placements en euros, l'Agence s'efforce de gérer ces risques préventivement, avec l'aval de l'ASB. À la fin de l'exercice financier, l'Agence, avec l'accord de l'ASB, gère les placements de la manière suivante :

- l'Agence prévoit toujours de conserver ses placements jusqu'à leur échéance théorique ;
- malgré l'objectif de conserver les placements jusqu'à leur échéance théorique, les équivalents de trésorerie et les placements doivent généralement pouvoir être convertis en liquidités dans un délai de 35 jours. Cependant, l'Agence peut placer jusqu'à 30 % des fonds qu'elle détient pour le compte de ses clients pendant toute la durée contractuelle du dépôt (p. ex. 90 jours, 120 jours, 180 jours, 365 jours, etc.) pour une durée maximale d'un an, étant entendu que ces placements ne seront pas convertis en liquidités dans un délai de 35 jours ;
- l'Agence peut placer jusqu'à 500 MEUR des fonds qu'elle détient pour ses clients pendant une période de quatre ans maximum, à condition que ces fonds puissent être convertis en liquidités dans un délai de 35 jours et sous réserve que, de l'avis du/de la contrôleur(-euse) des finances, ces placements soient considérés à faible risque. C'est la durée résiduelle du dépôt et non sa durée contractuelle d'origine qui permet de déterminer la limite relative au montant de 500 MEUR.

À la fin de 2021, l'Agence estimait qu'elle pouvait convertir tous ses dépôts à terme en liquidités dans un délai de 35 jours. Le minimum de 70 % approuvé par l'ASB était donc dépassé.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Trésorerie disponible sur demande	711 975	797 683	11 470	14 792	24 834	24 840	748 279	837 315
Dépôts à court terme d'une durée maximale d'un an	1 975 752	1 413 648	256 421	251 334	164 483	189 052	2 396 656	1 854 034
Total	2 687 727	2 211 331	267 891	266 126	189 317	213 892	3 144 935	2 691 349
<i>Dépôts à court terme d'une durée maximale d'un an, qui devraient être maintenus jusqu'à leur échéance, l'échéance suivante restant à la fin de l'exercice</i>								
<i>pouvant être liquidés dans un délai de 35 jours maximum</i>	902 435	896 910	50 326	76 949	164 483	189 052	1 117 244	1 162 911
<i>pouvant être liquidés dans un délai compris entre 36 jours et 3 mois</i>	325 117	296 519	31 745	57 805	0	0	356 862	354 324
<i>pouvant être liquidés dans un délai compris entre 3 et 12 mois</i>	748 200	220 219	174 350	116 580	0	0	922 550	336 799
Total	1 975 752	1 413 648	256 421	251 334	164 483	189 052	2 396 656	1 854 034
<i>Dépôts à court terme d'une durée maximale d'un an, pourvus d'une clause de résiliation en cas de liquidation avant l'échéance</i>								
<i>pouvant être liquidés dans un délai de 35 jours maximum</i>	1 975 752		256 421		164 483		2 396 656	
<i>pouvant être liquidés dans un délai compris entre 35 jours et 3 mois</i>	0		0		0		0	
<i>pouvant être liquidés dans un délai compris entre 3 et 12 mois</i>	0		0		0		0	
Total	1 975 752		256 421		164 483		2 396 656	

Trésorerie

La trésorerie disponible sur demande est considérée comme de la trésorerie pouvant être obtenue à très brève échéance (p. ex. 1 jour ouvrable).

NATO SANS CLASSIFICATION

Équivalents de trésorerie dans le cadre des normes IPSAS et des RPF de la NSPO

Les équivalents de trésorerie de l'Agence correspondent à des comptes à préavis et à des dépôts à terme qui peuvent être rapidement convertis en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à des risques négligeables de changement de valeur.

Selon les normes IPSAS, les équivalents de trésorerie sont normalement considérés comme étant à court terme quand ils ont une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition ; toutefois, cela n'exclut pas des durées potentiellement plus longues. L'Agence a été autorisée, en vertu des RPF de la NSPO, à effectuer des placements "à court terme", le court terme étant considéré comme pouvant aller jusqu'à un an. L'ASB et le Conseil de l'Atlantique Nord étant les principaux utilisateurs de ces états financiers, l'Agence présente donc les placements à court terme comme étant les comptes à préavis et les dépôts à terme qui peuvent être convertis en liquidités en un an maximum, plutôt qu'en moins de trois mois.

b) Augmentations des soldes entre 2020 et 2021

Les soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont augmenté de 453 MEUR, soit 17 %, entre la fin de l'exercice 2020 et la fin de l'exercice 2021. Ces soldes se sont accrus malgré la diminution des taux d'intérêt proposés à l'Agence et l'augmentation de l'inflation. Au niveau de la gouvernance, le contrôleur des finances a continué de rappeler le risque lié aux taux d'intérêt qui pèse sur les pays et les clients lorsque trop de liquidités sont détenues à l'Agence.

c) Liquidités des Organisations nationales de l'unité opérationnelle CEPS

Compte tenu de la structure des dispositions bancaires de certaines Organisations nationales du CEPS, l'unité opérationnelle CEPS contrôle 15,4 MEUR (contre 15,5 MEUR pour 2020) de "liquidités non CEPS" qui appartiennent aux Organisations nationales concernées. Ces actifs de trésorerie de l'unité opérationnelle CEPS sont compensés par des passifs figurant dans l'état de la situation financière.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

3. Immobilisations corporelles

a) Immobilisations corporelles de la NSPO

La NSPO inscrit à l'actif toutes les immobilisations corporelles contrôlées par les composantes sectorielles de ses unités opérationnelles. L'unité opérationnelle "opérations logistiques" inscrit les immobilisations corporelles qu'elle contrôle dans le cadre de ses fonctions d'administration ou qui sont contrôlées par les associations de soutien ou d'acquisition collectivement. En outre, le secteur "opérations logistiques" inscrit à l'actif les montants immatériels des immobilisations corporelles utilisées par le Bureau du président et qu'il gère pour le compte du Bureau du président.

NSPO 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	51 313	4 028	0	0	2 626	57 967	(13 538)	(5 297)	(597)	(19 432)	37 775	38 536
Matériel installé	6 992	158	(4 730)	(17)	0	2 403	(4 819)	3 254	0	(1 565)	2 173	838
Machines	114 430	22 226	0	(265)	0	136 391	(97 833)	(3 619)	0	(101 452)	16 597	34 921
Véhicules	8 048	653	4 730	(298)	484	13 617	(5 759)	(4 093)	(332)	(10 184)	2 289	3 432
Aéronefs	1 274 291	1 420 599	308 962	0	43 894	3 047 746	(209 149)	(80 903)	(17 661)	(307 713)	1 065 142	2 740 033
Réseau d'oléoducs	187 144	9 381	9 884	(1 477)	0	204 932	(51 037)	(13 288)	0	(64 325)	136 107	140 607
Matériel nécessaire aux missions	25 150	875	5	(361)	1 000	26 669	(19 987)	(935)	(795)	(21 717)	5 163	4 952
Mobilier	6 209	325	0	(257)	17	6 294	(4 657)	(60)	(6)	(4 723)	1 552	1 571
Systèmes informatiques	36 172	3 538	0	(454)	95	39 351	(27 088)	(3 820)	(81)	(30 989)	9 084	8 362
Systèmes de télécommunication	2 429	147	0	(32)	5	2 549	(1 816)	(200)	(4)	(2 020)	614	529
Immobilisations en cours	548 316	305 115	(318 851)	0	357	534 937	0	0	0	0	548 316	534 937
Total	2 260 493	1 767 045	0	(3 161)	48 478	4 072 856	(435 683)	(108 958)	(19 476)	(564 120)	1 824 810	3 508 736

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

NSPO 2020 (retraité)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	50 368	3 849	0	0	(2 904)	51 313	(11 097)	(3 005)	564	(13 538)	39 271	37 775
Matériel installé	6 977	501	0	(55)	(431)	6 992	(4 710)	(416)	307	(4 819)	2 267	2 173
Machines	110 812	4 527	0	(909)	0	114 430	(97 045)	(788)	0	(97 833)	13 767	16 597
Véhicules	8 094	519	0	(518)	(47)	8 048	(5 547)	(252)	40	(5 759)	2 547	2 289
Aéronefs	570 829	300 641	451 061	0	(48 240)	1 274 291	(199 752)	(27 639)	18 242	(209 149)	371 077	1 065 142
Réseau d'oléoducs	173 761	15 403	0	(2 020)	0	187 144	(41 041)	(9 996)	0	(51 037)	132 720	136 107
Matériel nécessaire aux missions	25 943	608	0	(304)	(1 097)	25 150	(19 580)	(1 230)	823	(19 987)	6 363	5 163
Mobilier	5 687	700	0	(161)	(17)	6 209	(4 514)	(149)	6	(4 657)	1 173	1 552
Systèmes informatiques	31 346	7 662	0	(2 739)	(98)	36 171	(26 299)	(871)	82	(27 088)	5 047	9 083
Systèmes de télécommunication	2 302	198	0	(66)	(5)	2 429	(1 654)	(164)	2	(1 816)	648	613
Immobilisations en cours	755 853	243 692	(451 061)	0	(168)	548 316	0	0	0	0	755 853	548 316
Total	1 741 972	578 300	0	(6 772)	(53 007)	2 260 493	(411 239)	(44 510)	20 066	(435 683)	1 330 733	1 824 810

NSPO 2020 (initial)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	60 207	3 875	0	0	(3 737)	60 343	(16 747)	(3 610)	1 081	(19 273)	43 460	41 070
Matériel installé	5 635	736	0	(55)	(1 386)	4 929	(4 730)	(165)	864	(4 030)	905	899
Machines	110 811	4 527	0	(909)	0	114 430	(97 044)	(788)	0	(97 833)	13 767	16 597
Véhicules	10 327	846	0	(563)	(256)	10 357	(6 852)	(465)	211	(7 112)	3 475	3 245
Aéronefs	579 521	301 500	451 061	0	(49 034)	1 283 048	(226 661)	(30 276)	21 045	(235 892)	352 860	1 047 156
Réseau d'oléoducs	163 146	15 403	0	(2 020)	0	176 529	(40 649)	(9 460)	0	(50 109)	122 497	126 420
Matériel nécessaire aux missions	30 607	2 148	0	(875)	(1 558)	30 322	(24 704)	(1 470)	1 274	(24 900)	5 903	5 422
Mobilier	6 484	671	0	(161)	(82)	6 911	(5 171)	(226)	66	(5 330)	1 313	1 581
Systèmes informatiques	32 345	7 681	0	(2 739)	(184)	37 102	(27 357)	(875)	172	(28 059)	4 988	9 043
Systèmes de télécommunication	3 814	178	0	(66)	(132)	3 795	(3 171)	(167)	132	(3 206)	644	589
Immobilisations en cours	766 466	241 263	(451 061)	0	0	556 670	0	0	0	0	766 468	556 670
Total	1 769 364	578 212	0	(7 388)	(55 753)	2 284 436	(453 086)	(47 502)	24 845	(475 744)	1 316 278	1 808 692

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

a) Terrains et constructions acquis depuis le 1^{er} janvier 2013

En décembre 2019, l'ASB a approuvé le financement pour la construction de nouvelles installations à [REDACTED] et l'Agence a estimé que cette approbation signifiait qu'à partir de 2019, les terrains et constructions de [REDACTED] qui avaient été acquis depuis le 1^{er} janvier 2013 étaient sous le contrôle de la NSPO. Par conséquent, l'Agence comptabilise désormais uniquement les terrains et constructions qu'elle contrôle depuis le 1^{er} janvier 2013.

b) Nouvelles installations de [REDACTED]

Le développement des nouvelles installations de [REDACTED] est un événement important dans l'histoire de l'Agence et un budget spécifique lui est réservé, sous l'appellation de programme stratégique d'infrastructure (SIP). À ce titre, l'inscription des différents projets à l'actif est indiquée séparément dans les présents états financiers. La valeur comptable nette des nouvelles installations de [REDACTED] est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Opérations logistiques	Opérations logistiques
	2021	2020
Nouvelles installations de ***** (valeur comptable nette)		
Nouvelle entrée (en exploitation depuis 2018)	3 405	3 499
Nouvelles installations de ***** – Immobilisations en cours	4 403	4 468
Nouvelles installations de ***** – Éléments en capital	1 808	0
Total	9 616	7 967

La nouvelle entrée du site de [REDACTED] est comptabilisée à la ligne "Bâtiments" des tableaux des immobilisations corporelles de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" et de la NSPO, tandis que les parties inscrites à l'actif des nouvelles installations de [REDACTED] sont comptabilisées à la ligne "Bâtiments" de ces tableaux et les immobilisations en cours sont comptabilisées à la ligne du même nom dans ces tableaux.

La valeur des nouvelles installations de [REDACTED] ne comprend pas d'estimation des coûts liés au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état, ce qui s'explique par l'absence de calendrier pour ces activités. Il n'est donc pas jugé possible de procéder à une estimation fiable.

Les anciennes installations de [REDACTED] comprennent le terrain, les routes et quarante bâtiments sur le site. La valeur du site a été estimée pour la dernière fois en 2011 à 101,5 MEUR, soit 10,5 MEUR pour le terrain et 91 MEUR pour les bâtiments.

c) Terrains et constructions acquis avant le 1^{er} janvier 2013

Le cadre comptable OTAN prévoit qu'il soit fourni une brève description des types d'immobilisations corporelles détenues avant le 1^{er} janvier 2013 qui ne sont pas portées à l'actif.

- La valeur du terrain et du bâtiment du Bureau de programme CEPS à [REDACTED] a été estimée pour la dernière fois en 2011 à 3,75 MEUR, soit 195 KEUR pour le terrain et 3,55 MEUR pour le bâtiment.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

d) Immobilisations corporelles de l'unité opérationnelle "opérations logistiques"

OPÉRATIONS LOGISTIQUES 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1er janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	14 211	3 616	0	0	0	17 827	(2 363)	(3 651)	0	(6 014)	11 848	11 814
Matériel installé	1 249	25	0	(6)	0	1 268	(894)	(55)	0	(949)	355	319
Machines	111 643	22 163	0	(264)	0	133 542	(95 577)	(3 517)	0	(99 094)	16 066	34 430
Véhicules	937	51	0	(12)	0	976	(519)	(59)	0	(578)	418	397
Aéronefs	751 702	1 414 024	308 962	0	0	2 474 688	(7 966)	(61 133)	0	(69 099)	743 736	2 405 589
Réseau d'oléoducs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel nécessaire aux missions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier	3 564	92	0	(117)	0	3 539	(2 574)	(44)	0	(2 618)	990	921
Systèmes informatiques	32 762	3 145	0	(390)	0	35 517	(24 386)	(3 437)	0	(27 823)	8 376	7 694
Systèmes de télécommunication	1 003	102	0	(10)	0	1 095	(951)	(39)	0	(990)	53	105
Immobilisations en cours	495 726	273 109	(308 962)	0	0	459 873	0	0	0	0	495 726	459 873
Total	1 412 796	1 716 327	0	(799)	0	3 128 325	(135 230)	(71 932)	0	(207 165)	1 277 566	2 921 160

OPÉRATIONS LOGISTIQUES 2020	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1er janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	10 495	3 716	0	0	0	14 211	(1 074)	(1 289)	0	(2 363)	9 421	11 848
Matériel installé	1 178	73	0	(2)	0	1 249	(834)	(60)	0	(894)	344	355
Machines	108 123	4 387	0	(867)	0	111 643	(94 846)	(731)	0	(95 577)	13 277	16 066
Véhicules	926	48	0	(37)	0	937	(482)	(37)	0	(519)	444	418
Aéronefs	0	300 641	451 061	0	0	751 702	0	(7 966)	0	(7 966)	0	743 736
Réseau d'oléoducs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel nécessaire aux missions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier	3 208	385	0	(29)	0	3 564	(2 459)	(115)	0	(2 574)	749	990
Systèmes informatiques	28 121	7 272	0	(2 632)	0	32 761	(23 833)	(553)	0	(24 386)	4 288	8 375
Systèmes de télécommunication	986	18	0	(1)	0	1 003	(909)	(42)	0	(951)	77	52
Immobilisations en cours	711 435	235 352	(451 061)	0	0	495 726	0	0	0	0	711 435	495 726
Total	864 472	551 892	0	(3 568)	0	1 412 796	(124 437)	(10 793)	0	(135 230)	740 035	1 277 566

Les immobilisations en cours sont mesurées en fonction de l'état d'achèvement de la réalisation ; cette mesure est basée soit sur les résultats d'une inspection technique, soit sur des paiements échelonnés prévus dans le contrat correspondant. Le poste principal au sein de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" correspond à l'achat d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport (MMF) [voir ci-dessous].

NATO SANS CLASSIFICATION

La valeur de l'actif ne comprend pas d'estimation des coûts liés au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état, ce qui s'explique par le fait qu'il n'est pas jugé possible de procéder à une estimation fiable.

e) Unité opérationnelle "opérations logistiques" : Ajouts importants aux immobilisations corporelles en 2021 – Flotte multinationale d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport (MMF)

Le programme MMF est un exemple unique de coopération multinationale réussie entre l'OTAN et l'Union européenne. Les six pays qui participent au programme bénéficient, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, d'une capacité globale et fiable de ravitaillement en vol, de transport aérien et d'évacuation sanitaire aérienne. En mutualisant et en partageant des ressources, les pays ont accès à cette capacité critique de la manière la plus abordable. Neuf avions ont actuellement été commandés. L'Association de soutien "MMF" de la NSPO a été mise en place afin d'assurer le soutien de l'exploitation ainsi que le soutien de cette flotte, en temps de paix, de crise ou de guerre.

Cinq avions MRTT ont été transférés à la NSPO et quatre avions doivent encore être livrés en 2022 et au cours des années suivantes. La valeur comptable nette des actifs MMF pris en compte dans les immobilisations corporelles (immobilisations en cours comprises) à la fin de l'exercice 2021 s'élevait à 1,52 milliard d'euros (contre 1,17 milliard d'euros pour 2020).

f) Unité opérationnelle "opérations logistiques" : Ajouts importants aux immobilisations corporelles en 2021 – Capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)

La NAGSMO a acheté cinq véhicules aériens sans pilote (classés comme aéronefs dans les immobilisations corporelles) pour l'Alliance. L'Association de soutien "AGS" de la NSPO est chargée de la gestion du maintien en condition opérationnelle de ces drones. En 2021, la NAGSMO a transféré la majeure partie du système. En fin d'exercice, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles transférées était de 1,36 milliard d'euros (en 2020 : 62 MEUR).

Du point de vue du compte rendu financier, la "cession" de moyens prend la forme d'un don (à savoir une opération sans contrepartie directe) et il est tenu compte de la valeur des actifs cédés en cours d'exercice en tant que produit dans l'état de la performance financière. L'évaluation des actifs donnés a été fournie par la NAGSMO.

L'Association de soutien "AGS" de la NSPO a été créée afin d'organiser, en temps de paix, de crise ou de guerre, le soutien du système central de l'AGS appartenant à l'OTAN et exploité par l'OTAN. Toutefois, la mission de la NSPA ne comprend pas l'exploitation du système central de l'AGS, qui relève du SACEUR.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

g) Immobilisations corporelles du programme NAM

L'unité opérationnelle "programme NAM" a mis en œuvre un nouveau module de gestion des actifs dans son PGI, SAP. Dans le cadre de ce processus, il a fallu délimiter de façon complète et exacte l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles considérées comme étant contrôlées par la NSPO.

Cela a entraîné un retraitement important des soldes de 2020, présentés ci-dessous. Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24.

Programme NAM 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins- values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	31 462	40	0	0	2 626	34 128	(6 374)	(1 471)	(597)	(8 442)	25 088	25 686
Matériel installé	4 730	0	(4 730)	0	0	0	(3 387)	3 387	0	0	1 343	0
Machines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules	530	18	4 730	0	484	5 762	(430)	(3 701)	(332)	(4 463)	100	1 299
Aéronefs	522 589	6 575	0	0	43 894	573 058	(201 183)	(19 770)	(17 661)	(238 614)	321 406	334 444
Réseau d'oléoducs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel nécessaire aux missions	11 929	82	0	0	1 000	13 011	(9 106)	(780)	(795)	(10 681)	2 823	2 330
Mobilier	200	11	0	0	17	228	(65)	(21)	(6)	(92)	135	136
Systèmes informatiques	1 090	84	0	0	95	1 269	(914)	(106)	(81)	(1 101)	176	168
Systèmes de télécommunication	62	0	0	0	5	67	(38)	(14)	(4)	(56)	24	11
Immobilisations en cours	2 261	3 808	0	0	357	6 426	0	0	0	0	2 261	6 426
Total	574 853	10 618	0	0	48 478	633 949	(221 497)	(22 476)	(19 476)	(263 449)	353 356	370 500

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

Programme NAM 2020 (retraité)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1er janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	34 366	0	0	0	(2 904)	31 462	(5 414)	(1 524)	564	(6 374)	28 952	25 088
Matériel installé	4 831	330	0	0	(431)	4 730	(3 404)	(290)	307	(3 387)	1 427	1 343
Machines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules	452	125	0	0	(47)	530	(452)	(18)	40	(430)	0	100
Aéronefs	570 829	0	0	0	(48 240)	522 589	(199 752)	(19 673)	18 242	(201 183)	371 077	321 406
Réseau d'oléoducs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel nécessaire aux missions	12 762	264	0	0	(1 097)	11 929	(8 906)	(1 023)	823	(9 106)	3 856	2 823
Mobilier	169	48	0	0	(17)	200	(51)	(20)	6	(65)	118	135
Systèmes informatiques	1 031	157	0	0	(98)	1 090	(890)	(106)	82	(914)	141	176
Systèmes de télécommunication	47	20	0	0	(5)	62	(26)	(14)	2	(38)	21	24
Immobilisations en cours	0	2 429	0	0	(168)	2 261	0	0	0	0	0	2 261
Total	624 487	3 373	0	0	(53 007)	574 853	(218 895)	(22 668)	20 066	(221 497)	405 592	353 356

Articles touchés par le retraitement

Programme NAM 2020 (initial)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1er janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	44 203	26	0	0	(3 737)	40 492	(11 061)	(2 129)	1 081	(12 109)	33 142	28 383
Matériel installé	3 488	565	0	0	(1 386)	2 667	(3 423)	(39)	864	(2 598)	65	69
Machines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules	2 688	452	0	(45)	(256)	2 839	(1 763)	(231)	211	(1 783)	925	1 056
Aéronefs	579 521	859	0	0	(49 034)	531 346	(226 661)	(22 310)	21 045	(227 926)	352 860	303 420
Réseau d'oléoducs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel nécessaire aux missions	17 426	1 804	0	(571)	(1 558)	17 101	(14 030)	(1 263)	1 274	(14 019)	3 396	3 082
Mobilier	965	19	0	0	(82)	902	(707)	(97)	66	(738)	258	164
Systèmes informatiques	2 029	176	0	0	(184)	2 021	(1 947)	(110)	172	(1 885)	82	136
Systèmes de télécommunication	1 560	0	0	0	(132)	1 428	(1 543)	(17)	132	(1 428)	17	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	651 880	3 285	0	(616)	(55 753)	598 796	(261 135)	(26 196)	24 845	(262 486)	390 745	336 310

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

h) Immobilisations corporelles du CEPS

Site du CEPS à [REDACTED]

Les immobilisations en cours sont mesurées en fonction de l'état d'achèvement de la réalisation ; cette mesure est basée soit sur les résultats d'une inspection technique, soit sur des paiements échelonnés prévus dans le contrat correspondant. Le poste principal au sein de l'unité opérationnelle CEPS correspond aux actifs pour le réseau d'oléoducs.

La valeur des immobilisations corporelles du réseau d'oléoducs en Centre-Europe ne comprend pas d'estimation des coûts liés au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état. Cela s'explique par l'absence de calendrier pour ces activités : proposer une estimation fiable n'est pas considéré comme étant réalisable. En outre, ces coûts seraient supportés par les Nations hôtes ou grâce à un financement au titre du NSIP, et ne seraient donc pas à la charge de la NSPO.

CEPS 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	5 640	372	0	0	0	6 012	(4 801)	(175)	0	(4 976)	839	1 036
Matériel installé	1 013	133	0	(11)	0	1 135	(538)	(78)	0	(616)	475	519
Machines	2 787	63	0	(1)	0	2 849	(2 256)	(102)	0	(2 358)	531	491
Véhicules / transports	6 581	584	0	(286)	0	6 879	(4 810)	(333)	0	(5 143)	1 771	1 736
Aéronefs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau d'oléoducs	187 144	9 381	9 884	(1 477)	0	204 932	(51 037)	(13 288)	0	(64 325)	136 107	140 607
Matériel nécessaire aux missions	13 221	793	5	(361)	0	13 658	(10 881)	(155)	0	(11 036)	2 340	2 622
Mobilier	2 445	222	0	(140)	0	2 527	(2 018)	5	0	(2 013)	427	514
Systèmes informatiques	2 320	309	0	(64)	0	2 565	(1 788)	(277)	0	(2 065)	532	500
Systèmes de télécommunication	1 364	45	0	(22)	0	1 387	(827)	(147)	0	(974)	537	413
Immobilisations en cours	50 329	28 198	(9 889)	0	0	68 638	0	0	0	0	50 329	68 638
Total	272 844	40 100	0	(2 362)	0	310 582	(78 956)	(14 550)	0	(93 506)	193 888	217 076

L'unité opérationnelle CEPS a retraité les soldes de 2020 pour tenir compte du fait que certaines immobilisations en cours ont été utilisées en 2018 et auraient dû être amorties en 2020 et au cours des années précédentes. Des précisions supplémentaires sur ce retraitement sont données à la note n° 24. L'incidence sur les soldes des exercices précédents est négligeable.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

CEPS 2020 (retraité)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins- values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1er janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	5 507	133	0	0	0	5 640	(4 609)	(192)	0	(4 801)	898	839
Matériel installé	968	98	0	(53)	0	1 013	(472)	(66)	0	(538)	496	475
Machines	2 689	140	0	(42)	0	2 787	(2 199)	(57)	0	(2 256)	490	531
Véhicules / transports	6 716	346	0	(481)	0	6 581	(4 613)	(197)	0	(4 810)	2 103	1 771
Aéronefs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau d'oléoducs	173 761	15 403	0	(2 020)	0	187 144	(41 041)	(9 996)	0	(51 037)	132 720	136 107
Matériel nécessaire aux missions	13 181	344	0	(304)	0	13 221	(10 674)	(207)	0	(10 881)	2 507	2 340
Mobilier	2 310	267	0	(132)	0	2 445	(2 004)	(14)	0	(2 018)	306	427
Systèmes informatiques	2 194	233	0	(107)	0	2 320	(1 576)	(212)	0	(1 788)	618	532
Systèmes de télécommunication	1 269	160	0	(65)	0	1 364	(719)	(108)	0	(827)	550	537
Immobilisations en cours	44 418	5 911	0	0	0	50 329	0	0	0	0	44 418	50 329
Total	253 013	23 035	0	(3 204)	0	272 844	(67 907)	(11 049)	0	(78 956)	185 106	193 888

Articles touchés par le retraitement

NSPO 2020 (initial)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins- values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1er janvier	Variations de l'amort. des immob. corp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments	5 507	133	0	0	0	5 640	(4 609)	(192)	0	(4 801)	898	839
Matériel installé	968	98	0	(53)	0	1 013	(472)	(66)	0	(538)	496	475
Machines	2 689	140	0	(42)	0	2 787	(2 199)	(57)	0	(2 256)	490	531
Véhicules / transports	6 716	346	0	(481)	0	6 581	(4 613)	(197)	0	(4 810)	2 103	1 771
Aéronefs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau d'oléoducs	163 146	15 403	0	(2 020)	0	176 529	(40 649)	(9 460)	0	(50 109)	122 497	126 420
Matériel nécessaire aux missions	13 181	344	0	(304)	0	13 221	(10 674)	(207)	0	(10 881)	2 507	2 340
Mobilier	2 310	267	0	(132)	0	2 445	(2 004)	(14)	0	(2 018)	306	427
Systèmes informatiques	2 194	233	0	(107)	0	2 320	(1 576)	(212)	0	(1 788)	618	532
Systèmes de télécommunication	1 269	160	0	(65)	0	1 364	(719)	(108)	0	(827)	550	537
Immobilisations en cours	55 033	5 911	0	0	0	60 944	0	0	0	0	55 033	60 944
Total	253 013	23 035	0	(3 204)	0	272 844	(67 515)	(10 513)	0	(78 028)	185 498	194 816

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la NSPO sont les suivantes :

- plusieurs versions du progiciel de gestion intégrée (PGI) SAP qui sont utilisées dans l'ensemble des secteurs ;
- le droit du programme NAM d'utiliser un moteur de rechange pour ses avions C-17 ainsi que le logiciel ;
- les systèmes de coordination, de planification et de gestion du programme CEPS.

NSPO 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	14 199	6 723	0	0	91	21 013	(9 107)	(1 100)	-90	(10 297)	5 093	10 716
Droits à un moteur de rechange	15 749	0	0	0	1 314	17 063	(4 855)	(640)	-433	(5 928)	10 894	11 135
Immobilisations en cours	376	29	0	0	0	405	0	0	0	0	376	405
Total	30 325	6 752	0	0	1 405	38 482	(13 962)	(1 740)	(523)	(16 225)	16 363	22 256

NSPO 2020 (retraité)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	9 630	4 724	0	(55)	-100	14 199	(7 556)	(1 649)	98	(9 107)	2 074	5 093
Droits à un moteur de rechange	17 202	0	0	0	-1 453	15 749	(4 628)	(664)	437	(4 855)	12 574	10 894
Immobilisations en cours	663	-287	0	0	0	376	0	0	0	0	663	376
Total	27 496	4 437	0	(55)	-1 553	30 325	(12 184)	(2 313)	535	(13 962)	15 311	16 363

NSPO 2020 (initial)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	12 820	4 889	0	(55)	(381)	17 273	(10 351)	(1 991)	351	(11 990)	2 470	5 284
Droits à un moteur de rechange	19 876	0	0	0	(1 680)	18 196	(6 930)	(823)	651	(7 104)	12 946	11 094
Immobilisations en cours	663	(287)	0	0	0	376	0	0	0	0	663	376
Total	33 359	4 602	0	(55)	(2 061)	35 845	(17 281)	(2 814)	1 002	(19 094)	16 079	16 754

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

a) Immobilisations incorporelles de l'unité opérationnelle "opérations logistiques"

OPÉRATIONS LOGISTIQUES 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	4 153	6 214	0	0	0	10 367	(827)	(591)	0	(1 418)	3 326	8 949
Droits à un moteur de rechange	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 153	6 214	0	0	0	10 367	(827)	(591)	0	(1 418)	3 326	8 949

OPÉRATIONS LOGISTIQUES 2020	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	0	4 153	0	0	0	4 153	0	(827)	0	(827)	0	3 326
Droits à un moteur de rechange	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	4 153	0	0	0	4 153	0	(827)	0	(827)	0	3 326

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

b) Immobilisations incorporelles du programme NAM

L'unité opérationnelle "programme NAM" a mis en œuvre un nouveau module de gestion des actifs dans son PGI, SAP. Dans le cadre de ce processus, il a fallu délimiter de façon complète et exacte l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles considérées comme étant contrôlées par la NSPO.

Cela a entraîné un retraitement des soldes de 2020, présentés ci-dessous. Des précisions supplémentaires sont données à la note n° 24.

Programme NAM 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	1 081	0	0	0	91	1 172	(1 067)	(6)	(90)	(1 163)	14	9
Droits à un moteur de rechange	15 749	0	0	0	1 314	17 063	(4 855)	(640)	(433)	(5 928)	10 894	11 135
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	16 830	0	0	0	1 405	18 235	(5 922)	(646)	(523)	(7 091)	10 908	11 144

Droit à un moteur de rechange

Le programme NAM possède deux moteurs de rechange. Dans le cadre de la "flotte virtuelle" dont le programme fait partie, il aura toujours accès à autant de moteurs de rechange que nécessaire pour faire en sorte que ses avions soient en mesure de voler. Étant donné que les moteurs destinés à réparer les avions sont éparpillés dans le monde, il se peut que les réparations ne se fassent pas directement avec les moteurs de rechange appartenant au programme NAM, mais avec d'autres moteurs appartenant à d'autres membres de la "flotte virtuelle". De la même manière, si un autre membre de la "flotte virtuelle" doit utiliser un moteur de rechange, il pourrait utiliser les moteurs de rechange appartenant légalement au programme NAM. C'est en suivant cette logique que le droit aux moteurs de rechange a été catégorisé comme immobilisation incorporelle.

Programme NAM 2020 (retraité)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	1 169	12	0	0	(100)	1 081	(1 157)	(8)	98	(1 067)	12	14
Droits à un moteur de rechange	17 202	0	0	0	(1 453)	15 749	(4 628)	(664)	437	(4 855)	12 574	10 894
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	18 371	12	0	0	(1 553)	16 830	(5 785)	(672)	535	(5 922)	12 586	10 908
Articles touchés par le retraitement												

Des précisions supplémentaires sur ce retraitement sont données à la note n° 24.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

Programme NAM 2020 (initial)	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	4 360	177	0	0	(381)	4 156	(3 951)	(350)	351	(3 950)	409	206
Droits à un moteur de rechange	19 877	0	0	0	(1 680)	18 197	(6 932)	(823)	651	(7 104)	12 945	11 093
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	24 237	177	0	0	(2 061)	22 353	(10 883)	(1 173)	1 002	(11 054)	13 354	11 299

c) Immobilisations incorporelles du CEPS

CEPS 2021	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	8 965	509	0	0	0	9 474	(7 213)	(503)	0	(7 716)	1 753	1 758
Droits à un moteur de rechange	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	376	29	0	0	0	405	0	0	0	0	376	405
Total	9 342	538	0	0	0	9 880	(7 213)	(503)	0	(7 716)	2 129	2 163

CEPS 2020	Coût au 1 ^{er} janvier	Ajouts en cours d'année	Transfert	Sorties / moins-values en cours d'année	Écart de conversion	Coût au 31 décembre	Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variations de l'amort. des immob. incorp.	Écart de conversion	Amortissement au 31 décembre	Valeur comptable nette d'ouverture	Valeur comptable nette de clôture
Logiciels	8 461	559	0	(55)	0	8 965	(6 399)	(814)	0	(7 213)	2 062	1 753
Droits à un moteur de rechange	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	663	(287)	0	0	0	376	0	0	0	0	663	376
Total	9 125	272	0	(55)	0	9 342	(6 399)	(814)	0	(7 213)	2 725	2 129

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

5. Stocks

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO		
	<i>Retraité</i>						<i>Retraité</i>	<i>Initial</i>	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2020
Articles consommables	15 632	1 286	201	133	3 464	3 480	19 297	4 899	4 899
Rechanges	25 283	20 664	4 696	3 806	3 519	3 419	33 498	27 889	27 889
Stocks stratégiques	362 739	359 257	0	0	0	0	362 739	359 257	341 377
Total	403 654	381 207	4 897	3 939	6 983	6 899	415 534	392 045	374 165

* Les chiffres concernant les stocks stratégiques de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" pour 2020 ont été retraités pour inclure des soldes de 17,88 MEUR exclus par erreur. Des précisions supplémentaires sur ce retraitement sont données à la note n° 24.

Chaque unité opérationnelle détient différents types de stocks qui correspondent à leurs différents types d'activités opérationnelles.

Unité opérationnelle "opérations logistiques" : Les associations de soutien ou d'acquisition relevant du secteur "opérations logistiques" contrôlent des stocks payés conjointement ou en commun par les membres des associations de soutien ou d'acquisition. La plupart de ces stocks sont considérés comme des stocks stratégiques dans la mesure où ils sont détenus en vue d'une possible utilisation opérationnelle militaire comme éléments de systèmes d'arme. En raison de leur nature, il est souvent difficile de déterminer quand le "potentiel de service" contenu dans ces stocks sera utilisé. L'unité opérationnelle "opérations logistiques" porte à l'actif les rechanges importants liés à ses aéronefs au titre des immobilisations corporelles plutôt que de les faire apparaître comme stocks, ce qui est conforme au cadre comptable OTAN.

Programme CEPS : Les stocks du programme CEPS comprennent des rechanges et des articles consommables.

Programme NAM : Le programme NAM contrôle les stocks destinés à ses aéronefs. Ces stocks comprennent des produits pétroliers et des lubrifiants. Le programme NAM porte à l'actif les rechanges importants liés à ses aéronefs C-17 au titre des immobilisations corporelles plutôt que de les faire apparaître comme stocks, ce qui est conforme au cadre comptable OTAN.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

6. Créances

a) Actifs à court terme (échus à moins d'un an)

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
<i>Actifs à court terme</i>	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Créances	668 770	834 558	19 108	14 390	34 335	17 997	(84)	0	722 129	866 945
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxes recouvrables	157 372	3	347	435	0	0	0	0	157 719	438
Autres entités de l'OTAN	24 067	35 753	0	0	2	7	0	0	24 069	35 760
Ventes non facturées aux clients	820 895	853 895	0	0	0	0	0	0	820 895	853 895
Intérêts bancaires	(531)	307	301	776	124	82	0	0	(106)	1 165
Total	1 670 573	1 724 516	19 756	15 601	34 461	18 086	(84)	0	1 724 706	1 758 203

Il convient de prendre en considération les créances à la lumière du fait que, bien que les clients doivent des montants à l'Agence, ces mêmes clients lui ont souvent versé des avances substantielles ; toutefois, ces montants ne peuvent être mutuellement "compensés" qu'avec l'autorisation du client.

Les ventes non facturées correspondent à des montants qui ont été payés aux fournisseurs de biens et de services mais qui n'ont pas encore été refacturés aux différents clients en fin d'exercice (par opposition à des ventes financées en commun pour plus d'un client et qui sont facturées dans le cadre d'appels de contributions).

b) Actifs non courants (échus à plus d'un an)

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
<i>Actifs à long terme</i>	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Créances	3 857	9 457	0	0	1 091	1 631	0	0	4 948	11 088
Ventes non facturées aux clients	8 697	10 342	0	0	0	0	0	0	8 697	10 342
Total	12 554	19 799	0	0	1 091	1 631	0	0	13 645	21 430

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

c) Montants brut et net des créances compte tenu des provisions pour créances douteuses et problèmes contractuels

Les montants brut et net des créances compte tenu des provisions pour créances douteuses et problèmes contractuels (se reporter à la *note n° 16 : Provisions* pour de plus amples informations) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
<i>Créances</i>	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Actifs à court terme	1 670 573	1 724 516	19 756	15 601	34 461	18 086	(84)	0	1 724 706	1 758 203
Actifs à long terme	12 554	19 799	0	0	1 091	1 631	0	0	13 645	21 430
Total	1 683 127	1 744 315	19 756	15 601	35 552	19 717	(84)	0	1 738 351	1 779 633

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Créances - Brut	1 683 127	1 744 315	19 756	15 601	35 552	19 717	(84)	0	1 738 351	1 779 633
Moins provision pour créances douteuses	0	(178)	0	0	(170)	(170)	0	0	(170)	(348)
Moins provision pour problèmes contractuels	0	(78)	0	0	0	0	0	0	0	(78)
Créances - Valeur nette de réalisation	1 683 127	1 744 059	19 756	15 601	35 382	19 547	(84)	0	1 738 181	1 779 207

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

d) Profil de l'ancienneté des créances échues

L'ASB et la direction de l'Agence accordent une grande importance au recouvrement des factures impayées. Afin d'accroître la responsabilisation externe et la transparence dans ce domaine, l'ASB a appuyé la recommandation formulée par son auditeur externe (l'IBAN) visant à présenter un profil des factures impayées. Les chiffres ci-dessous comprennent uniquement les créances que l'Agence est chargée de recouvrer, ils n'incluent pas celles que les Organisations nationales du CEPS sont chargées de recouvrer. En outre, le tableau n'inclut que les créances qui ne sont pas contestées par un client.

	Opérations logistiques	Opérations logistiques	Programme NAM	Programme NAM	Programme CEPS	Programme CEPS	TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Arriérés allant jusqu'à 1 an	298 389	467 518	130	24	1 576	0	300 095	467 542
Arriérés datant de 1 à 3 ans	43 506	72 082	80	207	0	0	43 586	72 289
Arriérés datant de 3 à 5 ans	4 804	17 140	310	183	0	0	5 114	17 323
Arriérés datant de plus de 5 ans	11 320	8 232	1 964	1 760	0	0	13 284	9 992
Total	358 019	564 972	2 484	2 174	1 576	0	362 079	567 146

e) Montants en souffrance qui ne conduisent pas à la constitution de provisions

Les articles qui seraient généralement considérés comme des provisions n'affectent pas tous l'actif net de la NSPO. Par exemple, si un client refuse de payer une dette, celle-ci doit être supportée en fin de compte par tous les autres clients. Cela crée une situation dans laquelle la constitution d'une provision ne changerait rien au montant total du passif ou de l'actif net ; elle entraîne simplement une réimputation du passif existant à l'ensemble des clients, mais pas un changement absolu.

Les éléments suivants sont ceux que la direction considère comme devant être divulgués, mais qui, dans de nombreuses organisations, conduiraient à la communication d'une provision ou d'un passif éventuel. Cependant, les règles financières de la NSPO sont telles que tous les coûts supportés par l'Agence doivent être couverts par les clients, et si un client particulier refuse de payer une facture, ces coûts doivent être répartis entre les autres clients. Tous les montants énumérés ci-dessous se rapportent à des coûts exposés par les clients et payés au moyen de fonds détenus par l'Agence, mais qui, une fois refacturés aux clients, n'ont pas été réglés par les clients concernés.

NATO SANS CLASSIFICATION

i. Les clients suivants ont des montants en souffrance depuis plus de 5 ans et d'une valeur supérieure à 250 KEUR.

Services helléniques de lutte contre l'incendie – 8,4 MEUR (unité opérationnelle "opérations logistiques")

À la date du bilan, les services helléniques de lutte contre l'incendie, qui utilisent l'Agence pour passer des marchés portant sur la fourniture de services pendant la saison estivale de lutte contre l'incendie, devaient à l'Agence un montant de 8,4 MEUR (dont 7,2 MEUR étaient en souffrance depuis plus de 5 ans). Avec le soutien du gouvernement grec, le montant en souffrance a été intégralement payé en mars 2022.

Ministère de la Défense bulgare – 1,1 million USD (unité opérationnelle "programme NAM")

Le ministère de la Défense bulgare est redevable de taxes en rapport avec les prestations (carburéacteur, hébergement, etc.) reçues lors des missions de vol de l'Escadre de transport lourd en Bulgarie dans le cadre des opérations de cette escadre. Le paiement de ces taxes est effectué par l'intermédiaire de l'unité opérationnelle "programme NAM". L'unité opérationnelle "programme NAM" est convenue, avec le ministère de la Défense bulgare, d'un processus concernant le recouvrement de ces taxes par lequel le ministère de la Défense bulgare devrait pouvoir régler toutes les taxes en souffrance d'ici décembre 2022. Outre ce montant, le ministère de la Défense bulgare a des créances en souffrance depuis moins de 5 ans au titre d'obligations fiscales pour un montant de 364 000 USD (contre 270 000 USD pour 2020).

Ministère de la Défense roumain – 1,05 million USD (unité opérationnelle "programme NAM")

Le ministère de la Défense roumain est redevable de taxes en rapport avec les prestations (carburéacteur, hébergement, etc.) reçues lors des missions de vol de l'Escadre de transport lourd en Roumanie dans le cadre des opérations de cette escadre. Le paiement de ces taxes est effectué par l'intermédiaire de l'unité opérationnelle "programme NAM". L'unité opérationnelle "programme NAM" est convenue, avec le ministère de la Défense roumain, d'un processus concernant le recouvrement de ces taxes par lequel le ministère de la Défense roumain devrait pouvoir régler toutes les taxes en souffrance d'ici décembre 2022. Outre ce montant, le ministère de la Défense roumain a des créances en souffrance depuis moins de 5 ans au titre d'obligations fiscales d'un montant de 226 000 USD (contre 238 000 USD pour 2020).

ii. Factures que le client concerné refuse de payer

Il y a actuellement cinq factures de l'Agence, représentant un montant total de 308 KEUR, que les clients refusent de payer car ils considèrent que ces factures ne sont pas étayées par des documents appropriés. Ces factures ont été établies entre 2005 et 2014. Dans le scénario le plus pessimiste, si ces montants doivent être "radiés des écritures", les coûts devront être répartis entre le reste des clients de la NSPO.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

7. Paiements anticipés

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Paielements anticipés aux employés	67	60	2	0	0	0	69	60
Paielements anticipés aux fournisseurs	81 113	74 920	2 750	2 594	612	266	84 475	77 780
Paielements anticipés au titre de ventes militaires américaines à l'étranger	68 903	51 862	53 287	41 201	0	0	122 190	93 063
Total	150 083	126 842	56 039	43 795	612	266	206 734	170 903

8. Dettes fournisseurs et charges à payer

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Dettes fournisseurs	36 505	61 794	61	435	13 062	3 502	(84)	0	49 544	65 731
Contributions à l'assurance maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contributions au titre des pensions	18	18	0	0	0	0	0	0	18	18
Charges à payer	284 632	279 835	8 032	4 959	6 635	6 560	(379)	(384)	298 920	290 970
Taxes	157 928	0	0	0	0	0	0	0	157 928	0
Autres	28 365	36 863	0	0	1	120	0	0	28 366	36 983
Total	507 448	378 510	8 093	5 394	19 698	10 182	(463)	(384)	534 776	393 702

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

9. Avances versées par les clients

a) Passifs à court terme (échéance inférieure à un an)

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
<i>Passifs à court terme</i>	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Avances payées par les clients	2 964 970	2 656 634	153 319	159 114	12 000	12 000	0	0	3 130 289	2 827 748
Crédits clients et crédits de recombplètement (alloués ou à allouer)	165 494	149 023	931	3 212	29 062	24 305	379	384	195 866	176 924
Total	3 130 464	2 805 657	154 250	162 326	41 062	36 305	379	384	3 326 155	3 004 672

Avances payées par les clients : Elles correspondent aux engagements juridiques pris par l'Agence à titre de compensation pour l'achat de biens et de services pour le compte d'un client (dépenses individuelles, conjointes ou communes), prestations qui n'ont pas été refacturées au client en fin d'exercice ou qui constituent un passif réel facturé mais pas encore réglé sur les avances versées par les clients.

Crédits alloués : Ce sont les montants reçus de la part d'un client qui ont été alloués au financement d'un projet ou d'un engagement financier. Les crédits alloués peuvent également provenir de produits extrabudgétaires tels que les intérêts bancaires, les recettes diverses et les gains ou pertes de change réalisés qui ont été alloués aux clients.

Crédits à allouer : Ces montants peuvent provenir de produits extrabudgétaires tels que les intérêts bancaires, les recettes diverses et les gains ou pertes de change réalisés qui doivent encore être alloués aux clients à la fin de l'exercice. Les crédits à allouer peuvent également provenir de clients qui envoient de l'argent à l'avance à l'Agence mais sans l'avoir encore affecté au financement d'un projet ou d'un engagement financier particulier. Dans le cas de l'unité opérationnelle "programme CEPS", ils comprennent également les excédents sur la période de référence qui sont transférés vers la ligne "Crédits clients" avant d'avoir une incidence sur le résultat net. En outre, il peut y avoir des crédits à allouer à la clôture d'une association de soutien ou d'un projet.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

Crédits de recomplètement : Ils correspondent aux montants appartenant aux clients de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" au titre du recomplètement en rechanges. Fin 2020 et 2021, les éléments présentés ci-après correspondaient aux totaux des crédits à allouer :

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2021	2020 *	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Crédits à allouer	123 481	84 815	100 706	85 842	114 342	126 932	338 529	297 589

* indiqué comme étant de 102,096 MEUR dans les États financiers 2020

b) Passifs à long terme (échéance supérieure à un an)

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Passifs à long terme										
Avances payées par les clients	758 284	791 208	72 597	69 597	0	0	0	0	830 881	860 805
Crédits clients et crédits de recomplètement (alloués ou à allouer)	0	0	109 307	88 506	162 350	185 571	0	0	271 657	274 077
Total	758 284	791 208	181 904	158 103	162 350	185 571	0	0	1 102 538	1 134 882

NATO SANS CLASSIFICATION

10. Intérêts bancaires et effets de la conversion de monnaies étrangères

a) Intérêts bancaires

Pour les activités relevant du budget administratif de l'unité opérationnelle "opérations logistiques", les intérêts bancaires sont présentés dans l'état de la performance financière comme produits et servent à compenser les futurs appels de contributions aux budgets. Pour l'unité opérationnelle CEPS, les intérêts bancaires sont pris en compte dans l'état de la performance financière comme produits et ils reviennent aux membres du bureau de programme.

Pour les activités relevant du budget opérationnel des unités opérationnelles "opérations logistiques" et "programme NAM", les intérêts bancaires n'appartiennent pas à l'unité opérationnelle concernée mais aux clients respectifs, qui ont fourni les liquidités sur lesquelles ces intérêts se sont accumulés, et ils sont donc pris en compte dans l'état de la situation financière à la rubrique "Avances versées par les clients" (note n° 9) en tant que "Crédits clients et crédits de recomplètement (crédits alloués ou crédits à allouer)".

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Intérêts bancaires produits par les soldes de trésorerie	(673)	2 184	605	3 522	357	211	289	5 917
<i>dont passent directement aux clients</i>	631	(2 205)	(605)	(3 522)	0	0	26	(5 727)
Indication dans l'état de la performance financière	(42)	(21)	0	0	357	211	315	190

L'Agence est actuellement exposée à des taux d'intérêt très faibles ou négatifs lorsqu'elle place les fonds de ses clients. Alors que les unités opérationnelles "programme NAM" et CEPS ont été en mesure d'obtenir des rendements (intérêts) positifs au cours de l'exercice en effectuant des placements libellés respectivement en dollars américains et en euros, l'unité opérationnelle "opérations logistiques" a obtenu un rendement global négatif sur ses intérêts bancaires car le rendement positif des dépôts en dollars n'a pas pu compenser totalement le rendement négatif des dépôts en euros.

b) Gains et pertes de change réalisés

Pour les unités opérationnelles "opérations logistiques" et "programme NAM", les gains et pertes de change réalisés sur la conversion de monnaies étrangères n'appartiennent pas à l'unité opérationnelle concernée ou à une partie de celle-ci mais à leurs clients respectifs ; ces produits transitent par les unités opérationnelles et sont pris en compte dans l'état de la situation financière à la rubrique "Avances versées par les clients" (note n° 9) en tant que "Crédits clients et crédits de recomplètement (crédits alloués ou crédits à allouer)".

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

L'Agence ne couvre pas son exposition aux risques de change.

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Gains (et pertes) de change nets réalisés en cours d'exercice	(806)	2 938	(19)	(48)	0	0	(825)	2 890
<i>dont passent directement aux clients</i>	802	(2 945)	19	48	0	0	821	(2 897)
Indication dans l'état de la performance financière (sous "recettes diverses")	(4)	(7)	0	0	0	0	(4)	(7)

c) Gains et pertes de change non réalisés

Les éventuels gains de change perçus et pertes de change encourues transitent par l'état de la performance financière pour toutes les unités opérationnelles.

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Gains (et pertes) de change nets non réalisés en cours d'exercice	36 092	(12 774)	(226)	52	0	0	35 866	(12 722)
<i>dont passent directement aux clients</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Indication dans l'état de la performance financière	36 092	(12 774)	(226)	52	0	0	35 866	(12 722)

Les gains et pertes de change sont dus à la force relative de l'euro et du dollar américain par rapport aux autres devises au cours de la période de référence des comptes rendus financiers. Ces gains et pertes sont plus importants dans un environnement non couvert, un environnement dans lequel la NSPA opère. L'Agence ne couvre pas son exposition aux risques de change.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

11. Charges

a) Services et soutien aux clients

	Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		Éliminations entre unités opérationnelles		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Services et soutien aux clients										
Soutien commun (y compris de l'ACO et des AWACS)	368 547	286 932	0	0	0	0	0	0	368 547	286 932
Courtage individualisé	643 049	1 013 854	0	0	0	0	0	0	643 049	1 013 854
Maintenance et services individualisés	801 734	990 417	0	0	0	0	0	0	801 734	990 417
Soutien logistique opérationnel	98 070	206 615	0	0	0	0	0	0	98 070	206 615
Services de transport	133 789	100 472	0	0	0	0	0	0	133 789	100 472
Services de transport aérien	0	0	32 772	23 464	0	0	(610)	(436)	32 162	23 028
Gestion de carburants	143 417	309 122	0	0	33 369	32 906	0	0	176 786	342 028
Produits nets découlant de fluctuations des stocks	11 914	8 063	0	0	0	0	0	0	11 914	8 063
Total	2 200 520	2 915 475	32 772	23 464	33 369	32 906	(610)	(436)	2 266 051	2 971 409
Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS)	47 202	31 605	47 911	41 265	0	0	0	0	95 113	72 870
Total [dont ventes militaires américaines à l'étranger (FMS)]	2 247 722	2 947 080	80 683	64 729	33 369	32 906	(610)	(436)	2 361 164	3 044 279

Une grande partie des charges liées au "Soutien commun (y compris de l'ACO et des AWACS)" peuvent également apparaître dans les états financiers d'autres entités de l'OTAN, telles que le Commandement allié Opérations (ACO) et l'Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAPMO). Les AWACS constituent la flotte OTAN d'avions de détection lointaine et de contrôle qui sont fondamentalement sous le contrôle opérationnel du Commandant suprême des Forces alliées en Europe mais dont une grande partie des coûts est supportée par l'intermédiaire de la NAPMO.

b) Autres charges

Parmi les autres charges qui figurent dans l'état de la performance financière, on compte celles qui sont exposées au titre de l'administration des unités opérationnelles concernées, et qui comprennent des articles tels que les communications, les systèmes d'information, les services et approvisionnements, les déplacements, le transport, les consultants non opérationnels, les relations publiques, la formation, les services, et l'entretien des bâtiments.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

12. Éliminations entre unités opérationnelles effectuées dans le cadre de la consolidation

Les éléments présentés ci-après correspondent aux éliminations entre secteurs d'unités opérationnelles qui sont nécessaires en vue de l'élaboration des états financiers de la NSPO.

État de la situation financière	2021			2020		
	À recevoir par Log Ops de la part du programme NAM	À recevoir par Log Ops de la part du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"	À recevoir par Log Ops de la part du programme NAM	À recevoir par Log Ops de la part du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"
Actifs à court terme						
Créances : à recevoir	80	4	84	0	384	384
Total	80	4	84	0	384	384
	À verser par le programme NAM à Log Ops	À verser par le programme CEPS à Log Ops	Total "inter-unités opérationnelles"	À verser par le programme NAM à Log Ops	À verser par le programme CEPS à Log Ops	Total "inter-unités opérationnelles"
Passifs à court terme						
Comptes créditeurs : dettes fournisseurs et charges à payer	80	383	463	0	384	384
Avances versées par les clients : non facturées	0	(379)	(379)	0	(384)	(384)
Total	80	4	84	0	0	0

État de la performance financière	2021				2020		
	Produits Log Ops provenant du programme NAM	Produits Log Ops provenant du programme CEPS	Produits CEPS provenant de Log Ops	Total "inter-unités opérationnelles"	Produits Log Ops provenant du programme NAM	Produits Log Ops provenant du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"
Produits							
Services et soutien aux clients							
Services de transport aérien	403	0	0	403	236	0	236
Soutien administratif	2 533	379	0	2 913	2 154	424	2 578
Produits divers	0	0	53	53	0	0	0
Total	2 936	379	53	3 369	2 390	424	2 814
	Dépenses Log Ops au titre du programme NAM	Dépenses Log Ops au titre du programme CEPS	Dépenses Log Ops provenant du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"	Dépenses Log Ops au titre du programme NAM	Dépenses Log Ops au titre du programme CEPS	Total "inter-unités opérationnelles"
Dépenses							
Services et soutien aux clients							
Services de transport aérien	610	0	0	610	436	0	436
Autres charges	2 326	379	53	2 759	1 954	424	2 378
Total	2 936	379	53	3 369	2 390	424	2 814

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

13. Informations relatives aux employés**a) Coûts de personnel (y compris les membres du personnel d'encadrement clé)**

	Bureau du président		Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Salaires	671	666	108 114	105 237	3 792	3 531	38 669	38 413	151 246	147 847
Indemnités	52	67	23 453	21 495	825	858	8 663	8 870	32 993	31 290
Contributions au titre des pensions	51	50	9 546	8 529	467	458	5 909	5 849	15 973	14 886
Contributions à l'assurance maladie	79	74	13 643	12 551	610	564	7 651	7 251	21 983	20 440
Indemnités de perte d'emploi	0	0	1 688	314	0	0	0	0	1 688	314
Autres	0	0	661	645	24	36	6 230	6 161	6 915	6 842
Total	853	857	157 105	148 771	5 718	5 447	67 122	66 544	230 798	221 619

b) Effectifs

Postes pourvus au 31 décembre :

	Bureau du président		Opérations logistiques		Programme NAM		Programme CEPS		TOTAL NSPO	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Contrats OTAN	7	7	1 301	1 258	65	65	37	36	1 410	1 366
Consultants NSPA	0	0	63	94	0	0	0	0	63	94
Organisations nationales du CEPS	0	0	0	0	0	0	827	821	827	821
Total	7	7	1 364	1 352	65	65	864	857	2 300	2 281

Le personnel des Organisations nationales du programme CEPS n'est pas employé dans le cadre de contrats de travail OTAN. Au total, la NSPA a employé 105 consultants tout au long de l'année (contre 113 pour 2020). Pour la plupart, ces consultants ont travaillé sur le théâtre d'opérations.

NATO SANS CLASSIFICATION

c) Prestations de retraite du personnel de la NSPA

Les membres actuels et anciens du personnel de la NSPA relèvent de plusieurs régimes de pensions de l'OTAN. La NSPA contribue à ces régimes pour les employés en service à hauteur de montants définis dans le RPC de l'OTAN. La NSPA n'assure le contrôle et la gestion d'aucun de ces régimes et d'aucun actif de ces régimes. Elle n'est pas exposée aux risques et avantages de ces régimes et ne comptabilise donc aucun actif ou passif de ces régimes dans ses états de la situation financière.

L'IPSAS 39 (*Avantages du personnel*) exige des entités dont des membres du personnel participent à un régime de pension centralisé qu'elles indiquent leur quote-part dans les obligations futures au titre de ce régime qui résultent de l'affiliation à ce dernier, à la date du bilan, de membres du personnel, actuels et anciens. Ce régime à prestations définies de l'OTAN est financé sur la base d'un système de retraite par répartition, dans le cadre duquel l'OTAN finance chaque année, à un niveau centralisé, les obligations pour l'année suivante. La NSPO, contrairement à un certain nombre d'autres organismes de l'OTAN, n'est pas tenue de financer le régime et elle n'est donc actuellement pas considérée comme ayant, à la date du bilan, une quote-part quelconque dans les obligations futures. La dernière évaluation accessible au public des obligations à long terme du régime à prestations définies à l'échelle de l'OTAN, telle qu'elle a été présentée dans ses États financiers 2020, était de 9,295 milliards d'euros. La part correspondant au personnel actuel et ancien de la NSPO n'est pas connue, et il n'est actuellement pas prévu qu'elle soit financée par la NSPO.

En outre, l'OTAN dispose d'un Fonds de couverture médicale des agents à la retraite. Ce fonds est financé sur la base d'un système de paiement à l'acte, dans le cadre duquel l'OTAN finance chaque année, à un niveau centralisé, les obligations pour l'année suivante. La NSPO, contrairement à un certain nombre d'autres organismes de l'OTAN, n'est pas tenue de financer le régime et elle n'est donc actuellement pas considérée comme ayant, à la date du bilan, une quote-part quelconque dans les obligations futures. La dernière évaluation accessible au public des obligations à long terme du régime à l'échelle de l'OTAN, telle qu'elle a été présentée dans ses États financiers 2020, était de 5,339 milliards d'euros. La part correspondant au personnel actuel et ancien de la NSPO n'est pas connue, et il n'est actuellement pas prévu qu'elle soit financée par la NSPO.

14. Transactions avec des parties liées

La NSPO n'a pas de relations avec des parties liées dans le cadre desquelles ces dernières auraient une influence ou un contrôle notables du point de vue des comptes rendus financiers. La NSPO est une organisation de soutien logistique militaire qui existe pour ses États membres et partenaires. De nombreux États membres et pays partenaires exercent un contrôle sur les finances et l'exploitation ou ont une influence notable sur les fournisseurs militaires implantés sur leur territoire. La NSPO peut donc commercer avec des fournisseurs militaires qui sont susceptibles de se trouver sous le contrôle de ses États membres. Toutefois, la NSPO commerce avec ces fournisseurs en maintenant une distance suffisante et dans le cadre de règles d'achat transparentes. Bien qu'elle vise à optimiser le rapport coût-prestation pour ses clients, elle ne le fait pas en exerçant un contrôle ou une influence notable sur ses fournisseurs.

La NSPO fait partie intégrante de l'OTAN et, dans le cadre de ses activités courantes, elle effectue des transactions avec d'autres organismes de l'OTAN. Ces transactions sont comptabilisées au coût. À l'occasion, des secteurs de la NSPO effectuent des transactions entre eux, au coût de la prestation de biens ou de services. Le secteur "opérations logistiques", par exemple, peut fournir des services aux programmes NAM et CEPS. Les coûts des transactions internes à la NSPO sont éliminés au moment de la consolidation des états financiers.

a) Transactions avec des parties liées menées par des membres de l'ASB

Le Bureau du président & secrétariat de l'ASB est informé par les membres de l'ASB, au début de leur mission de représentation auprès de l'ASB, s'ils mènent des transactions avec des parties liées à l'Agence, ou si des changements interviennent sur ce plan au cours de leur mandat de membre de l'ASB. Aucun des membres du Comité n'a signalé de transactions avec des parties liées à l'Agence.

b) Transactions avec des parties liées menées par le personnel d'encadrement

À la fin de l'exercice, le/la contrôleur(-euse) des finances prend contact avec tout le personnel d'encadrement dont il/elle considère qu'il occupe des postes d'influence, dans le but de recueillir des informations relatives à d'éventuelles transactions avec des parties liées. Parmi les personnes contactées figurent notamment le personnel d'encadrement clé (se reporter à la note n° 15) ainsi que d'autres agents tels que les gestionnaires de programme, l'avocat(e) de la concurrence et les chefs des divisions de soutien. Aucun membre du personnel contacté n'a considéré qu'il a eu des transactions avec des parties liées à l'Agence en 2020.

15. Personnel d'encadrement clé

Les membres du personnel d'encadrement clé occupent des postes à responsabilité au sein de la NSPA. Ils sont chargés de mettre en œuvre les orientations stratégiques, qui sont approuvées par l'ASB, et d'assurer la gestion opérationnelle de l'Agence. Des pouvoirs importants leur sont confiés.

En théorie, leurs responsabilités peuvent leur permettre d'avoir une influence sur les avantages liés à leur fonction qui leur reviennent ou reviennent aux parties qui leur sont liées (tels que les membres de leur famille) et il faut donc rendre compte de certaines informations financières concernant :

- la rémunération, au cours de la période de référence, des membres du personnel d'encadrement clé et des membres de leur famille proche ;
- les prêts qui leur sont consentis ;
- les sommes qui leur sont versées au titre de services qu'ils assurent à l'entité dans un rôle autre que celui d'employé.

a) Salaires et prestations versés au personnel d'encadrement clé

Type de rémunération	2021	2020
Salaires de base	1351	1322
Indemnités	237	245
Contributions de l'employeur au titre des assurances	161	158
Contributions de l'employeur au titre des pensions	116	109
Total	1865	1834

b) Personnel d'encadrement clé et fonctions

Nom	Nationalité	Fonction	Grade/échelon	Prêts consentis par la NSPA	Membres de la famille percevant un revenu de la NSPA	Autre revenu de la NSPA ou de l'OTAN
██████████	USA	Directrice générale (à compter du 1 ^{er} septembre 2021)	G24/01	Néant	Néant	Néant
██████████	NLD	Directeur général (jusqu'au 31 août 2021)	A7/05	Néant	Néant	Néant
██████████	GBR	Chef d'état-major	A6/05	Néant	Néant	Néant
██████████	USA	Contrôleur des finances	A6/06	Néant	Néant	Néant
██████████	FRA	Directeur des achats	G23/25	Néant	Néant	Néant
██████████	GBR	Directeur de la gestion sur le cycle de vie	A6/01	Néant	Néant	Néant
██████████	TUR	Directeur du soutien des opérations	G23/25	Néant	Néant	Néant
██████████	USA	Gestionnaire du programme CEPS	A6/02	Néant	Néant	Néant
██████████	USA	Gestionnaire du programme NAM	G23/22	Néant	Néant	Néant

Note concernant les grades

L'OTAN a mis en route un projet visant à simplifier la structure de ses grades, les grades allant désormais de G1 à G24. Le transfert du personnel vers cette structure de grades est en cours, c'est pourquoi certains membres du personnel apparaissent sous l'ancienne structure (p. ex. avec des grades A6 et A7) alors que d'autres sont déjà passés aux grades équivalents de la structure G (p. ex. les grades G23 et G24).

Au cours de l'année 2021, les postes du personnel d'encadrement clé représentaient 8 équivalents "temps plein" (ETP) : l'un des ETP était au grade A7/G24 tandis que 7 ETP (même chiffre que pour 2020) exerçaient des fonctions au grade A6/G23.

c) Indemnité de représentation du/de la directeur(-trice) général(e)

Le/La directeur(-trice) général(e) a reçu, outre les autres indemnités auxquelles a droit tout le personnel, des indemnités de représentation pour un montant total de 10 107 EUR pour 2021 (même montant que pour 2020), en raison de l'obligation de représenter la NSPA lors de manifestations, montant sur lequel 7 536 EUR ont été dépensés (contre 5 588 EUR pour 2020). Les dépenses exposées au titre de cette indemnité sont étayées par des factures et sont approuvées par le/la contrôleur(-euse) des finances. Cette indemnité de représentation comprend une contribution de 25 % à la location du logement.

d) Indemnités de réception des directeurs

Les directeurs de la NSPA perçoivent une indemnité de réception à répartir entre eux d'un montant total de 6 000 EUR (contre 5 000 EUR pour 2020), montant sur lequel 106 EUR (contre 999 EUR pour 2020) ont été dépensés en 2021. Les dépenses peu élevées de 2020 et 2021 sont dues aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui a limité les occasions d'organiser des réceptions.

e) Indemnité de réception du secrétariat de l'ASB

En ce qui concerne 2021, l'ASB a approuvé pour son secrétariat une indemnité de réception de 24 000 EUR (contre 26 000 EUR pour 2020), montant sur lequel 827 EUR ont été dépensés (contre 1 112 EUR pour 2020). Les présidents de l'ASB et des Comités de programme CEPS et NAM ne perçoivent pas d'indemnité de représentation. Les dépenses peu élevées de 2020 et 2021 sont dues aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui a limité les occasions d'organiser des réceptions.

f) Rémunération du/de la président(e) de l'ASB de la NSPO

Le salaire et les indemnités du/de la président(e) de l'ASB de la NSPO, fonction assurée par [REDACTED], restent à la charge financière de l'État qui le/la met à disposition, en l'occurrence l'Allemagne. Bien qu'il/elle ne soit pas un membre du personnel international de l'OTAN, ses frais de voyage lui sont remboursés lorsqu'il/elle exerce ses fonctions dans le cadre des exigences de gouvernance de la NSPO, et ces frais sont remboursés conformément au RPC de l'OTAN.

Étant donné le statut unique du/de la président(e) et les exigences liées à sa fonction dans le cadre de l'ASB, ainsi que le coût relativement élevé de l'hébergement au Luxembourg, l'ASB de la NSPO a approuvé une indemnité exceptionnelle d'un montant maximal de 300 EUR par nuit pour un hébergement avec petit-déjeuner.

En 2021, le montant total des frais de déplacement du/de la président(e) [comprenant le transport et les indemnités journalières] s'est élevé à 4 152 EUR (contre 1 895 EUR pour 2020).

16. Provisions

La présente note doit être lue conjointement avec la note n° 6e qui concerne les "*montants en souffrance impayés depuis plus de 5 ans*".

Les normes IPSAS définissent une provision comme étant "un passif dont l'échéance ou le montant est incertain". Dans le cas de la NSPO, une provision est plus susceptible de résulter d'un litige contractuel où un fournisseur demande plus que ce qui était prévu par le client. Selon le modèle NSPO de financement par le client, les coûts doivent toujours être pleinement couverts par le client exposant ces coûts ou par les autres clients si un client refuse de couvrir ses coûts. Cela signifie que lorsque l'Agence constitue une provision, les coûts réels doivent en définitive être payés par un client ou un groupe de clients, mais l'échéance du règlement et la manière dont les coûts seront imputés aux clients sont inconnues. Cela signifie en théorie qu'une provision est accompagnée d'un actif éventuel équivalent.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

Le tableau ci-dessous présente les modifications intervenues dans les provisions :

	2021					2020				
	Opérations logistiques 2021					Opérations logistiques 2020				
	Solde d'ouverture	Ajouts	Reprises	Utilisation	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Ajouts	Reprises	Utilisation	Solde de clôture
Créances douteuses	0	0	0	0	0	178	0	(178)	0	0
Provisions pour retraite anticipée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Problèmes contractuels	17 313	44 187	0	0	61 500	78	17 313	(78)	0	17 313
Total	17 313	44 187	0	0	61 500	256	17 313	(256)	0	17 313
	CEPS 2021					CEPS 2020				
	Solde d'ouverture	Ajouts	Reprises	Utilisation	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Ajouts	Reprises	Utilisation	Solde de clôture
Créances douteuses	170	0	0	0	170	170	0	0	0	170
Provisions pour retraite anticipée – Organisation nationale allemande	1 648	0	0	(536)	1 112	2 253	0	0	(605)	1 648
Problèmes contractuels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 818	0	0	(536)	1 282	2 423	0	0	(605)	1 818
	NSPO 2021					NSPO 2020				
	Solde d'ouverture	Ajouts	Reprises	Utilisation	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Ajouts	Reprises	Utilisation	Solde de clôture
Créances douteuses	170	0	0	0	170	348	0	(178)	0	170
Provisions pour retraite anticipée	1 648	0	0	(536)	1 112	2 253	0	0	(605)	1 648
Problèmes contractuels	17 313	44 187	0	0	61 500	78	17 313	(78)	0	17 313
Total	19 131	44 187	0	(536)	62 782	2 679	17 313	(256)	(605)	19 131

État de la situation financière

Passif à court terme – Provisions	61 692
Passif à long terme – Provisions	1 090
	62 782

NATO SANS CLASSIFICATION

a) Créances douteuses – 170 KEUR (unité opérationnelle CEPS)

L'Agence ne constitue que rarement des provisions pour créances douteuses. Généralement, si un client refuse de payer une dette, celle-ci doit être supportée en fin de compte par tous les autres clients. Cela crée une situation dans laquelle la constitution d'une provision ne changerait rien au montant total du passif ou de l'actif net ; elle entraîne simplement une réimputation du passif existant à l'ensemble des clients, mais pas un changement absolu.

L'unité opérationnelle CEPS fonctionne selon un modèle d'activité différent par lequel elle fournit des services qui sont financés en partie au moyen de contrats commerciaux passés avec des entreprises du secteur privé. Dans ces cas, une provision peut être constituée pour une créance douteuse car elle ne sera pas nécessairement répartie entre les pays du programme mais sera, en définitive, couverte par la génération de recettes provenant de ses clients.

b) Provisions pour retraites anticipées au sein de l'Organisation nationale allemande – 1,1 MEUR (unité opérationnelle CEPS)

Compte tenu des programmes de Neutralisation Phases 2 et 3 du CEPS, l'Organisation nationale allemande a mis en œuvre des plans sociaux qui se sont traduits par des retraites anticipées de membres du personnel. La réduction du montant de la provision est due aux dépenses exposées pendant l'année au titre des retraites.

c) Problèmes contractuels liés à la pandémie de COVID-19 – 4,6 MEUR (unité opérationnelle "opérations logistiques")

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" a reçu un certain nombre de demandes d'indemnisation de la part de titulaires de marché travaillant pour l'Agence portant sur des dépenses supplémentaires qu'ils ont encourues en raison du caractère de "force majeure" de la pandémie de COVID-19.

d) Problèmes contractuels – Résiliation pour raisons de convenance – 56,8 MEUR (unité opérationnelle "opérations logistiques")

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" a reçu un certain nombre de réclamations de la part de titulaires de marché concernant la résiliation de contrats en raison du retrait de l'OTAN d'Afghanistan. L'Agence considère qu'il s'agit de cas pour lesquels la divulgation de tout ou partie des informations requises par la norme IPSAS 19 pourrait porter préjudice à la position de l'Agence dans le cadre de ces réclamations, et la direction a donc choisi de ne pas communiquer l'intégralité des informations. En outre, la divulgation de ces informations pourrait représenter un problème de sécurité.

e) Autres problèmes contractuels – 95 KEUR (unité opérationnelle "opérations logistiques")

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" a reçu un certain nombre de réclamations de la part de titulaires de marché travaillant sur le théâtre concernant des coûts contestés par l'Agence et les titulaires de marché. L'Agence considère qu'il s'agit de cas pour lesquels la divulgation de tout ou partie des informations requises par la norme IPSAS 19 pourrait porter préjudice à la position de l'entité dans le cadre de ces réclamations, et la direction a donc choisi de ne pas communiquer l'intégralité des informations.

17. Passifs éventuels

Les normes IPSAS définissent le passif éventuel comme étant une "obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ou [une] obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car : 1) il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou car 2) le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante".

a) Unité opérationnelle "opérations logistiques"

Les éléments suivants représentent des passifs éventuels de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" :

Problèmes liés au personnel

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" fait face à des réclamations de la part d'un certain nombre d'employés, anciens et actuels, concernant un certain nombre de questions. L'Agence considère qu'il s'agit de cas pour lesquels la divulgation de tout ou partie des informations requises par la norme IPSAS 19 pourrait porter préjudice à la position de l'entité dans le cadre de ces réclamations, et de réclamations futures potentielles, et la direction a donc choisi de ne pas communiquer l'intégralité des informations. Les réclamations dans ce domaine représentent environ 390 KEUR mais les probabilités de paiement sont considérées comme faibles.

Problèmes contractuels liés à la pandémie de COVID-19

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" a reçu un certain nombre de demandes d'indemnisation de la part de titulaires de marché travaillant pour l'Agence portant sur des dépenses supplémentaires qu'ils ont encourues en raison du caractère de "force majeure" de la pandémie de COVID-19. Il est estimé qu'il est possible, plutôt que probable, que ces réclamations aboutissent, c'est pourquoi elles sont considérées comme des passifs éventuels plutôt que comme des provisions. La valeur des réclamations en question s'élève à 1,2 MEUR.

Problèmes contractuels – Résiliation pour raisons de convenance

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" a reçu un certain nombre de réclamations de la part de titulaires de marché concernant la résiliation de contrats en raison du retrait de l'OTAN d'Afghanistan. L'Agence considère qu'il s'agit de cas pour lesquels la divulgation de tout ou partie des informations requises par la norme IPSAS 19 pourrait porter préjudice à la position de l'Agence dans le cadre de ces réclamations, et la direction a donc choisi de ne pas communiquer l'intégralité des informations. En outre, la divulgation de ces informations pourrait représenter un problème de sécurité. Il est estimé qu'il est possible, plutôt que probable, que ces réclamations aboutissent, c'est pourquoi elles sont considérées comme des passifs éventuels plutôt que comme des provisions. La valeur des réclamations en question s'élève à 500 KEUR.

Autres problèmes contractuels

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" a reçu un certain nombre de réclamations de la part de titulaires de marché travaillant sur le théâtre concernant des coûts contestés par l'Agence et les titulaires de marché. L'Agence considère qu'il s'agit de cas pour lesquels la divulgation de tout ou partie des informations requises par la norme IPSAS 19 pourrait porter préjudice à la position de l'entité dans le cadre de ces réclamations, et la direction a donc choisi de ne pas communiquer l'intégralité des informations. Il est estimé qu'il est possible, plutôt que probable, que ces réclamations aboutissent, c'est pourquoi elles sont considérées comme des passifs éventuels plutôt que comme des provisions. La valeur des réclamations en question s'élève à 250 KEUR.

Autres problèmes

Une réclamation sous la forme de lettre a été reçue par la NSPA en 2021 de la part d'une ancienne agence gouvernementale afghane après la chute de Kaboul. Il est avancé qu'un titulaire de marché de la NSPA aurait éliminé de façon inappropriée des déchets dangereux dans une rivière proche de Bagram au cours des années de présence étrangère. La lettre semble avoir été signée par une personne qui a fui l'Afghanistan durant les derniers jours de présence étrangère sur place. Elle porte une date postérieure au départ supposé de son auteur. L'origine de cette lettre est donc suspecte. Bien que cette lettre ait été adressée à la NSPA, cela ne signifie pas nécessairement que des titulaires de marché de la NSPA ou la NSPA elle-même sont concernés. Les allégations qui y sont formulées ne sont pas clairement étayées et il est impossible à ce stade d'évaluer la validité ou l'existence d'une réclamation crédible, ou encore la valeur éventuelle de celle-ci.

b) Unité opérationnelle "programme CEPS"

L'unité opérationnelle "programme CEPS" pourrait avoir à s'acquitter d'obligations susceptibles de nécessiter des décaissements collectifs si ces obligations potentielles ne sont pas couvertes par un financement sur le NSIP (Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité) ou par un financement national. La probabilité que ces éléments se traduisent par une obligation financière éventuelle est considérée comme très faible plutôt que possible, mais ce point est présenté par souci de transparence.

18. Contrats de location

Les normes IPSAS définissent le contrat de location comme étant un "accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements". Les contrats relatifs à la location de véhicules, de photocopieurs et de moyens informatiques, qu'ils soient corporels ou incorporels, sont des exemples typiques de contrats de location. La NSPO n'a pas de contrats de location-financement ni d'importants contrats de location simple. L'approbation budgétaire est obtenue pour la durée de location avant de conclure de tels accords.

La NSPO n'a pas de contrats de location importants ou significatifs.

19. Instruments financiers

Les besoins financiers de la NSPO sont satisfaits par ses clients, qui sont membres ou partenaires de l'OTAN. De façon générale, la NSPO n'est pas habilitée à emprunter de l'argent. Les Organisations nationales du CEPS ont cependant obtenu des facilités d'emprunt à court terme auprès d'organisations partenaires. Elle ne détient aucun instrument financier autre que les actifs et passifs produits par les activités opérationnelles journalières.

a) Risque d'illiquidité

Les besoins financiers et les dépenses en capital de la NSPO sont pris en charge par ses clients et font généralement l'objet d'un préfinancement. La NSPO n'est donc pas exposée à des risques importants d'illiquidité.

b) Risque de crédit

Les clients de la NSPO étant les États membres et partenaires de l'OTAN, elle n'est pas exposée à des risques de crédit importants.

c) Risques de change

La NSPO est exposée de façon limitée aux risques de change, qui sont assumés par ses clients. L'Agence ne couvre pas son exposition aux risques de change. De plus amples informations sur les pertes et les gains de change, réalisés et non réalisés, sont présentées dans la note n° 10 : *Intérêts bancaires et effets de la conversion de monnaies étrangères*.

20. Radiations des écritures

En 2021, l'unité opérationnelle "opérations logistiques" a radié des écritures des actifs d'une valeur comptable nette de 2 999 KEUR (contre 4 101 KEUR en 2020). En 2021, l'unité opérationnelle "programme NAM" a radié des écritures des actifs d'une valeur comptable nette de 12 KEUR (contre 129 KEUR en 2020). En 2021, l'unité opérationnelle CEPS a radié des écritures des actifs d'une valeur comptable nette de 9 KEUR (contre 81 KEUR en 2020).

Les radiations des écritures représentent généralement l'élimination ou les dons d'éléments des immobilisations corporelles ou de stocks qui ne sont plus nécessaires à l'Agence ou dont la durée de vie utile est arrivée à son terme. Les radiations des écritures peuvent également comprendre la radiation de dettes anciennes.

21. Exécution du plan financier

La NSPO n'est pas tenue de respecter l'IPSAS 24 (*Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers*) parce qu'elle élabore un plan financier annuel qui comporte un état des prévisions de recettes et de dépenses. Toutefois, la NSPA présente une synthèse très générale des éléments de coûts administratifs approuvés du plan financier de l'unité opérationnelle "opérations logistiques", de même que des plans récapitulatifs complets concernant les unités opérationnelles "programme CEPS" et "programme NAM", ainsi que des engagements autorisés et des dépenses correspondantes. En outre, la NSPA indique les montants financés conjointement par les membres des associations de soutien ou d'acquisition (les achats nationaux effectués à titre individuel n'apparaissent pas). Des précisions concernant l'exécution du plan financier sont fournies en annexe.

22. Stocks gérés pour le compte du Commandement allié Opérations (ACO)

La NSPA gère certains stocks pour le compte de l'ACO. La valeur comptabilisée des stocks gérés pour le compte de l'ACO à la fin de l'exercice s'établissait à 176 MEUR (contre 261 MEUR pour 2020). La baisse de la valeur comptable nette résulte des éliminations de stocks. Il est important de noter que bien que les stocks soient gérés pour le compte de l'ACO, ils ne sont pas considérés comme étant "contrôlés" par l'ACO du point de vue du compte rendu financier et ne sont pas inscrits à l'actif dans les états financiers de l'ACO.

23. Recettes du CEPS

Le CEPS est financé par un certain nombre de sources de recettes qui sont les suivantes : l'utilisation du réseau d'oléoducs par des clients militaires et non militaires, le financement fourni par les États membres du programme et d'autres recettes.

<i>Origine des recettes</i>	2021	2020
Utilisation militaire du réseau d'oléoducs	16 971	16 342
Utilisation non militaire du réseau d'oléoducs	82 480	76 517
Pays membres du programme	19 366	19 283
Autres recettes	9 872	28 780
Total	128 689	140 922
Recettes présentées dans l'état de la performance financière	88 051	117 616
Acquisition d'actifs	40 638	23 306
Total	128 689	140 922

24. Retraitements des états financiers 2020

a) *Retraitement des états financiers 2020 de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" en raison de l'exclusion par erreur d'un solde de stocks de 17,9 MEUR*

L'unité opérationnelle "opérations logistiques" n'a pas inclus certains soldes de stocks d'une valeur de 17,9 MEUR dans l'état de la situation financière et les états des variations de l'actif net de 2020 en raison d'une erreur.

Cela a entraîné un retraitement de l'état de la situation financière et des états des variations de l'actif net de 2020 de l'unité opérationnelle "opérations logistiques". Ce retraitement n'a aucune incidence sur le tableau des flux de trésorerie ni sur l'état de la performance financière.

Les retraitements sont considérés comme étant dus à des erreurs.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

Les incidences sur l'état de la situation financière sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre

(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	Opérations logistiques	Différence	Motif du retraitement
	<i>Retraité</i>	<i>Initial</i>	
	2020	2020	
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients	2 211 331	2 211 331	
Créances	1 724 516	1 724 516	
Stocks	381 207	363 327	17 880
Paievements anticipés	126 842	126 842	
	<u>4 443 896</u>	<u>4 426 016</u>	
Actifs non courants			
Placements détenus pour le compte de clients	0	0	
Créances	19 799	19 799	
Immobilisations corporelles	1 277 566	1 277 566	
Immobilisations incorporelles	3 326	3 326	
	<u>1 300 691</u>	<u>1 300 691</u>	
Total actifs	5 744 587	5 726 707	
PASSIF			
Passifs à court terme			
Dettes fournisseurs et charges à payer	378 510	378 510	
Avances versées par les clients	2 805 657	2 805 657	
Découverts	0	0	
Provisions	17 313	17 313	
	<u>3 201 480</u>	<u>3 201 480</u>	
Passifs à long terme			
Avances versées par les clients	791 208	791 208	
Provisions	0	0	
	<u>791 208</u>	<u>791 208</u>	
Total passifs	3 992 688	3 992 688	
Actif net	1 751 899	1 734 019	17 880
			Voir ci-dessus

Les incidences sur les stocks (note n° 5) sont présentées ci-dessous.

	Opérations logistiques	Différence	Motif du retraitement
	<i>Retraité</i>	<i>Initial</i>	
	2020	2020	
Articles consommables	1 286	1 286	
Rechanges	20 664	20 664	
Stocks stratégiques	359 257	341 377	17 880
Total	381 207	363 327	
			Bilan des stocks exclu du total

Incidences sur l'état des variations de l'actif net

Les incidences sur l'état des variations de l'actif net sont présentées directement dans l'état en question.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

b) Retraitement des états financiers 2020 de l'unité opérationnelle "programme NAM" en raison d'une réévaluation de ses immobilisations corporelles et incorporelles à la suite de la mise en œuvre du module de gestion des actifs de son PGI

L'unité opérationnelle "programme NAM" a mis en œuvre un nouveau module de gestion des actifs dans son PGI. Dans le cadre de ce processus, il a fallu délimiter de façon complète et exacte l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles considérées comme étant contrôlées par la NSPO.

Cet exercice a mené au retraitement de l'état de la situation financière, de l'état de la performance financière et des états des variations de l'actif net de 2020 de l'unité opérationnelle "programme NAM". Ce retraitement n'a aucune incidence sur le tableau des flux de trésorerie.

Les retraitements sont considérés comme étant dus à des erreurs.

Les incidences sur l'état de la situation financière sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre (Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)			Différence	Motif du retraitement
	NAM			
	Retraité 2020	Initial 2020		
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients	266 126	266 126		
Créances	15 601	15 601		
Stocks	3 939	3 939		
Paievements anticipés	43 795	43 795		
	329 461	329 461		
Actifs non courants				
Placements détenus pour le compte de clients	0	0		
Créances	0	0		
Immobilisations corporelles	353 356	336 310	17 046	Réévaluation des bases d'immobilisations corporelles et incorporelles 2020 suite à la mise en œuvre du module de comptabilisation des actifs du PGI (progiciel de gestion intégrée)
			(391)	
Immobilisations incorporelles	10 908	11 299		
	364 264	347 609		
Total actifs	693 725	677 070		
PASSIF				
Passifs à court terme				
Dettes fournisseurs et charges à payer	5 394	5 394		
Avances versées par les clients	162 326	162 326		
Découverts	0	0		
Provisions	0	0		
	167 720	167 720		
Passifs à long terme				
Avances versées par les clients	158 103	158 103		
Provisions	0	0		
	158 103	158 103		
Total passifs	325 823	325 823		
Actif net	367 902	351 247	16 655	En raison de ce qui précède

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

Les incidences sur l'état de la performance financière sont présentées ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	NAM		Différence	Motif du retraitement	
	<i>Retraité</i>	<i>Initial</i>			
Produits	2020	2020			
Services et soutien aux clients	64 781	64 781			
Soutien administratif	7 745	7 745			
Dons d'actifs AGS (opérations sans contrepartie)	0	0			
Intérêts bancaires	0	0			
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	52	52			
Reprise de provisions	0	0			
Produits divers	0	0			
Total des produits	72 578	72 578			
Charges					
Services et soutien aux clients	(23 464)	(23 464)			
Escomptes commerciaux perçus *	0	0			
Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS) **	(41 265)	(41 265)			
Personnel	(5 447)	(5 447)			
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(23 340)	(27 375)	4 035		Modifications des amortissements en raison des retraitements de la base d'immobilisations corporelles et incorporelles 2020
Provisions	0	0			
Autres charges	(2 350)	(2 350)			
Transferts vers la ligne "Crédits clients"	0	0			
Total des charges	(95 866)	(99 901)			
Excédent (ou déficit) pour l'exercice	(23 288)	(27 323)	4 035		Voir ci-dessus
Excédent (ou déficit) représenté par :					
<i>Effets latents de la conversion de monnaies étrangères</i>	<i>52</i>	<i>52</i>			
<i>Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>(23 340)</i>	<i>(27 375)</i>			
<i>Augmentation de provisions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>			
<i>Reprise sur provision</i>	<i>0</i>	<i>0</i>			
<i>Produits nets des mouvements de stock</i>	<i>0</i>	<i>0</i>			
	(23 288)	(27 323)	4 035		Voir ci-dessus

Incidences sur l'état des variations de l'actif net

Les incidences sur l'état des variations de l'actif net sont présentées directement dans l'état en question.

Incidences sur les immobilisations corporelles et incorporelles

Des précisions complémentaires sur la manière dont ces éléments ont modifié les tableaux des immobilisations corporelles et incorporelles figurent respectivement dans les notes n^{os} 3 et 4.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

c) Retraitement des états financiers 2020 de l'unité opérationnelle CEPS en raison du fait que certaines immobilisations corporelles n'ont pas été transférées des immobilisations en cours vers les actifs opérationnels, et auraient dû être amorties

En 2018, l'unité opérationnelle CEPS n'a pas transféré certaines immobilisations corporelles des immobilisations en cours vers les actifs opérationnels. Cela signifie que ces actifs auraient dû être amortis en 2018, 2019 et 2020, ce qui n'a pas eu lieu.

Les retraitements sont considérés comme étant dus à des erreurs.

Les incidences sur l'état de la situation financière sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre (Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)		CEPS		Différence	Motif du retraitement
		Retraité 2020	Initial 2020		
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus pour le compte de clients		213 892	213 892		
Créances		18 086	18 086		
Stocks		6 899	6 899		
Paievements anticipés		266	266		
		239 143	239 143		
Actifs non courants					
Placements détenus pour le compte de clients		0	0		
Créances		1 631	1 631		
Immobilisations corporelles		193 888	194 816	(928)	Certaines immobilisations en cours ont été mises en service en 2018 et devraient avoir été amorties avant 2020
Immobilisations incorporelles		2 129	2 129		
		197 648	198 576		
Total actifs		436 791	437 719		
PASSIF					
Passifs à court terme					
Dettes fournisseurs et charges à payer		10 182	10 182		
Avances versées par les clients		36 305	36 305		
Découverts		0	0		
Provisions		188	188		
		46 675	46 675		
Passifs à long terme					
Avances versées par les clients		185 571	185 571		
Provisions		1 630	1 630		
		187 201	187 201		
Total passifs		233 876	233 876		
Actif net		202 915	203 843	(928)	Voir ci-dessus

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

AC/338-D(2022)0008

Les incidences sur l'état de la performance financière sont présentées ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	CEPS		Différence	Motif du retraitement
	Retraité	Initial		
	2020	2020		
Produits				
Services et soutien aux clients	73 401	73 401		
Soutien administratif	15 434	15 434		
Dons d'actifs AGS (opérations sans contrepartie)	0	0		
Intérêts bancaires	211	211		
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	0	0		
Reprise de provisions	0	0		
Produits divers	28 570	28 570		
Total des produits	117 616	117 616		
Charges				
Services et soutien aux clients	(32 906)	(32 906)		
Escomptes commerciaux perçus *	25	25		
Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS) **	0	0		
Personnel	(66 544)	(66 544)		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(15 024)	(14 488)	(536)	Certaines immobilisations en cours ont été mises en service en 2018 et devraient avoir été amorties avant 2020
Provisions	0	0		
Autres charges	(15 434)	(15 434)		
Transferts vers la ligne "Crédits clients"	(2 757)	(2 757)		
Total des charges	(132 640)	(132 104)		
Excédent (ou déficit) pour l'exercice	(15 024)	(14 488)	(536)	Voir ci-dessus
Excédent (ou déficit) représenté par :				
Effets latents de la conversion de monnaies étrangères	0	0		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(15 024)	(14 488)		
Dons d'actifs AGS	0	0		
Modification de provisions	0	0		
Produits nets des mouvements de stock	0	0		
Autres articles	0	0		
	(15 024)	(14 488)		

Des amortissements qui n'ont pas été comptabilisés entre 2018 et 2020, seuls ceux concernant 2020 sont pris en compte dans l'état retraité de la performance financière de 2020. Les amortissements concernant la période précédant 2020 sont corrigés dans la rubrique de correction des erreurs des états des variations de l'actif net des exercices précédents.

Incidences sur les immobilisations corporelles et incorporelles

Des précisions complémentaires sur la manière dont ces éléments ont modifié les tableaux des immobilisations corporelles et incorporelles figurent respectivement dans les notes n^{os} 3 et 4.

Incidences sur l'état des variations de l'actif net

Les incidences sur l'état des variations de l'actif net sont présentées directement dans l'état en question.

d) Retraitement de l'état des variations de l'actif net de 2020 en raison d'un changement de méthode comptable

L'état des variations de l'actif net a été simplifié. Veuillez vous reporter à la méthode comptable n° 2, "Retraitement des états financiers 2020 en raison d'un changement de méthode comptable". Les incidences des retraitements sont présentées directement dans l'état des variations de l'actif net.

25. Activités socio-récréatives et de l'association du personnel

En 2019, le Conseil a publié un règlement relatif aux activités socio-récréatives.

Cela a conduit à une révision du cadre comptable OTAN liée à l'adaptation par l'OTAN de la norme *IPSAS 6 (États financiers consolidés et individuels)*, afin d'exiger la présentation de certaines informations concernant les activités socio-récréatives. L'objectif de la présentation de ces informations est de déterminer si ces activités entraînent un actif net ou un passif net. Dans ce dernier cas, il se pourrait que le risque augmente de voir un passif devant être financé par les pays ou les clients, s'il ne peut être couvert par les contributions du personnel.

Le Conseil a octroyé une période de transition allant jusqu'aux états financiers 2022 pour communiquer les informations financières nécessaires. L'Agence utilise la période de transition pour établir si elle traite les activités socio-récréatives de façon conforme aux dispositions du règlement correspondant approuvé par le Conseil, ou si les activités sont d'une portée si limitée qu'elles relèvent de la compétence de l'association du personnel et ne sont pas soumises aux exigences du règlement en question. Le résultat de cet examen déterminera si certaines informations doivent être communiquées dans les États financiers 2022 conformément à la norme IPSAS 6.

Situation financière des associations du personnel de la NSPA et du magasin sur le site du Luxembourg

La NSPA dispose d'un Comité du personnel, qui comprend des représentants des associations du personnel des quatre principaux lieux d'affectation. Les associations du personnel locales sont financées par les contributions des membres, alors que l'association du personnel basée au Luxembourg est également financée par les bénéfices réalisés par l'exploitation d'un petit magasin sur le site. Le personnel travaillant sur les questions de représentation auprès de la gouvernance est autorisé à effectuer ces tâches dans le cadre de ses fonctions normales et est donc payé par les clients.

Le président du Comité du personnel a confirmé que l'Association du personnel et le magasin détenaient des actifs nets à la fin de l'exercice financier.

Temps consacré par le personnel à travailler sur des questions liées à l'association du personnel

L'Agence permet aux représentants de l'association du personnel de mener des activités de représentation du personnel à l'échelle de l'Agence. Le temps alloué à ce travail est réglementé par une instruction d'exploitation interne approuvée par le directeur général de l'Agence. Les représentants de l'association du personnel se voient allouer 66 heures au total par an à [REDACTED], à [REDACTED] et à [REDACTED], contre 440 heures par an au Luxembourg. Cela représente trois équivalents "temps plein" qui travaillent sur les questions de représentation du personnel dans l'ensemble de l'Agence. Les coûts relatifs à ce temps alloué sont payés par les clients de l'Agence. Aucun temps n'est alloué aux représentants pour travailler sur des questions autres que la représentation du personnel ; ces activités doivent être réalisées sur le temps personnel de l'agent.

En outre, le magasin de l'Association du personnel du Luxembourg emploie trois personnes à temps plein qui travaillent dans le cadre d'un contrat de travail passé avec l'Association du personnel. Les coûts relatifs à ces employés sont financés par les recettes ou par les réserves du magasin.

26. Événements intervenus après la date de clôture (31 décembre 2021)

La NSPO est tenue de présenter les événements, favorables ou non, qui sont intervenus entre la date de clôture (31 décembre 2021) et la date à laquelle la directrice générale et le contrôleur des finances ont autorisé la publication des présents états financiers. Il est exigé dans les normes IPSAS que deux types d'événements soient identifiés :

- ceux qui apportent la preuve de conditions qui existaient à la date de clôture (événements donnant lieu à une régularisation après cette date) ;
- ceux qui sont révélateurs de conditions intervenues après la date de clôture (événements ne donnant pas lieu à une régularisation après cette date).

La direction estime que les événements suivants "*ne donnant pas lieu à une régularisation après la date de clôture*" doivent être communiqués :

a) Imputation de coûts communs accrus sur les budgets du Bureau du président et du quartier général pour 2022

En août 2021, l'ASB a décidé que certains coûts administratifs indirects (liés p. ex. à la sécurité, à l'infrastructure, aux ressources humaines et aux finances) seraient réimputés du budget des "opérations logistiques" et des divisions (faisant partie de l'unité opérationnelle "opérations logistiques") vers les budgets du Bureau du président et du quartier général de la NSPA (faisant partie de l'unité opérationnelle "opérations logistiques") à compter des budgets 2022.

Cette réimputation se traduit par une augmentation des coûts prévus pour 2022 d'environ 140 KEUR pour le budget du Bureau du président et d'environ 1 MEUR pour le budget du quartier général de la NSPA. Il découle de cette décision que le budget des "opérations logistiques" et des divisions connaît une diminution égale à ces montants.

Ces modifications n'ont aucune incidence sur la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie, l'actif net ou l'exécution budgétaire de la NSPO en 2021, mais on s'attend à ce qu'elles aient une incidence importante sur la performance financière du Bureau du président en 2022. Étant donné que le quartier général relève de l'unité opérationnelle "opérations logistiques", l'augmentation des coûts n'aura qu'une incidence très faible sur la performance de l'unité opérationnelle "opérations logistiques" en 2022.

b) Invasion russe de l'Ukraine

En février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine.

Cet événement n'a pas d'incidence sur la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie, l'actif net ou l'exécution budgétaire de la NSPO en 2021, et on ne sait pas encore s'il aura une incidence importante sur les activités futures de la NSPO.

c) Augmentation des dépenses militaires d'un certain nombre d'Alliés de l'OTAN à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine

En février 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, un certain nombre d'Alliés sont convenus d'augmenter considérablement leurs dépenses militaires.

Bien que cette augmentation n'ait pas d'incidence sur la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie, l'actif net ou l'exécution budgétaire de la NSPO en 2021, elle pourrait avoir une incidence importante sur les activités opérationnelles de l'Agence en 2022 et au cours des années suivantes.

d) Retrait des troupes françaises et d'une force européenne de plus petite taille dans le nord du Mali

En février 2022, la France et une force européenne de plus petite taille ont commencé à retirer des troupes du nord du Mali dans le cadre de plans visant à réorganiser les forces de lutte contre les insurgés déployées dans la région du Sahel. La NSPA fournit un soutien dans le cadre de cette mission.

Ce retrait n'a pas d'incidence sur la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie, l'actif net ou l'exécution budgétaire de la NSPO en 2021. On ne s'attend pas à ce qu'il ait une incidence importante sur les activités opérationnelles en 2022, mais le soutien assuré au cours des années suivantes dans le cadre de cette activité sera probablement considérablement réduit.

27. Incidences financières possibles de la restructuration ou de la clôture d'une mission de l'OTAN à laquelle l'Agence participe

Afin d'améliorer la transparence, l'auditeur externe de l'Agence, c'est-à-dire l'IBAN, a demandé à l'Agence d'estimer les incidences financières possibles qui découleraient d'une restructuration ou de la clôture d'une mission de l'OTAN à laquelle l'Agence participe. À la date de la publication des présents états financiers, l'Agence n'a pas connaissance d'une quelconque intention de restructurer ou de clore une mission de l'OTAN.

Les incidences financières de la restructuration ou de la clôture d'une mission dépendent de son calendrier. Par exemple, une clôture structurée pourrait permettre de faire en sorte que les contrats parviennent à leur échéance, tandis qu'une clôture immédiate pourrait déclencher des clauses de résiliation anticipée qui pourraient représenter des coûts correspondant à trois ou à six mois de coûts contractuels. Ces coûts devraient être payés par les clients de l'Agence participant à la mission.

L'incidence financière exclut les éventuels coûts de licenciement du personnel de l'Agence travaillant sur de tels projets car généralement, ce personnel peut être réaffecté à d'autres postes vacants au sein de l'Agence et les coûts liés à la cessation d'emploi ("*indemnités de perte d'emploi*") peuvent habituellement être évités.

Mission de l'OTAN	Incidence financière estimée du retrait
Kosovo	5,7 MEUR
Sécuriser la mer Méditerranée	<i>Aucune – l'Agence n'intervient pas dans cette mission</i>
Mission de formation en Iraq	1,9 MEUR
Soutien à l'Union africaine	<i>Aucune – l'Agence n'intervient pas dans cette mission</i>
Police du ciel	Aucun risque financier

En outre, l'Agence a estimé que les coûts de résiliation anticipée auxquels elle est exposée pour les projets liés à la présence avancée rehaussée de l'OTAN, par l'intermédiaire de la Force de réaction de l'OTAN, s'élèvent à un peu moins de 100 KEUR, et que ceux qui concernent les projets menés pour la mission Takuba au Mali, hors du cadre de l'OTAN, s'élèvent à environ 450 KEUR.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

Annexe : Exécution du plan financier de la NSPO

1. Unité opérationnelle "opérations logistiques" et Bureau du président – Éléments de coûts administratifs

Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros	CRÉDITS BUDGÉTAIRES DISPONIBLES				UTILISATION DES CRÉDITS			
	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021 NON PAYÉS ET REPORTÉS	CRÉDITS INITIAUX AUTORISÉS POUR 2021	TRANSFERTS / AUGMENTATIONS	TOTAL DES CRÉDITS DISPONIBLES DE 2020 À 2021	PAIEMENTS IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS ET DES CRÉDITS	ENGAGEMENTS NON PAYÉS (OBLIGATIONS JURIDIQUES) ET À REPORTER	TOTAL DES CRÉDITS CONSOMMÉS AU COURS DE L'ANNÉE	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION ET NON UTILISÉS
Dépenses de personnel	519	170 638	76	171 233	158 163	1 828	159 991	11 242
Dépenses générales d'administration, de fonctionnement et de maintenance	8 397	20 728	(429)	28 696	18 556	5 571	24 127	4 569
Dépenses spécifiques des projets	4 744	22 096	1 132	27 972	14 154	5 242	19 395	8 576
Investissements	8 922	25 880	743	35 545	9 445	5 458	14 902	20 642
Total	22 582	239 341	1 522	263 446	200 318	18 099	218 416	45 029

Mise en concordance de l'exécution du plan financier annuel avec l'état de la performance financière

Budgets administratifs	PAIEMENTS IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS ET DES CRÉDITS			
Total des paiements effectués	200 318			
Total des charges à payer	(6 665)			
TOTAL	193 653			

Les charges figurant dans les états de la performance financière comprennent :	Bureau du président	Opérations logistiques	Ajustements	Montant total ajusté
Salaires	853	157 105	0	157 958
Salaires des opérations logistiques capitalisés (pas dans les états de la performance financière)	0	0	619	619
Autres charges	24	34 196	0	34 220
Autres charges des opérations logistiques capitalisées (pas dans les états de la performance financière)	0	0	856	856
TOTAL	877	191 301	1 475	193 653

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

Ces coûts administratifs ne comprennent pas les coûts demandés par les fournisseurs pour la fourniture de biens et de services aux clients, ces derniers coûts étant présentés ci-dessous dans l'état d'exécution du plan financier "Unité opérationnelle 'opérations logistiques' – Projets opérationnels financés conjointement et en commun". Les RPF de la NSPO ont pour but de veiller à ce que les engagements pris dans le cadre des budgets administratifs soient enregistrés lors de l'exercice pendant lequel un bien ou un service est livré plutôt que lors de l'exercice pendant lequel un contrat est signé. Toutefois, il arrive que l'Agence effectue des paiements sur des engagements pris au cours d'exercices précédents dans le cadre d'un budget de l'année en cours, dans des circonstances exceptionnelles, et lorsque les montants sont considérés comme étant individuellement (et cumulativement) insignifiants et négligeables par le/la contrôleur(-euse) des finances. Cette façon de procéder est considérée comme justifiable et légitime car les RPF de la NSPO exigent que le/la contrôleur(-euse) des finances veille à ce que la gestion financière soit mise en œuvre de manière efficace et rentable.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

2. Unité opérationnelle "opérations logistiques" – Projets opérationnels financés conjointement et en commun

Les projets à financement conjoint sont financés par un nombre d'États membres de l'OTAN pouvant aller de un à vingt-neuf, tandis que les projets à financement commun sont financés par l'ensemble des trente États membres de l'OTAN. Les chiffres excluent les besoins de clients individuels.

BUDGET OPÉRATIONNEL	SOURCE DE FINANCEMENT	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021 NON PAYÉS ET REPORTÉS	PAIEMENTS 2021 IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021 NON PAYÉS ET À REPORTER SUR 2022	CRÉDITS DISPONIBLES EN 2021	ENGAGEMENTS EFFECTUÉS EN 2021	MONTANT TOTAL FACTURÉ	ENGAGEMENTS NON PAYÉS	CRÉDITS INUTILISÉS
	NSIP	50 897	18 073	31 290	178 570	43 234	26 374	38 347	135 336
	PROJETS MULTINATIONAUX	7 277	1 547	5 534	8 437	963	2 133	432	7 474
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	972	75	897	220	170	102	135	50
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	3 850	1 907	1 757	5 760	5 531	5 095	2 342	229
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	4 485	1 355	3 112	2 504	2 445	1 758	2 043	59
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	122	56	58	690	357	258	114	333
	AUTRES ORGANISMES OTAN	295	216	100	0	0	216	0	0
	AUTRES ORGANISMES OTAN	76 996	68 304	33 743	153 269	122 271	121 969	68 804	30 998
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	46 252	13 558	32 274	52 526	15 808	19 247	10 931	36 718
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	62	58	3	321	255	120	193	66
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	83	64	61	3	19
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	20	19	0	26	23	27	14	3
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1 478	425	1 053	2 356	1 845	1 453	816	511
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	2 783	2 780	3	5 466	5 394	5 471	2 704	72
	AUTRES ORGANISMES OTAN	39 117	9 982	25 560	115 101	107 397	16 819	100 780	7 704
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	138	137	0	137	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	98 806	40 289	56 488	30 881	14 665	51 025	3 932	16 216
	NSIP	1 386	185	1 198	834	0	506	0	834
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	2 632	2 551	80	9 007	8 244	6 278	4 518	763
	SERVICES FOURNIS À D'AUTRES CLIENTS AUTORISÉS	65	54	10	1 367	1 116	912	257	252
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	22	14	6	443	317	236	96	126
	AUTRES ORGANISMES OTAN	10 172	6 203	3 168	35 801	18 955	11 035	14 241	16 846
	AUTRES ORGANISMES OTAN	270	230	4	2 196	2 196	1 769	616	0
	AUTRES ORGANISMES OTAN	6	0	0	227	227	227	0	0
	NSIP	1 130	396	259	56 277	694	499	338	55 583
	AUTRES ORGANISMES OTAN	379	356	1	1 557	1 549	1 483	401	8

Unité opérationnelle "opérations logistiques" – Coûts de projets opérationnels financés conjointement et en commun : suite à la page suivante...

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

BUDGET OPÉRATIONNEL	SOURCE DE FINANCEMENT	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021 NON	PAIEMENTS 2021 IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021 NON PAYÉS ET À	CRÉDITS DISPONIBLES EN 2021	ENGAGEMENTS EFFECTUÉS	MONTANT TOTAL FACTURÉ	ENGAGEMENTS NON PAYÉS	CRÉDITS INUTILISÉS
	NSIP	223 532	56 419	163 052	208 644	56 860	65 755	48 275	151 784
	AUTRES ORGANISMES OTAN	63	32	1	1 307	1 305	316	1 097	2
	AUTRES ORGANISMES OTAN								
		279	279	0	1 693	1 636	1 572	338	57
	NSIP	46	46	0	0	0	46	0	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	6 754	2 335	4 392	8 519	7 337	4 773	4 898	1 182
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	363	0	363	581	542	0	542	39
	AUTRES ORGANISMES OTAN	727	386	12	9 407	5 758	5 870	394	3 648
	AUTRES ORGANISMES OTAN	161	138	14	375	369	433	83	6
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1 610	31	1 578	160	148	31	148	13
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	30	4	26	22	12	13	3	10
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	369	0	369	50	0	0	0	50
	PROJETS MULTINATIONAUX	0	0	0	215	215	215	0	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	0	0	0	0	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	5 222	5 222	5 222	0	0
	SERVICES FOURNIS AUX PAYS	9 724	3 463	3 220	15 400	14 092	13 761	3 696	1 308
	NSIP								
		273	243	9	4 343	0	142	0	4 343
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	20	0	15	25	15	0	15	10
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1	1	0	12	12	5	9	0
	AUTRES ORGANISMES OTAN	82	52	30	240	197	181	67	43
	ASSOCIATION DE SOUTIEN								
		0	0	0	500	157	153	4	343
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	4	2	0	6	6	2	6	0
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	759	0	759	42 270	42 270	42 270	0	0
	PROJETS MULTINATIONAUX	-3	0	-3	0	0	0	0	0
	SERVICES FOURNIS AUX PAYS								
		2	1	1	17	5	6	1	12
	SERVICES FOURNIS AUX PAYS	0	0	0	0	0	0	0	0
	PROJETS NATIONAUX								
		2	0	2	0	0	0	0	0
	PROJETS NATIONAUX	1 395	484	630	4 699	2 111	2 407	187	2 589
	PROJETS NATIONAUX	5 501	2 341	1 864	23 216	11 457	12 257	1 540	11 760
	PROJETS NATIONAUX	2 774	1 753	598	11 989	10 657	10 502	2 750	1 332
	PROJETS NATIONAUX								
		7 654	5 702	847	10 074	4 884	10 272	225	5 190
	PROJETS NATIONAUX	261	53	0	399	300	239	115	99
	PROJETS NATIONAUX								
		389	268	0	1 801	549	702	64	1 252
	PROJETS NATIONAUX	255	179	2	1 609	721	848	51	888
	PROJETS NATIONAUX	873	456	183	3 167	1 612	1 912	154	1 554
	PROJETS NATIONAUX	1 436	709	0	4 230	3 934	3 840	773	296
	PROJETS MULTINATIONAUX	319	319	0	3 977	3 973	3 964	328	4

Unité opérationnelle "opérations logistiques" – Coûts de projets opérationnels financés conjointement et en commun : suite à la page suivante...

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

BUDGET OPÉRATIONNEL	SOURCE DE FINANCEMENT	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021 NON	PAIEMENTS 2021 IMPUTÉS SUR DES ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021 NON PAYÉS ET À	CRÉDITS DISPONIBLES EN 2021	ENGAGEMENTS EFFECTUÉS	MONTANT TOTAL FACTURÉ	ENGAGEMENTS NON PAYÉS	CRÉDITS INUTILISÉS
	PROJETS NATIONAUX	3 383	0	2 431	0	0	0	0	0
	PROJETS MULTINATIONAUX	606	339	139	1 526	1 148	1 484	3	378
	SERVICES FOURNIS AUX PAYS	0	0	0	24	9	0	9	15
	PROJETS MULTINATIONAUX	936	649	31	7 815	7 114	6 524	1 142	702
	PROJETS MULTINATIONAUX	19 147	11 489	3 243	103 706	57 742	60 081	8 685	45 965
	AUTRES ORGANISMES OTAN	0	0	0	358	356	356	0	2
	PROJETS NATIONAUX	3 079	1 304	378	9 841	8 240	7 380	2 209	1 601
	PROJETS MULTINATIONAUX	0	0	0	0	0	0	0	0
	PROJETS MULTINATIONAUX	4 748	3 969	109	58 153	36 816	40 483	85	21 337
	PROJETS MULTINATIONAUX	141	138	3	870	697	773	62	173
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	108	99	2	1 743	245	255	92	1 498
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	3 144	1 534	1 262	6 208	2 731	2 341	1 732	3 478
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	30	0	0	427	102	6	96	325
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	5 722	0	0	0	5 722
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1 592	865	663	6 282	1 644	1 226	1 281	4 638
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	8	7	0	51	0	7	0	51
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	9	9	0	83	22	30	0	61
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	1	1	0	40	1	2	0	39
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	2 879	1 883	253	8 666	5 699	3 341	4 247	2 967
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	-21	0	0	0	-21
	SERVICES FOURNIS À D'AUTRES CLIENTS AUTORISÉS	95	77	18	329	56	101	40	273
	PROJETS MULTINATIONAUX	0	0	0	3 642	0	0	0	3 642
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	1 047	0	0	0	1 047
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	2 190	1 853	310	5 022	4 075	2 935	2 969	947
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	118	117	1	128	0	117	0	128
	ASSOCIATION DE SOUTIEN	0	0	0	5	5	1	3	1
	TOTAL	657 343	268 659	383 404	1 249 892	656 913	590 225	340 609	592 979

Les chiffres présentés dans la colonne "Engagements antérieurs à 2021 non payés et à reporter sur 2022" ne représentent pas les différences arithmétiques entre les montants apparaissant dans les colonnes "Engagements antérieurs à 2021 non payés et reportés" et "Paiements 2021 imputés sur des engagements antérieurs à 2021". Ces différences tiennent essentiellement à des désengagements ou des ajustements effectués pendant l'année de référence au titre des commandes ou des réservations de fonds en cours provenant d'années antérieures et reportées sur 2021. Les crédits inutilisés peuvent être reportés sur des exercices ultérieurs ou tomber en annulation, suivant les règles régissant le projet spécifique du bailleur de fonds.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

Mise en concordance de l'exécution du plan financier annuel avec l'état de la performance financière

Articles dans l'exécution budgétaire et performance financière	Exécution budgétaire					Besoins individualisés				Performance financière (note n° 11)
	Financement conjoint et commun					Ne font pas partie de l'exécution budgétaire				
	"Montant total facturé" dans l'exécution budgétaire	Charges à payer	Autres ajustements	Reclassement de contrats FMS	Représentés dans les états financiers	Montant total facturé	Charges à payer	Reclassement de contrats FMS	Représentés dans les états financiers	
Soutien commun (y compris de l'ACO et des AWACS)	359 319	34 435	7 161	(32 368)	368 547	0	0	0	0	368 547
Courtage individualisé et maintenance & services individualisés	0	0	0	0	0	1 468 393	(11 665)	(11 944)	1 444 783	1 444 783
Soutien logistique opérationnel	122 774	(23 086)	0	(1 617)	98 070	0	0	0	0	98 070
Gestion de carburants	41 256	(3 570)	0	0	37 686	112 406	(6 674)	0	105 732	143 418
Dépenses de recomplètement	10 363	(84)	0	(562)	9 717	0	0	0	0	9 717
Transport	56 514	108	162	(711)	56 073	80 215	(2 500)	0	77 715	133 788
Ventes militaires américaines à l'étranger (FMS) [comptabilité de caisse modifiée]	0	0	0	35 258	35 258	0	0	11 944	11 944	47 202
TOTAL	590 225	7 803	7 323	-	605 352	1 661 014	(20 840)	0	1 640 174	2 245 525
Articles dans la performance financière mais pas dans l'exécution budgétaire (Articles non budgétaires)										
Produits nets découlant de fluctuations des stocks										2 197
TOTAL PERFORMANCE FINANCIÈRE (NOTE N° 11)										2 247 722

NATO SANS CLASSIFICATION

3. Unité opérationnelle "Programme OTAN de gestion du transport aérien" (NAM)

a) Exécution du plan financier

Le programme NAM établissant son plan financier en USD, le compte rendu d'exécution de ce plan est présenté ici en USD.

CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU PROGRAMME NAM				UTILISATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES			ANNULATIONS
Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'USD	CRÉDITS AUTORISÉS INUTILISÉS ET ENGAGEMENTS NON PAYÉS ET REPORTÉS	+	CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2021	=	TOTAL DES CRÉDITS POUR 2021		
	Acquisition		35 425		0		35 425
	Opérationnel		156 153		143 292		299 444
	Total		191 577		143 292		334 869
CRÉDITS BUDGÉTAIRES DU PROGRAMME NAM				UTILISATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES			ANNULATIONS
Tous les chiffres sont exprimés en milliers d'USD	ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS À 2021 NON PAYÉS ET REPORTÉS	+	CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2021	=	TOTAL DES CRÉDITS POUR 2021		
	Administration		329		10 764		11 093
	Total des paiements effectués dans l'année					122 394	

b) Récapitulation des transferts budgétaires du programme NAM en 2021

Au cours de l'exercice 2021, 35 transferts budgétaires ont été effectués dans les budgets "acquisition", opérationnels et administratifs concernés. En raison du faible montant et de la nature de ces transferts, le Comité de programme NAM n'a dû approuver aucun d'entre eux et ils ont été effectués sous la responsabilité du Bureau de programme NAM.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

c) Mise en concordance de l'exécution du plan financier annuel du programme NAM avec les charges figurant dans l'état de la performance financière

Les charges exposées au titre du plan financier annuel en 2021 peuvent être mises en concordance avec les charges comptabilisées dans l'état de la performance financière comme suit :

	USD (Présentation du plan annuel)	EUR (Présentation des états financiers)
<i>(Tous les montants sont exprimés en milliers)</i>		
Charges figurant dans l'état de la performance financière		112 245
À présenter aux fins de comparaison avec l'exécution du plan financier annuel		
<i>moins les coûts de radiation des écritures (non budgétisés)</i>		(12)
<i>moins l'amortissement (non budgétisé)</i>		(23 122)
<i>moins les charges courues (plan annuel présenté en fonction de la trésorerie)</i>		(3 140)
Total comparable		85 971
Exécution du plan financier annuel (total des paiements effectués dans l'année)	122 394	103 487
À présenter aux fins de comparaison avec les états financiers		
<i>moins les coûts du personnel "missions" (aucune incidence sur les performances)</i>	(20 730)	(17 528)
<i>moins les différences de dates dans l'imputation des charges</i>	14	12
Total comparable	101 678	85 971

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

4. Unité opérationnelle "Programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe" (CEPS)

Budget opérationnel	Type de budget	CRÉDITS AUTORISÉS AVANT 2021 ET REPORTÉS	CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2021	DÉPENSES BUDGÉTAIRES SUR LES CRÉDITS	AUTORISATIONS À REPORTER	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION
	O&M	67 107	66 667 900	65 086 793	158 880	1 489 335
Personnel	NP	139 397	590 000	561 458	167 939	-
Personnel temporaire externe	O&M	134 916	2 090 300	1 731 818	233 596	259 802
Formation du personnel	O&M	205 543	457 400	395 467	191 095	76 381
Transport et déplacement	O&M	18 179	3 464 700	3 320 757	12 736	149 386
Réceptions	O&M	233	42 500	23 858	-	18 875
Exploitation	O&M	1 611 516	18 380 650	17 567 568	1 012 782	1 411 815
Maintenance	O&M	8 941 710	22 611 900	16 192 151	13 913 859	1 447 600
	NP	2 343 317	-	224 469	1 518 235	600 613
Dép. gén. de gestion	O&M	1 250 266	13 646 950	12 192 996	2 296 985	407 235
Total – Dépenses opérationnelles		14 712 184	127 952 300	117 297 335	19 506 106	5 861 043

Unité opérationnelle "Programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe" – suite à la page suivante.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

Capital	Type de budget	CRÉDITS AUTORISÉS AVANT 2021 ET REPORTÉS	CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2021	DÉPENSES BUDGÉTAIRES SUR LES CRÉDITS	AUTORISATIONS À REPORTER	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION
Installations fixes	NP	274 682	-	37 377	237 305	-
Matériel d'exploitation	O&M	1 595 564	1 173 250	1 126 039	1 399 474	243 301
Véhicules	O&M	610 268	703 300	570 459	702 245	40 864
Matériel de bureau	O&M	1 783 195	2 836 950	939 121	3 575 123	105 901
Total – Dépenses d'investissement		4 263 710	4 713 500	2 672 997	5 914 147	390 066
Investissements à long terme	Type de budget	CRÉDITS AUTORISÉS AVANT 2021 ET REPORTÉS	CRÉDITS AUTORISÉS POUR 2021	DÉPENSES BUDGÉTAIRES SUR LES CRÉDITS	AUTORISATIONS À REPORTER	CRÉDITS TOMBÉS EN ANNULATION
Modernisation 100% CEPS	O&M	39 602 532	22 265 000	20 180 275	34 093 062	7 594 195
Projets d'infrastructure – Quotes-parts dans les coûts	O&M	676 597	113 300	191 023	375 276	223 598
Total – Dépenses d'investissements à long terme		40 279 129	22 378 300	20 371 299	34 468 338	7 817 792
TOTAL GÉNÉRAL		59 255 023	155 044 100	140 341 631	59 888 591	14 068 901

Note : Le type de budget "NP" signifie "programme de neutralisation" (Neutralization Programme).

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

Mise en concordance de l'exécution du plan financier annuel du CEPS avec les charges figurant dans l'état de la performance financière

Le montant total de 140 341 KEUR relatif aux dépenses budgétaires sur les crédits budgétaires peut être mis en concordance avec le déficit de 45 704 KEUR constaté dans l'état de la performance financière comme suit :

	2021
Plan financier annuel – Dépenses budgétaires	140 341
<i>Provisions et dépenses extrabudgétaires</i>	(124)
<i>Ajustements</i>	10
<i>Régularisations des charges à payer</i>	54
<i>Financement des immobilisations corporelles et incorporelles acquises au cours de la période</i>	(23 716)
<i>Variations de stocks</i>	(78)
<i>Recettes d'exploitation</i>	(117 984)
<i>Produits financiers</i>	(393)
<i>Charges financières</i>	19
<i>Autres recettes</i>	(10 348)
<i>Amortissement</i>	(17 284)
<i>Total des ajouts en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles au cours de la période</i>	40 638
<i>Autres financements</i>	(56 839)
État de la performance financière – (Déficit) pour l'exercice	(45 704)

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède et à la Finlande

ANNEXE
AC/338-D(2022)0008

Une synthèse des transferts budgétaires et des augmentations budgétaires par domaine budgétaire et par partie du CEPS est présentée ci-dessous.

	Transferts et augmentations budgétaires au sein du CEPS par domaine budgétaire et par partie du CEPS							
Domaine budgétaire	Belgique	Centralisé par le CEPS	Bureau de programme CEPS	France	France (dépôts non militaires)	Allemagne	Pays-Bas	Total général
Dépenses administratives	(22)	107	45	537	45	10	22	744
Maintenance	370	0	0	697	86	1 411	408	2 972
Modernisation CEPS	0	0	0	1 306	503	0	341	2 150
Matériel de bureau	29	0	12	0	0	23	734	798
Opérations	(1 262)	(465)	0	0	0	(270)	(57)	(2 054)
Personnel temporaire externe	17	0	0	900	0	80	46	1 043
Personnel	(460)	0	(53)	0	0	(1 000)	233	(1 280)
Matériel d'exploitation	(18)	(150)	0	0	0	414	40	287
Formation	9	0	0	0	0	0	0	9
Déplacement et transport	(9)	0	(113)	0	0	(90)	50	(162)
Véhicules	20	0	0	0	0	91	0	111
Total	(1 325)	(508)	(109)	3 440	634	669	1 817	4 617

NATO SANS CLASSIFICATION